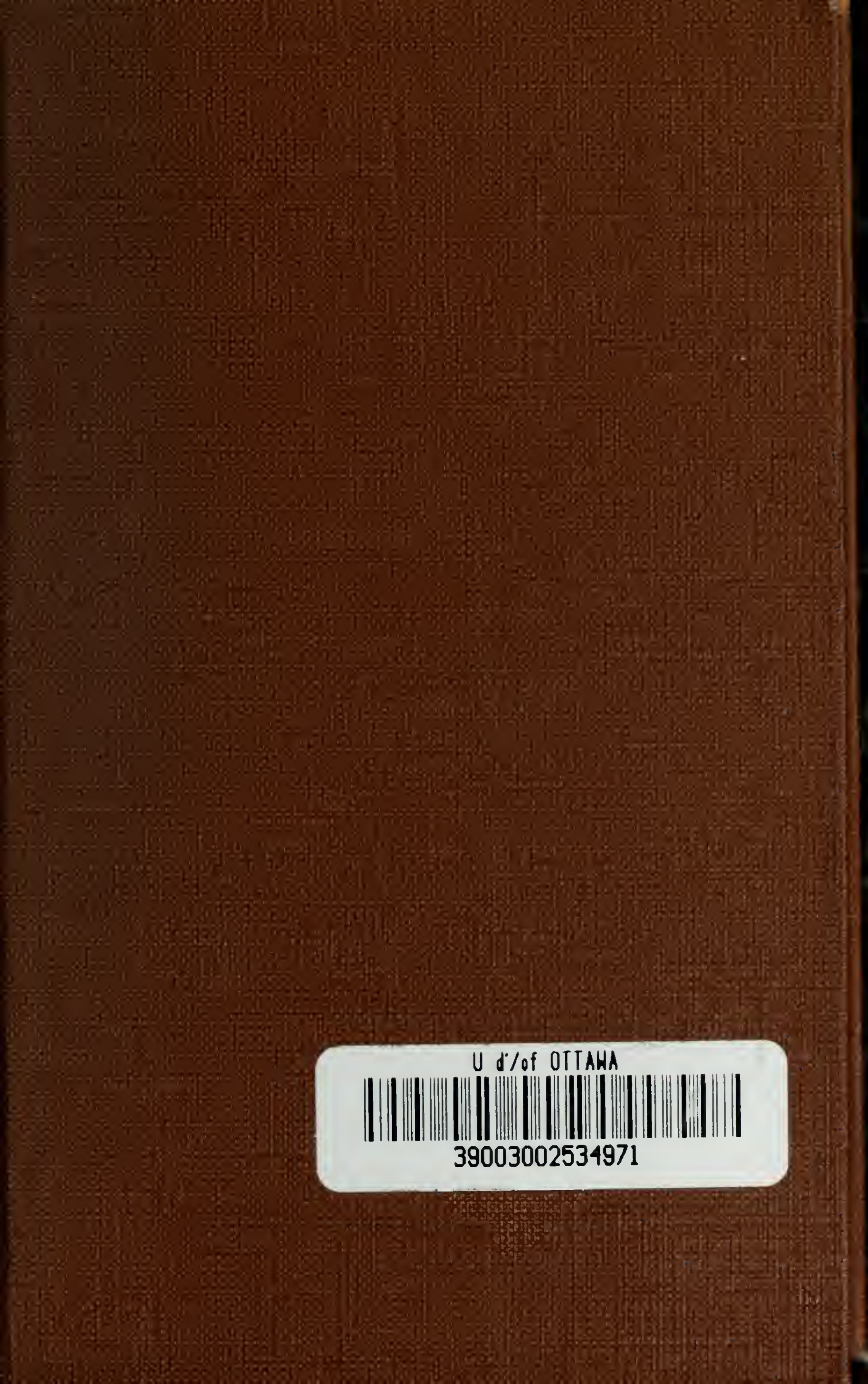

U d'/of OTTAWA
39003002534971

ESSAI

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES D'ÉTIENNE PASQUIER,

PAR LÉON FEUGÈRE,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE DESCARTES.

Bonum virum facile crederes, magnum libenter.

TACITE, *Agricola*, c. 44.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,

RUE JACOB, 56.

1848

AVANT-PROPOS.

On sait le culte des Romains pour leurs anciens livres. Même à l'époque de leur développement littéraire le plus brillant et le plus complet, ils ne perdirent jamais de vue leurs origines intellectuelles. Leur raffinement ne dédaigna pas la rudesse des *Fastes,* la nudité des *Annales pontificales.* Le plus élégant des poëtes latins, Virgile, se parait des lambeaux du vieil Ennius; le plus accompli des écrivains et des orateurs, Cicéron, est plein des souvenirs d'Accius, de Livius Andronicus, de Pacuvius : pénétré d'une sorte de respect filial, il admire et cite à tout moment ces devanciers, auxquels il est si supérieur. Sur ce point il nous restait à imiter les Romains. « Longtemps, a dit un savant académicien [1], nos yeux, comme éblouis de la splendeur de nos deux grands siècles littéraires, semblaient ne rien apercevoir dans les siècles qui les ont précédés; et notre littérature, quoique de bonne maison, quoique pouvant se glorifier à bon droit de son ancienneté, faisait trop comme ces parvenus qui rougissent de leurs aïeux, et qui le plus souvent les ignorent. » Il faut féliciter notre époque de s'être montrée à cet égard plus équitable ou plus clairvoyante. Reporter nos regards vers le berceau de la société française sera toujours pour nous la source des inspirations les plus heureuses. S'il est d'ailleurs dans la littérature d'un peuple, aussi bien que dans les divisions géographiques d'un pays, des espaces vides et déserts, par un privilége qui nous distingue, ces intervalles de mort ont pour la France été bien rares. Ce serait calom-

[1] M. Raynouard, *Compte rendu du concours sur « la marche et les progrès de « langue et de la littérature françaises au seizième siècle, »* 1828.

nier le génie national que de prétendre qu'il est demeuré durant de longs siècles oisif et stérile. On est revenu de l'opinion qui voyait dans le moyen âge un sommeil de l'intelligence prolongé pendant près de mille ans ; et, parmi nous surtout, on ne saurait sans injustice refuser une place, entre les époques mémorables de l'esprit humain, au siècle de la Renaissance.

Dans cette période critique, en effet, quel immense progrès accompli, malgré tant de désordres et de malheurs, ou plutôt par l'effet même de ces désordres et de ces malheurs : laborieux progrès, qui rappelle la fécondité de ces plaines théâtre d'un combat, où le sol foulé par deux armées, mais engraissé de cadavres, paye avec usure au laboureur l'arriéré de ses peines ! Grâce à la science de tant de jurisconsultes fameux, le droit romain reprend son empire sur le monde, qu'il va civiliser une seconde fois. Les codes barbares disparaissent ; et déjà l'unité de la loi est pressentie [1]. Dans toutes les branches des connaissances humaines éclate une activité féconde : jamais les arts ne furent cultivés avec plus d'ardeur ; jamais le champ de l'érudition ne fut défriché avec plus de patience et de génie. Que d'importants résultats simultanément atteints : on pénètre au cœur de l'antiquité, dont on saisit le véritable sens ; la philosophie secoue ses vieilles entraves, et devient l'art de penser ; la langue se débrouille et se rend capable des conceptions les plus hautes. Réunies entre les mains de Henri IV, les forces du pays inaugurent la splendeur du

[1] Cette pensée, si lente à réaliser, n'avait pas échappé à l'esprit sagace du plus politique de nos rois : « Il désirait fort, nous dit l'historien de Louis XI, Philippe de Comines (*Mémoires*, VI, 6), qu'en ce royaume on usât d'une coutume, d'un poids, d'une mesure, et que toutes ces coutumes fussent mises en français, en un beau livre. » Loisel, qui attribue le même projet à Philippe le Long (*Dialogue des avocats*, édit. de M. Dupin, 1818, p. 231), a donné dans ses *Institutes coutumières*, fruit d'un travail de quarante ans, une sorte d'avant-projet de la fusion de toutes nos lois en un seul code. Voy. le Discours prononcé par M. Dupin à la rentrée de la Cour de cassation en 1845.

règne de Louis XIV. Les germes de toutes les choses glorieuses, de toutes les institutions efficaces, sont dès lors jetés en France : sur ce sol fertile ils ne périront plus. En dépit de vaines résistances, un élan irrévocable est imprimé à l'avenir ; et trop oublieux de leur origine, le dix-septième siècle et le dix-huitième devront en partie au seizième, l'un d'être si grand, l'autre si hardi.

Pendant que le monde politique se transforme, les hommes éminents se pressent. L'arène de nos parlements est un champ de bataille où l'on voit lutter vaillamment ces magistrats qui, comme le dit de Thou[1], apprenaient dès le berceau à placer l'amour du pays au-dessus de toutes les affections privées : individualités puissantes, dont il convient de reproduire les traits, lorsque s'effacent de jour en jour ces physionomies originales qui animaient notre vieille histoire ; exemples de bon conseil, surtout à ces moments de langueur sociale où l'égoïsme, fruit d'une civilisation avancée, amoindrit les caractères, où, par un désenchantement funeste, l'on est prêt de trouver bizarre ce qui dépasse le niveau commun, étrange ce qui est grand.

L'auteur de ce travail s'est proposé d'étudier le seizième siècle dans quelques-uns de ses principaux représentants. Après avoir raconté la vie prématurément tranchée d'un jeune écrivain, il a choisi dans la même époque une carrière pleine de travaux et de jours. De La Boëtie, qui s'illustrait à dix-huit ans par son discours *Sur la servitude volontaire*, il s'est plu à rapprocher Étienne Pasquier, qui dans sa quatre-vingt-sixième année poursuivait encore la composition des *Recherches de la France*. Les rapports ne manquent pas, au reste, malgré ce que la durée de leur existence eut d'inégal, entre ces contemporains, tous deux amis sûrs, citoyens dévoués et magistrats intègres ; tous

[1] Voy. la préface de son *Histoire*.

deux épris des lettres antiques, mais espérant bien de leur idiome, qu'ils façonnent, éloquents dans leur langue comme dans celle de Virgile, hommes de science et d'imagination, poëtes et publicistes à la fois.

Un autre but de l'auteur est de revendiquer en faveur de Pasquier un titre qui ne lui a pas été accordé assez généralement, celui de l'un des créateurs de la prose française. Des préventions injustes s'étaient élevées contre lui : il suffira, pour les dissiper, de le faire connaître. Jusqu'ici en effet on lui avait accordé un rang plus avantageux entre les savants qu'entre les écrivains; et le mérite de son érudition avait, pour ainsi dire, étouffé celui de son style. Il était temps de revenir sur cette appréciation trop incomplète, ou plutôt d'écarter les nuages que des passions haineuses avaient répandus autour de son nom. Aujourd'hui que dans l'ordre politique il existe un droit commun pour tous les citoyens, on veut rendre aussi à toutes les gloires une égale justice : la critique éclairée ne fait plus acception de partis ni de bannières.

I.

VIE D'ÉTIENNE PASQUIER.

Il n'est pas d'époque dans notre histoire où s'offrent en plus grand nombre qu'au seizième siècle ces figures expressives et énergiques qui se détachent de la foule et méritent d'être étudiées à part.

La société, remuée en tout sens, avait la force nécessaire pour les produire. Par la civilisation qui renaissait les âmes étaient éveillées et éclairées sans être encore amollies. C'est alors que l'on voit se développer le germe de toutes les idées modernes et se rassembler pour ainsi dire les éléments constitutifs du caractère et de l'esprit national. Entre ceux qui l'ont représenté le plus vivement, et décidé même à quelques égards, Étienne Pasquier tient un rang considérable : il semble donc curieux de reporter ses regards sur cette longue existence, qui est comme un anneau entre la vieille France et la France moderne. Destiné à parcourir une carrière presque séculaire, il naquit en 1528 [1], selon les uns, suivant le plus grand nombre en 1529 [2], l'année même où le traité de Cambrai terminait en Italie la lutte de François Ier et de Charles-Quint. Le vainqueur de Marignan n'était plus, il est vrai, que le vaincu de Pavie; mais, à la faveur de quelques instants de repos, l'impulsion communiquée aux lettres par un prince qui les aimait et s'y connaissait avait repris son cours. C'est de 1530 que date l'institution des lecteurs ou professeurs royaux. Dès ce moment Budé, à la tête d'une élite de savants, avait renoué la trame interrompue qui rattache notre société aux âges antiques. De jour en jour assouplie par de studieux efforts, cultivée par un commerce assidu avec les écrivains d'Athènes et de Rome, notre langue, en devenant, grâce à l'ordonnance de Villers-Cotterets [3], la langue des tribunaux et des actes publics, allait achever de se mûrir par la discipline sérieuse des affaires.

[1] Voy. la Croix du Maine et du Verdier, dans leurs *Bibliothèques* ; Cf. la *Bibliothèque historique* de Lelong, t. IV, p. 246.

[2] Pasquier fixe lui-même la date de sa naissance au 7 juin 1529 : voy. le t. II de ses *Œuvres*, Amsterdam, 1723, col. 934.

[3] Août 1539.

On peut s'étonner que Pasquier, si communicatif dans ses ouvrages sur tout ce qui le concerne, ne nous ait jamais entretenus de sa première enfance. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elle se passa à Paris, sa ville natale, alors comme aujourd'hui la cité lettrée par excellence, le foyer des lumières, le rendez-vous des talents heureux [1]. Le jeune Pasquier y suivit les cours de l'université, où se pressait, surtout autour des chaires royales, une foule nombreuse d'auditeurs. Dans la suite il regrettait amèrement cette ferveur des études classiques, dont le déclin avait, dit-il, succédé aux règnes de François Ier et de Henri II [2].

Les renseignements nous manquent aussi sur la maison dont était issu Pasquier : nulle part il n'a parlé de ses père et mère, ni d'aucun de ses ancêtres. Guillaume Calletet, le mieux instruit de ses biographes [3], conclut de ce silence qu'il a été le premier auteur de l'illustration de sa race. Quoi qu'il en soit, on le voit, à un âge encore tendre, en possession d'un modeste patrimoine dans la Brie [4], dont les de Thou, comme sa famille sans doute, étaient originaires. Son éducation et ses goûts semblent l'avoir dirigé de tout temps vers la carrière du barreau. On ne connaît rien de plus sur cette époque de sa vie : c'est lorsqu'il fréquente les écoles de droit que l'on commence seulement à être mieux informé. Lui-même, avec une reconnaissance filiale dont il empruntait l'exemple aux plus illustres anciens, nous a transmis le nom des maîtres dont il a reçu les leçons. Les premiers sous lesquels il étudia, en 1546, furent, à Paris, Hotman et Baudouin. Un an après il se rendit à Toulouse, pour être le disciple du *grand* Cujas : ainsi l'a surnommé l'enthousiasme de ses contemporains. Jusque dans une vieillesse avancée, « il estimait son jeune âge heureux d'avoir joui des doctes fruits de ces trois personnages d'honneur [5]. » Surtout il se rappelait avec admiration l'enseignement de Cujas, ce rival, au dire de d'Aguesseau [6], des grands jurisconsultes romains, et que distinguait à un si haut degré cette clarté de la parole apanage des esprits supérieurs.

Pasquier, dans son ardeur d'apprendre, chercha même à l'étran-

[1] Voy, dans les *Éloges de Sainte-Marthe* celui de Pasquier, au liv. V.

[2] *Recherches de la France*, IX, 25; Cf. Crévier, *Histoire de l'Université*, t. VII, p. 61, 65.

[3] Voy. dans ses *Vies des Poëtes français* l'article étendu consacré à Pasquier : cet ouvrage inédit est conservé à la bibliothèque du Louvre.

[4] *Lettres* de Pasquier, XXI, 1.

[5] *Lettres*, XIX, 13.

[6] Voy. ses *OEuvres*, 1759, in-4°, Paris, t. I, p. 277. La *vie de* Cujas a été écrite par M. Berriat Saint-Prix : elle se trouve à la suite de son *Histoire du Droit romain*, in-8°, 1821.

ger de nouvelles leçons. L'Italie nous disputait alors les professeurs les plus renommés : ce fut dans cette patrie classique du droit qu'il alla perfectionner son instruction. A Pavie il entendit Alciat, qui, l'un des auteurs d'une innovation fort goûtée, tempérait par l'attrait littéraire l'aridité de la science des lois[1] ; à Bologne, Socin, objet pour les Italiens d'une vénération presque idolâtre[2]. La passion dans le seizième siècle se mêlait à toutes les études, et à celle de la jurisprudence plus qu'à aucune autre.

Après trois ans consacrés à ces travaux et à ces voyages, Pasquier débuta en novembre 1549[3] au barreau de Paris. Dans une époque où tous les débats, civils et politiques, venaient aboutir au parlement, où le corps de la magistrature était, en beaucoup de rencontres, l'arbitre suprême non-seulement du sort des particuliers, mais de celui des princes et de la fortune de l'État, on ne sera pas surpris qu'une considération singulière entourât la profession d'avocat. Pour nos pères, si vivement épris de tout ce qui rappelait l'antiquité, il s'attachait à ce rôle quelque chose de l'importance que possédait jadis le patron de Rome. Aussi la jeunesse d'élite se précipitait-elle dans cette carrière, qui semblait promettre à la fois l'influence et la richesse[4].

Parmi ceux qui faisaient leurs débuts en même temps que Pasquier on remarquait Brulard, qui par la suite fut premier président au parlement de Dijon, et François de Montholon, depuis garde des sceaux[5]. Versoris et le célèbre auteur de la *République*, Bodin, s'efforçaient également de conquérir un rang au barreau ; mais ce dernier, malgré son rare esprit et son profond savoir, ne devait pas y réussir[6]. Peu après Loisel et les frères Pithou descendaient dans cette arène. Entre les plus anciens avocats on distinguait Pierre Séguier, Christophe de Thou, Charles Dumoulin. Ces noms seuls attestent combien pour se faire jour la lutte était rude et difficile. Plusieurs, par un découragement prématuré, se réfugiaient dans l'achat d'un office de judicature[7]. Le succès ne pouvait s'obtenir

[1] *Recherches*, IX, 39 : ces jurisconsultes ont été appelés *humanistes*.

[2] *Recherches*, ibid.

[3] Id., IV, 27. Il a dit ailleurs dans son *Interprétation des Institutes de Justinian*, II, 52 « en octobre, 1549. »

[4] Loisel, *Dialogue des Avocats*, édit. de M. Dupin dans ses *Lettres sur la profession d'avocat*; 1818, in-8°, t. I, p. 202, 237 et 268. Cf. les *Recherches*, IX, 38 ; et Sainte-Marthe, *Éloge* de Brisson.

[5] *Lettres* de Pasquier, XXI, 1 ; Loisel, *Dialogue des Avocats*, p. 204 de l'édit. citée.

[6] Loisel, ibid., p. 324. Cf. Ménage, *Vitæ Ærodii et Menagii*, in-4°, 1675, p. 141.

[7] *Mémoires historiques et critiques*,

qu'à force de persévérance : Pasquier le comprit, et par une application soutenue il commença aussitôt à jeter les fondements de sa fortune future. Lui-même nous l'a dit[1], il avait foi dans notre vieux proverbe : « *Petit à petit on exploite grand chemin.* » C'est sur ce principe qu'il dirigea toujours sa conduite. La première cause qu'il plaida, après avoir observé assez longtemps, nous dit Colletet, le précepte que Pythagore enseigne à ses disciples, concernait « la réformation du collége des Dormans. » Une foule nombreuse d'*écoliers* formait l'auditoire : des témoignages de sympathie accueillirent ses paroles, et ce *coup d'essai*, qui lui mérita l'estime de la cour, redoubla son zèle et son espérance[2].

Pour acquérir cette expérience, que rien ne supplée, il se montra dès lors assidu aux plaidoyers importants, attentif à profiter de tous les conseils, à se former par toutes les leçons. Des loisirs ne pouvaient néanmoins lui manquer à son entrée dans la carrière. Il sut les mettre utilement à profit. Le goût de la littérature, en se répandant de plus en plus parmi nous, avait depuis peu gagné le barreau : de là cette génération d'avocats gens de lettres qui devait bientôt par la *Satire ménippée* exercer une si puissante influence sur les affaires du pays. Le jeune Pasquier se mêla aux rangs de cette élite, et dans les travaux littéraires, avec une nourriture solide, avec de nouvelles forces pour son esprit, il chercha la gloire pour son nom. Ajoutons encore que souvent il ne demanda qu'un délassement à sa plume. Une règle qu'il s'était tracée c'était d'allier, comme l'a conseillé le poëte, le sérieux de la vie avec ce qu'elle offre aux hommes sensés de gracieux et d'aimable. Il voulait « que le plaisir ne lui fit jamais mettre en oubli ce qui était de son état, ni que l'exercice de son état ne lui fit oublier rien du contentement qu'il prenait aux gentillesses et gaillardises d'esprit[3]. » Ces paroles montrent assez son humeur : elles expliquent aussi la diversité singulière de ses œuvres et le caractère frivole de celles qui l'annoncèrent au public.

Son *Monophile*, espèce de traité sur l'amour, parut en 1554 : l'auteur avait alors vingt-cinq ans. « Conforme, nous dit-il[4], à son âge et à l'honnête liberté qu'il portait sur le front, » ce livre

publiés sous le nom de Mézeray, Amsterdam, in-12, 1753, t. 1, p. 54; cf. Pasquier, *Lett.*, VII, 9.

[1] *Lettres*, I, 15.

[2] *Lettres*.

[3] Ibid., VIII, 1.

[4] Ibid.

ne l'était pas moins au goût public, que l'imitation des auteurs italiens, et particulièrement de Pétrarque, avait marqué d'une si vive empreinte. Un recueil analogue (nous réservons l'analyse de ces ouvrages pour un chapitre particulier) le suivit une année après. A la même époque, comme s'il n'eût pas suffisamment prouvé « qu'il n'était pas né pour être oiseux [1] », ses conceptions prenaient une direction plus élevée ; il abordait une entreprise de longue et puissante haleine, celle de « rechercher les anciennetés de notre France [2]. »

Son activité pour les affaires ne souffrait nullement de ces distractions studieuses ; bien plus, la réputation naissante qu'il devait aux lettres lui venant en aide : on le remarqua bientôt entre les jeunes avocats *de sa volée;* on fonda sur lui pour l'avenir de grandes espérances [3]. Aussi d'excellents partis ne tardèrent-ils point à lui être proposés ; on alla jusqu'à lui parler « de mille livres de rente [4], » dot considérable à cette époque : mais vainement essayait-on de le tenter par l'appât de grosses sommes ; il comptait bien « ne pas se marier aux us et coutumes de Paris, » et connaître les mœurs de celle dont la main lui serait offerte avant de s'enquérir de sa fortune [5]. D'autres propos non moins sages, que l'on pourrait lui emprunter, témoignent qu'il avait mûrement réfléchi sur *ce grand acte de la vie*, et qu'il ne voulait l'accomplir qu'avec dignité et bon sens [6]. Il n'éprouvait d'ailleurs aucune impatience de renoncer à sa liberté [7], lorsqu'une circonstance aussi avantageuse que piquante la lui fit perdre. Il venait de plaider pour une jeune veuve, il avait obtenu pour elle le gain d'un procès fort important : celle-ci, dans l'effusion de sa reconnaissance, lui dit ingénument, au rapport de Colletet [8], « que les obligations qu'elle lui avait étaient telles qu'elle croyait ne les pouvoir mieux acquitter qu'en se donnant elle-même à lui et tous ses biens ensemble. » La veuve était riche, belle, vertueuse [9] ; et, ajoute le biographe, Pasquier, heureux d'accepter son offre, « s'engagea ainsi à bonnes enseignes, en 1557, dans les liens du mariage. »

[1] *Lettres*, VII, 1.
[2] Ibid.
[3] Id., XXI, 1.
[4] Id., I, 13.
[5] Ibid.
[6] Id., I, 9.
[7] Ibid.
[8] *Vies des Poëtes français*, article cité de Pasquier. Cf. *Lettres*, XXI ; 1, *Interprétation des Institutes de Justinian*, III, 52 : son nom de famille était Montdomaine ; le nom de son premier mari, dont elle ne paraît pas avoir eu d'enfant, était Belin.
[9] On voit, dans l'épitaphe de Pasquier, qu'elle était du même âge que lui.

La naissance d'un fils sembla mettre l'année suivante le comble à son bonheur. Une lettre où il annonce à l'un de ses amis qu'il est père [1] atteste à la fois la vivacité enjouée de son esprit et l'affectueuse bonté de son cœur : « Le grand aise qui dissipe ses esprits ne permet pas que son jugement exerce ses fonctions ordinaires; » il s'applaudit d'avoir « un mâle et non une fille », et encore qu'il soit « né de ce doux air de Paris, auquel toutes sortes de philosophes abondent [2]. » Dans l'impatience de sa tendresse, il a voulu interroger le sort; imitateur des anciens, qui prétendaient lire l'avenir dans les vers de Virgile, il a demandé à ceux d'Ovide l'horoscope de son fils : ils lui ont promis pour ce nouvel hôte, ce nouveau citoyen du monde, une longue vie et la noble passion de la vertu. Ce n'est pas qu'il croie à de tels oracles; mais, père, il a la faiblesse des pères; et si son ami le condamne, à l'exemple d'Agésilas, il en appellera de lui comme d'un juge incompétent, ou plutôt il le priera d'attendre, pour confirmer sa sentence, qu'il jouisse à son tour du privilége paternel [3]. Celui-ci s'empressait de lui prédire, par sa réponse, que si l'enfant tenait de son père, il serait philosophe; s'il tenait de sa mère, il se montrerait actif et résolu [4].

Le caractère que ces dernières paroles nous révèlent chez cette jeune femme devait peu après trouver l'occasion de se signaler. En effet, au moment même où, par ses progrès au barreau, Pasquier se rendait de plus en plus digne de la grande fortune qu'elle lui avait apportée, un malheur soudain pensa ruiner toutes ces chances d'un brillant avenir.

Vers la fin de 1558, conformément aux habitudes ménagères alors en honneur dans les classes les plus aisées, il revenait de faire *ses vendanges en Brie* [5], lorsque chez un de ses amis où il s'était arrêté il tomba gravement malade : ce fut pour avoir mangé d'un plat de champignons vénéneux, de cette nourriture des dieux, comme l'appelait Néron, parce qu'il avait fait par elle un dieu de l'empereur Claude [6]. Pour résister à la violence du poison, il

[1] *Lettres*, II, 9.

[2] Les hommes les plus considérables de cette époque se faisaient honneur d'ajouter à leur nom la qualification de *Parisiens*. On attachait un tel prix au simple titre de bourgeois de Paris, qu'il était ambitionné par des nobles, par des chevaliers, par des princes même : voy. à ce sujet Crapelet, *Proverbes et dictons populaires;* Paris, 1831, grand in-8°, p. 65.

[3] *Lettres*, II, 9.

[4] « Strenuum se hominem et nunquam cessantem præstabit : » *Lettres*, II, 10.

[5] *Lettres*, XXI, 1.

[6] Suétone, *Vie de Néron*, c. 33; cf. Guy-Patin, *Lettres*, XXXV, t. I, p. 83 de l'édit. in-12 de Cologne, 1692.

ne fallut rien moins que l'excellente constitution de Pasquier ; mais il fut attaqué de fièvres tour à tour continues, tierces, quartes et autres, dont l'une même, selon la docte remarque du célèbre Piètre [1], « avait été vue par Hippocrate et non par Galien [2]; » quoi qu'il en soit, cette brusque interruption de santé se prolongea longtemps, et fit craindre les plus funestes conséquences.

Avec sa passion de l'étude et de la gloire on jugera s'il supportait facilement le repos ; aussi, quand, après avoir langui plusieurs mois, il commençait seulement à reprendre quelques forces, voulait-il déjà retourner à ses occupations du Palais. Les médecins ne vainquirent qu'avec peine cette détermination téméraire. Par leur conseil, Pasquier se rendit à sa maison des champs d'Argenteuil, vers les fêtes de Pâques en 1559, et, « balançant, suivant son expression pittoresque, entre le sain et le malade [3], » il y demeura jusqu'aux premiers jours de mars 1560. A ce moment encore, pour prévenir une rechute trop certaine, on dut l'empêcher de reprendre ses travaux ; on lui recommanda de changer d'air et de se distraire par quelque voyage. Forcé d'obéir à ces prescriptions, il alla visiter la mère de sa femme, qui habitait Amboise. La conjuration qui porte le nom de cette ville venait d'être découverte lorsqu'il arriva dans ses murs, remplis d'effroi. Autour du jeune époux de Marie Stuart et de ses redoutables protecteurs se dressait l'appareil des supplices : on voyait encore sur l'échafaud les têtes dégouttantes de sang de Castelnau et de plusieurs gentilshommes suppliciés avec lui [4]. Dans l'aspect de cette cité rougie de carnage, où il ne résida pas moins d'un mois, Pasquier puisa une profonde horreur pour les discordes religieuses et pour la guerre civile : ces sentiments devaient peu après lui suggérer l'*Exhortation aux princes*, éloquent manifeste de son dévouement au pays.

D'Amboise il gagna Cognac, où sa femme possédait une propriété patrimoniale, et il s'y remit des impressions pénibles qui l'avaient assailli. On peut le conjecturer par la peinture suave qu'il nous a

[1] Pasquier parle encore ailleurs, *Lettres*, IX, 14, de ce médecin, l'un des plus renommés de Paris : reçu docteur en 1549, il avait été professeur et enfin doyen en 1564. Il mourut en 1584, comme on le voit dans la correspondance de Guy-Patin. Il eut de dignes héritiers de son nom ; son fils aîné est celui que cet écrivain appelle « vir maximus et plane incomparabilis. »

[2] *Lettres*, XXI, 1.

[3] Ibid.

[4] *Lettres*, IV, 4; XXI, 1; *Cf. Recherches*, VIII, 55.

laissée de ce plaisant séjour, de ce vrai *pays de promission* [1] ; il l'appelle un paradis terrestre, dont la Touraine n'égalait à ses yeux ni la beauté ni l'abondance : telle était la variété des fruits excellents qu'on y recueillait, la richesse de ses produits de tout genre. Ce qui toutefois l'y charmait encore davantage, c'était l'aspect de cette vie innocente si rare ailleurs, et qui semblait s'y être réfugiée,

Et secura quies et nescia fallere vita ;

c'était la paix de l'âme, trésor inappréciable à une telle époque. Là venaient expirer ces bruits sinistres que soulevaient les fureurs de parti ; là, dans des temps si funestes, on pouvait presque oublier que la France était un vaste théâtre de brigandages et de crimes [2].

Rendu enfin à la santé par cette nature heureuse dont il savait jouir, Pasquier, que des goûts non moins vifs rappelaient vers ses travaux interrompus, s'empressa de revenir à Paris et de revoler au Palais ; mais de nouvelles tribulations l'y attendaient. Dans cette milice ardente du barreau, il faut, pour être compté, veiller toujours à son poste : l'oubli suit promptement l'absence. Près de deux années d'éloignement avaient effacé Pasquier du souvenir de ses clients et de ses rivaux d'autrefois. Il le reconnut bien vite ; et, réduit à se promener seul, sans même être reconnu, dans ces salles où jadis il avait été accompagné de plaideurs et de gens d'affaires, il ne put se défendre d'un abattement profond. Le chagrin lui inspira la pensée de renoncer entièrement à une profession où il avait rêvé la gloire, où il ne trouvait plus que l'amertume. Comment néanmoins s'ouvrir de ce projet à sa femme, dont les espérances d'avenir seraient ainsi tout à coup déçues ? En échange de la fortune qu'elle lui avait donnée, ne lui devait-il pas un rang distingué et le reflet de ses propres succès ? Aussi ferme que sensée, celle-ci alla au-devant de ses confidences, et mit un terme à ses irrésolutions. D'elle-même elle exhorta son époux à se bannir du Palais, à faire au repos de sa vie le sacrifice de son ancienne ambition, surtout à s'abstenir de vains regrets : n'avaient-ils pas assez d'aisance pour vivre dans un heureux loisir ? La gestion de leurs biens ne leur serait-elle pas d'ailleurs une occupation suffisante ?

[1] *Lettres*, XIV, 7 ; cf. V, 9.

[2] *Lettres*, XIV, 7.

Pasquier, sous l'impression du chagrin qui l'obsédait, se hâta de suivre ce conseil, décidé dès lors à partager son temps entre la société de quelques amis et le culte des lettres. A la faveur de cette retraite, il publia vers la fin de 1560 le premier livre des *Recherches de la France*, et le *Pourparler du Prince;* mais ces travaux mêmes, en ramenant sur lui les yeux du public, ne pouvaient manquer de lui rouvrir l'arène d'où il était sorti [1]. Une circonstance qui ne devait pas être moins efficace à cet égard, c'est qu'il se lia vers cette époque avec deux docteurs en théologie, membres influents de l'université : on verra par la suite comment ils lui firent, suivant sa propre expression [2], reprendre racine au Palais. L'un, nommé Levasseur, était principal du collége de Reims; l'autre, Béguin, de celui du cardinal Lemoine. Le goût des conversations solides rapprochait naturellement ces trois hommes, amis de la religion et de la science. Leur connaissance fut bientôt étroite. Souvent dans les faubourgs de Paris ils se promenaient ensemble, devisant sur les saintes Écritures, sur la philosophie, sur l'histoire; au charme de ces entretiens libres et variés ils ajoutaient parfois, avec la bonhomie de nos vieilles mœurs, quelque simple collation ou bien une partie de jeu de quilles. Ainsi Pasquier s'efforçait de combattre d'importuns souvenirs : cependant, malgré l'attrait de ces distractions, la pensée des Enquêtes et de la Grand'chambre revenait souvent s'offrir à son esprit; cette préoccupation, de plus en plus forte, ne tarda pas à le subjuguer. Le dépit l'avait écarté du barreau, l'espoir l'y ramena; et cette fois les occasions de se produire ne lui furent plus refusées. Il sut, en redoublant d'activité et de talent, seconder ce retour de la fortune; et par là, nous dit Colletet, il ne laissa pas que d'être *assez heureusement employé* depuis 1562 jusqu'à 1565, époque décisive dans sa vie, où un procès fameux plaidé devant le parlement, celui de l'université contre les jésuites, le porta au premier rang des avocats.

Si le corps enseignant lui confia le soin de défendre ses priviléges, on devine aisément que ce fut sur la recommandation pressante des savants docteurs qui peu auparavant partageaient ses loisirs et ses récréations champêtres. Quoique les jésuites n'eussent jamais été, comme l'atteste Pasquier[3], l'objet de leurs entre-

[1] *Lettres*, VIII, 1; cf. dans les *Jeux poétiques* de Pasquier le VIII[e] sonnet de la III[e] partie, *Ambition*.

[2] *Lettres*, XXI, 1.

[3] Ibid.

tiens, néanmoins ses deux amis avaient pu reconnaître en lui, avec une piété éclairée et sincère, un esprit incisif et nerveux, versé dans l'histoire politique et religieuse, une haine prononcée pour les pouvoirs irréguliers ou occultes, surtout un attachement loyal à nos libertés gallicanes : de là le témoignage de confiance qui, en remettant ces graves intérêts entre ses mains, l'appela tout à coup sur un si imposant théâtre.

Quelle avait été l'occasion, quelles furent les circonstances de la lutte alors engagée entre l'université et les jésuites, c'est ce que je raconterai dans un chapitre à part, où je ferai connaître non-seulement le discours de Pasquier, mais tous les démêlés qu'il eut avec cette compagnie, déjà si puissante à son berceau. Il allait atteindre trente-six ans. A la vigueur de l'âge il joignait la maturité du talent et du savoir; ses vœux, qui longtemps avaient appelé le grand jour d'une éclatante plaidoirie, étaient enfin satisfaits : on sait s'il répondit à l'importance de la mission qu'il avait reçue. En transformant un simple débat judiciaire en question d'État, en s'élevant aux plus hautes considérations du droit public, il donna la mesure de ses forces. Cette vivacité de dialectique, cette largeur de pensée dont il fit preuve, aucune autre cause ne lui avait encore permis de les déployer avec le même éclat : aussi, jusque dans les dernières années de sa vie, se plaisait-il à rappeler, avec la complaisance du vieillard, « ce premier coup d'essai de son esprit, cette harangue prononcée à la vue de dix mille, et qu'à l'étranger on avait réputée pour un chef-d'œuvre [1]. »

Une telle circonstance, que Pasquier n'a pas craint de déclarer providentielle [2], ouvrait une vaste carrière à son ambition légitime. En même temps qu'elle le désignait naturellement pour les grandes affaires, il se montrait par la générosité de son caractère digne de son brillant succès. Lorsque l'université lui fit remettre « une bourse de velours contenant plusieurs écus », il la refusa [3] : comme son fils reconnaissant, disait-il, il se devait tout entier à son service [4].

[1] *Lettres*, XXI, 3; cf. *Recherches*, IX, 4.

[2] « Miracle très-exprès de Dieu. » *Lettres*, XXI, 1.

[3] Pour répondre à ce procédé généreux, l'université ordonna que tous les ans, tant que Pasquier vivrait, on lui porterait deux cierges, au jour de la Chandeleur; hommage dont il s'est montré très-flatté. *Lett.*, XXI, 1. Cf. Crévier, *Hist. de l'Université*, t. VI, p. 192.

[4] Si l'on est tenté de sourire d'une telle preuve de désintéressement, on

Chaque jour pour Pasquier fut depuis ce moment marqué par de nouveaux combats et par de nouveaux triomphes dans la lice du barreau [1]. En 1566 il perdit sa belle-mère, et pour recueillir sa succession il se rendit à Amboise, pendant les fêtes de la Pentecôte : une anecdote relative à ce court voyage [2] nous le représente comme fort occupé alors au Palais, où il avait su se concilier l'estime et la bienveillance des chefs de la magistrature. Dans diverses parties de ses ouvrages il s'est au reste étendu sur les principales causes qu'il a plaidées, sur les procès les plus mémorables dont il a été chargé [3]. Quand sa réputation solidement établie eût semblé lui permettre plus de loisir, on voit qu'il ne se relâchait en rien de l'activité de ses travaux. Malgré la sûreté d'un talent mûri par l'expérience, il se gardait de cette confiance qui est souvent l'écueil des esprits supérieurs ; et bien loin de trop présumer de ses forces, par une appréhension salutaire d'être au-dessous de lui, il se maintenait constamment à la même élévation [4].

Une des plus glorieuses campagnes qui signalèrent sa longue carrière, ou, pour mieux parler, l'une de ses plus belles victoires, fut celle qui sauva la vie à un innocent, la fortune et l'honneur à une illustre maison. Pasquier a raconté cette affaire avec de grands détails ; en outre il nous a conservé le plaidoyer qu'il prononça dans cette occasion [5]. C'était en 1571 : le seigneur d'Arconville, escorté d'une troupe d'archers, avait été traîné sur une charrette aux pieds de ses juges. Chargé d'une horrible accusation, cet appareil ignominieux le désignait comme coupable au peuple, dont la haine aveugle réclamait son supplice; le tribunal et l'avocat du roi, Augustin de Thou, inclinaient vers l'opinion publique. Tel

nous permettra de rappeler qu'un écu était sous Henri III, et même assez longtemps après lui, le prix ordinaire d'un plaidoyer : voy. les *Mémoires* publiés sous le nom de Mézeray, t. I, p. 54; Monteil, *Matériaux manuscrits*, t. II, p. 67. Pasquier faisait donc l'abandon d'honoraires considérables pour son époque.

[1] Voy. particulièrement l'*Interprétation des Institutes de Justinian*, II, 92 : « Il combattait pour l'honneur avec les plus célèbres avocats à qui emporterait la victoire. »

[2] *Lettres*, VII, 10.

[3] Voy. particulièrement *Lettres*, VI, 2; VIII, 1; XXI, 3, et l'*Interprétation des Institutes de Justinian*, I, 41, 68; II, 43, 58, 78; etc. Pasquier remarque, dans une lettre inédite adressée à Loisel, et datée du 6 novembre 1582, « que sans l'ordre qu'il y avait apporté le duc d'Alençon (le frère du roi Henri III) perdait un procès de conséquence aux requêtes du Palais. » Aussi la Croix du Maine, dans sa *Bibliothèque* imprimée en 1584, appelait-il Pasquier « l'un des plus éloquents avocats du parlement de Paris. Il a prononcé, ajoutait-il, plusieurs très-doctes oraisons, tant au parlement qu'en autres lieux, lesquelles ne sont encore imprimées. »

[4] *Lettres*, VII, 8.

[5] *Lettres*, XII, 1; cf. id., XXI, 3.

était le client dont Pasquier avait accepté la défense. Malgré de sinistres soupçons, son regard exercé avait interrogé le visage de l'accusé, dont le front calme, *soudé au vif*, dont l'œil assuré lui avait révélé l'innocence. Fort de sa conviction, il ne craignit pas, dans ces formidables circonstances, de lutter contre la prévention et l'erreur. La salle de Saint-Louis, théâtre des causes criminelles, regorgeait d'une foule immense, attirée par l'émotion du drame : aux côtés de Pasquier était son fils aîné, dont il avait voulu former la jeunesse par un grand exemple ; à ses pieds, le gentilhomme, sa femme, ses deux enfants baignés de larmes; devant lui ses accusateurs, aussi éplorés, et réclamant vengeance de l'attentat qui avait versé le sang d'une famille entière : leur avocat était Brisson. Lorsque le défenseur se leva, un murmure désapprobateur se fit entendre; quatre fois il s'efforça de commmencer, quatre fois ces bruits ennemis étouffèrent ses paroles, jusqu'à ce que, *la couleur lui montant au visage*, et sa voix éclatant avec l'accent d'une juste colère, il força au silence l'assemblée frémissante, l'éclaira malgré elle, l'étonna, la subjugua par l'ascendant d'une argumentation serrée et lumineuse, l'entraina dans son parti par la puissance sympathique de mouvements chaleureux, et renouvela, comme il le dit avec un légitime orgueil [1], le triomphe de Cicéron, faisant tomber des mains de César l'arrêt préparé contre Ligarius. A la lecture de cette harangue on comprend d'ailleurs son succès. Le début en est imposant et pathétique, en même temps plein de ménagement et d'adresse; la narration est nette, aisée et rapide: à l'habileté du légiste se joint dans plus d'un passage la véhémence de l'orateur.

Cette véhémence, Pasquier la puisait dans son âme loyale et sincère, ouverte à tous les nobles sentiments : jamais sa conscience ne désavoua aucune de ses paroles; jamais il ne servit d'organe au parti de l'injustice, ou ne refusa son ministère d'avocat à qui le réclamait pour assurer le triomphe de son bon droit. Lorsque le maréchal de Montmorency [2], tombé dans la disgrâce de Charles IX, eut été envoyé à la Bastille, il fit demander à Pasquier s'il voulait accepter le rôle de son défenseur. Celui-ci, avec autant d'empressement que d'autres en mettaient à fuir cette mission périlleuse, répondit qu'il tenait ce choix à grand honneur, et qu'il s'efforcerait d'en paraître digne. En effet, il ne contribua pas peu à faire rétablir

[1] *Lettres*, XII, 1.

[2] C'était le fils aîné du connétable : Voy. *Recherches*, VI, 9.

dans sa liberté et dans ses honneurs celui que sa *saine conscience* n'avait pu protéger contre un caprice de la colère royale [1].

Les plus illustres seigneurs rendaient donc, en lui confiant leurs intérêts, un double hommage à son intégrité et à ses talents. Au nombre de ces nobles clients on remarquait les princes de la maison de Lorraine : pour leurs affaires domestiques ils recouraient habituellement à ses conseils [2], et plus d'une fois ils se servirent de sa parole dans des causes considérables. Telles furent celle où devant le conseil d'État il soutint les droits régaliens que le duc de Lorraine prétendait sur le duché de Bar [3], et celle de la vicomté de Martigues, qu'il plaida, en 1573, pour Henri de Guise, durant trois matinées de suite, sous les yeux de tous les membres de cette puissante famille établis en France [4]. Dans une occasion non moins solennelle il eut pour auditeurs, comme il nous le rapporte [5], Charles IX, ses frères et les princes du sang, les grands officiers de la couronne et les ambassadeurs de Pologne : les membres du parlement étaient revêtus de leur robe d'écarlate, et l'arrêt fut prononcé par le chancelier de Birague. Plusieurs autres procès où il figura, sans être entourés d'un appareil aussi pompeux, ne laissèrent pas que d'avoir alors beaucoup de célébrité et d'importance. C'est ainsi qu'en 1579, pendant trois jeudis, et en présence d'une infinité de peuple, il défendit contre la faculté de médecine de Paris la doctrine introduite par Paracelse, et qui jouissait en Allemagne d'une vogue immense [6]. Justement frappé du caractère indécis et conjectural qui discréditait, de son temps, l'art de guérir [7], il ne croyait pas qu'il fallût fermer la porte aux inventions venues du dehors : libre penseur, il voulait que l'on discutât, non que l'on étouffât les nouveautés.

Dans les questions politiques, alors si controversées, l'indépendance d'esprit de Pasquier était la même. Il la signala hautement,

[1] Voy. *Recherches*, VI, 9.

[2] Cette confiance, il la partageait avec Versoris et de Montholon : *Lettres*, XIII, 6.

[3] Le duc de Lorraine, René II, avait en effet obtenu de Louis XII la jouissance de ces droits régaliens; ils furent maintenus : v. le *Dictionnaire géographique* d'Expilly, in-f°, t. I, p. 445 et 447.

[4] *Lettres*, XII, 9, XXI, 3; Cf. *Recherches*, VI, 29, où l'on apprend que l'adversaire de Pasquier dans cette cause fut le célèbre Claude Mangot, qui porta la parole pour la fille unique de Sébastien de Luxembourg. — On remarquera encore parmi les plaidoyers prononcés pour cette famille celui qui est placé à la fin du t. 1er des *OEuvres* de Pasquier, col. 1059-1094, « pour le duc de Lorraine, contre les seigneurs et dame de Bussi d'Amboise, seigneurs de Mouguinville. »

[5] *Lettres*, XXI, 3.

[6] *Lettres*, XXII, 4 et 12; cf. VIII, 1.

[7] *Lettres*, XIX, 16, XXII, 12, Cf. *Recherches*, IX, 11.

en embrassant la cause d'Angoulême, qui n'avait pas craint de résister aux volontés de son souverain [1]. Cette ville, cédée par le roi au duc d'Alençon, comme gage de l'une de ces trêves que les intérêts opposés se faisaient un jeu de conclure et d'enfreindre, avait refusé de recevoir le duc de Montpensier, qui devait la remettre au frère de Henri III. Pour la disculper de cette audace, pour repousser l'accusation de lèse-majesté qui pesait sur elle, Pasquier, devant le parlement de Paris, remonta aux principes fondamentaux du droit public, et jusqu'à l'origine de notre gouvernement. Né français et plaidant pour des Français, il se jugeait dûment autorisé, non pas à s'opposer au roi, mais à lui présenter ses humbles remontrances en justice. Nos rois n'avaient-ils pas toujours consenti à *réduire leur puissance sous la civilité de la loi ;* et la ville d'Angoulême, par son obstination à rester entre les mains de son légitime seigneur, n'avait-elle pas donné de sa soumission et de sa loyauté la plus éclatante preuve ? N'était-ce pas là une de ces désobéissances patriotiques dont la Normandie sous Louis XI, la Bourgogne sous François Ier, avaient offert un généreux exemple ?

Le parlement eut le bon esprit de le croire, et termina le procès par un arrêt prudent, qui, en sauvant les apparences d'un échec à l'autorité royale, accordait en effet gain de cause aux habitants d'Angoulême. Leur dévouement au pays les en rendait dignes : « Jadis leurs pères, avait dit noblement Pasquier, quand ils avaient été livrés aux Anglais pour la rançon du roi Jean, soumis de corps, étaient demeurés Français de cœur. » Son habile et énergique plaidoirie abonde en traits semblables, expression vive de son ardent patriotisme. C'est une manifestation curieuse de ce qu'il y avait alors de force dans l'esprit public, et dans nos vieilles institutions de germes d'un libre avenir. Elle témoigne du développement circonspect, mais continu, par lequel on s'acheminait en France vers la possession des garanties de sécurité et de dignité qui forment aujourd'hui la base de notre ordre social. L'auteur du *Traité de l'Éloquence française*, du Vair, assignait pour motif à la faiblesse de nos orateurs l'absence des grands intérêts, cette âme des discussions politiques dans les États indépendants de l'antiquité. Mais cette fois qu'imaginer de plus imposant qu'une telle question et le théâtre où elle

[1] En 1576, après *la paix des princes ;* voy. *Lettres* VI, 1 ; à la suite de la lettre citée, le plaidoyer lui-même est donné. Cf. l'*Éloge de Pasquier* par M. Dupin, prononcé à la rentrée de la cour de cassation en 1813, p. 21 et 51.

était débattue? Certes, Pasquier déclarait à bon droit[1] « que c'était là une affaire toute publique, telle que l'on en traitait anciennement dans Rome. » Si dans la carrière du barreau nous étions demeurés si loin des anciens au seizième siècle, il fallait plutôt attribuer notre infériorité au goût de cette érudition indigeste qui étouffait sous une végétation stérile le jet vigoureux des plus heureuses natures. A cette influence pernicieuse venaient se joindre les entraves des formalités et de la routine. Les présidents, ainsi que nous l'apprend Loisel[2], ne se faisaient pas faute de *rabrouer* d'une voix dure et impatiente les orateurs qui semblaient s'écarter de leur sujet. Cependant, il faut à l'éloquence, comme l'observe Tacite[3], une pleine liberté de mouvement; rien ne doit gêner sa souple et capricieuse allure. Ces rudes interpellations nous rappellent les manteaux étroits et disgracieux qui sous les empereurs, embarrassant les gestes de l'avocat, parurent non sans raison arrêter l'essor de la parole et porter un coup funeste à l'éloquence romaine[4].

Que dès cette époque, néanmoins, de sérieux intérêts inspirassent à notre barreau un digne langage, c'est ce que l'on ne saurait contester. Au milieu de ce progrès général qui annonçait la grande époque des lettres françaises, l'éloquence était en marche, comme tout le reste. Aussi du Verdier, dans la préface de sa *Bibliothèque*, remarquait-il à juste titre « que déjà les orateurs avaient fait beaucoup d'honneur à notre langue. » On partagera ce sentiment en lisant plusieurs des plaidoyers de Pasquier. Il fut vraiment un prédécesseur de Patru et de Le Maistre. Une parole ferme et pittoresque, un débit animé et facile, une argumentation solide et pressante, quelquefois, d'après le goût du temps, fine jusqu'à la subtilité[5], une riche variété de connaissances en morale, en politique, en histoire, telles étaient les qualités qui dans cette lice du Palais, où, suivant un contemporain[6], « il courait si bravement, » lui conciliaient tous les suffrages. On ne s'étonnera donc pas que sa porte fût, au rapport de ses biographes[7], assiégée par les plaideurs, et que devant les tribunaux il fût en possession de cette suprématie qui appartient à l'ascendant personnel du talent joint à la

[1] *Lettres*, VI, 1.
[2] *Dialogue des Avocats*, p. 201 de l'édit. citée.
[3] *Dialogus de Oratoribus*, c. 39.
[4] Ibid.
[5] Voy. par exemple *Recherches*, VI, 37, à la fin.
[6] Le savant Airault : voy. les *Lettres* de Pasquier, XI, 7.
[7] Voy. particulièrement au liv. V des *Éloges* de Sainte-Marthe celui de Pasquier.

vertu. De là cette juste fierté que lui inspirait le ministère qu'il exerçait. Aucune profession ne lui semblait plus noble et plus indépendante que celle de l'avocat, aucune plus sacrée, par les intérêts dont elle nous rend dépositaires, par les devoirs qu'elle nous impose.

Il est vrai qu'il communiquait, nous l'avons vu, toute l'élévation de son caractère à ses fonctions. Ennemi de la *chicanerie*, loin de spéculer sur les procès, il les considérait, à l'exemple de l'Hôpital, comme une plaie de la société, que la raison publique devait travailler à guérir [1]. Loin de s'associer en aucun cas à l'impunité des coupables, il blâmait avec énergie cette indulgence voisine de la faiblesse qui encourage le crime en l'épargnant [2]. A ses yeux l'administration sévère de la justice était le fondement essentiel des États ; une condition absolue de leur prospérité, c'était le respect des lois, dont il cherchait dans l'équité naturelle et le bon sens la double base et la consécration nécessaire [3].

Ces principes prenaient leur source dans la haute idée que Pasquier s'était faite des devoirs de la législation et les études profondes auxquelles il s'était livré à ce sujet : dans une extrême vieillesse il ne les avait pas encore interrompues. En outre, la science du philosophe perfectionnait et complétait, pour ainsi dire, en lui celle du légiste. Aussi, dans cette époque florissante du Palais, où, comme l'a dit Bodin [4], la vraie jurisprudence avait son siége à Paris, ne fut-il au-dessous d'aucun de ses plus savants contemporains. Lorsqu'il fut procédé à la réformation de la Coutume de cette ville [5], l'un des jurisconsultes choisis pour y travailler, il seconda dignement, dans cette importante entreprise, Gilles Durant, de Fontenay, Canaye, Mangot, de Montholon, la Faye, Vulco, Versoris, et Chopin, l'honneur du barreau français [6].

Dans cette vie, pleine de labeurs et de luttes journalières, en

[1] *Recherches*, IX, 41 ; cf. II, 4.

[2] Id., VIII, 40.

[3] *Recherches*, XVI, 2.

[4] Voy. l'*Épître latine* à Pibrac, placée en tête de sa *République*. Cf. le *Dialogue* de Loisel, p. 334 et 335 de l'édition citée.

[5] (1580) *Lettres*, XIX, 19. Pasquier parle très-souvent de la nouvelle Coutume de Paris, « qu'il estime devoir servir de lumière aux autres coutumes, » ou, comme il le dit ailleurs, « de guidon »: voy. l'*Interprétation des Institutes*, II, 37 et 51 : cf. ibid., 43, 52, 69, 85, 106, etc. Quant au mot de coutume, il était synonyme de celui de loi, ainsi que l'explique Pasquier, *Lett.* XIX, 15. « Cette dénomination, ajoute-t-il, a prévalu, comme plus douce et plus agréable aux Français, étant une marque de leur liberté et sujétion volontaire » ; Ibid.

[6] Consulter sur ces jurisconsultes, les précieuses notes de M. Giraud, dans son édition de l'*Interprétation des Institutes de Justinian*, p. LIII et LIV de l'*Introduction*. M. Giraud incline à omettre le nom de Mangot, et à remplacer celui de la Faye par celui de Guy du Faur de Pibrac : voy. le passage cité.

quelque sorte livrée au public, y avait-il donc encore quelque place pour le culte désintéressé des lettres? A notre époque, stérilement affairée, on le concevrait difficilement; au seizième siecle la force et le calme des âmes, en dépit des tourmentes religieuses et politiques, ménageaient des loisirs aux plus occupés. De là les grands travaux, nés dans ces jours si contraires aux paisibles études, où les bibliothèques, les œuvres de l'esprit, avant même qu'elles fussent achevées, étaient souvent la proie des flammes [1]. Pasquier, malgré les obstacles les plus divers, sut toujours réserver une partie de son temps pour les travaux littéraires, auxquels il a dû sa plus belle gloire. Avec cette humeur tour à tour enjouée et sérieuse, dont il nous offre l'alliance piquante, il fait paraître en 1564 ses *Ordonnances d'amour*, en 1565 le second livre de ses *Recherches*, de nouveaux vers en 1567 et 1569, la *Congratulation au roi* en 1570. Comme ces illustres Romains, dont il reproduit à beaucoup d'égards le goût et le caractère, il a ses habitations des champs, où il se dérobe au tracas de la ville. Ici nous le voyons courir « à sa campagne d'Argenteuil, pour s'y réconcilier quelques jours avec ses livres et ses meilleures pensées [2]; » là se retirer, à la faveur des vacations, « dans sa maison du *Châtelet* [3], en délibération de trouver quelque relâche aux flots et reflots des affaires du Palais [4]. » Il en reviendra plus dispos à *ses sacs* [5]. Mais tout à lui dans ces paisibles retraites, il s'y enivre d'étude et de méditation : heureux d'échapper aux arides questions du droit, les *Offices* de Cicéron et d'autres chefs-d'œuvre classiques à la main, il converse avec ces amis retrouvés, objets au seizième siècle d'un si fervent enthousiasme; il sort de *cette belle compagnie* pour transmettre les impressions de ses lectures à quelques hommes comme lui épris de l'antiquité; il discute avec eux les opinions de ses auteurs favoris [6]. C'est, après que ce studieux séjour a *réveillé ses esprits*, qu'exercé à penser par ces immortels modèles, il devient auteur à son tour : il donne les matinées entières au travail; « il s'y remet encore au sortir de table, et ne lui consacre pas moins de huit ou neuf heures par jour. » C'était là son repos [7]. Avec l'âge son ardeur, loin de se calmer, redouble encore; parfois elle prend sur sa santé :

[1] Voy. particulièrement dans les *Éloges* de Sainte-Marthe, l. III, celui de Germain Vaillant.
[2] *Lettres*, X, 6.
[3] Petit village de la Brie.
[4] *Lettres*, IX, 13.
[5] Id., VIII, 12.
[6] Id., II, 11.
[7] Id., X, 10 et 13.

mais dans ce corps sain et vigoureux un régime sévère rétablissait bientôt l'harmonie [1].

Le goût de Pasquier pour les lettres, la réputation qu'elles lui avaient acquise, les charmes de cette intimité intellectuelle qui unissait alors beaucoup d'âmes d'élite et d'esprits supérieurs, se montrèrent surtout à l'occasion des *grands jours* de Poitiers et de Troyes, deux circonstances fameuses dans la vie de Pasquier et dans l'histoire littéraire du seizième siècle.

Lorsque, avant Philippe le Bel, le parlement était ambulatoire à la suite du prince, on appelait ses séances du nom de *grands jours* ou *hauts jours*, à raison de l'importance des affaires qui se traitaient dans ces sortes de plaids généraux [2]. Le même mot, depuis que ce corps fut devenu sédentaire à Paris, ne s'appliqua plus qu'aux délégations temporaires d'un certain nombre de ses membres, détachés en province pour y juger en dernier ressort toute cause civile ou criminelle. Les *grands jours* avaient lieu dans le principe de deux en deux ans; leur tenue fut ensuite irrégulière, et de plus en plus rare; mais elle ne cessa entièrement que dans la deuxième partie du dix-septième siècle [3].

On désignait donc ainsi, au milieu du seizième, une juridiction extraordinaire, par laquelle le justicier suprême, le roi, étendait jusqu'à l'extrémité du pays ses longs bras si redoutés, qui allaient partout frapper le crime et abattre les restes de la féodalité [4].

Depuis plusieurs siècles, la royauté, intimement unie au peuple, dont elle s'était faite la protectrice, avait lutté pied à pied contre la tyrannie des seigneurs. Mais, loin du centre où son action se déployait avec un plein succès, la barbarie des mœurs suscitait encore de déplorables violences, et souvent l'audace de puissants oppresseurs forçait les lois à se taire [5]. De là, pour arrêter ou venger ces désordres, l'intervention des représentants du souverain et ces assises improvisées par lesquelles il demandait compte de son autorité violée et des attentats commis. Beaucoup d'anciens maîtres du sol, trop attachés à leurs priviléges, laissaient la vie

[1] *Lettres,* XXI, 7. Il a dit dans son *Épitaphe* qu'il était « fort de corps, fort d'esprit. »

[2] *Encyclopédie,* édition de Neufchâtel, 1765, in-f°, t. VIII, p. 893.

[3] Il n'y en a plus de traces depuis ceux de Clermont en Auvergne, 1665 et 1666, que la relation de Fléchier a rendus si célèbres.

[4] V. l'édition de ces *Mémoires* de Fléchier, donnée par M. Gonod, Paris, in-8°, 1844, p. 75 et 94.

[5] De Thou, *De vita sua*, II.

dans ces sessions meurtrières. L'approche des envoyés, il est vrai, en réveillant de sinistres souvenirs au fond des cœurs, amenait bien des fuites précipitées; mais les plus lents ou les plus confiants payaient pour les autres, et les châteaux forts démolis en foule expiaient du moins les torts des possesseurs qui s'étaient échappés.

C'était dans les époques troublées par les guerres civiles que l'on recourait principalement à ces tribunaux exceptionnels. Contre les excès qu'elles avaient produits, des remèdes terribles semblaient seuls pouvoir être efficaces. Les magistrats royaux apparaissaient tout à coup : sur eux aucune considération personnelle, aucune influence locale ne pouvait agir. Toute accusation portée devant eux était aussitôt suivie du jugement. Entre la condamnation prononcée et l'exécution de l'arrêt il n'y avait pas de délai. A ce pouvoir illimité tous les pouvoirs de la province devaient leurs concours : le peuple au besoin lui eût prêté son appui. La religion même, se mettant à son service, ordonnait, par la bouche de ses ministres, à quiconque connaissait un coupable de venir le déclarer. Ainsi en peu de temps se soldait un long arriéré de crimes. Les faibles, les opprimés relevaient la tête; et à l'aspect de ce nivellement momentané, qui présageait le règne de l'égalité civile, ils s'écriaient avec un célèbre magistrat[1] « que les *grands jours* étaient un vrai miracle de justice. » Ils leur semblaient emprunter à bon droit ce nom de leur ressemblance avec le jugement dernier[2].

Poitiers, dont les derniers *grands jours* avaient eu lieu en 1567, fut *honoré* en 1579 d'une nouvelle commission de ce genre, présidée par Achille de Harlay [3]. Dans les registres du parlement, conservés aux archives du Palais, on peut voir, à la date du 14 août de cette année, « les lettres patentes présentées à cet effet par les gens du roi : » leur vérification est du 30. Sur ces *grands jours* il n'existe d'ailleurs aucun document officiel; et tout ce qui nous en est connu, nous le savons par Pasquier, qui, ami de Harlay, alors simple président aux enquêtes, fut en cette occasion *l'un de ses soldats*, comme il se plaisait à le lui rappeler dans la suite [4].

Les commissaires avaient plein pouvoir de rechercher et de punir les coupables, non-seulement dans le Poitou, mais dans l'An-

[1] Jacques Faye, seigneur d'Espeisses : voy. les *Harangues et actions publiques des plus rares esprits de notre temps*, Paris, 1609, in-8°, p. 105.

[2] C'est ce que disait Dupleix dans son *Histoire de France*, Paris, in-f°, 1634-1637, t. V, p. 470.

[3] *Lettres*, VII, 6.

[4] Id., XXII, 9.

jou, la Touraine et même les pays voisins [1] : le malheur des temps les avait fort multipliés. Aigries par la fureur des factions, les mauvaises passions s'étaient dans tout le midi déchaînées sans frein : des camps armés offrant au crime un asile et l'impunité, son audace n'avait plus connu de bornes ; catholiques et protestants avaient rivalisé de cruautés et de vengeances. Devant leurs attentats l'autorité était demeurée impuissante et muette d'effroi ; ou, si elle avait voulu frapper, de scandaleuses lettres d'amnistie, arrachées au prince par la faveur, l'avaient désarmée le plus souvent.

Le moment des expiations était venu : les magistrats à peine désignés arrivèrent à l'improviste ; leur vigueur ne devait point faillir aux devoirs imposés par de si déplorables circonstances. Aussi Pasquier ne craignait-il pas « d'appeler Dieu à témoin qu'il n'avait jamais vu procédures si belles que celles de ces *grands jours* [2] ». Il est certain que de rigoureux exemples furent donnés, que des coups rudes et hardis furent portés aux ennemis de la paix publique. Surtout la punition d'un seigneur considérable étonna l'Anjou et la Touraine. Pasquier s'abstient de le nommer. A cette juridiction violente s'attachait en effet un caractère mystérieux [3]. Quoi qu'il en soit, cette condamnation produisit à elle seule dans ces pays une impression de terreur plus salutaire que toutes les autres exécutions à mort [4]. On reconnut que la grandeur du rang ne mettait pas au-dessus des lois ; que nulle puissance n'était à l'abri de leur atteinte. En un mot, la conduite sage et résolue du président de Harlay fit porter à la commission dont il était le chef tous les fruits qu'on pouvait attendre de sa vertu et de sa rare prudence [5]. Le rôle de Pasquier n'était pas en tout cas de condamner : s'il avait accompagné de Harlay, c'était comme avocat, avec quelques confrères, entre lesquels ils nous apprend « qu'il tenait dès lors lieu de doyen [6]. » Ainsi voit-on encore aujourd'hui, remarque un jurisconsulte éminent [7], les avocats anglais suivre les assises des comtés.

A Poitiers, Pasquier sut, de même qu'à Paris, donner quelques

[1] *Lettres*, VII, 6.

[2] Id., XXII, 9.

[3] « La punition d'un seigneur que *je ne nomme point*..... » Id., VII, 6 : Il n'est pas rare que sur les procès-verbaux authentiques qui nous restent de quelques-unes de ces expéditions, les noms des condamnés soient omis à dessein ; c'était une concession politique à l'honneur des grandes familles.

[4] *Lett.*, *ibid.*

[5] Aussi voit-on qu'il fut plusieurs fois choisi pour ces sortes de missions.

[6] *Lettres*, XXII, 9.

[7] M. Dupin, *Éloge de Pasquier*, p. 22.

heures aux lettres et à la société de ceux qui les cultivaient. Alors la vie littéraire était loin d'être bannie de nos provinces; elle avait principalement un foyer actif dans celles du midi. Sa première visite fut pour Scévole de Sainte-Marthe, savant et poëte comme lui, l'un de ses plus assidus correspondants; et celui-ci le présenta aussitôt dans une maison qui, suivant le langage allégorique du temps, semblait *le vrai temple des Muses*, chez les dames des Roches, mère et fille [1]. Ce fut là que l'occasion la plus frivole fit naître le recueil de vers connu sous le nom de *La Puce*, que l'on peut ranger au nombre des ouvrages de Pasquier, parce que celui-ci y eut la plus grande part.

Un trait de caractère des anciens magistrats ou jurisconsultes français, c'était le goût des plaisirs de l'esprit, des distractions de la société : il subsiste dans le grand siècle [2]. Blâmera-t-on cet enjouement qui succédait à l'exercice du plus redoutable ministère; ou n'y verra-t-on pas plutôt un témoignage du calme que laissait dans leurs âmes le sentiment du devoir accompli; une réaction nécessaire contre la sévérité de ces imposantes fonctions, qui, si elles n'étaient déposées parfois, seraient un fardeau écrasant pour qui les porte? Que ces hommes au profond savoir, à la conscience scrupuleuse et intrépide, aient su librement se réjouir, nous ne trouverons là pour nous que matière à éloge; nous n'aurons que de l'admiration pour ces puissantes natures, où les qualités les plus opposées se complétaient et se perfectionnaient entre elles; où la bonhomie gauloise s'alliait, sans lui rien faire perdre de sa vigueur, à la vieille vertu romaine.

Les *grands jours*, on n'en sera donc pas surpris, animant d'une vie nouvelle les provinces, étaient des occasions de joutes offertes aux beaux esprits [3] : ils les saisissaient avec ardeur. Une foule d'éloges, de harangues, de vers latins et autres avaient coutume de s'y produire. C'est ce qu'on vit encore, peu d'années après les *grands jours* de Poitiers, à ceux de Troyes, en Champagne [4], où Pasquier ne figura pas avec moins d'honneur.

Il s'y rendit en 1583, à la suite du conseiller d'État de Morsan,

[1] Voy. leur *éloge* dans Sainte-Marthe.
[2] Voy. les *Mémoires* de Fléchier sur les *grands jours* de 1665, p. 62, 139 et 145.
[3] Voy. les *Mémoires* cités de Fléchier, p. 138 et 257-259.
[4] Sur les *grands jours* de Champagne, en particulier, tenus dès une époque fort reculée par les comtes de ce pays, v. l'*Encyclopédie*, t. VIII, p. 893 et 894.

président de la commission [1]. Troyes, ancienne capitale des comtes du pays, avait conservé, vers la fin du seizième siècle, une partie de son importance et de sa richesse d'autrefois [2]. La sévérité des commissaires y trouva-t-elle, comme à Poitiers, beaucoup d'occasions de se signaler : c'est ce que la turbulence des temps permet de supposer; mais nous n'en avons aucune preuve authentique. *La Main* de Pasquier, composition où se sont jouées les plus célèbres plumes de l'époque, et qui contient de piquantes révélations sur les habitudes d'esprit de nos pères, tel est le seul souvenir que rappellent aujourd'hui les *grands jours* de 1583.

Alors la réputation de Pasquier était au comble. Ses vers latins, entre lesquels on remarque ses épigrammes, avaient paru l'année précédente, et presque aussitôt il fallait les réimprimer. Quant à ses autres ouvrages, ils ne manquaient à la bibliothèque d'aucun homme d'étude. Objet de la faveur du public, il était aussi en possession de celle du prince; il reçut de sa confiance plusieurs témoignages honorables. Lorsque Joyeuse, qui employa du moins son crédit à protéger les lettres et à enrichir les poëtes [3], fut créé duc et pair, et ensuite amiral de France, en 1580, ce fut Pasquier qui, par une délégation spéciale, le fit reconnaître en cette double qualité dans le parlement de Paris [4]. Il fut encore chargé de présenter à *ce grand sénat* un autre favori, d'Épernon, d'abord comme duc et pair, ensuite comme colonel de l'infanterie française [5]. La bienveillance royale ne se borna pas pour Pasquier à ces démonstrations flatteuses. Peu après ces *quatre actions*, dont il s'était acquitté avec succès [6], gratifié par Henri III de la place de lieutenant général à Cognac, il eut la permission d'en disposer pour l'un de ses fils [7]; enfin il fut appelé lui-même à l'un des postes les plus importants de la magistrature, riche dans cette époque de tant de glorieux représentants.

C'est en effet une justice due à la dynastie des Valois que de reconnaître le scrupule qu'elle a toujours apporté dans le choix des principaux magistrats : par là le pays eut un patrimoine d'honneur

[1] *Lettres*, VIII, 11.
[2] De Thou, *De vita sua*, II.
[3] Suivant Balzac (*Dissertation sur les deux sonnets*), il donna dix mille écus à l'auteur d'un sonnet qui lui avait plu.
[4] *Recherches*, VI, 38.
[5] *Lettres*, XII, 9, XXI, 3 : de là des liaisons étroites qui s'établirent entre la famille d'Épernon et celle de Pasquier, comme on peut le voir par les *Lettres* de Nicolas Pasquier.
[6] *Lettres*, XXI, 3.
[7] Id., XXII, 10.

qui lui est propre. Depuis que parmi nous, sous les auspices du spirituel et brillant François Ier, un nouveau pouvoir se fut révélé, celui de l'intelligence, nos rois se piquèrent à l'envi d'appeler près de leurs personnes, et de placer au nombre de leurs officiers les hommes célèbres par leur esprit et leur savoir [1] : grâce à leurs soins, les rangs élevés de la magistrature se recrutèrent dans les illustrations des lettres et du barreau. Henri III, si heureusement né lui-même pour l'éloquence, se montra plus que tout autre fidèle à ces traditions de famille. Aussi le titre éminent d'avocat général dans sa cour des comptes étant devenu vacant en 1585 [2], il en pourvut Pasquier : ce fut au mois d'octobre, lorsque, après la mort du célèbre Pibrac, Augustin de Thou le remplaça comme sixième président de la grand'chambre, et eut lui-même Jacques Mangot pour successeur dans son état d'avocat du roi.

La chambre des comptes de Paris occupait un rang considérable dans notre ancienne monarchie; et Pasquier a pu, non sans raison, la placer à la tête de tous nos corps de judicature, à côté même de la cour du parlement [3]. Une autre cause d'influence pour cette illustre compagnie, c'était, au témoignage d'un contemporain [4], le singulier mérite des hommes sages et expérimentés qui la composaient. Leur intégrité et leurs lumières les rendaient dignes du rôle que souvent, à raison des formes flottantes d'un gouvernement indécis, ils se trouvaient appelés à remplir. Seuls, en effet, avec les membres du parlement, ils contenaient dans ses limites un pouvoir oublieux de son origine, aspirant sans vigueur et sans gloire à devenir absolu : tandis que les courtisans, singes des vices étrangers, se précipitaient dans une foule d'imitations ridicules ou funestes, seuls ils retenaient les vieilles mœurs et le culte de la vieille franchise. De là l'extrême considération qui s'attachait à ces magistrats, en qui l'opinion publique voyait les représentants légitimes de la nation.

Pasquier avait cinquante-six ans lorsqu'il s'assit sur les bancs de cette magistrature, qui a si bien mérité du pays : pour lui commençait ainsi un nouvelle carrière. L'emploi de sa vie fut dès lors de tempérer par de sages conseils l'action de l'autorité royale, de la défendre contre tous ses ennemis : au premier rang de ceux-ci il plaçait

[1] Voy. dans les *Éloges* de Sainte-Marthe celui de Bouju, liv. III.

[2] Après la mort de Bertram : voy. l'Étoile, *Journal de Henri III*, la Haye, in-8°, 1744, t. I, p. 467; cf. Pasquier, *Lettres*, XXI, 3.

[3] *Recherches*, VIII, 19.

[4] Sainte-Marthe : voy. dans ses *Éloges*, au l. III, celui de Jacq. Mangot.

les flatteurs [1]. A ses yeux, il ne suffisait pas d'ouvrir des avis utiles; il fallait par une obstination éclairée les faire prévaloir [2] : pour lui il n'y avait pas de vraie fidélité sans courage. Pénétré de cette obligation, il témoigna son attachement et sa reconnaissance à Henri III en luttant contre ses prétentions arbitraires, surtout contre cette opinion déplorable dont nos rois n'avaient pas su se défendre, « qu'ils pouvaient tout ce qui leur plaisait [3]. » Leurs empiétements successifs n'étaient propres, suivant lui, qu'à causer leur ruine. Jadis, quand ils prêtaient l'oreille aux remontrances de leur peuple, ils n'avaient besoin pour le diriger que d'une *simple baguette*; mais depuis qu'ils avaient secoué le frein salutaire accepté par leurs prédécesseurs, à peine se faisaient-ils obéir avec quatre et cinq armées [4]. Rétablir entre les pouvoirs une juste balance, entre le pays et le monarque une harmonie interrompue, tel était donc l'objet de tous les vœux de Pasquier : les grands corps de la magistrature [5], intermédiaires naturels de la nation et du souverain, en transmettant jusqu'à lui la volonté de tous, devaient, par un contrôle assidu, lui épargner de regrettables erreurs.

C'est ce que Pasquier n'hésita pas à proclamer, lorsque, portant la parole dans la chambre des comptes, en l'absence du procureur général, il combattit un édit qui instituait au sein de la cour quatorze charges nouvelles, deux de présidents et douze de maîtres [6]. Les besoins d'argent qui renaissaient sans cesse pour une cour prodigue et nécessiteuse, telle était l'unique cause en réalité de cette multiplication indiscrète des offices; son effet serait de porter à leur importance et à la considération dont ils jouissaient une atteinte funeste : il s'agissait de la prévenir. Mais, se demandait l'orateur, pouvait-on être l'avocat du roi et résister à ses désirs ? Cette objection il ne craignait pas de la résoudre affirmativement. Le rôle du magistrat consistait à dire la vérité au prince : la cacher, c'était se rendre coupable de félonie et traître à sa conscience. Des remontrances loyales, quel que fût leur objet, inspirées par un dévouement sincère à l'État, fortifiaient d'ailleurs l'autorité suprême, loin de l'ébranler. Après ces hautes considérations, Pasquier n'avait pas de

[1] *Lettres*, XII, 7.
[2] Id., II, 5; Cf. XVI, 7.
[3] Id., VI, 2.
[4] Id., XIV, 8.
[5] C'est-à-dire les trois cours du parlement, des comptes et des aides, qu'il appelle les parties nobles de la France; *Lettres*, XII, 2.
[6] *Lettres*, XII, 2.

peine à montrer que dans une chambre où il ne se traitait presque aucune affaire à laquelle le roi ne fût intéressé, on devait surtout redouter la multitude des officiers, source de la dissolution des compagnies. La cour des comptes, en s'associant à ce ferme langage, opposa aux volontés du prince une résistance respectueuse, qui l'éclaira. Le cardinal de Vendôme avait été chargé d'apporter l'ordre royal : Pasquier le prenant à part, lorsqu'il se retirait, le supplia d'agréer les représentations d'une *barbe grise* ; aussi grand par sa naissance, aussi voisin du trône qu'il était, il ne devait pas accepter de tels messages, indignes de son rang et préjudiciables au public. Le cardinal le remercia de cet avis : c'était, lui dit-il, la première commission de ce genre qu'il eût remplie ; ce serait certainement la dernière[1].

Tandis que le parlement de Paris, comme une session permanente d'états généraux au petit pied, arrêtait les envahissements du pouvoir, la chambre des comptes, avec non moins d'utilité et souvent de grandeur, mettait un frein aux prodigalités royales, et protégeait ainsi la dignité de la couronne, en même temps que les intérêts et les droits du pays : on le vit encore peu après, à l'occasion d'un nouveau caprice de Henri III[2]. Ce prince mal entouré, que sa faiblesse livrait aux funestes conseils, avait imaginé de rendre héréditaires, et partant de mettre en vente toutes les fonctions, civiles ou militaires indifféremment, à l'exemple des charges de judicature : suggestion perfide de *cette vermine de gens*, comme dit Pasquier[3], des partisans, sangsues toujours attachées au peuple pour dévorer sa substance. C'était soulever pour le présent l'indignation publique ; c'était grever l'avenir du poids d'une faute irréparable. La chambre des comptes ne le permit pas, et dans sa vertueuse opposition la principale gloire appartint à Pasquier. Le 22 juin 1586, devant les seigneurs envoyés pour présenter l'édit à la chambre et l'y faire recevoir, il se prononça contre la vérification demandée ; et, s'étendant sur les conséquences déplorables qu'entraînerait après lui « ce malheureux système des États héréditaires, » il conjura les magistrats de les prévenir. L'accent convaincu du bon citoyen pénétra au fond de leurs consciences, et les arma d'une énergie inflexible. Tous se levèrent, ne voulant ni par leur vote ni par leur présence autoriser une proposition aussi

[1] *Lettres*, XII, 2.
[2] *Recherches*, VI, 35 ; cf. *Lettres*, XI, 13.
[3] *Recherches*, VI, 35.

inouïe, et résolus à perdre leur charge, leur liberté, leur vie même, plutôt que de se déshonorer. Au conseil du prince on ne proposa rien moins, en effet, que de les déclarer criminels de lèse-majesté; on se contenta ensuite de les interdire : mais l'interdiction dura peu. En France, sous nos plus mauvais rois l'opinion publique a été pour le courage une sauvegarde tutélaire. Henri III crut bientôt, ou feignit de croire, qu'en refusant de souscrire à sa volonté on n'avait eu en vue que de le servir; il pardonna. Toutefois, à quelque temps de là, une princesse de France, que Pasquier avait l'honneur d'entretenir, lui exprimait son regret que le roi, par suite de cette circonstance récente, eût conçu un vif ressentiment contre lui, tandis qu'auparavant, disait-elle, « il avait part en sa bonne grâce autant qu'homme de son bonnet »; mais celui-ci : « Je n'en ai nul souci, reprit-il, car, ainsi qu'un amant éconduit bientôt après revient à sa dame, l'aime, la respecte et l'honore davantage, ainsi le roi, revenu à moi par la suite, ne m'en verra que de meilleur œil. » C'est ce qui arriva effectivement, comme l'ajoute Pasquier, qui nous a transmis tous ces détails, « non par vanterie, mais pour exciter ceux qui le survivront de bien et dignement exercer leurs charges [1]. »

Dans beaucoup d'autres occasions il se montra aussi dévoué à l'honneur et aux priviléges de la chambre des comptes, « gardienne naturelle de la fortune de l'État » : sa vaste érudition, non moins que son énergie, le rendait très-propre à les défendre avec succès[2]. Mais vainement sa prudence apercevait les fautes d'un monarque égaré, vainement sa loyauté en signalait les conséquences; il ne pouvait, dans les dernières années du règne de Henri III, que gémir sur la tempête prochaine, non plus la conjurer. La sécurité de ce prince redoublait avec ses périls : méprisé de tous les partis, il mettait la fidélité de ses sujets à de douloureuses épreuves. Le roi de Navarre, réduit à être son ennemi, venait de tuer Joyeuse à Coutras[3] : les lois foulées aux pieds par la violence, le pays ravagé en tout sens, la foi devenue le prétexte de tous les excès, tel était le spectacle qui affligeait les regards des gens de bien[4]. Pasquier en était péniblement affecté, mais non abattu. Après que la journée des *barricades* eut chassé Henri de sa capi-

[1] *Recherches*, VI, 35.
[2] Id., II, 5; *Lettres*, XIV, 8, 9, 11, etc.
[3] 20 octobre 1587.
[4] *Lettres*, XI, passim; cf. de Thou, *De vita sua*, III.

tale [1], lorsque beaucoup cherchaient leur salut dans la fuite, il demeura au poste où le danger l'attachait [2]. Son courage en présence de la révolte faillit lui coûter la vie. Dans une assemblée tenue à l'hôtel de ville, où s'étaient réunis les chefs de la populace, il protesta, au milieu des murmures qui couvraient sa voix, contre cette tyrannie qui, sous les noms de liberté et de religion, s'établissait à Paris. Démasquant avec autant de résolution que d'adresse les faux partisans du duc de Guise, qui abusaient de son crédit et de sa grandeur, il énonça hautement les mesures qui devaient ramener la tranquillité dans le royaume. Alors « il connut, nous dit-il lui-même, combien une parole hardie, guidée d'une bonne conscience, a de force sur le commun du peuple. » Malgré les manifestations menaçantes de ses ennemis, il fit prévaloir, pour trop peu de temps à la vérité, la modération et la loi. Un mot complétera dignement l'éloge de sa conduite : le président Brisson, le même qui périt peu après victime des factions, le rencontrant le lendemain, « ne pouvait assez le congratuler du bon devoir et office qu'il avait en ce jour rendu à notre ville contre ces nouveaux tigres [3]. »

Il ne s'éloigna de la capitale que pour se rendre aux états de Blois [4], où il avait été élu député, et où se trouvèrent rassemblés tant de jurisconsultes illustres. Ce fut là qu'il rencontra son *familier* Montaigne, et que dans la cour du château il se plut maintes fois à deviser avec lui de lettres et de philosophie [5]; là aussi il recueillit pour ses chères *Recherches*, dont la pensée le préoccupait partout, plus d'une indication précieuse [6]. Mais, quel que fût le charme de ces distractions, elles ne pouvaient chasser les tristes pressentiments dont il était assiégé; chaque jour les redoublait : bientôt toute réconciliation entre les partis fut rendue impossible. On sait comment Henri III, au moment où les derniers restes de son pouvoir échappaient à sa faiblesse, entreprit de le ressaisir par un crime. Les assassinats ne sont jamais des victoires : l'esprit de révolte fomenté chez les députés n'en éclata qu'avec plus de violence; il enflamma tout le pays. Sincèrement attaché aux Guise [7], Pasquier eut le cœur navré de ce coup d'État, sans toutefois que sa fidélité en fût ébranlée; avec la justesse habituelle de ses

[1] 12 mai 1588.
[2] *Lettres*, XII, 9.
[3] Ibid.
[4] 16 octob. 1588 : voy. *Rech.*, VI, 48.
[5] *Lettres*, XVIII, 1.
[6] *Recherches*, VII, 5.
[7] *Lettres*, XII, 9.

prévisions, il comprit quel abîme s'était ouvert devant le trône[1] : mais quand il chancelait sur sa base il n'était pas permis à Pasquier de déserter sa cause. Sans crainte et sans illusion, il s'associa aux périls du prince dont il avait accepté les bienfaits. Depuis qu'il s'était voué à son service, il avait toujours été résolu, nous dit-il[2], « à quitter sa maison et à se transporter là où serait son roi, pour suivre sa fortune, de quelque façon qu'elle se tournât. » A ses yeux les fautes du souverain ne pouvaient effacer les droits qu'il tenait des lois du pays : né avec le sujet, le devoir de l'obéissance ne cessait jamais d'être sacré pour lui[3].

Pasquier, bien qu'il souffrît vivement d'être éloigné en ces jours d'alarmes de sa femme et de ses enfants[4], se rendit donc, au sortir de Blois[5], dans la ville de Tours, où devait séjourner Henri[6]. La première pensée de ce prince fut d'y établir un simulacre de gouvernement : pour cela il lui fallait former avant tout une cour de parlement et une chambre des comptes[7]. Il en chercha le personnel dans les magistrats dévoués à sa personne, qui, non sans beaucoup de peine et de périls, étaient parvenus à s'échapper pour le rejoindre[8]. Cependant à Paris, où dominait la faction des Seize, et d'où le mouvement se communiquait à une grande partie des provinces, les autres membres du parlement et de la cour des comptes n'en continuèrent pas moins de siéger, quelques-uns animés des passions de la ligue, beaucoup attachés à la patrie plutôt qu'au monarque. Ainsi l'insurrection, couverte des dehors spécieux de la loi, semblait constituée en pouvoir légitime, et cette scission devait se prolonger cinq années.

Dans la nouvelle résidence de Henri III, devenue pour une partie de la France, comme le remarque de Thou[9], la vraie capitale du pays, on choisit pour y installer le parlement l'abbaye de Saint-Julien, dont la vaste église subsiste encore aujourd'hui. Le roi, accompagné du garde des sceaux, François de Montholon, vint prési-

[1] *Lettres*, XIII, 6, à la fin.

[2] Id., XII, 9; cf. XIII, 7, XIV, 2.

[3] *Recherches*, II, 10; IV, 23; *Lettres*, XII, 7.

[4] *Lettres*, XIV, 2.

[5] La clôture des États, qui eut lieu le 15 janvier 1589, coïncida avec l'emprisonnement en corps des membres du parlement de Paris : voy. les *Recherches*, VI, 47.

[6] *Lettres*, XIII, 11.

[7] *Recherches*, VI, 47; *Lettres*, XXIII, 11 : cf. de Thou, *De vita sua*, IV. — Ce fait n'était pas sans antécédent : déjà, au temps de Charles VI, on avait vu un parlement établi à Poitiers, une cour des comptes créée à Bourges, opposés au parlement et à la cour des comptes de Paris; *Recherches*, II, 4 et 5.

[8] De Thou, *De vita sua*, III.

[9] De Thou, Id. V.

der lui-même la séance d'ouverture[1]; l'avocat du roi d'Espeisses l'inaugura par une harangue. Mais l'assemblée était numériquement fort incomplète. Les présidents manquaient, avec leur chef Achille de Harlay, renfermé dans la Bastille : quelques maîtres des requêtes, quelques conseillers, laïques ou ecclésiastiques, composaient avec l'orateur toute la cour. Celui-ci fut donc élevé à la présidence; et pour le remplacer dans sa charge on jeta les yeux sur Pasquier. Les plus grands honneurs de la robe lui devenaient ainsi accessibles. Pasquier eut la modération de ne pas se rendre aux sollicitations dont il fut l'objet, plus digne encore d'être investi de ces éminentes fonctions, puisqu'il savait s'y dérober : « ses vœux, répondit-il[2], se bornaient à demeurer dans le calme de sa fortune; il n'avait d'autre ambition que d'être ce qu'il etait. » Sur son refus, Servin fut donné pour successeur à d'Espeisses.

Le lendemain même de la cérémonie royale, le cardinal de Vendôme établit dans la trésorerie de Saint-Martin la chambre des comptes, plus considérable en nombre; et ce fut Pasquier qui dut, après que les lettres de translation eurent été lues par le greffier, porter la parole en l'absence du procureur général[3]. Son discours, plein de dignité et de mesure, émut vivement l'assistance[4]; et lui-même, en rappelant la scission des cours de justice, triste fruit des dissensions civiles, ne put commander à la juste douleur qui le navrait : « les grosses larmes lui tombèrent des yeux et la voix lui mourut dans la bouche[5]; » éloquent silence, qu'il rompit pour déclarer qu'il était prêt à sceller, non de ses larmes, mais de son sang, le retour de la paix, et pour l'implorer du ciel avec d'ardentes prières.

Quoi qu'il en soit, ce n'était plus que les armes à la main qu'on pouvait la regagner : il fallait se rouvrir par la victoire le chemin de Paris. Mais les lieutenants du roi, heureux le matin, étaient battus le soir[6]; quant à Henri, il avait oublié la guerre : sa mollesse le rendait incapable de diriger les efforts de ses partisans et

[1] 22 mars 1589.

[2] *Recherches*, VI, 47. Cf. *Lettres*, XIII, 2.

[3] *Rech.*, Id.

[4] Il est mentionné avec éloge dans l'*Introduction* placée en tête des *Économies royales de Sully*, Collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par Petitot, t. I, p. 114.

[5] *Recherches*, VI, 47; *Lettres*, XIII, 12. Cf. du Vair, qui, dans son *Exhortation à la paix*, se représente comme « pleurant sur les maux du pays, et du cœur et des yeux, avec des larmes aussi chaudes qu'il en eût versé jamais : » c'est que pour nos anciens magistrats tous les attachements du foyer se confondaient dans la seule idée de la patrie, leur première affection domestique.

[6] *Lettres*, XIII, 14.

de leur imprimer un ensemble efficace. Aussi Pasquier, tout en s'excusant de se faire juge du camp, lui refusait-il le grand art de savoir pousser ses avantages[1]. A cette alternative de bons et de mauvais succès un événement décisif mit enfin un terme; ce fut la réconciliation de Henri III avec le roi de Navarre[2].

Le triomphe de la royauté était dès lors assuré : sur le tronc appauvri et miné de la race des Valois allait s'élever une tige saine et vigoureuse. La confiance et la joie ranimèrent le courage des amis sincères de la monarchie : dans le Béarnais ils avaient aperçu Henri IV. Que le visage ouvert, que l'abord cordial de ce prince chevaleresque « aient ému l'âme de Pasquier d'un favorable augure[3], » on n'en sera certes pas surpris : la même sympathie entraîna aussitôt vers lui les esprits les plus élevés, les cœurs les plus généreux. Dans cette physionomie franche et vive Montaigne voyait le salut de la patrie[4]; et ce jeune héros semblait seul à du Vair[5] « capable de relever le faix de notre État penchant. »

A ce rapprochement fortuné Henri de Valois ne survécut que bien peu; faible jusqu'à devenir criminel, il avait été meurtrier : le poignard d'un assassin termina ses jours. « C'est un mal commun à tous les rois, disait Pasquier[6], de ne reconnaître leurs fautes que quand ils sont visités de Dieu. » En expirant à la vue de sa capitale, qu'il avait menacée de sa vengeance, ce prince se repentit de sa vie inutilement passée; et, n'ayant pas su régner, il mourut du moins avec résignation et grandeur d'âme[7].

Courtisan fidèle du malheur, Pasquier reçut de cette fin tragique un coup sensible[8]; en même temps d'autres chagrins vinrent l'assaillir. Il apprit que sa femme avait été incarcérée à Paris avec l'un de ses petits enfants[9] : la cause de cette violence, c'est qu'elle n'avait pas voulu acquitter une taxe illégale[10]. Les *Seize*, non contents de proscrire, faisaient en effet la *guerre aux bourses*[11]; ils arrêtaient les femmes de leurs ennemis, les *royaux* et les *politiques*[12], ils les chargeaient d'impositions arbitraires. Emprisonnée pour

[1] *Lettres*, XIII, 14.
[2] 30 avril 1589.
[3] *Lettres*, XIII, 13; XIV, 11.
[4] *Essais*, III, 12; cf. de Thou, *De vita sua*, passim.
[5] V. *Œuvres* de du Vair : *De la constance et consolation ès calamités publiques*.
[6] *Lettres*, XII, 7.
[7] 2 août 1589.
[8] *Lettres*, XIV, 1 et 2.
[9] Id., XIV, 6; cf. *Défense pour Ét. Pasquier*, p. 206.
[10] Id., XIII, 9.
[11] Voy. l'Étoile, *Registre journal de Henri III*, p. 269 de l'édit. donnée par MM. Michaud et Poujoulat.
[12] Ibid.; cf. de Thou, *De vita sua*, l. III et V.

pour avoir refusé de fournir des ressources à la ligue, la noble épouse de Pasquier fut plus d'un an captive. Elle parvint ensuite à s'échapper [1] ; mais, épuisée par la détention rigoureuse qu'elle avait subie, elle n'arriva à Tours que pour y mourir. L'obstination qui lui coûta la vie fait assez connaitre son caractère : douée d'un esprit élevé et d'une âme intrépide, son mari l'appelait non sans raison une *viragine* [2]. De là aussi dans son humeur une vivacité un peu altière, et le goût d'un commandement sans partage, ce qui causait à Pasquier quelques embarras dont il ne nous a pas épargné la confidence. Mais, habile et laborieuse ménagère [3], elle était dévouée à la famille comme à la patrie : on l'a vue, lorsque la maladie condamnait Pasquier à l'inaction, le défendre contre un découragement funeste : toujours il l'avait trouvée d'aussi bon conseil; toujours elle s'était montrée sa digne compagne dans l'une et l'autre fortune. La douleur qu'il ressentit de cette perte fut d'autant plus cruelle que déjà son cœur saignait d'une blessure récente : son plus jeune fils, qui portait les armes pour le roi, avait été tué dans la petite ville de Meung sur Loire [4], en *s'opiniâtrant* à la défense d'une tour assiégée par les ligueurs [5].

Alors même que si peu de familles échappaient à la dime du malheur commun, Pasquier ne semblait donc que trop fondé à se plaindre amèrement « qu'il n'y eût pas d'homme dans la France qui en son particulier eût eu à nos calamités plus de part que lui [6]. » Ajouterai-je que ses revenus furent confisqués, que sa maison faillit être la proie de ses ennemis, et qu'il ne put qu'à grand'peine sauver du naufrage quelques débris de sa fortune [7] : c'étaient là, dans son opinion, les moindres disgrâces que sa fidélité lui eût suscitées. Jamais, quoi qu'il eût à souffrir, il ne lui vint d'ailleurs à la pensée de transiger avec ce qu'il considérait comme un devoir de conscience [8].

Pasquier ne pouvait demander qu'à l'étude un allégement aux maux qui l'avaient frappé : les années qu'il passa dans la ville de Tours furent à cet égard des plus pleines de sa vie. Dix livres de ses *Lettres* avaient déjà paru en 1586; il en grossit considérable-

[1] Octobre 1590.
[2] *Lettres*, XXII (dernière lettre).
[3] Id., IX, 11.
[4] Mai 1589 : ce fils s'appelait La Miraudière; *Lettres*, XVI, 5.
[5] *Lettres*, XIV, 6.
[6] Ibid.
[7] Id., XIV, 8; XV, 12; cf. *Défense pour Ét. Pasquier*, p. 206.
[8] *Lettres*, V, 3; XIV, 2, à la fin.

ment le recueil. Les *Recherches* furent aussi retouchées avec soin et fort augmentées. A cette époque encore il composa beaucoup de vers, fruits d'une imagination gracieuse et vive en dépit des ans [1]. Mais aux chagrins de l'homme et du citoyen les victoires d'Arques et d'Ivri furent bientôt une autre diversion non moins puissante [2]. Puni du perfide appui qu'il avait prêté à la ligue, l'Espagnol, qui s'était flatté de demeurer seul debout sur la ruine de nos partis abattus, reconnut la vanité de ses espérances [3]. Toutefois les portes de la capitale ne s'ouvraient pas devant Henri, et Pasquier, du lieu de son exil, tournait avec regret les yeux vers le séjour où le rappelaient ses affections et ses souvenirs. Il écrivait en soupirant à Pierre Pithou et Antoine Loisel, ses amis de tous les temps : « *Votre* Paris, car *nôtre* je ne l'ose dire [4]... » Heureusement l'abjuration du roi de Navarre [5] vint dissiper les derniers prétextes de la rébellion : une fois catholique, il fut aux yeux de tous le roi de France. Les villes et les chefs qui s'étaient jetés avec le plus d'ardeur dans la révolte rivalisèrent d'empressement à se soumettre [6].

Henri IV rentra dans Paris le 22 mars 1594. Pasquier l'accompagnait [7]; et, oubliant à la vue de cette cité si désirée ses douleurs et ses pertes, il lui sembla qu'il ressaisissait tout son passé. Il reprit aussitôt dans la chambre des comptes son rang d'avocat général. En effet, par l'ordre du monarque, les membres des cours souveraines qui avaient siégé à Tours revinrent immédiatement s'asseoir à côté de leurs anciens collègues [8]. Ainsi se trouvèrent reconstitués les grands corps de la magistrature. Henri avait oublié les faiblesses et les perfidies, pour ne se rappeler que l'édit courageux qui, en déclarant la loi Salique loi fondamentale de l'État [9], l'avait pour ainsi dire sacré une première fois. Dans son désir de pardonner sans réserve, il voulut même abolir, autant qu'il était en lui, la mémoire de toutes les fautes et de tous les dissentiments : les registres du parlement portaient beaucoup de décrets conçus en termes injurieux pour sa personne; il fit disparaître les feuilles où ils avaient été inscrits [10].

[1] *Lettres*, XIV, 9.
[2] Ibid.
[3] De Thou, *De vita sua*, V.
[4] *Lettres*, XV, 12.
[5] 25 juillet 1593.
[6] *Lettres*, XV, 16.
[7] Id., XVI, 2; cf. *Recherches*, IX, 2.
[8] Ibid; cf. de Thou, *De vita sua*, VI, et *Hist.*, CIX; Loisel, *Opuscules*, p. 289 et suiv.
[9] Cet arrêt du parlement fut rendu le 28 juin 1593 : il est rapporté dans la *Guienne* de Loisel, édit. de 1605, p. 343.
[10] Pierre Pithou et Loisel furent chargés de ce soin.

Pasquier applaudit à ces mesures généreuses. La réconciliation complète du roi et du peuple, qui s'étaient, comme il nous le dit [1], « reconnus avec un contentement réciproque, » garantissait à la patrie des jours meilleurs : mais que de plaies n'y avait-il pas à fermer ? Après quarante ans d'anarchie, « on cherchait, suivant une expression de notre auteur[2], la France au milieu de la France, sans la trouver. » Les finances étaient épuisées, le territoire en friche et amoindri, les ressorts du gouvernement ou relâchés ou rompus. En peu de temps tout changea de face sous l'habile et puissante main d'un monarque dévoué à son peuple. Plus reconnaissant que s'il eût été lui-même comblé des faveurs de Henri IV, Pasquier sentit encore s'augmenter pour lui son affection désintéressée ; et ce retour de la prospérité publique, il le célébra par une *Congratulation* où respire le plus ardent patriotisme. La conclusion de la paix générale était le sujet de cette pièce, et l'auteur la présenta lui-même au roi, qui daigna, comme il nous l'apprend [3], « l'accueillir de bon œil. »

Mais le dévouement de Pasquier était trop sincère et trop éclairé pour parler toujours le langage de l'éloge : peu après, quand le devoir parut le commander, il se manifesta par de sévères représentations adressées à Henri IV. Ce prince, souvent à court d'argent, avait envoyé à la chambre des comptes *quelques fâcheux édits* dont il demandait la vérification. Pasquier fut l'organe des remontrances de sa compagnie ; il exprima la crainte que ceux qui donnaient leurs conseils au souverain « ne voulussent rétablir son État par les mêmes moyens que le feu roi avait perdu le sien[4] ». De cette déclaration hardie le monarque ne se fâcha pas : il fit mieux, il en profita ; il fit ressentir de plus en plus au pays les effets salutaires de sa sagesse et de sa bonté. Aussi par un hommage flatteur, qui recevait de sa franchise un nouveau prix, le magistrat intègre, dans un livre publié en 1602 [5], n'hésitait-il pas à déclarer Henri « le plus grand roi que nous ayons eu depuis cinq cents ans, bien plus, que nous ayons connu de toute ancienneté. »

A la même date se rapporte un ouvrage qui, sans être de Pasquier, ne le concerne pas moins directement, et ne lui fait guère

[1] *Lettres*, XI, 2.
[2] Id., XV, 17.
[3] Id., XVI, 7.
[4] *Lettres*, XVI, 7.
[5] *Le Catéchisme des Jésuites* : voy pag. 304, au v°.

moins d'honneur que ceux qui sont sortis de sa plume ; c'est le dialogue où Loisel a tracé le type de l'avocat et les devoirs de cette noble profession. Il voulut donner à cet écrit célèbre le nom de l'homme que l'on pouvait plus qu'aucun autre proposer pour modèle : il l'appela *Pasquier*[1]. Certes, ce vétéran du barreau était bien digne d'encourager et d'instruire par le récit de sa vie ceux qui aspiraient à entrer dans la carrière où lui-même avait livré tant de combats et conquis tant de gloire. Loisel, en prenant exemple sur le *Brutus* de Cicéron, fait de Pasquier son interlocuteur principal[2] : par sa bouche il raconte l'histoire des origines du parlement, en n'oubliant aucun des magistrats ou avocats qui dans les trois premiers siècles y ont mérité quelque renom ; il juge avec bienveillance et mesure ses contemporains eux-mêmes ; enfin, il trace un plan d'études pour la jeunesse qui veut figurer honorablement au Palais ; il lui prescrit des règles de conduite, impérissables comme le bon sens et la vertu d'où elles émanent. Les autres personnages du *Dialogue*, ou plutôt les auditeurs de Pasquier sont ses propres enfants et les fils de Loisel, tous également désireux « de conserver à l'ordre auquel ils appartenaient le rang et l'estime que les devanciers lui avaient acquis, pour les rendre intacts aux successeurs[3]. »

Pasquier, dont les préceptes empruntaient à l'autorité d'une si haute expérience un nouveau degré d'ascendant et de force, avait à cette époque atteint sa soixante-treizième année. Depuis quelque temps, averti par son âge, il songeait à quitter la magistrature, comme il s'était retiré du barreau, avec un nom sans tache, une conscience sans reproche. Plus d'une fois il s'était ouvert de ce projet à ses meilleurs amis, à Loisel et à François Pithou, le frère de Pierre Pithou, que la mort lui avait enlevé. Mais ceux-ci, par amour du bien public, l'en avaient détourné. Cette résolution longuement mûrie, il la réalisa en 1604 ; et suivant un usage du temps, que justifiait cette fois le mérite personnel de l'héritier, il fit passer à son fils aîné, Théodore[4], son office d'avocat général dans la chambre

[1] *Pasquier, ou Dialogue des Avocats du parlement de Paris.*

[2] Voy. la *Préface* donnée au *Dialogue* par Claude Joly, petit-fils de Loisel, dans l'édit. des *Opuscules* de son grand-père, publiée en 1656.

[3] Page 336 de l'édit. citée du *Dialogue*.

[4] Dès 1582 Pasquier, écrivant, le 21 mars, à Loisel (v. une lettre inédite, conservée à la Bibliothèque nationale), s'applaudissait auprès de lui « de recevoir un grand contentement de son fils aîné, duquel, si je ne m'abuse, vous n'aurez point fait un faux pronostic. »

des comptes, « où il avait toujours vécu au gré et contentement de toute la compagnie[1]. »

Après plus de cinquante ans donnés au service des particuliers et du pays, ce loisir ne paraîtra pas sans doute prématuré : il avait toujours été le but de ses ardents désirs. Entre la vie publique et la mort Pasquier croyait que le sage doit garder quelques instants pour lui-même. Loin des affaires et « des espérances affamées[2], » il se proposait de les consacrer tout entiers à l'étude, aux joies de la famille, aux graves pensées de la religion. Ainsi, vers le même temps, le vénérable de Harlay résignait le poste de premier président du parlement de Paris, qu'il avait rempli avec tant de gloire, et se retirait dans une abbaye pour s'y entretenir avec son propre cœur, et là, « inébranlable dans sa fermeté et dans son assurance d'esprit, » se préparer à mourir[3].

L'homme et le père de famille, tel est le double aspect qu'il nous reste à envisager dans Étienne Pasquier, pour achever de le peindre : digne de notre admiration dans sa vie publique, il ne l'excite pas moins si nos regards le suivent au sein de sa maison, au milieu de ses enfants. On aime à voir l'un d'entre eux, Nicolas Pasquier, applaudir à la retraite studieuse où vient de se réfugier son père[4]. Eût-il donc pu sans ce repos si précieux qu'il consacrait aux lettres « donner perfection à ses œuvres, à ses doctes Recherches, à ses Épigrammes subtiles et aiguës, à ses belles Missives[5] ? » On se plaît à l'entendre aussi le féliciter du bonheur intime qu'il puise dans une conscience irréprochable et des nobles exemples qu'il lègue à ses petits-enfants, surtout le remercier avec effusion de cet héritage d'honneur qui fera leur plus riche patrimoine[6]. Tous les fils de Pasquier étaient pénétrés pour lui des sentiments qui respirent dans ce langage ; et c'est un beau spectacle de se les représenter entourant d'une pieuse vénération « cette vieillesse chenue d'expérience, sous l'écorce de laquelle on retrouvait la séve d'une jeune plante[7]. » Pleins de reconnaissance pour le père qui les avait formés à la vertu, qui les couvrait de sa gloire, ils recueillaient ses opinions et ses jugements comme autant d'arrêts sans appel ou de présages que l'événement ne tardait guère à confirmer : chacune de ses paroles se gravait fidèlement dans leur

[1] *Lettres*, XXI, 3.
[2] Id., XXII, 5.
[3] *Lettres* de Nicolas Pasquier, III, 7.
[4] Id., I, 19; III, 7.
[5] *Lettres* de Nicolas Pasquer, III, 7.
[6] Id., III, 2; cf. II, 18.
[7] Id., I, 19.

souvenir[1]. Mais au moment où cette famille tendrement unie se pressait avec orgueil aux côtés de son chef, où celui-ci espérait jouir plus que jamais de sa présence, un malheur domestique vint encore le frapper. Le bonheur de sa liberté retrouvée, les charmes du loisir qu'il savait goûter, furent tout à coup empoisonnés par la perte d'un de ses fils, le capitaine de la Ferlandière[2], avec qui il comptait à l'avenir « passer tous ses étés aux champs[3]. » La résignation du chrétien le soutint dans cette épreuve nouvelle : « Voilà, écrivait-il à l'un de ses amis[4], comme Dieu contrebalance nos contentements par des afflictions, afin que nous demeurions toujours en nous-mêmes sans nous oublier. »

Des cinq fils de Pasquier, qu'il avait tous vus parvenir à la force de l'âge, trois seulement devaient donc survivre à leur père[5]. De ceux qui le précédèrent au tombeau, le premier, comme on l'a dit plus haut, avait été tué les armes à la main, en défendant la cause de la monarchie : il s'appelait la Miraudière; le second, qui mourut dans son lit, méritait de périr sur le champ de bataille. Son courage s'était surtout signalé lorsque, à la rentrée du roi dans Paris, il avait fallu enlever de force la Bastille, qui tenait encore pour la Ligue. Dans cette reprise chaudement disputée, où son lieutenant succomba près de lui, il avait montré autant d'habileté que de vigueur[6].

Un de ses frères avait été gravement blessé en servant le même parti; la guerre terminée, il devint conseiller du roi et auditeur dans la chambre des comptes, de plus échevin de la ville de Paris[7]. Quant aux autres enfants de Pasquier, entrés dès le début dans une carrière civile, ils n'y soutinrent pas avec moins d'honneur la gloire du nom paternel. Théodore, c'était l'aîné, commença par suivre le barreau, d'après l'usage qui voulait que dans les anciennes familles de magistrature l'aîné de la famille, s'il se sentait du talent, prît d'abord la robe d'avocat. Fidèle aux leçons et aux exemples de son père, il ne paraît pas l'avoir portée sans distinction : on peut le conclure d'une lettre inédite de Pasquier

[1] *Lettres* de Nicolas Pasquier, VI, 5.
[2] Octobre 1604.
[3] *Lettres*, XVIII, 12. Pierre Pasquier, seigneur de la Ferlandière, était « capitaine d'une compagnie de pied au régiment de Champagne » : voy. Nic. Pasquier, *Lettres*, I, 19; cf. Ét. Pasquier, *Lettres*, XV, 6.
[4] *Lettres*, XVIII, 12.
[5] Id., VII, 1; cf. *Lettres* de Nic. Pasquier, I, 19.
[6] Id., XVI, 2.
[7] Id., XVI, 4 et 5 : cf. la *Défense d'Ét. Pasquier*, p. 205, et *Lettres* de Nicolas Pasquier, II, 16.

adressée à Loisel[1], où parlant de Théodore il s'applaudit « du grand contentement qu'il reçoit de ses débuts, du bon jugement que l'avocat du roi de Thou en avait porté, du vol très-élevé qu'il lui semble prendre : » on a vu qu'il hérita des fonctions d'avocat général à la chambre des comptes. Pour Nicolas[2], le plus connu de tous, ses ouvrages témoignent de ses nobles efforts pour continuer l'illustration de sa race. Maître des requêtes, il fut assez activement mêlé à l'administration, et les relations qu'il entretint avec plusieurs personnages considérables annoncent qu'il ne manqua pas d'une certaine influence sur les affaires de son temps[3].

Pour faire ainsi de tous ses fils des hommes honorables et utiles au pays, Pasquier dut entourer leur enfance de soins vigilants et remplir avec une scrupuleuse exactitude les devoirs du père de famille. Dans ces éducations couronnées d'un si heureux succès il rencontra toutefois plus d'un obstacle, que sa prudence aplanit. Lui-même nous apprend qu'il avait destiné la Ferlandière à suivre la cour[4]. Peu curieux d'embrasser la carrière qui lui était destinée, le jeune homme trompa la surveillance paternelle et partit pour l'Italie. Ses ressources épuisées, la gêne où il tomba l'avertit de son imprudence; il se repentit, et l'*enfant prodigue* fut reçu en grâce. Pasquier, au moment où celui-ci se trouvait à Rome, le recommande à Paul de Foix, alors ambassadeur près du saint-siége; il le prie de le prendre dans sa maison, de lui permettre de se former à cette excellente école. Il invoque aussi pour lui la bienveillance de d'Ossat, qui avait accompagné de Foix. Les lettres écrites à ce sujet nous découvrent dans Pasquier le cœur du père toujours empressé à pardonner, sa tendresse toujours inquiète[5]. Mais à ses alarmes succède un vif mouvement de plaisir, lorsqu'on lui annonce que son fils « se livre à tous nobles exercices dignes de l'homme qui s'adonne à la profession des armes; » il remercie Dieu à cette nouvelle, dans l'espérance qu'il pourra bientôt

[1] 24 mars 1582. Cf. une autre lettre inédite de Pasquier, du 6 novembre 1582, adressée aussi à Loisel, et conservée également à la Bibliothèque nationale.

[2] C'était le second des fils : on l'appelait le seigneur de Mainxe; le troisième était de la Ferlandière; le quatrième, Guy, seigneur de Bussy; le cinquième était de la Miraudière : chacun des enfants, à l'exception de l'aîné, portant, d'après une coutume alors reçue, un nom de terre ou de seigneurie.

[3] Voy. ses *Lettres* et un article sur lui inséré dans le *Journal général de l'Instruction publique*, numéros des 30 août et 9 septembre 1848.

[4] *Lettres*, VII, 1.

[5] Ibid, et VII, 2, 3, 4. Cf. une lettre inédite de Pasquier à Loisel, datée du 10 septembre 1582, et conservée à la Bibliothèque nationale.

le placer avec confiance chez quelque prince ou grand seigneur[1].

A un autre de ses enfants il prit un jour envie de se faire religieux. La vocation était trop brusque pour que Pasquier pût la croire réelle. C'est ce qu'il représente « au correcteur des frères minimes de Nigeon[2] : » d'un caractère fier et intraitable, ce jeune imprudent avait quitté tout à coup la demeure de son père[3]; un dépit frivole lui avait causé cet accès de dévotion : à peine entré dans le couvent il aspirerait à en sortir, au grand scandale de la communauté et de sa famille; par prudence, il fallait se garder d'accueillir un tel novice. Quelques instants de réflexion suffirent en effet pour le ramener au logis.

Malgré ces tribulations passagères, Pasquier eut toujours l'art de conserver sur ses enfants une autorité garantie par leur affection. « Père à la vieille française, » il croyait se faire bien mieux obéir en se faisant aimer. Bien loin de s'entourer de ces barrières d'un froid respect qui glace et aliène les cœurs, il permettait qu'une honnête familiarité resserrât autour de lui les liens de l'attachement filial et cimentât le bonheur. Rien de plus sot et de plus pitoyable à son gré que l'orgueil de ces gentilshommes, nombreux alors, qui, nous dit-il[4], « pensaient avoir fait tort à leur noblesse s'ils n'étaient appelés par leurs enfants *monsieur*, au lieu de ce doux nom de père. » L'indulgence était à ses yeux l'un des premiers devoirs des parents; et cette bonté dont il s'était bien trouvé, il aimait à la recommander aux autres. Nous avons de lui une lettre, pleine d'onction et d'élévation morale, par laquelle il défend auprès de sa mère le fils de la duchesse de Retz, et la presse de renoncer aux sentiments de colère qui avaient succédé à une tendresse imprudente et aveugle[5]. Plus d'une fois ainsi il intervint pour désarmer une sévérité outrée : il se rappelait ses jeunes années, et il savait « ce que plusieurs ne savent, pour avoir perdu ce beau souvenir[6], » excuser les fautes dignes de pardon. Volontiers il plaidait la cause de la jeunesse, et, se portant garant pour elle, il la disposait par sa bienveillance à recevoir ses conseils; il la réconciliait avec ses devoirs, en les lui

[1] *Lettres*, IX, 2.

[2] Id., XI, 5 : on peut voir sur l'ordre des minimes le père Hélyot, *Histoire des Ordres religieux*, in-4°, t. VII, p. 426 et suiv.

[3] Pasquier ne le nomme pas; mais on est fondé à croire qu'il s'agit de Bussy. Celui-ci, dit ailleurs Pasquier, avait un caractère vif, hardi et un peu aventureux : *Lettres*, XXII, 11.

[4] *Recherches*, VIII, 5, à la fin; cf. les *Essais*, II, 8.

[5] *Lettres*, XIV, 3.

[6] Id., VI, 4.

rendant aimables, et d'un repentir salutaire il faisait sortir la vertu [1].

Providence vivante de sa famille, Pasquier lui paraissait à bon droit le gage de la félicité commune [2]. Aussi le suppliait-on à l'envi d'apporter à son application quelque relâche, d'épargner sa précieuse santé, surtout de se ménager sur les veilles [3]. Mais ces conseils n'étaient pas toujours très-efficaces. Avare à sa manière du temps qui lui restait, le noble vieillard consacrait au travail ces dernières forces que d'autres se réservent avec égoïsme pour achever de vivre [4]. Son ardeur pour l'étude semblait croître avec son âge : elle lui faisait oublier parfois « jusqu'aux obligations qu'il avait à remplir envers sa propre maison [5]. » Le plus souvent néanmoins il savait demeurer homme de cabinet et de compagnie. Après ses heures de solitude il aimait le mouvement et la gaieté d'une société choisie : dans sa maison des champs, autour d'une table simple et frugale, il se plaisait à rassembler les gentilshommes ses voisins [6]. Son hospitalité était franche, spirituelle et cordiale. Un de ses plus grands jours de banquet et de fête, c'était la Saint-Martin, « que la folle ancienneté avait dédiée pour tâter les vins nouveaux [7]. » Dans ces réunions familières il n'était pas des derniers à assaisonner le festin de libres saillies, de folâtres et malins propos [8]. On se demandera sans doute comment dans la carrière si remplie de Pasquier les devoirs de l'amitié, les joies permises de la vie pouvaient encore trouver leur place. C'est qu'il était doué, lui-même il l'atteste [9], d'un génie prompt à tout apprendre et capable de tout retenir : pour lui les études les plus épineuses n'avaient jamais été qu'un jeu. Cette facilité d'humeur dont il accompagnait « tous ses déportements [10] », cette vivacité de conception ne lui firent jamais défaut : même au terme de sa longue existence elles éclatent dans des lettres pleines de gaieté et d'une verdeur toute juvénile. On y voit que son imagination et son cœur ont échappé aux atteintes de la vieillesse [11].

Cet âge, dont on a dit de son temps avec une si piquante justesse [12], qu'il *attache autant de rides à l'esprit qu'au visage*, sem-

[1] *Lettres* d'Ét. Pasquier, VII, 11; XIV, 4 et 5; XVI, 4.
[2] *Lettres* de Nic. Pasquier, IV, 9.
[3] Id., IV, 2.
[4] *Lettres* d'Ét. Pasquier, XXI, 6.
[5] Id., XXI, 7.
[6] Id., XXII, 1; cf. VIII, 3.
[7] *Lettres*, XXII, 4.
[8] Id., VIII, 10.
[9] Id., XXII, 4.
[10] Ibid.
[11] Id., XX, 4; XXI, 7.
[12] Montaigne, *Essais*, III, 2.

blait s'être en effet dépouillé pour Pasquier de sa plus fâcheuse influence. L'enjouement du caractère et la grâce attirante du langage ne lui manquaient pas plus qu'aux jours où son éloquence lui avait conquis un des premiers rangs du barreau. En outre, son génie, par un rare privilége, n'avait rien perdu de sa fécondité ; et comme l'en félicitait un de ses plus illustres contemporains [1], sa séve inépuisable augmentait sans cesse le nombre de ces ouvrages dont la réputation « courait par toute la France [2]. »

Un curieux témoignage de cette heureuse nature et de cette activité persévérante, ce fut le recueil qu'il publia en 1610, à plus de quatre-vingts ans, intitulé *la Jeunesse de Pasquier*. En y reproduisant les œuvres de son printemps, surtout ses poésies, il revenait avec charme sur ces florissantes années dont il jouissait encore par le souvenir [3]. Les fruits dont se couronne chaque saison de la vie, il n'avait jamais négligé de les cueillir. Bien plus, au bonheur qu'il ressaisissait dans le passé, autant qu'il était en lui, il ajoutait celui dont la vieillesse n'est pas privée pour le sage. Ne nous affranchit-elle pas du rude esclavage des passions [4] ? Il était, quant à lui, le même Pasquier qu'autrefois : seulement ce Pasquier, grâce au ciel, avait banni de son âme l'amour, l'ambition, l'avarice et le goût de l'oisiveté [5]. Il lui semblait comme à Caton, ce type d'une verte et vigoureuse vieillesse, que l'éclat d'une journée d'été à l'heure de midi n'a rien qui l'emporte sur la douce clarté d'une soirée d'automne ; et dans le sentiment de la satisfaction paisible qui remplissait son cœur il s'écriait : « Oh ! que c'est une belle et douce chose d'être en chaque âge homme de son âge, sinon de corps, au moins pour l'esprit [6] ! »

Dès lors le séjour de la campagne le disputa de plus en plus à celui de la ville, où le rappelaient ses amis. Il explique lui-même, dans une réponse à une lettre pressante de Loisel, qui le sollicitait au retour, l'invincible séduction qui le retient dans sa retraite [7] : il lui demande « de l'aimer pour lui, » de ne pas l'arracher à l'asile « où il reprend haleine après la longue course qu'il a fournie. » En vain on l'avertit qu'il peut se trouver mal d'être éloigné des médecins : contre le besoin de leurs secours le bien-être qu'il goûte

[1] De Harlay : voy. les *Lettres* d'Ét. Pasquier, XXII, 8.
[2] *Lettres* de Nic. Pasquier, III, 7.
[3] *Lettres* d'Ét. Pasquier, VI, 1.
[4] Id., XXII, 4.
[5] *Lettres*, XXII, 4.
[6] Let. cit. ; cf. XXI, 6.
[7] *Lettres* d'Ét. Pasquier, XIX, 8 ; cf. *Lettres* de Nic. Pasquier, IV, 2.

lui paraît assez le protéger; le calme des champs, c'est là le spécifique souverain dont il use contre toute indisposition[1]. Grâce au repos, si occupé toutefois, qu'il y trouvait, Pasquier, sauf quelques accidents passagers, ne cessa de jouir d'une santé *gaillarde*[2]; et comme il démentait par la force de son esprit l'opinion généralement établie « que les vieillards renfantillent[3], » on eût dit aussi que la vigueur de son corps avait bravé l'atteinte des ans. Malgré la décrépitude de l'âge, son ouïe était demeurée prompte, sa main sûre, son pied ferme; il ne ressentait ni incommodité ni douleur; enfin, par une faveur spéciale, il semblait n'avoir fait aucun pas vers le tombeau[4].

De tout temps il avait formé deux souhaits : celui de conserver une parfaite netteté d'intelligence jusqu'à son dernier soupir, et celui de finir ses jours par une courte maladie, accompagnée de peu de souffrances; l'un et l'autre devait être accompli. Il venait d'achever sa quatre-vingt-sixième année quand, au moment même où son état inspirait le plus de sécurité, il succomba en quelques heures : son fils Nicolas ne nous a laissé ignorer aucune circonstance de cette belle mort[5]. Le 30 août 1615, au matin, Pasquier avait terminé le chapitre des *Recherches* où il entreprend de démontrer que le pape ne peut déposer nos rois ni délier leurs sujets du serment de fidélité[6]. Content de ce morceau, il s'égaya en divers propos avec le précepteur de ses petits-fils, parla de vers (son délassement favori était d'en composer), et fit les quatre suivants sur le sujet dont il aimait le plus à occuper son esprit :

Chacun de son décès est incertain de l'heure.
Je ne regrette point mes jeunes ans passés;
Mais je les veux toujours retenir amassés,
Ne voulant point du tout que ma jeunesse meure.

Séduit par cette pensée où, nous l'avons vu, sa philosophie avait trouvé le bonheur, il prit plaisir, avec la souplesse de talent qui lui était propre, à la reproduire, sous une forme nouvelle, dans deux autres quatrains. Puis, il ébaucha encore quelques vers latins, assista aux leçons de ses enfants, et dîna, selon son habitude, à midi, non sans appétit et gaieté. A la suite de ce repas, il

[1] *Lettres* d'Ét. Pasquier, XIX, 8; cf., dans le même liv., la lett. 9.
[2] *Lettres* de Nicolas Pasquier, I, 19.
[3] Id., IV, 2.
[4] Id., I, 19, cf. 12.
[5] *Lettres* de Nic. Pasquier, IV, 8 et 11.
[6] C'est le dix-huitième du liv. III; il a pour titre : « Que nos rois sont francs et exempts des censures de la cour de Rome. »

sommeillait depuis quelques instants sur un lit de repos, lorsque, vers les deux heures, il fut réveillé par une vive douleur de côté. Sa belle-fille de Bussy était auprès de lui : il la prévint de sa fin prochaine, en ajoutant que la mort, dont il avait le pressentiment, ne lui causait aucune alarme ; que l'homme de bien ne pouvait la voir approcher qu'avec joie. Une toux fréquente interrompit ces mots ; et bientôt le mal empirant, comme on lui proposait de faire venir le médecin : « J'ai besoin, répondit-il, de celui de l'âme, plutôt que de celui du corps » ; sur ce désir, le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet fut appelé. C'était son pasteur, et dès longtemps il connaissait l'état de sa conscience : tous les ans il le confessait et lui donnait la communion aux quatre principales fêtes de l'année [1]. Déjà quelques jours auparavant il l'avait visité, et, l'interrogeant avec l'autorité douce de son ministère sur plusieurs points délicats, il s'était assuré des dispositions de son cœur [2]. Il n'eut donc pour lui que des paroles de bonne espérance. Mais allant au-devant de ses exhortations, Pasquier, avec l'humble soumission du fidèle, implora le pardon de ses fautes, et baisa la croix en protestant qu'il voulait mourir, comme il avait vécu, au sein de l'Église catholique. « Il ne formait plus, disait-il, qu'un vœu en ce monde pour s'en aller content dans l'autre ; » c'était de recevoir le corps de son Dieu : le pain sacré lui fut présenté ; il s'en nourrit avec respect. Le prêtre parti, Pasquier, tout entier à sa famille, se tourna vers ses enfants, pressés à ses côtés ; il les bénit tendrement, et leur donna ses derniers avis : qu'ils se comportassent en gens de bien, et qu'ils entretinssent entre eux l'union qu'il avait jusqu'alors cimentée. S'ils persévéraient dans la vertu, la fortune qu'il laissait leur serait suffisante ; mais la plus belle, la plus impérissable succession qu'il avait travaillé à leur ménager, c'était une réputation intacte, un nom riche d'honneur : à leur tour ils devaient accroître ce patrimoine. Des pensées pieuses et chrétiennes accompagnèrent ces nobles encouragements : sa voix avait conservé son assurance ; son esprit, toute sa liberté. Le médecin étant survenu, il causa avec lui du temps et de ses malades. Rien de ce qui l'entourait ne semblait lui être étranger : aux questions qu'on lui adressait sur sa santé il répondait avec autant de bonté que de justesse ; et comme cette lucidité de sens entretenait un

[1] *Lettres* de Nic. Pasquier, X, 5 : il s'appelait Froger.

[2] *Lettres*, X, 2.

espoir de guérison dont on lui faisait part : « Non, » répliqua-t-il en souriant ; « mon corps ressemble à une mèche allumée, qui d'elle-même se meurt quand l'huile a failli[1]. » Après ce propos, Pasquier renouvela à ceux qui l'entouraient des remontrances pleines de sollicitude ; il les supplia une dernière fois d'honorer sa mémoire et de lui témoigner leur amour en persévérant dans la voie où il s'était toujours efforcé de marcher. Ensuite, comme la nuit était avancée, il exigea que tous les siens, il voulut même que ses serviteurs allassent se reposer. L'un d'eux seulement, étant demeuré malgré lui[2], l'entendit prononcer encore quelques prières avec un accent plein de ferveur, et recueillit presque aussitôt son dernier soupir : il était deux heures du matin quand il expira[3].

Cette fin du sage et du chrétien, semblable en tout point à la vie qu'elle couronnait[4], n'en était que la juste récompense. Par son éclat solennel elle relevait dignement le lustre de plus de soixante ans de vertus ; et s'étonnera-t-on que, lassé de ce bonheur humain auquel est mêlé tant d'amertume, il ait avec allégresse touché au port ? Certes, lorsqu'en interrogeant le passé d'un dernier regard il y reconnaissait la trace de tant de bonnes actions, il devait jeter sur l'avenir inconnu un coup d'œil tranquille et confiant : mais que dis-je inconnu ? La foi, en soulevant devant lui le voile formidable à tant d'autres, l'avait fait pénétrer par avance dans ces régions sereines où rayonne l'espérance. Dans la manière grande et simple dont mouraient ces hommes du seizième siècle se montre la foi empreinte au fond de leur cœur : de toutes leurs passions elle était encore la plus ardente et la plus durable.

Une particularité qui peint assez le calme de Pasquier à l'heure suprême, c'est qu'il se ferma les yeux « de deux de ses doigts que l'on y trouva comme collés[5]. » Par là, selon l'expression de l'un de ses contemporains[6], « il sembla se dénouer lui-même de la vie. » Cette circonstance a frappé les écrivains du seizième siècle, qui

[1] Cicéron avait dit dans son traité *de Senectute*, c. XIX, que les vieillards meurent « sicut sua sponte, nulla adhibita vi; consumptus ignis extinguitur. »
[2] Il s'appelait Olivier, et il était auprès de Pasquier depuis dix-huit ans : Voy. *Lettres* de Nic. Pasquier, IV, 11.
[3] *Lettres* de Nic. Pasquier, IV, 11 ; cf. id., 8 ; et X, 2.
[4] « Toute mort, disait Montaigne, doit être de même sa vie :. » *Ess.*, II, 11.
[5] *Lettres* de Nicolas Pasquier, IV, 11
[6] Montaigne, *Ess.*, I, 19.

l'ont presque tous rapportée ; elle a inspiré les vers suivants au fils de Scévole, Abel de Sainte-Marthe :

Qui longam exegit vitam sine labe fluentem,
Qui lingua et scriptis decus immortale paravit,
Paschasius, parcam venientem excepit amice[1],
Intrepidaque manu morientia lumina condens,
Ipse sibi æterni reseravit limina cœli[2].

Pasquier avait à Saint-Séverin, sa paroisse, un tombeau de famille : le lendemain de sa mort, son corps y fut honorablement transporté pour recevoir la sépulture[3]. Peu auparavant, dans cette même église avait été enterré Jacques de Billy, l'un des personnages illustres célébrés par Sainte-Marthe[4]. Dans la suite, parmi les hommes distingués qui y furent ensevelis on remarque un des magistrats les plus intègres du dix-huitième siècle, Pierre Gilbert des Voisins, mort en 1769, après une longue carrière, remplie aussi de travaux importants, et dont Le Beau a rédigé l'épitaphe[5].

Saint-Séverin possède aujourd'hui plusieurs monuments funéraires dont la date est fort ancienne : mais toute trace de celui de Pasquier a disparu. C'était dans la chapelle Sainte-Barbe, située du côté du cimetière, et qui a cessé d'exister, que l'auteur des *Recherches* avait été inhumé[6]. Vers la fin du dix-huitième siècle on y voyait encore son buste, en marbre blanc, placé dans une niche, et au-dessous une table de marbre noir, sur laquelle se lisait l'inscription funèbre[7] que, d'après le goût du temps, il s'était consacrée à lui-même[8]. De pieuses fondations, témoignage naïf des croyances de nos pères, étaient le plus souvent alors gravées sur les sépultures des églises : ainsi, par ses dispositions suprêmes, Pasquier avait établi au profit de sa paroisse une rente perpétuelle, à la condition qu'une messe serait dite chaque jour dans la chapelle Sainte-Barbe pour le repos de son âme[9].

[1] Ce vers ne nous rappelle-t-il pas un trait célèbre de Bossuet, dans son oraison funèbre de la duchesse d'Orléans? « Oui, Madame fut *douce envers la mort*, comme elle l'était envers tout le monde. »

[2] Voy. *Sammarthanorum Poemata*, Paris, in-4°, 1632, p. 227.

[3] *Lettres* de Nic. Pasquier, X, 5.

[4] Liv. III de ses *Éloges*.

[5] M. Dupin, *Éloge de Pasquier*, p. 61, 62 : il rappelle que la tombe de ce magistrat n'était pas loin de celle de Pasquier.

[6] Voy. dans les *Éloges* de Sainte-Marthe, liv. V, celui de Pasquier.

[7] On la trouve dans ses *OEuvres*, t. II, col. 934.

[8] Voy. Sauval, *Hist. et Antiq. de Paris*, t. I, p. 416, et la *Description historique de la ville de Paris* par Piganiol de la Force, 1765, in-12, t. VI, p. 258. Colletet, dans sa *Vie de Pasquier*, dit aussi « que l'on peut voir son image relevée en bosse... »

[9] *Lettres* de Nic. Pasquier, X, 5.

A cet âge d'enthousiasme, où la perte des hommes célèbres était mise au nombre des calamités publiques[1], où leur mort était une sorte de lice ouverte à tous les talents, chacun se disputant l'honneur de louer dignement leur mémoire, celle de Pasquier ne pouvait manquer de panégyristes. Si l'on en croit Sainte-Marthe[2], il n'y eut pas un seul des poëtes du temps « qui ne versât sur son tombeau des soupirs et des larmes » : pour parler plus simplement, une multitude de vers, dans des mètres et des idiomes différents, exprima les justes regrets du pays.

En lui disparaissait un de ces hommes qui font la gloire de notre ancienne société française, et dont le type s'efface de jour en jour parmi nous. Colletet nous le représente, au physique, « avec la taille médiocre, les cheveux et la barbe assez confusément mêlés, le front large, l'œil vif et pénétrant, le teint vermeil, fidèle à sa devise *genio et ingenio.* » La peinture a conservé ses traits[3]; la sculpture les a reproduits tout récemment encore[4] : mais jusqu'à nos jours peut-être on n'avait pas retracé avec assez de soin sa physionomie intellectuelle et morale. Dans Pasquier se personnifie plus vivement que dans aucun autre cet esprit parlementaire, lettré et patriotique, railleur et libre, marqué d'une double empreinte romaine et gauloise, éminemment loyal, l'un de nos produits natifs, l'une de nos illustrations indigènes. Homme pratique, et capable cependant d'aborder les plus hautes régions de la théorie, religieux mais indépendant, ami du roi mais ami du peuple, alliant la passion au bon sens et aiguisant la raison par la gaieté, il nous offre un compromis de qualités dont le mélange après lui deviendra de plus en plus rare. Enfin il a été l'un des premiers chefs de cette aristocratie bourgeoise, dont l'arme est la pensée, qui, se plaçant à côté d'une noblesse oppressive et condamnée par son immobilité à périr, travaillait dès lors au nivellement social, et devait par l'égalité civile, de plusieurs races qui se repoussaient, créer une seule nation.

[1] Voy. dans Sainte-Marthe l'Éloge de Pelletier.

[2] Voy. l'Éloge de Pasquier.

[3] Voy. au Musée de Versailles un portrait du temps, et plusieurs gravures à la Bibliothèque nationale.

[4] Sa statue en marbre par Foyatier est placée dans le palais de l'ex-chambre des pairs. Il est représenté assis, un livre à la main et composant. C'est le Pasquier des *Recherches*.

II.

ÉTIENNE PASQUIER PROSATEUR FRANÇAIS.

Nous passons maintenant à ce qui occupe dans la vie de Pasquier une place si considérable, à ses ouvrages, en commençant par ceux qu'il a composés en prose.

Au milieu du seizième siècle, « le temple de la justice, pour rappeler une métaphore un peu solennelle du chancelier d'Aguesseau [1], semblait n'être pas moins consacré à la science qu'aux lois » : en d'autres termes, le barreau et la magistrature étaient une pépinière de penseurs et d'écrivains. Nourri de fortes études, lorsque le jeune Pasquier fit son entrée au palais, il y trouva donc, dans de nombreux exemples, un encouragement et un aiguillon pour se livrer au penchant naturel qui l'entraînait vers les lettres. Aussi fut-il auteur à vingt-cinq ans. Alors, parmi nous, la littérature était l'expression d'une société galante, où le culte des femmes allait jusqu'à l'idolâtrie. Le chef de la dynastie des Valois n'avait pas peu contribué à le répandre. Aux yeux de François Ier, comme le dit Brantôme [2], « une cour sans dames eût été un parterre sans roses. » Henri II pensait comme son père; et, ajoutait le chroniqueur, « depuis le temps de nos grands pères et pères, il ne s'était guère vu de nos rois et autres grands qui n'eussent aimé les dames, les uns moins, les autres plus [3]. » Sous l'influence de ces mœurs faciles, on ne s'étonnera pas que les dissertations sur l'amour eussent une vogue extrême. Chaque jour voyait naître sur ce thème favori une foule de livres, traités et dialogues [4]. On raffinait, on subtilisait à l'envi. Pasquier devait payer son tribut au goût dominant. Il débuta par un ouvrage de ce genre, par le *Monophile* [5], où,

[1] XIIIe *Mercuriale* : voy. ses *OEuvres choisies*, édit. Lefevre, t. I, p. 247.

[2] *Hommes illustres*, Éloge de François Ier.

[3] Id., Éloge de Henri II : aussi Pasquier soutenait-il « que le service des dames était la première planche pour parvenir aux grands lieux... Quels sont ceux qui confèrent tels états, sinon les grands rois; et qui sont ceux qui ont plus de commandement sur eux que les femmes ? » *Lettres*, II, 5.

[4] Témoin les *Asolains* de Bembo, le livre du théologien Equicola *De la nature de l'amour*, les *Dialogues* de Léon Hébreu *sur l'amour*, etc.

[5] Ces titres pédantesques étaient fort goûtés au seizième siècle. C'est ainsi

se posant en rival « des beaux esprits de la France qui s'étaient voués, en notre vulgaire, à la célébration de l'amour par leurs poésies », il annonçait l'intention « de les contrecarrer par ses proses[1]. » Voici la fable : c'est un dialogue, forme si goûtée à cette époque, où figurent quelques gentilshommes, qui, pendant les guerres de Henri II et de Charles Quint, ont profité d'un intervalle de repos qu'ils doivent à la levée du siége de Metz, pour prendre un peu de bon temps. Parmi eux on remarque surtout trois jeunes gens « qui, pour ne se montrer exempts de chose correspondante à leur âge, font état d'aimer. » L'un d'eux, dont toutes les pensées s'adressent uniquement à sa maîtresse, s'appelle Monophile; les deux autres, Glaphyre et Philopole. La conversation s'engage entre ces trois personnages et une *damoiselle* nommée Charilée, « en un lieu si bien comparti, qu'il semblait que nature se fût délectée à le bâtir pour servir de reposoir. » Pasquier, qui s'est « jeté derrière une touffe d'arbrisseaux, de peur d'interrompre les devis, » les a entendus et recueillis avec soin.

On y examine à quel âge il faut entrer dans le mariage, et quelles circonstances en peuvent assurer le bonheur; si le devoir de fidélité est le même pour l'homme que pour la femme; si l'amitié a autant de force que l'amour, et quelle est l'essence de ce dernier sentiment : question qui annonce l'*Astrée* et l'école des romans de Scudéri. Bientôt l'auteur lui-même sort de sa cachette pour ranimer l'entretien, qui commençait à languir. Alors se renouvellent, au sujet de l'amour, de longues discussions entre les interlocuteurs. Elles amènent sur la dignité relative des hommes et des femmes une vive polémique. Pour défendre son sexe attaqué, Charilée, « d'une face transformée en vermeil, » rappelle combien de femmes ont inscrit leur nom au rang des noms les plus fameux. Pour la poésie, par exemple, de Sapho à notre Marguerite de Valois, combien « dont les œuvres reluisent entre celles des bons et louables esprits? » Dans tous les autres arts elle ne manque pas de souvenirs glorieux à évoquer. Monophile, après ce plaidoyer plein de mouvement, se joint aussi à Charilée pour honorer ce sexe, « qui, dans

que l'on voit, en 1592, un frère de l'auteur d'*Astrée*, Antoine d'Urfé, publier à Lyon deux dialogues *du Polémophile*.

[1] *Préface du Monophile*, t. II de l'édit. des *OEuvres* de Pasquier, de 1723, col. 693. L'auteur dit aussi dans une épître latine au premier président Christophe de Thou, en lui rappelant cet ouvrage : « Adolescens, duos de amore libros, *quod ætas illa ferebat*, lingua nostra exaravi... » T. I des *OEuvres*, col. 1125; cf. *Lettres*, I, 3; VIII, 1.

l'opinion des hommes, de cinq cents ou mille pas près n'approche de son excellence. » Il célèbre la mémoire héroïque de Jeanne d'Arc : il lui semble, à ce nom, que de nos victoires même le ciel ait voulu « leur réserver les meilleures ».

Revenant ensuite à un ton plus enjoué, Pasquier, dont le seul but a été de servir à cette aimable compagnie « de secrétaire fidèle, » montre dans la beauté l'ascendant souverain que l'homme ne peut manquer de reconnaître et de subir. Par mille séductions elle le captive et l'enchaîne : « A l'un plaît l'esprit, à l'autre le corsage, à celui-ci le visage, à celui-là le parler; mais sur tout l'œil a sa puissance, autour duquel Cupidon voltige avec cent mille virevoltes. » Et malheur à qui, jeune, se dérobe à son pouvoir : il lui faudra, vieux, et à la risée de tous, « marcher sous ses étendards. » Que l'on se garde donc de contrecarrer ce puissant dieu, qui, « au bon et loyal serviteur seulement donnera quelque relâche. » Sur cet avis se termine le premier des deux livres que renferme le dialogue. Pasquier se plaint, au début du second, que les auteurs soient trop prompts à plier leur esprit sous la dépendance des princes et des grands. Les yeux tournés, dit-il, vers « ces distributeurs des biens du ciel, » ils n'ont guère souci de l'honneur qu'autant qu'il se présente « emplumé de richesses : » pour lui, il n'a d'autre vue que de plaire à sa dame, « son étoile pour l'acheminer à bien faire, et qu'il n'estime pas un moins bon guide que les muses du temps passé, tant invoquées par les poëtes. » A cette digression succèdent beaucoup de débats ou sérieux ou frivoles; on discute les dangers de la toilette, les remèdes à opposer aux passions; on se demande à qui il convient mieux d'aimer, « du gentilhomme ou de l'homme de robe longue, de la gentille femme ou de la bourgeoise, » etc. : qui voudra résoudre ces points importants pourra recourir au *Monophile*.

Si l'on excepte, au reste, quelques passages qui ne manquent pas de naturel et de grâce, on n'y trouvera guère que des dissertations subtiles et pédantesques. On sait que le raisonnement aristotélique régissait à cette époque toutes les matières : de là, dans cette composition, une roideur qui en rend la marche pénible, embarrassée et fatigante. Le ton est sentencieux et didactique; le style précieux, diffus et quintessencié. Les plaisanteries sont trop souvent dénuées de finesse et d'agrément.

En outre, mille souvenirs divers, entassés un peu au hasard, attestent bien plus l'érudition que le goût de l'auteur. Avec la philosophie et la mythologie de l'antiquité, avec la littérature de la Grèce et de Rome, on le voit interroger même et citer, à propos de ses théories amoureuses, les saintes Écritures.

Ce tour léger et facile qui donne à la plaisanterie son plus vif attraït manquait encore à notre langue. On n'avait pas trouvé le secret de ce badinage piquant et délicat qui est l'esprit moderne : l'expression et la pensée elle-même étaient trop souvent sans réserve. Il ne faut donc pas s'étonner que la lecture du *Monophile* n'ait plus aujourd'hui pour nous beaucoup de charme. Des accents de patriotisme, de généreux élans que l'on rencontre çà et là, nous annoncent toutefois, au milieu de ces pages frivoles, l'écrivain capable de s'élever à des sujets plus sérieux : soit qu'il accuse nos rois de ce que, trop appliqués aux armes, et plus soucieux du présent que de l'avenir, ils se sont presque tous montrés indifférents à la culture des lettres, « en sorte que la mémoire de notre belliqueuse France est demeurée presque ensevelie; » soit qu'il les exhorte à « donner la vie aux esprits, qui en contre-échange leur appréteront l'immortalité; » soit enfin qu'en applaudissant aux nobles efforts de François Ier pour faire, par la culture intellectuelle du pays, « honte à toutes les nations étrangères », il encourage nos poëtes à rivaliser hardiment avec les gloires de l'antiquité et avec celles de l'Italie moderne. Dejà son admiration naïve ne craint pas de placer Ronsard et du Bellay à côté de Pétrarque et de Bembo.

Ces productions, il faut aussi le reconnaître, n'ont pas laissé que d'agir vivement sur les contemporains et de polir l'esprit national : elles ont servi de transition à des travaux plus dignes d'être avoués par le goût et par la raison. Pasquier nous apprend lui-même [1] combien son *Monophile*, au moment où s'inaugurait sous Henri II le règne d'une nouvelle école littéraire, fut favorablement accueilli. Du Verdier y trouvait « maints beaux, agréables et élégants discours de très-heureuse invention [2] »; « et Jodelle, dans une ode composée en l'honneur de Pasquier, n'hésitait pas à déclarer que son nom, grâce à cette œuvre, défierait à

[1] *Recherches*, VII, 6

[2] Voy. sa *Bibliothèque*, à l'article *Pasquier*.

jamais l'envie, bien plus, que la France en recueillerait un immortel honneur [1]. Une seconde édition du *Monophile* [2], qui suivit presque aussitôt la première, était également « honorée par des vers mesurés » de Nicolas Denisot, plus connu sous son anagramme de comte d'Alsinois [3]; et longtemps après Pasquier ne croyait pas, comme il nous l'atteste, « que son livre fût aucunement vieilli dans l'opinion des beaux esprits de la France » [4].

Les Italiens, surtout l'Arioste et l'auteur des *Asolains* [5], Bembo, avaient été pour cette composition les modèles de Pasquier. Il publia encore, dans le même genre, des *Colloques d'Amour* et des *Lettres amoureuses :* curieux toutefois « de sonder avec moins de hasard pour sa réputation le jugement public [6], » il se couvrit du voile prudent de l'anonyme; mais à son insu l'ouvrage ne tarda pas à être réimprimé et à paraître sous son nom, ce qu'il eut, nous dit-il, l'occasion de découvrir un jour qu'il feuilletait quelques volumes dans la boutique de l'Angelier, le Barbin de l'époque. Cette preuve de succès le consola, comme on pense, assez aisément de l'indiscrétion du libraire. Loin de désavouer ces folies, comme Pasquier nommait par la suite les productions de sa première jeunesse, il n'avait garde dans un âge plus mûr de s'en repentir : il rappelait même avec quelque complaisance que c'étaient des nouveautés qu'il avait introduites dans notre littérature [7]. A la vérité il eut des imitateurs, entre lesquels Patru [8], l'auteur des *Lettres à Olinde ;* mais l'original mérite aussi peu que les copies d'être longuement étudié [9]. Il suffira de remarquer que les *Lettres* et les *Colloques* offrent tous les défauts que nous avons signalés dans le *Monophile :* au lieu de passion on n'y trouve que du bel esprit; une métaphysique maniérée y tient la place du sentiment : ils manquent à la fois de délicatesse, de grâce et de sel. Aujourd'hui que la mode est passée de dogmatiser sur l'amour, il

[1] On peut lire cette ode dans le t. II des *OEuvres* de Pasquier, col. 693 et suiv.

[2] En 1555.

[3] *Recherches*, VII, 11.

[4] *Lettres*, VIII, 1 ; cf. Id., I, 3.

[5] *Gli Asolani :* ce fut du nom d'un château, comme on le voit au liv. Ier, que provint le titre de cet ouvrage, « dédié à madame Lucrece Borgia, duchesse de Ferrare ». et qui fut traduit en francais, l'an 1547, par Jean Martin, sur l'ordre de « monseigneur le duc d'Orléans. »

[6] *Lettres*, VI, 4.

[7] Id., VI, 3 et 4.

[8] V. ses *OEuvres diverses*, Paris, 1714, in-4°, p. 471 et suiv. de la seconde partie.

[9] Peu après Pasquier, Pibrac publiait aussi des *Lettres amoureuses :* on les trouvera dans les *Mémoires* sur sa vie, Amsterdam, 1761, in-12 (Les auteurs de ces mémoires sont Lépine de Grainville et l'abbé Sépher). Elles sont sans réserve et sans agrément.

serait fort superflu de vouloir disputer à l'oubli ces œuvres de scolastique galante, justement tombées avec le règne du pédantisme.

A ces compositions de Pasquier il faut rattacher encore un autre opuscule, postérieur de plusieurs années, mais d'une nature entièrement semblable : ce sont les *Ordonnances d'Amour.* Bien qu'il n'y ait pas mis son nom, il confesse, dans une lettre à l'un de ses amis [1], qu'il en est l'auteur; il en rapporte plaisamment l'origine : c'est « aux grands arrêts tenus la veille de la fête des Rois, en sa maison, dans une grande assemblée d'hommes et de damoiselles, » qu'elles ont été rendues [2]. Plusieurs fois éditée au seizième siècle, cette facétie l'a été encore de nos jours [3]. On y lit, après un exposé de motifs plaisamment formulé par Génius, « archiprêtre d'amour, » cinquante articles, où des termes de jurisprudence appliqués à des idées plus que légères produisent un mélange fort burlesque.

Heureusement que Pasquier mêlait des études plus sévères à ces délassements comiques : avec ces *fleurs de sa primevère* [4], des fruits solides et pleins de suc avaient commencé à paraître. Sa première œuvre sérieuse fut un discours adressé, sous le titre d'*Exhortation*, vers le commencement de 1561, « aux princes et seigneurs du conseil privé du roi, » réunis à Paris pour conjurer les luttes sanglantes que les dissensions religieuses semblaient à la veille de faire éclater.

La liberté de conscience avait déjà triomphé en Allemagne. La diète d'Augsbourg en 1555, et, trois ans après, la pacification de Passau avaient proclamé sa victoire définitive : elle ne pouvait manquer d'avoir en France un grand retentissement. La réforme en acquit de nouvelles forces; et presque aussitôt l'avénement d'un enfant à la couronne affaiblit de beaucoup la résistance qui pouvait lui être opposée. Ce fut alors que le cardinal de Lorraine, par un changement soudain de conduite, que lui suggérait la politique ou plutôt la nécessité, crut devoir se rapprocher des protestants, devenus tout à coup trop puissants pour être opprimés.

Il eut avec les ministres des conférences où plusieurs points de controverse furent agités; puis, affichant le désir d'une pacifica-

[1] *Lettres,* II, 5.

[2] Ibid.

[3] Dans les *Joyeuzetez*, publiées par Techener de 1830 à 1837.

[4] Voy. les col. 693 et 694 du t. II des *OEuvres* de Pasquier : « André du Chesne au lecteur. »

tion solide, pour témoigner de son empressement à satisfaire les vœux qui réclamaient la convocation des états, il conseilla à la reine mère de réunir à Fontainebleau, en vue d'y traiter des mesures favorables à la paix projetée, les princes, les plus importants seigneurs et gentilshommes du royaume, les chevaliers de l'ordre, enfin les premiers magistrats [1]. Cette assemblée fut en effet ouverte, d'après ses désirs, secondés de ceux du chancelier de l'Hôpital, le 21 août 1560. Beaucoup de discours, favorables tour à tour ou contraires à la réforme, y furent échangés en présence de Catherine de Médicis, entourée de ses fils; et le seul résultat positif de cette joute de paroles, ce fut la convocation des états généraux à Orléans pour le 10 décembre. Le roi se réservait d'ailleurs ainsi qu'à ses juges le droit de châtier ceux qui allumeraient des séditions et armeraient le peuple. Toutefois, malgré cette clause, il n'en sembla pas moins que le protestantisme, jusque-là repoussé si violemment, avait été en quelque sorte sanctionné par un premier consentement tacite de ses ennemis, et que le moment de la tolérance était venu pour lui [2].

Peu après arriva la mort de François II : nouveau sujet d'espérances pour les dissidents et d'intrigues pour tous les partis. Les états d'Orléans s'étaient bientôt séparés, sans rien statuer sur les troubles religieux. Il fallut songer à d'autres moyens de conciliation. Quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'une requête en faveur des huguenots fut présentée par le roi de Navarre à Charles IX. Pour en délibérer, le monarque, qui venait d'être sacré, prescrivit une séance extraordinaire du parlement, où il annonça qu'il présiderait en personne, accompagné de sa mère, des princes du sang et des pairs du royaume. Là, sous les auspices du jeune souverain, on se flattait par un vain espoir, si souvent conçu et toujours frustré, de réaliser l'accord des deux communions ennemies.

Cette assemblée devait être infructueuse comme toutes les autres : on sait que l'édit qui en résulta [3] n'eut pour effet que d'exaspérer la colère des protestants et de rendre de plus en plus prochaine leur révolte à main armée [4]. Quoi qu'il en soit, l'attente de cette délibé-

[1] De Thou, *Hist.*, l. III, t. XXV, p. 505 et suiv. de la trad. fr. (Londres, in-4°, 1734).

[2] *Lettres* de Pasquier, IV, 5.

[3] Ibid.; cf. de Thou, liv. et vol. cités, p. 535.

[4] L'édit de juillet : Voy. de Thou, l. XXVIII, t. IV, p. 71 ; les *Lettres* de Pasquier, IV, 10; les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 424; cf. Mézeray, *Règne de Charles IX*, 1560 et 1561; et Daniel, *Histoire de France*, aux mêmes années.

ration solennelle était de nature à préoccuper tous les esprits : aussi vit-on naître à cette occasion une multitude de ces écrits éphémères qui attestaient dès lors parmi nous l'activité de la vie publique [1]. Le peuple, fort peu consulté, se mêlait cependant beaucoup aux délibérations des grands : sa voix, déjà forte, éclatait par des mémoires, par des pamphlets, organes des partis opposés ; littérature militante qui tient une si haute place dans le seizième siècle. Entre les pièces de ce genre se fit remarquer l'*Exhortation* de Pasquier. Le bon sens et le patriotisme qui y dominent lui concilièrent tout d'abord ce succès général, assuré à quiconque exprime vivement les vœux et les besoins du pays [2]. Ce morceau est donc doublement important à nos yeux, et comme manifestation des idées du temps, et parce qu'il marque le premier pas de son auteur dans la carrière politique.

Le but de l'écrivain est-il, comme l'ont dit quelques critiques [3], de prouver la prétendue nécessité de *favoriser* le calvinisme ? Au premier abord, cette assertion, pour qui connait Pasquier, paraîtra étrange. A ce compte, il se fût mis dans ce passage en contradiction avec lui-même : car partout dans ses œuvres il se montre hostile au calvinisme [4] ; il lui impute une grande partie des maux de la France. La religion étant, suivant lui, *l'âme de la république* [5], il se tient à celle de ses ancêtres ; il croit volontiers « qu'il n'y a guère que les fous qui, pour penser être plus sages que nos bons vieux pères, soient entrés dans le nouveau parti [6]. » Tout en voulant la réforme des abus que proscrit une piété éclairée, il n'estime point que nous devions, à cause de ces abus, changer notre ancienne religion [7]. Dévoué de cœur à l'unité de l'Église, il professe pour elle une soumission absolue [8]. Enfin il ne craint pas d'affirmer « que la liberté de conscience a été introduite dans notre France par le malheur des temps [9]. » Mais une fois que le mal a pénétré dans les entrailles de l'État, comment l'en extirper ? Ce ne peut pas être assurément par la force et par les armes [10]. Les guerres civiles et surtout les guerres religieuses lui semblent le plus

[1] *Lettres* de Pasquier, IV, 5.
[2] Voy. la préface du discours.
[3] Voy. particulièrement le *Dictionnaire historique* de Feller, t. IV, p. 222, édit. grand in-8° de Paris, 1837.
[4] *Lettres*, XX, 1 ; cf. XV, 18, etc.
[5] Id., V, 8.
[6] *Lettres* ; cf. *Lettres*, IV, 13 : « Religion ancienne ne doit être remuée. »
[7] Id., XIX, 16, à la fin.
[8] Id., XX, 7.
[9] Dernière lettre du liv. XXII.
[10] *Lettres*, X, 6.

terrible fléau de la colère divine [1] : Pasquier est trop éclairé et trop ami de son pays pour ne pas être tolérant [2].

Telles sont les opinions que, dans ses ouvrages, il exprime en toute rencontre sur le protestantisme : aussi éloigné de s'en déclarer le patron, que de vouloir le déraciner par le glaive. Il ne se prononce pas davantage en sa faveur dans son *Exhortation aux princes*.

Il commence avec autant de réserve qu'il montrera ensuite de vigueur, en priant ceux auxquels il s'adresse d'excuser son audace à leur donner des conseils. Son intention n'est pas d'ailleurs de traiter du mérite relatif des deux religions. Persuadé, quant à lui, qu'il n'y en a entre elles qu'une de vraie, « qu'il n'y a qu'une loi et qu'une foi, » il les suppliera seulement de considérer que, chrétiens de part et d'autre, ils reconnaissent le même Dieu, le même Rédempteur. Catholiques et protestants, n'ont-ils pas également ressenti les effets de sa bonté? Une preuve de sa bienveillance pour les premiers, c'est la découverte providentielle de la conjuration d'Amboise; et les seconds n'ont-ils pas aussi semblé protégés par lui lorsque Henri II est tombé, blessé à mort, le jour même où dans la cour du parlement il voulait « allumer l'appareil des grands feux? » Quand la rigueur des persécutions s'est renouvelée, la justice céleste n'a-t-elle pas paru les condamner encore? En un moment le coup mortel levé sur une tête illustre [3] a été écarté par le trépas inopiné d'un jeune prince. Sans doute il serait téméraire d'aspirer à sonder, « dans nos vains et oiseux discours, les grands et émerveillables mystères de la Divinité. » Mais ces « avertissements oculaires » nous faisaient du moins comprendre qu'il fallait, sans attenter sur la vie les uns des autres, suivre en paix la loi de nos consciences; en d'autres termes, que le temple protestant devait être ouvert à côté de l'église catholique. C'est ce qui avait eu lieu en Suisse et en Allemagne : au reste, cela fût-il sans exemple, il y aurait nécessité absolue de le permettre. Entre ce parti et celui d'anéantir les protestants on était forcé de choisir. Et comment, d'après leur nombre et leurs forces, les détruire sans causer la ruine du pays? Les bannira-t-on? La

[1] *Lettres*, XV, 18.

[2] *Recherches*, III, 25; VI, 26, à la fin; *Lettres*, IV, 24; X, 6, etc.

[3] Il s'agit du prince de Condé, condamné à perdre la vie, et sauvé par la mort de François II. — Voy. *Lettres* de Pasquier, IV, 6-9.

France alors serait désolée et déserte. Emploiera-t-on contre eux le glaive de la justice ? Jamais il n'immolerait assez de victimes. Les sacrifiera-t-on en masse et sans forme de procès ? Pasquier frémit à la seule pensée de cette *boucherie*. Pour nous égorger ainsi de nos propres mains, il demande où l'on trouverait des exécuteurs : c'était d'ailleurs, ajoute-t-il, « chose inconnue à nos ancêtres, de punir un de leurs frères parce qu'il se fourvoyait sur quelques articles de foi. » Suivant les Pères de l'Église, il n'était pas même permis de mettre à mort des hérétiques avérés : on avait vu saint Martin défendre la vie de beaucoup d'entre eux.

Vainement prétendait-on combattre par des raisons politiques l'existence simultanée de deux cultes. Sous Nerva et sous d'autres princes des édits de tolérance avaient produit les plus heureux effets. Le Grand Turc avait fait prospérer ses États en y introduisant la liberté religieuse. Le premier intérêt du souverain était de nourrir dans le cœur du peuple « une générale appréhension de la crainte divine : » en usurpant sur les consciences un injuste empire il ne réussirait qu'à propager l'athéisme. Son plus saint devoir entre les communions diverses était de tenir le glaive nu, sans l'incliner ni d'un côté ni de l'autre, sinon pour punir ceux dont le faux zèle allumerait de turbulentes passions. Si, au mépris des préceptes de l'Évangile, un ministre abdiquait le langage de la piété pour celui de l'invective ; si, au grand scandale de la religion et du prochain, un prêtre soufflait dans les âmes la vengeance et la colère, le châtiment soudain du coupable devait être pour le peuple un objet de terreur et une leçon de modestie. Mais loin de là : des moines, « sortis des ténèbres de leurs écoles, » au lieu de faire entendre les mots d'amour et de concorde, n'ouvraient la bouche que pour tempêter impunément et pour demander des massacres.

Déjà toutefois plus d'un funeste souvenir de notre histoire attestait l'influence redoutable que pouvaient exercer les *prêcheurs*. Jean, duc de Bourgogne, avait fondé sur leur appui sa criminelle puissance [1], et la France, désolée, « n'avait eu devant les yeux pendant quarante ans que guerre, effroi, image continuelle de mort. » Sans appréhender même des temps aussi désastreux, ne savait-on pas ce dont était capable dans un seul homme l'aveugle enthou-

[1] Cf. *Recherches*, VI, 3 et 39.

siasme d'une religion mal entendue ; quels crimes affreux produisait l'égarement d'une volonté pervertie ? Qu'on se rappelât le Vieux de la Montagne et ses sujets, que l'on nommait assassins[1]. Naguère trois gentilshommes italiens avaient osé égorger devant tout le peuple, au milieu de l'église, Jean Galéas, duc de Milan, en faisant eux-mêmes le sacrifice de leur existence. Le président Minard avait péri frappé d'une main inconnue[2]. Il fallait tout attendre de ceux qui croyaient combattre et pour leurs vies et pour leurs âmes.

Au nom des périls qu'ils appelleraient sur eux-mêmes et de la situation critique de l'État, Pasquier, en finissant, suppliait les princes, avec une nouvelle ardeur de patriotisme, d'abjurer toutes leurs ambitions privées et de poursuivre d'un commun effort le seul but de la paix publique. Depuis longtemps « aux écoutes, » l'étranger, heureux de nos discordes, épiait l'heure de nous envahir : il demandait qu'ils ne lui livrassent point les portes de la France ; surtout qu'ils eussent pitié du bas âge de leur roi, et que par leur exemple le jeune Charles IX n'apprît pas à baigner ses mains dans le sang de ses sujets !

Est-ce donc là faire preuve de partialité pour le protestantisme ? Nullement, comme on voit : c'est bien à tort que l'on s'est armé contre Pasquier de son *Exhortation aux princes* pour attaquer la sincérité de ses sentiments religieux[3]. Dans ce morceau si honorable pour le citoyen il n'y a pas une parole que la véritable piété puisse incriminer. Ce qu'il sollicite pour les protestants, c'est la justice et le droit commun, c'est-à-dire ce qui s'arrache toujours, lorsqu'on s'obstine à le refuser. Tandis « qu'à coups de dague et d'épée, » pour emprunter une expression de notre auteur[4], on s'efforçait de repousser les dissidents dans le sein de l'Église, les haines devenaient d'heure en heure plus implacables : des concessions opportunes pouvaient seules les désarmer.

[1] Cf. *Recherches*, VIII, 20. — « Le Vieux de la Montagne, dit la *Chronique de Saint-Denis*, faisait souvent occire plusieurs rois et plusieurs princes par les hactassis (d'où assassins) : » T. II, f° 56 ; Paris, in-f°, 1493.

[2] Voy. l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, édit. de 1774, p. 514. A l'occasion de ce meurtre il courut contre le cardinal de Lorraine un couplet menaçant, que rapporte Brantôme, « Reprise du discours sur Anne de Montmorency » :

> Garde-toi, cardinal,
> Que tu ne sois traité
> A la Minarde
> D'une Stuarde.

On crut en effet que c'était un Écossais nommé Robert Stuard qui avait assassiné Minard, le 18 décembre 1559.

[3] V. Feller, *Dictionnaire historique*, au passage cité.

[4] *Recherches*, III, 30.

Pasquier, comme l'Hôpital et comme de Thou, l'a compris[1]; et la justice de la cause qu'il plaide l'a bien inspiré en tout point. Au grand sens du politique qui devance et forme la raison de ses compatriotes se joignent, dans cette œuvre, les qualités de l'écrivain. Substantiel et fort, plein de faits bien groupés, ce discours se distingue par un raisonnement vif et nerveux, par un style chaleureux et coloré. Beaucoup des idées qu'il contient se retrouveront fécondées dans les *Recherches*.

Déjà Pasquier, à cette époque, en amassait les matériaux[2] : il en fit même paraître un livre, dans les premiers mois de 1561[3], comme pour éprouver le goût du public. Cette imposante composition, commencée dans sa première jeunesse, et qu'il devait terminer peu d'heures avant sa mort, nous allons la considérer dès à présent dans son majestueux ensemble.

Immense travail d'une existence presque séculaire, les *Recherches*, enrichies et complétées par une multitude d'accroissements successifs, forment réellement le centre où viennent converger toutes les études de Pasquier. Sans doute il ne s'était pas d'abord assigné une si vaste carrière; elle ne s'étendit que par degrés : ainsi l'horizon recule devant celui qui marche. Doué de cette opiniâtreté des grands esprits qui donne seule naissance aux œuvres durables, il employa désormais tous ses loisirs à mûrir et à perfectionner le plan qu'il avait une fois conçu[4]. Modifié à tant d'époques, et contemporain, pour ainsi dire, des différents âges de son auteur, cet ouvrage porte néanmoins partout l'empreinte de la même pensée, du même caractère d'esprit, des mêmes principes : semblable à un de ces grands édifices qui par l'harmonie de leur construction annoncent l'œuvre d'un seul architecte, mais où l'on reconnaît qu'une longue vie d'homme a été nécessaire pour les achever.

[1] Le triomphe de la tolérance, accompli par l'édit de Nantes, qui couronne le seizième siècle (1598), me semble avoir été dû surtout à ces trois hommes. Là-dessus j'accuserai d'un peu d'injustice un savant écrivain de nos jours, qui leur reproche « de n'avoir pas vu d'assez haut les grandes questions d'ordre politique, et d'avoir réclamé avec plus de candeur que de réflexion une tolérance égale entre des ennemis, que la force seule, et non pas la raison, pouvait mettre d'accord. » (M. Paulin Paris, *Manuscrits français*, t. IV, p. 193). Rien ne prouvait dans le seizième siècle que l'on ne pût réaliser ce qui nous paraît aujourd'hui un rêve; et nourrir cette illusion était digne en tout cas d'un noble cœur.

[2] « De moi, dit Pasquier, dans une de ses *Lettres*, II, 6, je me suis mis à la recherche des anciennetés de la France; et pour cette raison j'ai appelé mon œuvre *Recherches*. »

[3] Ce livre porte le millésime de 1560 (vieux style).

[4] Préface du liv. I des *Recherches*, dans les éditions complètes.

Le premier livre fut dédié au cardinal de Lorraine, zélé protecteur des savants, qui l'ont célébré à l'envi. Pasquier n'ignore pas, dit-il[1] en le lui adressant, les nombreuses affaires « qui pèsent sur les bras de l'illustrissime cardinal ; » mais il connaît aussi « la foi et hommage que chacun lui doit sur ce grand théâtre de la France, où le roi a voulu le constituer comme souverain après lui. » Partant il croit à propos de lui faire présent « du plus excellent de son cru. » S'il en appelle d'ailleurs à une attention préoccupée par de si graves intérêts, ce n'est pas sans de sérieux motifs. Jusque-là on n'avait guère écrit que pour parler des Grecs et des Romains : le temps semblait venu pour le pays d'avoir aussi ses historiens et ses antiquaires : c'était là l'œuvre patriotique qu'il avait abordée ; et si le haut suffrage qu'il invoquait ne lui manquait pas, d'autres livres se joindraient sous peu à celui qu'il avait composé. Il n'hésitait pas à en faire « le vœu public et solennel, » heureux de se consacrer tout entier à l'honorable labeur « de revancher notre France contre l'injure des ans[2]. »

On sait avec quelle ardeur infatigable il accomplit cette longue et difficile entreprise[3]. Cependant il ne se dissimulait pas combien le succès de tels ouvrages et la réputation des auteurs sérieux avaient de peine à s'établir. Le hasard, il ne l'ignorait pas, était « le distributeur des bénéfices que reçoivent les livres et non le plus souvent leur mérite[4]. » Mais un témoignage de sa conscience qui le payerait assez et qui suffirait à son bonheur, « c'est qu'il avait bien voulu à son pays[5] ; » et si les suffrages de ses contemporains lui faisaient défaut, peut-être aurait-il pour lui ceux de l'avenir : car le temps était le creuset où s'éprouvait la valeur des écrits[6]. Fort de cette espérance, il ne reculerait en tout cas devant aucune fatigue, pour « défricher, ainsi qu'il put s'en vanter dans la suite à bon droit[7], nos plus obscures anciennetés. » Par lui, en effet, la vieille Gaule fut pour la première fois pénétrée dans ses profondeurs ; pour la première fois la lumière historique éclaira l'origine des peuples conquérants qui s'y étaient établis. Dans ces voies qu'il avait frayées, beaucoup aussitôt le suivirent[8] ; mais aucune

[1] *Lettres*, II, 1.
[2] Ibid.
[3] « Opus si non eruditum, saltem *laboriosum et arduum*..., disait-il lui-même de son ouvrage, dans une épître au premier président de Thou : voy. t. 1 des *Œuvres* de Pasquier, col. 1125. Cf. *Lettres*, II, 6.
[4] Fin du chap. 1 du Ier liv.
[5] Ibid.
[6] *Préface* du Ier liv. des *Recherches*.
[7] Voy. préface citée.
[8] Ibid. ; cf. l'épître latine à de Thou, déjà citée : « Maturiore ætate origi-

f.

de son temps, n'y marcha d'un pas aussi ferme et aussi sûr.

Un coup d'œil sur les principales questions traitées dans les *Recherches* suffira pour nous découvrir les trésors d'érudition que renferme cet ouvrage.

Les chapitres qui en forment le début, animés des sentiments patriotiques qui échauffent tous les écrits de Pasquier, sont consacrés à l'éloge ou plutôt à la réhabilitation du caractère des Gaulois, injustement attaqué par plusieurs auteurs latins ou italiens. Dans ces *bons vieux pères,* comme il les appelle, Pasquier montre avec orgueil les anciens vainqueurs des Romains, les conquérants de beaucoup de pays, l'effroi des maîtres du monde. Il se livre sur l'habitation primitive des *Français,* qui mêlés avec les précédents fondèrent notre nation, à des recherches que leur nouveauté devait rendre aventureuses. De là il passe à d'autres peuples barbares, qui ont eu avec ceux-ci des relations plus ou moins étroites, tels que les Goths et les Bourguignons; et, s'enfonçant dans la nuit des temps, il veut même découvrir les premiers auteurs de notre race, que quelques-uns allaient chercher parmi les Troyens; il remonte jusqu'aux rois ou ducs que l'on dit avoir commandé avant Pharamond.

L'auteur entre ensuite dans le domaine des faits vraiment historiques; il aborde, au second livre, l'examen de nos institutions, et s'occupe des grands corps de l'État, de l'origine des principaux établissements civils et religieux du pays, en un mot de ce qui se rapporte à notre ancienne organisation sociale. Où trouver des renseignements plus exacts sur les parlements du royaume, et particulièrement sur celui de Paris [1]? Les prérogatives de ce corps, « principal nerf de notre monarchie [2], » ses attributions judiciaires, surtout l'importance de son rôle politique, sont exposées avec un singulier intérêt. Comme la cour du parlement veillait au maintien de la justice, ainsi la garde de nos finances était confiée à la chambre des comptes : Pasquier, qui lui avait appartenu tant d'années, s'est plu à retracer son ancienneté, ses progrès, sa constitution [3].

nes gallicas *primus e nostris* edidi.., in quo quid potuerim cæteri viderint : illud sane profiteri ausim, plurimos meo exemplo in idem postea argumentum inductos, nonnullos etiam a me quam plurima nominatim mutuatos. »

[1] *Recherches,* II, 3, 4, et passim.

[2] Id., II, 7. « Au cœur du parlement de Paris, dit-il ailleurs, Id., III, 26, semblait résider toute la force et la vertu de la France. »

[3] *Recherches,* II, 5. — On peut rapprocher de ce chapitre une *Dissertation historique et critique sur la Chambre des comptes* par Michel Le Chanteur; Paris, in-4°, 1765, où sont même discutées et combattues quelques assertions de Pasquier.

Selon lui, le mot de chambre était autrefois « d'une haute dignité dans l'Europe ; » quant à celui de maître, également affecté aux membres du parlement et de la chambre des comptes, « il avait déjà pris grand pied sur le déclin de l'empire. » A l'exemple du parlement, la chambre fut dans le principe composée en partie d'ecclésiastiques, en partie de laïques, qui étaient à la suite des rois ; et ce fut seulement sous Philippe le Bel, lorsque le parlement cessa d'être ambulatoire, que la résidence de ces magistrats fut pareillement fixée à Paris. Leur charge embrassait, avec l'administration des finances, deux juridictions considérables, l'une sur le domaine ou trésor royal, l'autre sur les monnaies, qui détachées depuis ont donné naissance aux trésoriers généraux et aux généraux des monnaies : ils jouissaient dès le quatorzième siècle auprès du roi, comme Pasquier le prouve par plusieurs documents authentiques, de beaucoup d'influence et de considération. Pour les maîtres, ils furent d'abord cinq, dont trois clercs ; puis six, ensuite huit et dix. Ils eurent tour à tour sous eux trois, douze, seize auditeurs ; enfin sous les Valois le nombre en fut porté à soixante. La chambre comprenait de plus des correcteurs de comptes, d'un rang intermédiaire entre celui des maîtres et des auditeurs. Primitivement ils n'étaient que deux, plus tard on les multiplia aussi à l'excès. A la tête de la chambre il y avait, dans l'origine, deux présidents, l'un prélat, l'autre séculier (jadis celui-ci était de droit le grand boutillier de France). Quant à l'avocat et au procureur général du roi, par suite du lien étroit qui unissait les compagnies du parlement et des comptes, ces deux officiers étaient anciennement communs pour l'une et pour l'autre ; la spécialité ne fut introduite qu'en 1454 dans ces fonctions, trop chargées d'affaires[1]. Par un édit du 23 décembre Charles VII créa Étienne de Novian procureur général auprès de cette dernière chambre en particulier. Un avocat général du roi n'y fut établi qu'environ vingt ans après, sous Louis XI : le premier nommé s'appelait Pierre Frelet ; Pasquier devait être le onzième de ses successeurs.

Ces détails permettront de juger des riches secours que l'on peut emprunter aux *Recherches* pour pénétrer au cœur de notre

[1] Même dans le parlement c'étaient de simples avocats *des parties*, comme on s'exprimait alors, qui avaient longtemps été chargés par délégation temporaire d'exercer l'office d'avocat et de procureur du roi ; usage qui existait encore au temps de Charles VI : voy. *Recherches*, VI, 36 ; cf. Loisel, *Dialogue des Avocats*, p. 221 de l'édition citée.

société antique. Sur les autres magistratures de la France elles ne nous instruisent pas moins complétement. On y voit, par exemple, combien d'affaires attirait à lui le *grand conseil*, ou, comme on disait aussi, le *conseil étroit et privé du prince*. Formé des hommes les plus éminents, réunis autour de la personne du roi pour l'assister de leurs avis, il avait pour mission de délibérer sur les principaux intérêts du pays [1]. Au temps de Charles VI et de Charles VII les membres de ce conseil, dont les attributions se confondaient souvent avec celles des membres du parlement, recevaient pour gages la somme, alors considérable, de mille livres. La présidence du grand conseil appartenait au chancelier, et, en son absence, aux maîtres des requêtes, selon leur degré d'ancienneté; mais dans la suite il eut des présidents spéciaux. Sous Henri III son nom fut échangé contre celui de conseil d'État [2].

Sur l'origine des pairs de France beaucoup d'avis différents ont été avancés et soutenus. Pasquier ne partageait pas à cet égard l'opinion populaire ; il se refusait à croire qu'ils eussent pris naissance sous Charlemagne, qui, disait-on, des douze principaux de ses sujets avait voulu faire presque ses égaux [3]. « Le mot de *pair*, suivant lui, s'était insinué entre nous de l'ancienne dignité de *patrice*, qui fut à Constantinople : » il était l'abréviation de ce nom, comme *maire* était provenu de *maître* du palais [4]. Bientôt, à l'imitation des rois, les ducs et comtes, se faisant perpétuels, voulurent avoir leurs *pairs*; il en fut de même « des médiocres seigneurs, qui prétendent ordinairement se composer à l'exemple des plus grands. » Au jugement de Pasquier, cette institution remontait à Philippe-Auguste, qui voulut *magnifier* sa cour de ce beau titre de pair : « pour le moins, ajoute-t-il, le voit-on dès et depuis son règne plus en usage que devant [5]. » C'est assez montrer que Pasquier ne se borne pas à répéter ce que l'on a dit avant lui : au lieu de compiler les erreurs de ses devanciers, il s'applique à les rectifier. Doué d'un grand sens, qui éclaire et dirige son érudition, il ouvre souvent des points de vue nouveaux; il aperçoit le vrai ou du moins il met sur sa trace. En tout cas, il le cherche par lui-même; il est penseur original autant que savant : par là ses erreurs mêmes ne seront pas sans utilité.

[1] *Recherches*, II, 6.
[2] Ibid.; cf. de Thou, *De vita sua*, l. 1.
[3] *Recherches*, II, 9.
[4] *Recherches*, II, 9; cf. Id., 11.
[5] Id., II, 10.

Pour tout ce qui concerne l'administration publique, il est curieux de l'étudier à son berceau et de suivre ses développements dans Pasquier, qui en connaît si à fond tous les ressorts, qui en expose si exactement toutes les parties. On voit, grâce à lui, la France, avec ces rouages compliqués, que le temps perfectionne sans cesse, avec une autorité centrale, qui se subordonne de plus en plus toutes les autres, parcourir les phases successives de son existence, depuis son origine jusqu'à la dernière moitié du seizième siècle. Sans doute, pour que celui-ci pût tracer avec toute la netteté désirable le tableau des différents âges du pays, il lui manquait l'enseignement de ces grandes révolutions sociales qui ouvrent pour ainsi dire les yeux et élargissent l'esprit de ceux qui en ont été les témoins. Toutefois, il sait beaucoup mieux que ses contemporains nous faire apercevoir ce qui ne devait être entièrement éclairci que de notre temps, les constitutions diverses qui nous ont régis, les pouvoirs qui se sont tour à tour implantés sur notre sol. C'est surtout pour la troisième race qu'il nous montre avec justesse la marche que la royauté, à travers beaucoup d'obstacles, accomplit en silence. Faible en naissant avec Hugues Capet, encore plus humble et petite sous Robert et ses successeurs, elle se lasse de son abaissement, et commence sous Louis VI à relever la tête; elle ne repousse pas la féodalité, mais veut compter avec elle. Sa nature continue à se modifier d'âge en âge. Déjà investie à partir de Philippe-Auguste d'une autorité réelle, elle s'attribue des droits qui, acceptés sans être écrits, recevront leur confirmation du temps. Les mœurs publiques ratifient l'accroissement qu'elle semble prendre pour le bien général. Les institutions monarchiques, se groupant successivement autour d'elle, ajoutent à sa force ou à son éclat. Jusque là le roi n'avait eu que des vassaux ; il a maintenant des sujets. Désormais se rangent à ses côtés, pour lui prêter main-forte, non plus seulement les hommes d'épée, mais les membres des corps judiciaires et des conseils, avec la classe nombreuse des légistes. Un système financier s'organise; les armées se lèvent et s'entretiennent régulièrement. A la faveur de la sécurité croissante, les germes de civilisation se développent. L'époque de Philippe le Bel est signalée par un progrès marqué dans tous les genres d'administration. Ce règne, où tout se débrouille, permet d'espérer celui de Henri IV, où tout se consolide, où Sully annonce Colbert. Ainsi l'on assiste à la formation laborieuse de cet immense

édifice social, dont plusieurs parties ont survécu jusqu'à nous.

Mais l'horizon de la France ne borne pas les regards de Pasquier : ils s'étendent sur les pays voisins, dont la destinée ne nous a pas été étrangère. Entre ceux-ci il n'en était aucun qui nous fût uni de son temps par des rapports plus étroits et plus journaliers que Rome[1]. Ses yeux se tournent souvent sur cette ville, qui, depuis que l'empire de la force s'était échappé de ses mains, avait reconquis par la foi une autre suprématie. Dévoué à la défense de toutes nos libertés, il craint que l'ascendant de la papauté ne pèse trop sur nous, et par ses conseils il veut nous prémunir contre ce péril.

Le troisième livre roule tout entier sur nos relations avec la cour romaine et sur les affaires ecclésiastiques. On n'ignore pas par combien de côtés se pénétraient alors, à leur détriment mutuel, le monde de la politique et celui de la religion : Pasquier entreprend l'œuvre difficile de concilier les deux puissances, en arrêtant leurs empiétements mutuels. Fils respectueux de l'Église[2], il demande avant tout, lorsqu'il va raconter ce qui s'est passé « sur ce grand théâtre de Rome, » que l'on apporte à le lire autant de « candeur, rondeur et sincérité, » qu'il en a mis lui-même à écrire[3]. D'ailleurs il prétend nous donner « un article d'histoire, non de foi[4] ; » et c'est en effet un excellent morceau d'histoire que celui où, dans un style plein de gravité et de réserve, il expose comment les papes sont devenus maîtres d'une partie de l'Italie, comment enfin, « sans être gardés par les armes, ils ont fait trembler et passer sous leur miséricorde les plus puissants monarques du monde[5]. » Avec un jugement impartial, il nous découvre la cause de cet accroissement prodigieux : « jamais histoire, dit-il, ne contint autant de prudence que celle des évêques de Rome[6]. » Il ne se lassera donc pas de célébrer, dans cette république de Dieu, l'autorité du saint-siége, si grande dans ses fondements, si utile à l'Église[7] ; mais il s'efforcera aussi d'empêcher qu'elle ne devienne oppressive pour le pays même qui en a le plus favorisé la prépondérance naissante. Suivant

[1] Voy. *Préface* du liv. III : « Encore que quelques-uns estimeront de prime face que je m'éloigne de mon but, de traverser les montagnes, toutefois qui repassera sommairement les grandes obligations que notre couronne a reçues du saint-siége et celles que le saint siége a reçues de nous, il jugera que les discours que je me suis maintenant proposés ne devaient être écoulés sous silence »

[2] *Recherches*, III, 13.

[3] Id., Préface du liv. III ; et III, 4.

[4] Id., III, 6.

[5] Id., 4.

[6] Ibid ; cf. Id., 3, et Préface du liv. III.

[7] Id., III, 7.

lui, en effet, « il faut reconnaitre que la première grandeur des papes, en leur temporel, a procédé de la protection et de la libéralité des Français[1]. » Combien, depuis, leur politique habile n'a-t-elle pas su tirer parti des événements? Plus généreuse, elle eût porté moins de fruits. Pasquier fait bien voir qu'elle consistait, d'une part, à « mater par lois et ordonnances décrétales » ceux que leur faiblesse permettait d'attaquer ; de l'autre, à s'attacher toujours « aux nouveaux rejetons de fortune, » pour se ménager leur appui et profiter de leur prospérité. Tout prêts à rompre ensuite au besoin les instruments dont ils s'étaient servis, les papes ne manquaient guère de gagner quelque chose aux succès ou aux revers des princes voisins[2]. Entre les successeurs de saint Pierre qui signalèrent avec le plus d'éclat leur force d'esprit et de volonté, Pasquier remarque Nicolas Ier; il ne craint pas même de l'élever au-dessus de Léon et de Grégoire, honorés par la postérité du titre de grands[3].

A l'exemple de l'ancienne Rome, la nouvelle eut son sénat dans le consistoire des cardinaux : leur dignité devint considérable vers le temps de Jean XIX[4]. Comme le titre de patrice avait jadis été déféré à des barbares, les papes admirent des étrangers dans le sacré collége : ce furent dans tous les États chrétiens autant de représentants du chef, dévoués à ses intérêts, soutiens de son autorité. Grâce à « cette police, qui ne fut jamais pratiquée en autre république que celle-là[5], » le saint-siége eut partout des yeux ouverts et des mains prêtes pour l'action. Les appréhensions de Pasquier à cet égard annoncent son esprit libre penseur, ou plutôt sa sollicitude pour notre indépendance. On la reconnait mieux encore à sa réflexion maligne sur la conversion de Clovis : « Il reçut de saint Rémy le saint sacrement de baptême, et vécut dès lors catholique, sans aller recevoir par procuration des coups de bastonnade, depuis *miserere* jusqu'à *vitulos*[6]. » Cette intrusion des papes dans nos affaires, qui choque son bon sens, il s'attache à prouver qu'elle a été entièrement inconnue à nos premiers rois[7]; et pour la combattre il joint à une connaissance approfondie de l'histoire l'arme redoutable d'une saine critique et d'une raillerie acérée. Le vice d'une

[1] *Recherches*, III, 4.
[2] Id., III, 4 et 9.
[3] Léon Ier et Grégoire Ier : III, 11, à la fin ; cf. à ce sujet, Bayle, *Dictionnaire philosophique*, Rotterdam, in-f^o^, 1715, t. I, p. 897.
[4] *Recherches*, III, 5.
[5] Ibid.
[6] Id., III, 7 : c'est le premier et le dernier mot du psaume : « Miserere mei, Deus. »
[7] Id., III, 9 et 10.

argumentation captieuse, la fausseté d'actes ou de titres mensongers, ne sauraient échapper à son investigation patiente, à sa lumineuse sagacité. Il est « franc catholique[1]; » mais pour les abus, de quelques dehors qu'ils se parent, ils sont tous également à ses yeux justiciables de la raison[2].

Son but est de concilier nos droits et le respect dû au saint-siége; il s'incline devant son juste ascendant, il ne résiste qu'à ses tentatives d'usurpation : en cela même il croit le servir, tandis que ses flatteurs « l'ont mis au hasard de tout perdre[3]. » Il démontre, en citant à l'appui de son opinion un grand nombre de faits, que la domination temporelle de la papauté s'établit en France dans l'abaissement de la seconde race, « qui sous trois rois éprouva trois âges, sa jeunesse sous Pepin, sa virilité sous Charlemagne, sa vieillesse sous Louis le Débonnaire[4].» Alors, par l'effet de la faiblesse des souverains et de l'ignorance des prélats, les foudres romaines commencèrent à éclater parmi nous : on proclama la maxime « que de tous les climats on pouvait appeler au saint-siége, mais que nul ne pouvait appeler de lui[5]; » qu'indépendant, comme Dieu, des pouvoirs d'ici-bas, il tenait toute autorité et tout trône sous sa dépendance[6]. Vainement contre ces nouveautés quelques voix généreuses s'élevèrent dans notre clergé[7] : la crainte ou l'intérêt étouffa toutes les autres. Prompts à menacer, les papes, pour commander aux consciences, employaient aussi avec efficacité les faveurs. Une de celles qui leur profitèrent le plus fut le *pallium*, qu'ils envoyaient aux archevêques et jusqu'aux simples évêques, insigne dont l'usage était concédé pour les fêtes solennelles et même pour tous les jours[8]. Par ces moyens d'action, qu'une politique persévérante sut habilement varier, parvenus à tout soumettre ou à tout séduire, ils n'hésitèrent plus à publier que l'empire temporel aussi bien que le spirituel étaient réunis entre leurs mains. Jadis, Dante et Occam, pour avoir osé le nier, avaient été déclarés hérétiques. Pasquier n'en affirme pas moins que le souverain pontife « ne peut jamais, quels que soient ses griefs contre nos rois, transférer d'une main à l'autre leur royaume.» Tel est, selon lui, le formulaire de la foi, « dans laquelle tout bon Français doit vouloir vivre et mourir[9].» On appréciera surtout ces patrio-

[1] *Recherches*, III, 7.
[2] III, 8; cf. *Lettres*, XIII, 2.
[3] III, 8; cf. id., 21.
[4] III, 11.
[5] Ibid.
[6] *Recherches*, III, 11 et 12.
[7] III, 12.
[8] Ibid.
[9] III, 13; cf. id., 14.

tiques paroles, si l'on se reporte au moment où elles ont été écrites. A cette époque fermentaient dans toute leur violence les passions de la Ligue : Rome n'avait abdiqué la pensée d'aucun de ses envahissements ; et Sixte-Quint, pour l'ambition, était le digne successeur de Grégoire VII, qui, dans sa lutte implacable contre Henri d'Allemagne, non content de renverser un empereur assis sur le trône depuis cinquante ans et de lui faire terminer ses jours en prison, avait encore voulu « que cette punition ne prît pas fin par sa mort, mais qu'elle fût exécutée même contre ses os et son tombeau[1] : » horrible vengeance qui rappelle les odieuses inhumanités de la loi, alors que, ne se bornant pas aux peines temporelles, en privant les condamnés des secours de la religion, elle s'efforçait de les étendre, autant qu'il était en elle, à l'éternité.

Si Pasquier déploie tant de vigueur pour affranchir nos rois des censures de Rome, ce n'est pas, au reste, pour les enivrer de la funeste pensée qu'ils sont tout-puissants. Il a soin de les avertir « qu'il existe pour eux un plus grand juge que le pape qui transfère les royaumes ; que ce juge châtie non-seulement ceux qui forlignent de leur devoir, mais punit encore les enfants des fautes commises par les pères[2]. » En outre, s'il protège avec tant de zèle la dignité de leur couronne, il n'est pas moins ardent à réfuter les prétentions téméraires qu'ils élèvent eux-mêmes contre le saint-siége. Il se montre sur ces questions « non un flatteur de cour, mais un législateur français[3]. » Partout on reconnaît en lui le prédécesseur des Domat et des d'Aguesseau.

En résumé, les doctrines qu'il soutient, sont celles que le sage roi Charles V avait fait établir dans ce livre, si hardi pour son temps, si plein d'érudition et de logique, *le Songe du verger*[4] ; celles que le grand théologien Jean Gerson avait appuyées de l'imposante autorité de son savoir et de sa vertu ; celles que saint Bernard avait autrefois proclamées, lorsqu'il rappelait aux papes leurs devoirs[5] ; celles qu'avait énergiquement maintenues saint Louis, « le plus catholique roi que la France eût jamais porté[6] ; » celles à qui le parlement et l'université de Paris fournirent de si dignes et de si fermes défenseurs[7] ; celles que de Thou nommait le palladium du pays,

[1] III, 14.
[2] III, 18.
[3] III, 37.
[4] III, 16.
[5] III, 21.
[6] III, 22.
[7] Ibid., et c. 24. Déjà Jean de Meung disait, dans son *Roman de la Rose :*

...Si n'était la bonne garde
De l'université qui garde

qui trouvèrent un si illustre organe dans le clergé français de 1682; celles enfin qui, « puisées dans la tradition universelle, » pour parler avec Bossuet[1], empruntent leur force indestructible à la raison. Si l'on considère, ainsi que l'a fait observer un de nos jurisconsultes[2], que ces maximes de nos pères sont presque les seules libertés que l'on voie mentionnées dans les temps de notre histoire antérieurs à 1789, on concevra mieux l'obstination de la lutte engagée pour les disputer, et ce que nous devons de reconnaissance aux hommes courageux qui en ont assuré le triomphe.

Comme Pasquier sépare toujours dans le pape l'homme du pontife et le prince du pasteur, critique indépendant à l'égard du premier, mais plein pour le second d'une vénération docile, de même, entre les croyances et les pratiques de la religion, il distingue celles qui remontent, consacrées par l'autorité des Pères, au berceau du christianisme, et celles qui, d'une date postérieure, ne reposent que sur des traditions suspectes; il humilie sa raison devant les unes, il se permet de juger les autres. Soumis sans restriction à ce qui est du domaine exclusif de la foi, il se montre rétif à l'endroit de quelques superstitions populaires. C'est ainsi qu'il ne peut comprendre qu'un homme de bien, tel que l'avait été saint Romain, soit le patron d'indignes scélérats et les arrache à une mort méritée. En effet, chaque année, à l'époque de l'Ascension, le chapitre de Rouen choisissait, pour porter la *fierte*[3] de saint Romain, le criminel chargé du plus abominable forfait, et dès lors l'impunité lui était acquise. Frappé de ce qu'une telle histoire « a d'unique en son espèce, » Pasquier fait de cet usage, qui datait de nos premiers rois, le sujet de l'un des chapitres les plus curieux de ses *Recherches*[4]. Nous y apprenons qu'après une discussion solennelle de ce préjugé devant le parlement, Henri IV avait à grand'peine, non pas détruit, mais

Le chef de la chrétienté,
Tout eût été bien tourmenté.

Sur les nombreux ouvrages où il a été traité des libertés de l'Église gallicane, on peut consulter le père Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. I, p. 468 et suiv. De tout temps, a dit Pasquier, *Recherches*, III, 44, « si à Rome s'exerça le consulat de notre Église, le tribunat s'en exerça en France. »

[1] Discours sur l'*Unité de l'Église;* cf. les *Recherches*, III, 34.

[2] M. Dupin, *Éloge de Pasquier*, p. 56.

[3] Ou *Fiertre* (*Feretrum*, cercueil), châsse.

[4] IX, 42; cf. *Lettres*, VIII, 2. Avant et après Pasquier on a beaucoup écrit sur la *fierte* de saint Romain : Qu'il suffise de renvoyer au père Lelong, qui, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, t. I, p. 639-641, mentionne plusieurs ouvrages sur ce sujet, et de rappeler particulièrement l'ouvrage récent de M. Floquet : « Histoire du privilége de saint Romain, autrement dit de la Fierte, » 2 vol. in-8°, 1833-34.

restreint un abus qui offrait au crime un si funeste encouragement. Plus d'un coupable de race illustre s'était dérobé au châtiment des lois, en venant, après s'être assuré d'avance la protection intéressée du chapitre, se constituer prisonnier à Rouen.

C'est par l'ascendant de ses vertus, non par ces merveilles apocryphes, que le clergé doit, selon Pasquier, dominer l'esprit du peuple : il veut en outre le resserrer dans les limites de ses saintes fonctions. A l'exemple de Pierre de Cugnières, dont il raconte la lutte hardie contre les usurpations cléricales [1], il leur déclare une guerre redoutable, grâce à sa connaissance de nos antiquités religieuses et civiles; il montre comment tant de brèches ont été successivement pratiquées par l'Église dans la juridiction séculière, « que les faubourgs sont à la fin devenus trois fois plus grands que la ville. » Ces entreprises sans cesse renouvelées provoquèrent un remède : on leur opposa les *appels comme d'abus*, dont Pasquier traite avec une érudition aussi solide que piquante [2]. Il y voit un ferme rempart de nos libertés, une sauvegarde des droits de la justice : car fût-on larron ou meurtrier, si l'on en croit notre malin annaliste, « entré dans la prison ecclésiastique par la porte de fer, on en sortait par celle d'argent [3]. » Aussi beaucoup de ceux qui étaient traduits devant les juges royaux s'efforçaient-ils d'obtenir, sous prétexte de cléricature, leur renvoi en cour d'église, bien sûrs d'y pouvoir acheter l'impunité [4]. Ces désordres rencontraient heureusement une digue dans la vigilante intégrité de notre magistrature. Attentive à poursuivre les prévarications et les crimes derrière tous les abris où ils cherchaient à se cacher, elle fatiguait le clergé de sa surveillance et de ses répressions. Loin de permettre que l'autorité ecclésiastique prévalût contre celle de la royauté et des lois, elle ne cessa jamais de proclamer ce principe, « que nos rois étaient comme les généraux et superintendants de l'É-

[1] *Recherches*, III, 33 ; Rabelais, dans *Pantagruel*, a consacré un souvenir à ce célèbre avocat, qu'il appelle du Coingnet (L. IV, *prol. nouv.*). Dans le débat célèbre qui s'éleva au temps de Philippe de Valois entre la juridiction ecclésiastique et la puissance temporelle, ce fut lui qui, par un plaidoyer vigoureux qu'il prononça devant ce prince en 1329, comme avocat du roi, vengea le pouvoir séculier des entreprises continuelles du clergé : voy. Crévier, *Histoire de l'Université*, t. II, p. 310; IV, 221.

[2] III, 33 et 34. C'est seulement sous Louis XII que s'introduisit l'usage de ces appels. Sur cette matière on peut consulter aussi un traité composé, vers le milieu du seizième siècle, par le premier président Gilles Le maître : Il est imprimé dans ses *Œuvres*.

[3] III, 33.

[4] Id., 31 et 32.

glise de France[1] » : non que ceux-ci, imitant la conduite des empereurs allemands, eussent prétendu en aucun temps conférer eux-mêmes le titre épiscopal, et investir les évêques par la collation du bâton pastoral et de l'anneau ; mais soutiens et défenseurs de l'Église, ils devaient, pour prix de ce patronage, conserver sur elle une suprématie légitime ; ils avaient droit de trouver dans les chefs de leur clergé, dont ils faisaient les premiers conseillers de leur couronne, une fidélité inviolable[2].

Pasquier met sa vaste érudition au service de ces idées toutes françaises : par elle il combat sans relâche tout ce qui menace, avec le juste équilibre des pouvoirs, l'unité et la force du pays. A côté des nombreux abus, couverts d'un nom sacré, dont l'auteur des *Recherches* sape les fondements, on retrouve avec intérêt, dans cet ouvrage, plusieurs institutions du temps passé empreintes du caractère de la charité chrétienne. Entre ces souvenirs attachants, on remarque celui que réveille le nom d'oblat. Ainsi désignait-on le pauvre soldat mutilé par les guerres qui recevait dans une abbaye une place de religieux[3], « comme n'y ayant lieu plus propre où se pût abriter sa vieillesse[4]. » Dans cet usage ne se plaît-on pas à découvrir, au milieu d'une époque encore barbare, le germe d'une des plus belles fondations d'un grand siècle ? A cette destination des couvents s'en joignait une autre, non moins touchante : ils offraient un asile à des hommes libres, ou seuls ou engagés dans les liens du mariage, qui pour se procurer la subsistance venaient s'y vouer au servage[5]. La piété donnait pareillement naissance à ces engagements que contractaient des familles entières. Tous leurs membres se présentaient avec une corde liée autour du cou : c'était la corde même des cloches de l'église. « Lorsqu'elles sonneraient, ils ne devaient plus dès lors manquer de se trouver à l'église pour servir Dieu[6]. »

Ainsi le IIIe livre nous rend en quelque sorte la vieille France religieuse. Le IVe aborde un autre ordre d'idées. Pasquier commence par poser un principe dont le développement donnera dans la suite naissance à des livres ; il s'agit de l'action naturelle et réciproque, chez un peuple, des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois : « Tout homme de bon entendement, nous dit-il[7], peut

[1] III, 33.
[2] III, 30, 32 et 36.
[3] Aussi l'appelait-on également religieux lai (laïque).
[4] III, 40.
[5] Id., 41.
[6] Ibid.
[7] IV, 1.

presque imaginer de quelle humeur fut un peuple, lorsqu'il lit ses statuts et ordonnances; et d'un même jugement, il peut conjecturer quelles furent ses lois, voyant sa manière de vivre. » Pour rendre plus complète l'intelligence de notre histoire, l'auteur prendra donc un double soin, c'est de nous instruire des lois de nos ancêtres et de leurs usages : parmi ceux-ci il mentionne d'abord les *combats de Dieu*, sur lesquels il entre dans de curieux détails, empruntés à de très-anciens documents[1]. Au reste, il ne se pique pas d'un enchaînement méthodique dans les matières dont il nous entretient; il vise plutôt à l'inattendu et au contraste. A la suite d'une question ardue de jurisprudence ou de l'origine retrouvée d'une institution du pays, il se joue, « par forme de passe-temps », dans une digression frivole : après tout, comme il le remarque, « tel s'en moquera qui ne sera pas fâché peut-être d'en faire son profit [2]. » De là un mélange attrayant des sujets les plus divers. Tour à tour il traite de la preuve fondée sur l'attouchement d'un fer chaud[3], et des notaires ainsi que de leurs clercs, de la condition des personnes en France et de la fête des Rois [4], de l'antique autorité du serment ou de quelques ordonnances de Charlemagne et des jeux de paume ou d'échecs [5]; il établit que jadis parmi nous la signature était inconnue[6], et nous parle ensuite de ces vagabonds nommés par le peuple Égyptiens ou Bohémiens [7]. La crédulité du vulgaire, qu'ils savaient exploiter, leur attribuait le talent d'annoncer l'avenir d'après l'inspection des mains. Ce fut au quinzième siècle qu'ils commencèrent leurs migrations, décorées par eux du nom de pieux pélerinages, mais que plusieurs fois on sentit le besoin de réprimer[8] : on les vit pour la première fois à Paris le 17 août 1427. Nous apprenons ailleurs l'origine du cri de Noël, que l'on poussait en signe d'allégresse[9] : symbole de la piété de nos pères, il rappelait la grande joie apportée au genre humain par la naissance du Sauveur. Un autre indice de ce caractère religieux, c'est que l'emploi des textes sacrés n'était pas, ainsi qu'aujourd'hui, réservé aux ministres de la chaire chrétienne. Les avocats et les orateurs politiques s'en servaient

[1] IV, 1.
[2] IV, 15.
[3] IV, 2 et 14 : c'est sans doute en vertu de ce vieil usage, remarque Pasquier, au c. 2, qu'on dit encore aujourd'hui : *j'en mettrais bien mon doigt au feu*.
[4] IV, 5 et 9.
[5] IV, 3 et 8, 15 et 31.
[6] IV, 13.
[7] IV, 19.
[8] Voy. l'article 103e de l'édit des états d'Orléans, publié le 3 septembre 1561.
[9] IV, 16.

comme eux au début de leurs harangues. Pasquier rapporte quelques exemples de cette coutume[1] : le plus touchant est celui de Jean Cousinot, lorsque, au nom de la veuve du duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne, demandant vengeance au parlement, il commença son discours par ces paroles de l'Écriture, d'une application si juste et si pathétique : « *Hæc vidua erat, quam cum vidisset Dominus, misericordia commotus est super eam.* »

Là aussi nous trouvons sur les fonctions publiques les renseignements les plus complets[2]. Aux premiers temps de la monarchie, elles n'avaient été que temporaires : bientôt leur durée égala celle de la vie du souverain dont on les tenait, comme sous l'empire romain ; enfin la plupart furent permanentes, même dans le changement des règnes. Les principes qui présidaient à leur collation varièrent pareillement avec les époques : mais de bonne heure il en fut trafiqué à prix d'argent ; cet abus se manifesta surtout pour les offices de judicature. Saint Louis, par une ordonnance de l'an 1256, défendait déjà de les vendre à l'avenir. Plus ancienne que lui, la vénalité des charges devait lui survivre. Comines atteste qu'elle existait de son temps. Jusque-là toutefois elle avait été restreinte dans certaines bornes ; elle fut effrénée sous les Valois : témoin ces vers de Marot,

Denier avance les bédiers,
Et les derniers sont les premiers[3].

L'honnêteté et le bon sens de Pasquier ne cessent de protester contre cet abus et de réclamer, à l'exemple de l'Hôpital, en faveur de l'élection libre qui va chercher le mérite. Son patriotisme gémit hautement de cette prodigalité ruineuse qui forçait de plus en plus François Ier et ses successeurs à substituer partout « le poids de l'argent à celui de la vertu[4]. » A cette première immoralité s'en joignait une seconde, celle du sacrilége : car on était tenu, pour prendre possession de sa charge, de jurer qu'on ne l'avait pas achetée, alors même que la vente était notoire[5].

Pasquier, dans le cinquième livre des *Recherches*, se montre à nous sous un point de vue nouveau, celui d'historien. Il y éclaire

[1] *Recherches*, IV, 27 ; cf. *Lettres*, II, 9.
[2] *Recherches*, IV, 17.
[3] Le premier vers paraît avoir été un dicton populaire; Fort usité au seizième siècle, le mot de bédier désignait un sot et un ignorant. On le trouve traduit dans un dictionnaire français-anglais de 1530 par un terme qui signifie *grand veau*.
[4] IV, 17.
[5] Ibid., et c. 11.

diverses parties de nos annales : mais le passage où il déploie au plus haut degré le talent d'une exposition large et soutenue est le tableau des rivalités de Frédégonde et de Brunehaut, « de ces deux princesses qui ont, nous dit-il [1], sur le théâtre de la France, joué des rôles pleins d'effroi et de lamentation. » Cet épisode remplit presque tout le livre. Après avoir admiré dans les *Récits mérovingiens* de M. Augustin Thierry la vivante peinture de ces cruelles discordes, on parcourra encore avec un singulier intérêt les mêmes événements dans Pasquier. L'émotion qui le domine (car il ne parle jamais froidement des maux de la patrie) communique à son style familièrement énergique le mouvement et le coloris. Chez lui ce drame sanglant se déroule avec un puissant effet : son but principal en le traçant est de prévenir le retour de ces déplorables excès par l'horreur qu'il en inspire, et d'épouvanter le crime par la menaçante perspective des châtiments célestes qui le frappent tôt ou tard.

Il ne se contente pas d'ailleurs de reproduire le récit des auteurs originaux ; il entreprend de le juger. Tel est son culte pour la vérité, que toutes les fois qu'il croit voir qu'on lui a porté atteinte « la colère lui échappe [2] : » il ne peut résister au besoin de la défendre ; il s'attache à dissiper les nuages dont les passions contemporaines l'ont obscurcie. Son attention scrupuleuse pour les moindres détails, le soin qu'il prend d'opposer entre eux, de balancer l'un par l'autre, les témoignages divers des historiens, ne donneront pas peu de poids à ses conclusions. C'est ainsi que dans la savante discussion dont la vie et le caractère de ces deux rivales forment le sujet [3] il s'efforce, avec le secours des textes qu'il allègue aussi bien qu'à l'aide d'un raisonnement rigoureux, d'écarter quelques-unes des imputations qui pèsent sur Frédégonde, et plus encore de disculper la mémoire de son ennemie [4]. Touché d'une noble sympathie pour les infortunes de Brunehaut, il s'indigne surtout de la mort atroce infligée par un vainqueur barbare à cette reine de soixante-treize ans, fille, femme, mère, aïeule et bisaïeule de rois [5]; il lui semble qu'elle doit être vengée de nombreuses calomnies, propagées par des moines ignorants ou prévenus. Ses tentatives de réhabilitation ont trouvé des contradicteurs [6]; mais ce qu'on ne niera pas, c'est

[1] V, 5.
[2] V, 15.
[3] V, 6-25.
[4] V, 13-24, et 26-28.
[5] V, 23.
[6] Particulièrement Gaillard, dans

qu'en attaquant comme erronées des opinions qui paraissaient consacrées par le temps, Pasquier a offert l'un des premiers exemples de cet examen sévère, de ce doute intelligent, qui, au lieu d'accepter les faits sans contrôle, soumettent à une lumineuse analyse les éléments épars dont la réunion forme la certitude critique. Un excellent précepte que nous lui devons ici, c'est qu'il faut lire avec circonspection l'histoire, « que les écrivains habillent souvent à leur guise [1]. »

Le sixième livre renferme aussi plusieurs fragments historiques fort importants et relatifs à la France : tels sont les procès de Jeanne d'Arc [2], de l'amiral Chabot et du chancelier Poyet [3]; la catastrophe du comte de Saint Pol [4]; la révolte du connétable de Bourbon [5], écrite avec la vivacité et la passion qui nous charment dans les mémoires contemporains [6]; un récit naïf des exploits de Bayard, de ses vertus et de sa mort héroïque [7], que notre auteur ne veut pas laisser s'ensevelir dans l'oubli « où les a déjà presque engloutis, dit-il [8], l'ingratitude des ans. » Sur les hommes et sur les choses, ses jugements sont en général remplis de vérité et de sens : c'est ainsi qu'il apprécie à sa valeur Charles VII, le Victorieux; il le montre digne d'admiration dans le malheur, méprisable dans la prospérité [9]. En outre, Pasquier fait ici plus d'une excursion à l'étranger : mais c'est, d'après son habitude, sans perdre la patrie de vue, sans cesser jamais d'y reporter sa pensée. On sait combien le royaume de Naples, « cet ancien amusoir de l'ambition de nos princes [10], » était alors étroitement lié à nos destinées. Pour en raconter l'histoire « pleine de tragédies [11], » et qui par tant de côtés touche à la nôtre, l'auteur des *Recherches* interrompt le cours de ses investigations sur nos annales [12]. La famille

un mémoire « sur Frédégonde et sur Brunehaut, contenant la réfutation de l'apologie de Brunehaut entreprise par quelques auteurs, » *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, t. XXX, p. 633. Cf. l'avertissement du t. XII de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 9-18.

[1] V, 22.

[2] VI, 5.

[3] Id., 9.

[4] Id., 10.

[5] Id., 11 et 12.

[6] « Ce douloureux souvenir fait saigner, nous dit-il, son cœur de sujet et de Français : » c. 11. — Sur le procès du connétable de Bourbon, on peut comparer avec les *Recherches*, des *Observations* du père Griffet (Voy. le t. XVII de la collection Leber, p. 520 et suiv.), où quelques assertions de Pasquier sont discutées.

[7] VI, 18-22.

[8] VI, 18.

[9] VI, 4; cf. III, 30.

[10] VI, 2.

[11] Id., 27. Déjà en effet, au quinzième siècle, elle avait fourni aux poëtes provençaux le sujet de plusieurs compositions dramatiques : voy. un article de M. Fortoul, *Sur la littérature provençale*, *Revue des deux Mondes*, 15 mai 1846, p. 584.

[12] VI, 27-30.

d'Anjou, dans la personne de Charles, frère de saint Louis, était venue occuper le trône de ce pays : il trace un tableau animé des fortunes diverses de cette maison royale [1]. Les aventures et les crimes de la passionnée Jeanne Ire, funeste à ses maris, passent devant nos regards : contrainte d'implorer l'assistance des papes, elle n'obtient qu'au prix du comtat d'Avignon, avec toutes ses dépendances, le patronage intéressé de Clément VI [2]. La vie de Jeanne II, souillée de débauches et de sang, nous offre ensuite, par ses brusques péripéties, tout l'intérêt d'une fiction romanesque. C'est une grande source d'enseignement que de voir, dans ce triste pêle-mêle de violences et de désordres, le crime retomber presque toujours sur la tête de qui l'a commis. Cependant Jeanne II finit par une mort naturelle sa carrière impure et scélérate. Mais un autre effet de la colère divine, c'est qu'en elle, branche stérile, périt la première dynastie d'Anjou, qui avait régné pendant cent cinquante et un ans.

Naples, héritage profané et sinistre, ne sera « qu'un leurre de ruine » pour la seconde famille de ce nom, dont le chef, René d'Anjou, après beaucoup d'hommes et de trésors enfouis dans ce sol mouvant, est forcé de regagner en fugitif ses possessions de France. Le fils de René, Jean, qui met la main sur ce patrimoine, prélude par quelques succès à d'éclatants revers ; et bientôt s'éteint le dernier représentant mâle de cette maison, maîtresse de tant de domaines et qui avait pu espérer plusieurs royaumes. Son unique rejeton, Yolande, fille de René, par le mariage qu'elle contracte avec Ferry de Lorraine, devient la tige d'où devaient sortir « les grands princes Lorrains, » contemporains de Pasquier [3]. Mais les guerres n'ont pas pris terme avec la race souveraine d'Anjou : ses prétentions tant de fois déçues, nos rois les épousent. Déjà pour monter sur ce trône que lui avait légué Jeanne Ire, Louis, le frère puiné de Charles V, avait en 1382 sacrifié vainement « douze millions de monnaie forte, » amassés par la sage économie de ce grand prince [4]. Les victoires de Charles VIII, que l'ardeur de son âge pousse à renouveler cette querelle, n'aboutissent

[1] Cette période historique vient d'être l'objet d'une étude approfondie dans l'ouvrage de M. Alexis de Saint-Priest : « *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou, frère de saint Louis*, » Amyot, 4 vol. in-8°.

[2] 1352 : c'est ainsi qu'Avignon a été longtemps le séjour des papes, *Recherches*, VI, 27.

[3] VI, 27.

[4] VI, 29.

« qu'au premier engagement du domaine de la couronne[1]. » Après lui, Louis XII, François Ier, Henri II, sont contraints de reconnaître « qu'il y a toujours eu quelque ange qui, par le vouloir exprès de Dieu, s'est opposé à nos entreprises d'au delà des monts[2]. » Pasquier, en gémissant sur « ces voyages, pépinières de nos malheurs, » dont il impute en partie, avec d'illustres contemporains[3], le triste succès à la duplicité des papes, regrette amèrement que tout l'argent et tout le sang qu'ils nous ont coûtés n'aient pas été employés à recouvrer « un pays de notre estoc[4], » la Flandre, qu'il appelle ailleurs « un ancien fleuron de la couronne[5]. »

C'est sous l'inspiration de ce patriotisme éclairé, qui forme l'unité de son œuvre si complexe, qu'il s'efforce de rendre utiles à ses concitoyens les fautes et les calamités du passé. En commençant l'exposition des discordes qui ont désolé le royaume sous la folie de Charles VI : « Dieu veuille, s'écrie-t-il[6], que ceci puisse servir de leçon aux nôtres, et qu'au milieu de nos troubles nous puissions devenir sages aux dépens de nos ancêtres ! » Ce but moral ne manque à aucune partie des *Recherches*. Plus curieux, au reste, de la variété des récits que de leur ordre chronologique, Pasquier ne se fait pas faute de franchir à la course des siècles entiers. Sans égard pour la suite des temps, après avoir discouru de Charles VIII et des rois ses successeurs[7], il rétrograde jusqu'au duc de Bretagne, Jean de Montfort, et au connétable de Clisson[8]; de Bayard à Guillaume le Bâtard et à ses fils[9]. Même système relativement aux pays : il passe de France en Angleterre; de là il se transporte à Jérusalem, puis en Italie et en Sicile, pays également liés, comme il le remarque[10], à la grandeur de notre France. Cette considération efface à ses yeux les distances; par elle il justifie ce que sa marche a de capricieux et d'irrégulier.

On a déjà vu qu'aux sujets les plus importants, aux questions les plus graves, Pasquier mêlait volontiers des détails enjoués, de piquantes bagatelles, qui reposent, en l'égayant, l'attention

[1] VI, 28.
[2] VI, 29.
[3] VI, 28 : cf. Hospitalii carmina, Amsterdam, 1732, in-8°, p. 462 et 463; et les poésies latines de la Boëtie, p. 380 et 381 de ses *OEuvres complètes*.
[4] VI, 29.
[5] V, 12, à la fin; cf. *Lettres*, V, 1.
[6] *Rech.*, VI, 3.
[7] VI, 29.
[8] Id., 30.
[9] Id., 18-23.
[10] Id., 25.

fatiguée du lecteur : ce côté aimable de son caractère et de son talent se révèle surtout dans le septième et dans le huitième livres, qu'il consacre, « le premier à notre poésie, le second à notre langue française [1] » : il se plaît « sautant du coq à l'âne, » à y insérer « des drôleries » qui fassent diversion au sérieux [2]. En parlant de vers, il n'a garde, par exemple, d'omettre ceux que l'on appelle *retournés* ou *rétrogrades* [3], dont le sens lui semble causer à l'esprit mille surprises divertissantes. Sur ce genre et sur d'autres semblables il ne nous épargne pas les citations bouffonnes; il les commente avec une verve abondante de gaieté facétieuse. Dans ces badinages, dont il se déclare grand admirateur, il ne voit rien moins que « l'honneur de la France engagé [4] » : c'est qu'il s'agit pour lui de prouver qu'il n'est point d'exercice auquel notre idiome, si l'on sait en ménager les ressources, ne doive s'appliquer avec succès [5]. Il lui paraît encore « capable de vers mesurés comme celui des Grecs et des Latins [6] : » illusion bizarre, mais généralement partagée à cette époque, et qui n'a pas laissé de garder par la suite quelques ingénieux partisans [7]. Pasquier observe toutefois, avec son bon sens ordinaire, que ce système ne peut valoir celui de nos rimes pour de longues compositions [8]. »

Comme historien de notre ancienne littérature et pour ainsi dire du vieil esprit français, l'auteur des *Recherches*, on peut l'apercevoir dans la frivolité même de ces détails, nous offre une mine fort précieuse à exploiter. Aucun ne nous a fait connaître d'une manière plus intéressante et plus complète les poëtes de son temps et ceux qui l'avaient précédé. En remontant jusqu'à leurs premiers essais, il se demande, toujours désireux de retrouver les origines, quel a été le principe de la rime qui forme le caractère distinctif de notre versification [9]. Il la montre s'introduisant, dès le huitième siècle et même auparavant, dans les pentamètres et hexamètres latins, surtout les hexamètres seuls. L'harmonie qu'elle produisait dans la déclamation avait conduit à penser, comme il le

[1] VII, 1.

[2] VII, 12, 13 et 14; VIII, 6 et 39.

[3] Ce sont des vers qui présentent un sens, soit que l'on commence par le premier mot ou par le dernier de chacun d'eux, par le premier comme par le dernier de la pièce. On peut donc, en les retournant, les lire également bien; les Latins les appelaient *reciproci* ou *recurrentes*.

[4] VII, 13.

[5] VII, 13 et 14.

[6] VII, 12.

[7] Voy. à ce sujet le second volume des *Œuvres choisies de Pasquier*, p. 78 et 79.

[8] VII, 12.

[9] VII, 1 et 2.

rapporte [1], qu'ils en recevraient une beauté nouvelle : de là l'idée de faire rimer les deux hémistiches entre eux ; de là les vers léonins. Suivant Pasquier, ceux-ci auraient dû leur nom à un certain Léoninus ou Léonius : mais l'abbé Le Bœuf remarque avec raison [2] que cet écrivain du douzième siècle, chanoine de l'église de Paris, et non pas de Saint-Benoit, ainsi que le croyait Pasquier, en avait moins composé qu'aucun autre poëte de son époque : il vaut donc mieux avouer que la source de cette dénomination nous échappe. Quoi qu'il en soit, les langues dérivées du latin s'empressèrent, dès qu'elles voulurent bégayer leurs pensées en vers, de s'approprier cet ornement, aussi conforme à leur génie qu'il l'était peu à celui de l'ancienne Rome. Dans les chants royaux, les rondeaux et les ballades, dont les lois nous sont ensuite exposées, se retracent à nos yeux la naïveté et la bonhomie du caractère gaulois [3]. Mais du temps de Pasquier ces genres étaient fort déchus de leur antique faveur. Une jeunesse enthousiaste rêvait pour notre poésie de plus hautes destinées : il s'associe à ces généreuses espérances, il en est l'éloquent interprète [4] ; il célèbre les hardies tentatives de son siècle sur le théâtre et dans l'épopée, et déjà, par un pressentiment du glorieux avenir réservé à la France, il ne craint pas d'affirmer que l'Italie moderne, que l'antiquité classique elle-même ont rencontré en nous de dignes rivaux [5].

On reconnaît là une face du patriotisme de Pasquier, et, si l'on peut parler ainsi, son patriotisme littéraire : on ne le découvre pas moins dans sa préoccupation constante d'enrichir notre langue, de l'accréditer et de la répandre davantage. Elle n'avait pas été soumise avant lui à une étude aussi sérieuse et aussi féconde. En effet l'idiome d'une nation renferme sur son génie et sur ses usages, sur tout son passé, en un mot, une foule de révélations instructives. C'est ce que l'on apprendra par le huitième livre, où le secret de plus d'une coutume locale, de plus d'une particularité de mœurs, se retrouve dans des locutions curieusement expliquées ; où s'offrent en abondance ces détails familiers que la gravité des historiens néglige, mais que le philosophe est loin de dédaigner, car il voit en eux la clef la plus sûre des habitudes sociales d'un peuple. Par eux il

[1] VII, 1, et 2 : cf. l'abbé Le Bœuf, t. II, des *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, p. 67.

[2] *Observations sur Léonius, poëte de Paris...*, t. II des *Dissertations* citées, p. 267-284.

[3] VII, 5.

[4] Id., 6.

[5] Id., 8, 9 et 10.

pénètre jusqu'au cœur de son existence. Quel était le sens de plusieurs surnoms jadis appliqués à nos souverains [1]; d'où vient la désignation d'Anglais que nous donnons à nos créanciers [2]; pourquoi avons-nous substitué au *tu* romain notre *vous* cérémonieux [3]; qu'était-ce que les ribauds et leur roi [4]; d'où dérivent les formules de politesse et les titres usités parmi nous [5]; quand nos ministres ont-ils commencé à s'appeler secrétaires d'État[6] ? Ce seul aperçu de quelques-unes des questions auxquelles répond cette partie de l'ouvrage peut faire juger de l'extrême variété des discussions qui la remplissent. Dans ses recherches sur le langage, Pasquier ne se borne pas à étudier ces termes expressifs qui semblent par le son même un écho fidèle de la pensée [7] : pour lui il n'en est aucun de si simple qu'il ne doive être l'objet d'une patiente analyse; « car les mots, comme il le dit, ont, aussi bien que les républiques, leurs histoires à part [8] : » histoires très-précieuses pour nous initier à une connaissance plus intime des choses, très-propres aussi à douer l'intelligence de netteté et de rigueur. En cessant d'être de vides formules, les mots deviennent pour l'esprit une nourriture plus forte et plus vivifiante.

Tel est le mérite de la philologie dans Pasquier : il nous fait comprendre ce que nous avions longtemps répété au hasard; nous sourions de notre ignorance en la corrigeant. Non content d'en préciser le sens, il suit beaucoup de locutions dans leurs vicissitudes, dans leurs fortunes diverses : au déclin de sa longue carrière il en avait vu périr qui florissaient pendant sa jeunesse; il en montre dont l'acception, par l'empire absolu du temps, était devenue contraire à leur signification d'autrefois [9], d'autres qui, transplantées d'un pays dans un autre, avaient repris racine et s'étaient perpétuées sur la terre étrangère [10]. Il apporte une grande attention à démêler les éléments primitifs des mots. Mais, sur ce terrain glissant de l'étymologie, a-t-il toujours évité les chutes? Certes, on ne saurait le prétendre. A cette époque surtout, où les

[1] VIII, 45.
[2] Id., 27.
[3] Id., 4.
[4] Id., 44.
[5] Id., 5, 19.
[6] Id., 13
[7] Id., 6.
[8] Id., c. 7.
[9] Id., 53 : par exemple, *rien* signifie aujourd'hui *néant ;* autrefois, conformément à sa racine latine (*res*), il signifiait *quelque chose*. V., à ce sujet, M. Ampère, *Histoire de la formation de la langue française*, p. 275; Cf. M. Génin, *Variations du langage français*, p. 500-504.
[10] VIII, 20.

h

langues du Nord et celles de l'Asie n'avaient pas été explorées, les méprises devaient être très-faciles et très-fréquentes. Pasquier est sans doute trop prompt à saisir d'apparentes analogies [1]; çà et là quelques origines suspectes, quelques explications forcées excitent notre incrédulité [2] : toutefois, en général, son jugement sûr, son érudition solide le sauvent de l'erreur [3].

Ce n'est pas une petite gloire pour Pasquier d'être le premier entré sérieusement dans le domaine de la philologie française, d'avoir abordé parmi nous ce que je ne craindrai pas d'appeler la philosophie du langage, et donné l'exemple de ces travaux pleins d'avenir. Fussent-elles mêlées d'assertions problématiques et aventureuses, de telles investigations n'en sont pas moins pour une langue le signal des progrès : elles en dressent l'inventaire ; elles en révèlent et multiplient les ressources. Les plus grands génies de l'antiquité n'avaient eu garde de le méconnaître. Platon, dans le *Cratyle;* Varron, dans son ouvrage sur la langue latine ; César, dans ses livres perdus sur la grammaire [4], s'étaient appliqués à ces recherches. Creuser les racines des mots, les étudier dans leurs transformations, déterminer et préciser leur valeur, qu'est-ce autre chose, en effet, que perfectionner l'instrument de la pensée ?

Les proverbes, cette sagesse des nations, cette expression de leur vie morale [5], reçoivent en outre de Pasquier des interprétations aussi judicieuses que piquantes. Ce sujet a préoccupé au seizième siècle plusieurs esprits distingués, entre lesquels Henri Étienne; mais aucun d'eux ne l'a traité avec plus de savoir et d'étendue que notre auteur [6]. Avec la riche expérience du vieillard, il prodigue aussi sur les adages populaires les conjectures et les observations ingénieuses ; grâce à ses connaissances de tout genre, il retrouve parfois avec certitude les titres de leur origine. « Je veux que l'on me tonde, » rappelle,

[1] Quand par exemple, VIII, 42, il dérive *coquin* du latin *coquina*, « parce que, dit-il, ces mendiants volontaires halènent ordinairement la cuisine. »

[2] Voy. en particulier VIII, 21, 22 et 36. Relativement au mot *abandonner*, sur lequel porte ce dernier chapitre, l'opinion de Pasquier a été combattue avec succès par M. Ampère, *Histoire de la formation de la langue française*, p. 333.

[3] Remarquez, entre les racines incontestables, celle du mot *métayer* que Pasquier explique en rappelant une loi de Valentinien qui prescrivait qu'au lieu d'affermer les terres en argent, on se contentât d'avoir la *moitié* de ce qu'elles rapportaient : VIII, 46.

[4] *De analogia* libri duo, ad M. Tullium Ciceronem : V. sur cet ouvrage la *Bibliothèque latine* de Fabricius, in-4°, Venise, 1728, t. I, p. 186.

[5] Suivant d'Olivet (*Continuation de l'Histoire de l'Académie française*, p 53), « ils contiennent la morale vulgaire du pays. »

[6] Voy. Goujet, *Bibliothèque française*, t. I, p. 287 : « Pasquier, dans cette partie, nous apprend, dit-il, bien des choses utiles et curieuses. »

comme il nous l'apprend, la déchéance que l'on infligeait à nos anciens rois, en les dépouillant de leur chevelure, emblème de leur puissance [1]. « L'habit ne fait pas le moine, » est un trait de Jean de Meung dans le *Roman de la rose* [2] : le mot a réussi. « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée », renferme une allusion à deux arrêts du parlement rendus dans le quinzième siècle [3]. « Faire des châteaux en Espagne », remonte au commencement du treizième siècle : C'est que « par les champs, en Espagne, on ne rencontre que de pauvres maisonnettes, encore distantes d'un long intervalle les unes des autres [4] » ; songer aux châteaux de ce pays, c'est donc repaître son esprit de chimères. Le dicton n'a pas perdu sa vogue, ni l'Espagne cet aspect dévasté, qu'elle devait aux longues hostilités des Maures [5]. Ainsi sous ces formules, dénuées pour le vulgaire de leur véritable sens, éclatent de vives traces du passé : dans ces débris d'un autre âge nous reconnaissons souvent avec émotion des idées, des joies ou des souffrances qui ont agité nos ancêtres.

C'est à la faveur de ces attachantes explications d'adages et de proverbes que Pasquier nous découvre le germe de la bonne comédie dans *la Farce de Patelin*, fruit précoce et savoureux de cette plaisanterie, native du sol, qui nous a déjà donné Rabelais, et qui nous donnera Molière. Il faut savoir gré à Pasquier d'avoir si bien senti cette verve comique et d'avoir instruit ses contemporains à la goûter. Par là il les avertit de faire enfin succéder aux soties, aux moralités, aux mystères, la peinture des passions et la satire ingénieuse des mœurs ; il semble diriger l'esprit français vers le genre où il doit exceller [6].

Quel que soit toutefois l'attrait que le huitième livre des *Recherches* offre au lecteur, le neuvième et dernier ne lui cède en rien ni par l'importance ni par l'intérêt des matières. Il roule sur nos vieilles universités : la puissante organisation de celle de Paris y est surtout approfondie. Au milieu des idées de réforme qui nous préoccupent, il ne paraîtra pas sans à-propos peut-être de reporter les

[1] VIII, 9 : à François I[er], ce prince novateur, cessa seulement l'usage des longs cheveux ; il se les fit couper, et laissa croître sa barbe, pour dissimuler les traces d'une blessure, ce qui fut aussitôt imité.

[2] VIII, 11.

[3] 1420 et 1446 : ibid.

[4] VIII, 17.

[5] M. le maréchal Bugeaud a dit dans un travail récent, en signalant la pauvreté de l'Espagne, résultat des longues guerres qui l'ont ravagée, etc. : « *On n'y voit ni châteaux*, ni fermes, ni hameaux... » *Revue des deux Mondes*, numéro du 1[er] juin 1848, p. 791.

[6] VIII, 59.

yeux sur ce vaste système d'enseignement qui a eu sa part dans les gloires du pays [1].

On se rappelle qu'à l'illustration des armes la Gaule ajouta celle des lettres; on connaît la célébrité que ses écoles d'éloquence acquirent sous les empereurs [2]. La France ne devait pas abdiquer cette supériorité antique. Du moment où l'ordre social y fut assis sur de solides bases, les études fleurirent dans son sein : on y vit, dès la fin du douzième siècle, se former une sorte de milice intellectuelle, chargée parmi nous du dépôt des lumières et du soin de les répandre. Ceux de nos rois qui en ont accru le foyer par leur protection sont les plus grands aux yeux de Pasquier. Pourquoi donne-t-il entre eux l'un des premiers rangs à Philippe-Auguste? Est-ce parce que nous lui devons l'oriflamme, parce qu'il a étendu le territoire ou embelli la capitale? C'est bien plutôt parce qu'il y a fondé « l'université des bonnes lettres et sciences [3]. » Cependant, des quatre facultés sur lesquelles Pasquier, avec son énergique familiarité, la disait *bâtie* [4], celles de médecine, de décret, de théologie et des arts, les deux dernières seules furent établies [5] sous son règne : mais les autres ne tardèrent pas à leur être jointes. Déjà, au commencement du quinzième siècle, le célèbre Gerson comparait l'université de Paris à un vaste fleuve, qui, prenant naissance dans le paradis terrestre, se partageait en quatre grandes rivières, pour aller porter l'abondance dans le monde entier [6].

Après cette université qui avait été longtemps « la seule et générale université de la France [7], » fut instituée celle de Toulouse. Monument d'expiation de l'hérésie albigeoise, elle avait pour objet d'en effacer les dernières traces. Le comte de Toulouse n'était rentré en grâce avec le saint-siége qu'après avoir abjuré ses erreurs et s'être engagé à entretenir, pendant dix années, des maîtres pour enseigner la théologie, le décret, la médecine, la philosophie et la grammaire [8]. Douze autres universités furent encore érigées dans le royaume : ce fut à Orléans, Montpellier, Angers, Poitiers,

[1] On consultera avec fruit sur les anciennes universités, et particulièrement sur celle de Paris, un ouvrage récent de M. Troplong : *Du pouvoir de l'État sur l'enseignement, d'après l'ancien droit public français;* Paris, Hingray, in-8°, 1844.

[2] IX, 1.

[3] IX, 8 : cf. Félibien, *Histoire de Paris*, IV, 6; VI, 12.

[4] IX, 13.

[5] Id., 9.

[6] Id., 10.

[7] IX, 37.

[8] Ibid : on peut voir dans ce chapitre l'*acte d'autorisation* donné par Grégoire IX, en 1233, pour la fondation de cette université.

Caen, Bordeaux, Bourges, Cahors, Nantes, Grenoble, Valence, et Reims. Les actes authentiques de ces créations successives sont rapportés dans les *Recherches* [1] : la dernière datait de la jeunesse de Pasquier; elle avait été due au crédit du fameux cardinal Charles de Lorraine [2].

L'établissement de ces grands centres d'instruction ne laissa pas de rencontrer des obstacles fréquents, suscités par d'aveugles antipathies ou par des rivalités jalouses : mais le patronage décidé de plusieurs de nos rois l'emporta [3]. Non contents de leur prêter main-forte contre leurs ennemis, ils comblèrent encore de leurs faveurs les écoliers et les maitres [4]. Philippe le Bel, principalement, les gratifia de priviléges si considérables, que par une clause « pleine de courtoisie, » selon la remarque de Pasquier [5], il crut devoir excuser ses concessions : il avertissait les « bourgeois et manants » de ne pas prendre ces prérogatives en mauvaise part, attendu, disait-il, que la cité recevait des bonnes études et de ceux qui les cultivaient autant de profit que d'honneur.

Ce n'était pas toutefois au pouvoir royal que nos anciennes universités étaient directement soumises. Sorties du sein de l'Église, elles relevaient immédiatement de l'autorité des papes. De là l'intervention souveraine des légats dans toutes leurs réformes [6]. Par suite de cette origine cléricale, le mariage était interdit dans le principe à tous leurs membres : il fallait même y renoncer pour devenir maitre ès arts [7]. Ce fut le cardinal d'Estouteville qui fit le premier fléchir la rigueur de cette règle. La permission de mariage donnée par lui aux docteurs en médecine fut réputée « un grand coup d'État. » Depuis, l'exception fit de nouveaux progrès; et du temps de Pasquier les docteurs en décret eux-mêmes étaient autorisés à se marier [8].

A cette époque la faculté de droit, qui détrôna plus tard celle de décret, n'existait pas encore : le droit était toutefois enseigné dans des écoles spéciales, appelées « universités de lois [9]. » Elles

[1] IX, 36.
[2] 1547 : III, 18.
[3] IX, 36.
[4] IX, 26 et 27. M. Ponsard fait allusion à ces priviléges dans une scène intéressante de sa dernière tragédie : *Agnès de Méranie*, I, 3.
[5] IX, 37.
[6] IX, 37; cf. id., 25, et le livre cité de M. Troplong, p. 73 et 89. Peu à peu, néanmoins, on voit le pouvoir royal intervenir dans les réformations et le gouvernement des universités : *Recherches*, IX, 25 et 26; et M. Troplong, p. 155 et suiv.
[7] IX, 31, à la fin; cf. III, 29.
[8] Ibid.
[9] IX, 37.

durent en partie leur naissance à une découverte mémorable qui modifia profondément, suivant Pasquier [1], la face des sociétés : étouffé par la barbarie pendant plusieurs siècles, le droit romain avait reparu vers le milieu du douzième [2]. C'était au moment où l'Europe entrevoyait quelques rayons d'une civilisation renaissante, qu'un hasard inespéré lui rendait si à propos ces monuments de la sagesse antique. On dit que les Pisans retrouvèrent dans la ville de Melfe [3], prise d'assaut, ce précieux dépôt ignoré de ses possesseurs, et que bientôt l'unique exemplaire des lois romaines fut reproduit et répandu dans divers pays. Le premier, l'empereur Lothaire II les fit interpréter dans ses États; et sur ces textes, défigurés par le temps, se multiplièrent des générations de commentateurs [4]. Par leurs veilles fut créée la science du droit, qui consistait presque tout entier dans le droit romain. Mais chez nous cet enseignement avait eu à lutter, comme toute innovation utile, contre d'opiniâtres résistances. Le saint-siége l'avait redouté; et le pape Honoré III, par un décret qui soulevait encore l'indignation du fameux jurisconsulte Charles du Moulin, l'avait interdit à l'université de Paris [5]. Des Italiens venus en France vers 1300 fondèrent cependant sur cette matière des *lectures* à Toulouse, qui put se glorifier d'une si importante initiative [6]. Peu après, ces cours publics de droit, en particulier de droit romain, reçurent de Philippe le Bel une existence légale et un développement efficace [7]. La jeunesse se précipita avec une ardeur incroyable vers cette étude nouvelle, qui lui offrait à la fois « honneur et gain, pères nourriciers des arts [8]. » Au reste, un immense besoin d'apprendre possédait alors les esprits. L'enseignement de la médecine n'avait pas été accueilli avec un moindre enthousiasme. Tous couraient en foule l'entendre professer, si bien qu'il parut nécessaire de défendre aux religieux, par décrets portés en concile, de sortir de leurs couvents pour assister à ces leçons [9]. Ce fut au douzième siècle, sous Louis le Jeune, que

[1] IX, 33.

[2] Il s'était perdu sur la fin de la seconde race de nos rois, d'après les jurisconsultes du seizième siècle : opinion combattue de nos jours avec une grande autorité par M. de Savigny dans son *Histoire du droit romain au moyen âge*, voy. particulièrement, t. III, p. 71 et suiv. (Hingray, 1839, in-8°.)

[3] Ou Amalphi, vers l'an 1137 : *Recherches*, IX, 33. L'*Histoire littéraire de la France* est loin toutefois d'adopter cette date : Voy. à ce sujet l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, t. I, p. 182.

[4] IX, 33 et 34.

[5] Id., 36.

[6] Id., 36 et 37; cf. l'ouvrage cité de M. de Savigny, t. III, p. 244 et suiv.

[7] IX, 37.

[8] Ibid.

[9] IX, 12.

quelques hommes nourris des livres d'Hippocrate, et désignés par le nom de *Physiciens*, entreprirent ainsi de faire succéder à un grossier empirisme des théories arrêtées et un ensemble raisonné de connaissances positives. Jusque-là néanmoins, remarque malignement Pasquier[1], on ne laissait pas que de se rétablir comme depuis.

La chirurgie, comme la médecine, avait été longtemps ignorée de nos ancêtres. Aux beaux temps de la chevalerie, où l'on portait et recevait tant de coups, il n'en est nullement question : mais transportés dans un château voisin, les preux, on se le rappelle, y rencontraient d'ordinaire « quelque prude dame ou damoiselle, » pour panser et pour guérir leurs plaies . C'est ce qui fit sans doute que la chirurgie, après être devenue un art, fut d'abord exercée par les femmes aussi bien que par les hommes. Au règne de saint Louis, d'après les uns, à celui de Philippe le Bel, selon l'assertion plus vraisemblable des autres, remontait le *collége* ou la *confrérie* des chirurgiens[3]. Dans la suite notre sage roi Charles V, pour honorer leur profession, voulut y être agrégé. Ils ne trouvèrent pas la même faveur auprès de la faculté de médecine et de l'université de Paris[4]. Celle-ci, qui, comme l'Église sa mère, avait horreur du sang, faisait conscience de les admettre parmi ses enfants, à cause « du caractère rude et cruel de leurs pratiques. » Quant aux médecins, loin de les recevoir dans leur corps, ils affectaient de ne voir en eux que des *manœuvres*, et leur prodiguaient les mépris; surtout ils soutenaient qu'ils ne devaient jamais opérer sans leurs ordonnances, tandis que les chirurgiens se piquaient au contraire d'exercer un art plus sûr que le leur. De là des hostilités de vieille date, que le parlement, au commencement du dix-septième siècle, n'avait pu encore apaiser. D'autre part les barbiers, se permettant d'empiéter peu à peu sur l'état de chirurgien, s'étaient servis du rasoir pour saigner; et leurs usurpations avaient dans les médecins de malicieux fauteurs. « De toute ancienneté, dit Pasquier[5], il y a eu deux ambitions qui ont couru, l'une dans l'âme des chirurgiens, afin que leur compagnie fût incorporée à l'université, et l'autre en celle des barbiers, pour que leur confrérie fit part de celle des chi-

[1] IX, 12
[2] IX, 30.
[3] Ibid : ce nom de *confrerie* provenait, suivant Pasquier, « de ce qu'ils avaient voué leur exercice à la piété. »
[4] IX, 30 et 31.
[5] Id., 32.

rurgiens. » On peut voir dans les *Recherches* quels démêlés séculaires enfantèrent ces prétentions rivales [1].

C'est ainsi que Pasquier se plaît à remonter au berceau des diverses professions. Il n'est guère de classe ou d'état dans la société qui ne puisse en quelque sorte lui redemander ses vieux titres; et la curiosité rencontre en lui un guide digne d'être suivi sans défiance : les preuves manquent rarement à l'appui de ses assertions. Ce qui ajoute, en effet, beaucoup de valeur à cette riche collection de faits qu'il a rassemblés, ce sont les documents authentiques, les pièces originales dont il a soin de les accompagner. Cette histoire si complète et si attachante de nos universités, il nous prévient lui-même [2] qu'il l'avait puisée dans les registres des écoles publiques. En secouant la poudre de tous les colléges, en compulsant leurs actes, il avait exhumé plus d'un témoignage important [3].

Ajoutons encore à tant de richesses, que nous ont offertes tour à tour les neuf livres des *Recherches*, la mention de précieux détails sur nos anciens auteurs, répandus dans diverses parties de l'ouvrage. Avec la diligence que nous venons de rappeler, Pasquier avait interrogé toutes les sources ouvertes de son temps à l'érudition; il avait fouillé dans tous les dépôts de livres : surtout la bibliothèque fondée par François Ier à Fontainebleau, et dont le premier chef fut l'illustre Budé, avait fréquemment reçu sa visite. Il nous atteste qu'il y découvrit quelques ouvrages rares dont il sut tirer bon profit [4]. Dans son ardeur de tout consulter, il n'avait garde de négliger les manuscrits [5], il recourait même aux journaux des familles [6]. Toute notre littérature gauloise, tous nos vieux écrivains français ont trouvé en lui un appréciateur aussi éclairé que bienveillant. Contre l'usage de son époque, il ne se contente pas de les étudier, il les cite. Plusieurs de leurs passages jusqu'alors inédits ont, grâce à lui, « couru par les mains du peuple [7]. » La renaissance avait en effet trop dédaigné le moyen âge. Lui, par sagacité autant que par patriotisme, rend justice aux devanciers; il revendique avec jalousie toutes nos gloires. Entre les historiographes, « il honore singulièrement notre Grégoire, évêque de Tours »; il le loue d'être toujours, sans acception de personnes, demeuré du parti de la vé-

[1] *Recherch.*, IX, 32; cf. Crévier, *Histoire de l'Université*, t. V, p. 60 et suiv.
[2] *Recherches*, IX, 24.
[3] Id., 30 et 37.
[4] *Rech.*, VIII, 18; cf. id., VII, 5, etc.
[5] VI, 39, 40; VII, 2, 42, etc.
[6] IV, 18, 19, etc.
[7] III, 42.

rité [1]; il « fait aussi grand fond » de Flodoart [2], de Villehardouin [3], de Froissard [4], dont il ne goûte pas toutefois la partialité pour les Anglais [5]. Parmi les poëtes, la tendre imagination du comte Thibaut de Champagne le séduit [6]; Hugues de Bercy, à qui l'on doit la Bible Guyot, le captive au contraire par la malice et par la verve de ses satires [7]; les auteurs du *Roman de la Rose* le charment beaucoup, et leurs vers reviennent souvent sous sa plume [8]. S'il prise moins le talent naïf de Villon, c'est qu'il est choqué de son ignorance et de la grossièreté de sa vie [9]. A ses yeux Alain Chartier est « un autre Sénèque romain [10].» Il le proclame « non de petite marque, soit que nous considérions en lui la bonne liaison des paroles et mots exquis, soit que nous nous arrêtions à la gravité du sens; grand poëte de son temps et encore plus grand orateur [11] : » il ajoute à cet éloge plusieurs de ses *sentences dorées* qui le justifient pleinement. Une preuve du bon goût de Pasquier, c'est que ces écrivains lui plaisent dans leur costume naturel : son sens critique se révolte contre ceux qui, pour nous les rendre plus aimables, les habillent à la moderne [12]. Ce *vulgaire* que beaucoup condamnaient comme incapable d'atteindre à la hauteur des grands sujets [13], il veut qu'on l'étudie chez eux, comme à sa source, qu'on lui demeure fidèle et qu'on le façonne avec prédilection; il en augure bien pour l'avenir. En littérature, comme en politique, il est du parti national : c'est un nouveau titre à notre sympathie.

Si versé dans la vieille littérature française, Pasquier ne possédait pas moins à fond les auteurs les plus solides de son époque, il les apprécie avec le même discernement. Parmi ceux qui l'avaient un peu précédé il estime surtout « le grand archevêque de Turin » Seissel [14], Le Maire de Belges, qui, suivant lui, n'a pas peu enrichi notre langue [15], Comines, dont la véracité et le rare jugement ne lui avaient pas échappé [16]; entre ses contemporains, les deux

1 *Recherches*, V, 11, 14, 26.
2 II, 10.
3 VIII, 3.
4 VII, 5; VIII, 46.
5 VIII, 27; cf. *Lettres*, VI, 1.
6 *Rech.*, VII, 3 et 6; cf. *Lettres*, II, 7 : Thibaut IV, qui fut surnommé le Posthume, le chansonnier et le juste.
7 *Rech.*, VII, 3; VIII, 13, 26.
8 Id., VIII, 5, 46 et 53; etc.
9 VI, 1; VIII, 60.
10 VI, 16.
11 Ibid.

Le bien disant en rime et prose Alain,
Comme on lit aussi dans Marot.

12 *Recherches*, VIII, 3 et 46.
13 Le préjugé devait durer longtemps encore : Descartes, à la fin de son *Discours de la méthode*, croyait devoir s'excuser auprès de ses lecteurs d'avoir employé l'idiome vulgaire et non pas la langue latine; Paris, 1668, in-4°, p. 62.
14 *Rech.*, VIII, 3; cf. *Lettres*, XVI, 7.
15 *Recherches*, VII, 5; VIII, 3.
16 Id., VI, 29; cf. *Lettres*, XVI, 7, *Congratulation à Henri IV* : Il y souhaite

du Tillet et Claude Fauchet « qui n'ont rien ignoré de ce qui nous concerne [1] », Pierre Pithou, admirable dans la connaissance de l'antiquité, « où il était, nous dit-il, un autre Aristarque [2], » Auguste de Thou, « vraie lumière du siècle en tout genre de doctrine [3], » Henri Étienne, dont il invoque fréquemment l'autorité [4].

Que les *Recherches* de Pasquier, fruit de si vastes lectures et d'une érudition si prodigieuse, aient placé tout d'abord leur auteur au premier rang des savants et des écrivains, on n'en sera donc nullement surpris : c'était justice. Ses contemporains ne les ont cependant pas connues dans toute leur étendue : de nombreux fragments n'en furent publiés qu'après sa mort. Plus que fidèle au précepte antique [5], il n'avait, comme le dit Nicolas Pasquier, « mis au jour ses doctes et laborieux travaux que vingt-cinq ans après les avoir bien et mûrement digérés. Il les polissait et les repolissait à longues pauses, mille et mille fois passant et repassant l'œil sur eux, en se hâtant lentement [6]. » On a vu en effet à quelles époques éloignées les parties de son ouvrage avaient successivement paru. Le dépit des emprunts multipliés que déjà de son temps on lui faisait, sans le nommer, avait été pour quelque chose, il est vrai, dans ces retards [7]. Ce ne fut qu'en 1621 que fut donné le complément qui renfermait quatre-vingt-dix chapitres inédits. Mais, du vivant de Pasquier, son œuvre, bien qu'inachevée, n'en fut pas moins accueillie avec le plus vif enthousiasme : de tous côtés elle lui concilia d'éclatants suffrages. On le consultait avec respect sur les antiquités de la France ; et ceux qui s'éloignaient de lui en quelque point n'en rendaient pas moins hommage à ses belles *Recherches* [8] : le plus souvent, au reste, on invoquait son avis comme celui du maître [9] ; on l'alléguait comme un oracle [10]. Interprète de l'estime publique, l'auteur de l'*Astrée*, Honoré d'Urfé, le saluait du nom de grand [11] ; et le conseiller Anne d'Urfé, frère d'Honoré, après avoir comparé la riche variété de tant de matières réunies dans son livre à celle des

a ce prince « de trouver au milieu de nous un Philippe de Comines, pour engraver sa mémoire au temple de l'immortalité. »

[1] *Recherches*, VIII, 44 ; IX, 4.

[2] Id., V, 26.

[3] Ibid.

[4] Id., VIII, 23 et 24, etc.

[5] « Horatii consilio... ne præcipitetur editio, nonumque prematur in annum » : Quintilien, *Inst. orat.*, Préface.

[6] *Lettres* de Nic. Pasquier, VII, 11 ; cf. id., 1, 9 et IV, 9.

[7] *Lettres* d'Ét. Pasquier, VIII, 1 ; IX, 9. Cf. *Recherches*, liv. I, préface ; V, 26 ; VIII, 23.

[8] *Lettres* d'Ét. Pasquier, IX, 12.

[9] Id., XIX, 5 ; XXI, 7.

[10] Id., IX, 12 ; XVIII, 9.

[11] Id. XVIII, 9 ; cf. les *Œuvres* de Pasquier, édition d'Amsterdam, t. II, col. 926.

fleurs dont le printemps pare la nature, à celle des astres dont étincelle le firmament, ajoutait ces mots plus simples et plus vrais :

En ce livre Pasquier (Pasquier, dont les écrits
Sont partout honorés entre les beaux esprits)
Par mille beaux discours se rend inimitable[1]...

Un autre contemporain[2] se jouait sur le nom de notre auteur, qui, signifiant en vieux français *pâturage*, exprimait si heureusement, à ce qu'il lui semblait, la fertilité de son esprit, l'abondance de son savoir. Pierre Pithou, si respecté pour sa science et son caractère, félicitait Pasquier, comme celui-ci nous le rappelle avec bonhomie[3], de l'importance de ses travaux. Enfin toute la France, pour emprunter les expressions de son fils[4], admirait « son beau et fluide langage, plein de suc et de vigueur, ses graves et nobles sentences, ses jugements fermes et résolus. »

Beaucoup de bons juges, depuis l'époque qui a suivi Pasquier jusqu'à nos jours, se sont associés à ces brillants témoignages[5]. Tout récemment, néanmoins, un de nos historiens les plus illustres s'est rendu sur les *Recherches* l'organe d'impressions moins favorables : il leur a reproché « d'être plus ingénieuses qu'érudites; d'être trop peu liées, trop capricieuses et trop indécises dans leurs conclusions[6]. » Pour l'érudition, il nous semble aisé d'établir qu'il n'était point possible de la pousser alors plus loin ; et pour l'indécision signalée dans les résultats, ne doit-on pas en faire honneur à la sagesse de notre écrivain ? Dans cette première époque des travaux critiques, ne fallait-il pas douter comme Pasquier, plutôt que de bâtir avec assurance sur des textes encore

[1] *Lettres* d'Ét. Pasquier, XVIII, 6, 7 : c'était un sonnet « dont d'Urfé, étant à la chasse, avait honoré Pasquier. »

[2] Il s'appelait de la Croix : *Lettres* d'Ét. Pasquier, XVIII, 6.

[3] Id., VIII, 1 ; cf. Id., XIX, 6.

[4] *Lettres* de Nic. Pasquier, VII, 11 ; cf. X, 4 et 5; Loisel, *Dialogue des Avocats*, édition citée, p. 211 et 218.

[5] Parmi ceux qui ont été rendus en sa faveur, on peut en citer un qui sans doute ne paraîtra pas suspect ; c'est celui du père Daniel : voy. la préface de son *Histoire de France*. Cf. le père Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. III, p. 79; Anquetil, préface de l'*Esprit de la ligue*, Paris, 1767, t. I, p. XXXV ; Auger, dans son article sur Pasquier, au t. I du *Plutarque français*, etc. — M. Dupin, dans son *Éloge* de Pasquier, en répondant à ceux qui l'ont accusé de manquer de critique, « que la critique était alors dans l'enfance, qu'elle a fait depuis beaucoup de progrès, » ne dit donc pas assez. On ne craindra pas d'affirmer que, par la sagacité de son esprit et la sûreté de ses connaissances, il a été tout au contraire l'un des plus signalés promoteurs de l'esprit critique moderne. L'article, si remarquable d'ailleurs de M. de Barante sur Pasquier, dans la *Biographie universelle*, ne me paraît pas non plus avoir suffisamment insisté sur ce mérite.

[6] M. Aug. Thierry, c. 1 des *Considérations sur l'histoire de France*.

peu fixés et des citations peu authentiques un échafaudage de conjectures téméraires et de conséquences erronées? Quant à la liberté un peu fantasque de l'auteur des *Recherches*, on fera remarquer, avec l'un de ses savants panégyristes[1], que son but « n'était pas d'écrire un corps d'histoire, mais seulement une suite de chapitres détachés sur divers sujets. » Il a pris soin lui-même de se défendre d'avance sur ce point : « ce sont ici des mélanges, observe-t-il[2]; il n'est pas dit qu'une prairie diversifiée d'une infinité de fleurs que la nature produit sans ordre, ne soit aussi agréable à l'œil que les parterres artistement élabourés par les jardiniers. »

Loin de nous d'ailleurs la pensée de déclarer Pasquier infaillible, et de prétendre qu'il ne saurait lui être adressé de justes critiques : il peut supporter la vérité tout entière. Plus d'unité, nous l'avouerons, aurait donné à son œuvre plus de grandeur : par là des répétions auraient été prévenues. Les faits trop entassés manquent çà et là d'air et de lumière : cette végétation surabondante eût gagné à être élaguée. Parfois sa fougue l'entraîne dans de regrettables écarts. En traversant une carrière si vaste, où il aborde tant de sujets différents, il n'a pu éviter aussi de tomber dans des erreurs. A la vérité, elles sont en général plus imputables à son temps qu'à lui-même : lorsque, par exemple, avec tous nos vieux écrivains, il croit voir certaines institutions fondées par Charlemagne se prolonger sous la troisième race, et les parlements tirer leur origine des anciens plaids[3]. Il n'y a pas là d'assimilation possible, pas plus qu'il n'en existe entre le morcellement infini de la puissance sociale, caractère de la féodalité, et le système impérial d'une autorité placée au sommet de la société, centre et source de tout pouvoir. L'accusera-t-on, du reste, d'avoir volontiers assigné des motifs politiques et raisonnés à ce qui n'était que le produit du temps, des circonstances et de la force des choses[4]; de s'être trompé sur quelques points de chronologie, comme en plaçant le concile de Bâle à l'année 1435[5], et non en 1431, date fixée par le procès de Jeanne d'Arc, ou en disant[6] que Louis XII, pour sa prudhomie, reçut après sa mort le surnom de Père du peuple, qui lui fut réellement décerné de son vi-

[1] M. Dupin, *Éloge de Pasquier*, p. 29.
[2] *Recherches*, VI, 43.
[3] Id., II, 2. — *Placita*, c'étaient à Rome les décrets émanés de la volonté souveraine du peuple ou du prince. Ainsi Pline l'ancien, *Histoire naturelle*, XXIX, 5, montre Néron « delentem cuncta majorum *placita* » : de là ce mot s'est appliqué naturellement à une assemblée où des décrets souverains étaient rendus.
[4] *Recherches*, II, 17, 18, etc.
[5] Id., III, 27.
[6] Id., III, 18.

vant par les états de Tours en 1506 ; d'avoir commis des omissions et altéré des textes en les citant de mémoire[1] ? On conçoit que le nombre de ces méprises pourrait être augmenté, sans que l'autorité de Pasquier en fût sensiblement affaiblie. Et Bayle lui-même, ce formidable chercheur, qui l'a beaucoup lu et cité, n'a trouvé que très-peu d'occasions de le reprendre. Loin de fournir à la critique des armes contre lui, une étude attentive de son ouvrage, en montrant l'habile emploi qu'il a su faire des ressources si restreintes dont disposait alors l'érudition, nous convaincra plutôt que pour la clairvoyance et la sûreté du jugement il a surpassé ses contemporains et devancé les lumières de la science moderne. Plus d'un point sans doute, dans le moyen âge, ne pouvait encore offrir à Pasquier que des obscurités impénétrables : pour bien apprécier une époque, ainsi qu'un tableau, il faut être placé à quelque distance. Nos véritables origines ne devaient se révéler pleinement qu'à une société mûrie par l'expérience des siècles ; à notre temps seul il était réservé de rendre la vie aux monuments de notre histoire primitive[2]. Mais, en présence de ces tableaux définitifs où désormais subsistent ces époques empreintes de leur couleur réelle, il sera juste de saluer d'un regard reconnaissant ceux qui, il y a plus de deux siècles, ont préparé l'œuvre des maîtres.

On reconnaîtra donc, pour être équitable envers Pasquier, que si son autorité acquiert plus de poids à mesure qu'il se rapproche des jours où il a vécu, s'il est un guide plus certain sur la troisième race de nos rois que sur les deux premières, il n'en offre pas moins sur les temps les plus reculés de notre histoire des aperçus souvent très-vrais, et qu'à cet égard même il a ouvert dans ses *Recherches* des voies larges et fécondes aux successeurs qui l'ont surpassé. Plusieurs résultats sont demeurés par lui acquis à la science. En discourant des fiefs, il a porté le premier quelque clarté dans les ténèbres de la féodalité[3]. Il explique, mieux que de célèbres écrivains ne l'ont fait au dix-huitième siècle[4], l'origine du

[1] Voy. les *manuscrits français* par M. Paulin Paris, t. VI, p. 286. Cf. Goujet, *Bibliothèque française*, t. VIII, p. 321.

[2] Voy. M. de Châteaubriand, *Les Martyrs*, l. VI et VII, *Discours historiques*, l'étude sixième ; M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France* ; M. Aug. Thierry, *Récits mérovingiens*, etc.

[3] Un des points les plus importants qu'il établit, relativement aux fiefs, et qu'il prouve par de nombreux exemples, c'est que souvent des abbayes et des évêchés furent concédés en fiefs : *Recherches*, III, 20.

[4] Mably, Dubos, Montesquieu même ; cf. *Recherches*, II, 18.

nom des Francs Saliens, nos ancêtres, et des lois qu'ils nous ont léguées. Pour démêler beaucoup *d'inextricables fuseaux* que contenaient nos annales[1], quelle perspicacité singulière ne fallait-il pas? Quelle patience, pour déblayer un terrain obstrué de matériaux confus? La gloire de Pasquier est de l'avoir entrepris, non sans succès. Jurisconsulte, publiciste et homme d'État, il a résolu plusieurs problèmes historiques, il a préparé la solution d'un plus grand nombre encore. Aussi que de fois n'a-t-on pas puisé dans cette œuvre encyclopédique, s'il en fut, où l'auteur s'occupe même des lettres de notre alphabet[2]? Que de choses ne nous y semblent aujourd'hui vulgaires, que parce qu'elles ont été, depuis lui et d'après lui, très-fréquemment répétées? Il n'est pas jusqu'au goût du seizième siècle pour les arts, qui ne se montre dans de curieux détails sur l'architecture de la Sainte-Chapelle, que l'on restaure en ce moment à Paris[3]. Plus d'un chapitre de Pasquier est le germe d'où sortiront de gros livres; plus d'une de ses pensées sera reprise et fécondée par le génie des écrivains qui illustreront les siècles suivants. Divers passages de l'*Esprit des lois* et des *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* annoncent que Montesquieu ne l'avait pas lu sans fruit[4]. Dans d'autres historiens ou publicistes distingués, tels que Boulainvilliers[5], Mably[6] et Dubos[7], dans ceux qui de nos jours ont éclairé certaines parties encore obscures de nos annales, il serait aisé de suivre la trace de ses idées, et de prouver qu'elles ont exercé une notable influence sur le progrès des études historiques.

Avec le premier livre des *Recherches* avait paru un opuscule qui n'a pas cessé depuis d'être placé à leur suite, le *Pourparler du Prince*, ou, comme on dirait aujourd'hui, l'entretien sur le prince. C'est un traité, en forme de dialogue, sur les diverses théories de l'art de régner. Quatre personnages qui conversent entre eux, l'écolier ou l'ami des lettres, le curial ou l'homme de cour, le philosophe et le politique, exposent à ce sujet leurs doctrines. Le *Prince*

[1] *Recherches*, IV, 7.
[2] Id., VIII, 63.
[3] Id., III, 39.
[4] Ce puissant esprit a fait aussi plus d'un emprunt à la *République* de Bodin : mais il s'est abstenu de mentionner les secours qu'il a tirés de ces deux auteurs, parce que, au temps de Montesquieu, on ne citait pas les écrivains du seizième siècle, si ce n'est Montaigne.
[5] *Observations sur l'ancien gouvernement de la France.*
[6] *Observations sur l'histoire de France.*
[7] *Histoire critique de l'etablissement de la monarchie française dans les Gaules.*

de Machiavel avait donné peu auparavant le modèle de ces discussions sur la nature et sur l'action du pouvoir suprême. On voit presque aussitôt Budé aborder les mêmes idées dans son *Institution d'un prince*[1]. Plus tard Balzac marche, par son livre *du Prince*, sur les traces de ces deux écrivains, non sans imiter aussi Pasquier, à qui il emprunte quelques traits de son début.

Un puissant motif d'intérêt s'attache pour nous à ce travail, si étranger qu'il paraisse à nos préoccupations actuelles[2]; on y trouve en effet l'expression des sentiments politiques de l'auteur, et surtout cet amour éclairé d'une liberté réglée par les lois, qui dès les premiers temps de sa vie publique fut l'âme de toutes ses actions. Le *Pourparler du Prince*[1] date de l'époque où Pasquier encore très-jeune fut attaqué d'une maladie grave et prolongée. Dans le préambule où il se met en scène, ainsi que Cicéron au début de plusieurs de ses livres, il rappelle que pendant le repos forcé auquel le condamna l'état de sa santé et l'avis des médecins, retiré de la ville aux champs, il jouissait souvent de la conversation de quelques gentilshommes qui charmaient sa solitude par leurs visites. Un de leurs entretiens, où s'était agitée la question qui fait l'objet de l'ouvrage, s'était particulièrement gravé dans sa mémoire; il en avait retenu tous les détails. On avait d'abord recherché quel est le meilleur genre de gouvernement, et l'on s'était prononcé en faveur de la monarchie : puis on s'était demandé quels seraient de préférence le principe et le but de la conduite du souverain. C'est là que Pasquier commence à faire parler tour à tour les interlocuteurs de son dialogue.

Un point sur lequel ils s'accordent aisément, c'est que le rang suprême impose au monarque le devoir d'être accompli : mais à quelle condition le sera-t-il? Ici ils cessent de s'entendre. Après des vœux adressés aux « saintes muses, » l'écolier s'applique à démontrer qu'avant tout il faut qu'elles président à la destinée des États. De l'influence heureuse que les lettres ont exercée sur la naissance et le développement des sociétés, il déduit pour le prince l'obligation de les cultiver lui-même et d'employer son pouvoir à les couvrir de sa protection, à seconder leur essor. Quoi de plus utile que l'histoire, conseillère des rois et des peuples, que la

[1] L'œuvre est posthume (1547) : elle date certainement des dernières années de la vie de Budé, mort en 1540. La première édition *du Prince* de Machiavel est de 1532.

[2] Sur cet ouvrage, voir les lettres de Nic. Pasquier, IV, 9, et l'*Éloge de Pasquier* par M. Dupin, p. 10 et 42.

science du droit, que l'éloquence, qui sont comme autant « de plants généreux » dans le champ fécond des belles-lettres? Là-dessus, pour prouver par de nombreux exemples que les grands princes n'ont jamais méconnu le charme et la puissance de ces nobles études, il commence à Alexandre et s'arrête à « ce roi de bonne mémoire, François, et à Marguerite sa sœur, en qui toutes les grâces de notre poésie parurent assemblées. » Le philosophe, à qui l'écolier « passe le bouquet comme aux festins solennels, » établit après lui « que la magnanimité d'esprit est la seule compagnie digne des rois : » Le droit de commander aux autres impliquant en premier lieu, suivant lui, la nécessité de se commander à soi-même, il s'indigne contre ceux qui, maîtres de tout un peuple, ne savent pas dominer leurs passions. Leur condition lui semble misérable, « si, quand ils ont le vent en poupe, ils ne se peuvent faire un ami. » Cet ami si nécessaire pour le moment de la tempête, ils le chercheront en eux, ils le créeront pour ainsi dire au fond de leur cœur, fidèles aux leçons de la philosophie qui fonde la sécurité et la gloire des princes sur « l'assurance de leur propre vertu. » Le moyen pour eux de braver les vicissitudes de la fortune, ce sera donc de comprimer leurs passions, de mépriser le présent, et de vivre les yeux toujours attachés sur l'avenir.

Nous entendons ensuite, sous le nom du Curial, non pas l'un de ces sages courtisans, « à l'honneur desquels Pasquier n'a pas prétendu déroger, » mais l'un de ces seigneurs frivoles, dont Alain Chartier remarquait [1], « qu'ils eussent tenu à reproche de bien lire et de bien écrire. » Aussi les propos de l'écolier et du philosophe ne font-ils qu'exciter sa pitié : il n'y voit qu'un vain « fleurétis de paroles. » Pourquoi le prince « en repassant devant ses regards mille considérations monastiques sur la fragilité de ce monde, se rendrait-il malheureux? » D'après lui, « les peuples, avec tout ce qu'ils possèdent, appartiennent au roi. » Dès lors, quel sera l'objet de tous ses efforts, sinon de conserver intact le dépôt de la puissance suprême qu'il tient de Dieu? Pour la défendre il a en main l'épée et les lois : qu'il sache seulement en user. A l'art de « trafiquer de ces lois, qui font trouver bonnes ou mauvaises les choses indifférentes et parfois bonnes celles qui de soi sont mauvaises, »

[1] Dans son livre du *Curial*. Fontenelle disait pareillement de quelques seigneurs de son temps, « que rien ne leur semblait plus noble que de ne rien savoir (*Éloge du marquis de l'Hôpital*). »

il suffit qu'il joigne l'exercice des armes, qu'il donne, en protégeant ses frontières, un aliment à l'activité de ses sujets, et qu'il se ménage en outre, par un système d'impôts bien établis, des ressources permanentes.

Le politique, on devine aisément que Pasquier se cache sous ce nom, se charge de lui répondre ainsi qu'aux deux premiers : son but est de résumer les débats, de discuter et de juger les avis ; il n'hésite pas à les condamner tous. Le souverain, pour être digne de son rang, ne saurait être, comme il le déclare, un homme de lettres ou un philosophe, encore moins un tyran. Non content de signaler ce que chacune des opinions précédentes a d'excessif et d'étroit, il recherche quels sont les vrais principes du gouvernement monarchique, à quelles règles il doit obéir. Ses conclusions, remarquables par la vigueur du raisonnement aussi bien que par le mouvement du langage, méritent une place entre les meilleurs morceaux de Pasquier. Elles témoignent hautement de son libre esprit, de sa droite raison, de son patriotisme éclairé. Le monarque, selon lui, tout entier à l'étude des besoins de son peuple, doit « se porter, à son égard, tel qu'il voudrait que l'on fût envers lui, s'il était sous la dépendance d'autrui[1], surtout ne pas accommoder toutes ses pensées à son profit particulier : car lorsqu'il pense être plus grand, pour rapporter tout à sa personne, c'est lors qu'il est plus petit. » Aux yeux de Pasquier, Sparte, chez les anciens, Venise, chez les modernes, offrent dans leurs gouvernements un bel exemple de l'autorité souveraine sagement tempérée par les droits des citoyens. Il lui semble même que dans notre France cette heureuse alliance de la liberté et du pouvoir se réalise, grâce aux assemblées des états. Par elles nos princes ont cimenté leur union avec leurs sujets : en y cherchant le vrai fondement de leur puissance, ils ont mérité l'amour et le dévouement du pays. A la faveur de ces formules de respect, il leur adresse des paroles pleines de sincérité et de courage : « les peuples ne sont pas faits pour les rois, mais les rois pour les peuples. » Que ceux-là se gardent de l'oublier. Si la royauté n'atteint pas son but, qui est le bien de tous, elle court à sa perte. Il faut donc, pour assurer son salut, que le conseil suprême des grands corps de l'État exerce sur elle un vigilant con-

[1] Voy. dans Tacite, *Hist*, I, 16, les paroles de Galba à Pison : « Utilissimus quidem ac brevissimus bonarum malarumque rerum delectus est, cogitare quid aut volueris sub alio principe aut nolueris. » Cf. Pline, *Pan. Traj.*, c. 44.

trôle, l'avertisse et au besoin redresse sa marche, si elle tend à s'égarer. Ce que Pasquier dit ensuite de nos finances, des charges et des dépenses publiques, atteste à quel point chez lui le sens de l'homme pratique se joint à la hardiesse du penseur.

Sous la dynastie des Valois, de ces princes qui n'obéirent jamais sur le trône qu'à leurs instincts et à leurs caprices, combien de tels écrits n'étaient-ils pas nécessaires? Ils nourrissaient au sein de la nation cet esprit public qui devait résister à tant de despotismes et à tant de malheurs : le *Pourparler* est rempli de ces fermes protestations qui, dans une période critique pour nos libertés, revendiquaient les précieuses garanties que nos pères avaient connues [1], et qui nous échappèrent ensuite pour si longtemps. Dans un cadre fort restreint, il contient encore beaucoup d'autres idées sages et utiles, relevées par le mérite de l'expression. Aussi un magistrat éminent [2] n'a-t-il pas craint de placer le *Pourparler du Prince* à côté des *Recherches* : ce sont les deux travaux de Pasquier qu'il juge « les plus dignes de fixer l'attention des hommes sérieux. »

Une œuvre bien plus considérable toutefois, et de plus grande valeur à nos yeux que la précédente, par l'importance des matières qu'elle contient, comme par la souplesse de talent qu'elle annonce, ce sont les *Lettres* de Pasquier. De tous les genres de littérature, les Lettres étaient alors le plus en vogue. Scaliger, Juste-Lipse, Budé l'avaient illustré parmi nous : c'était la presse quotidienne de l'époque. L'attrait d'une imitation antique et celui de la curiosité le faisaient doublement goûter de l'esprit français : il répondait à ce besoin de communication continue qui le caractérise éminemment. Érasme, à l'étranger, et dans le pays jusque là revêtu de la suprématie littéraire, en Italie, Pétrarque, Politien, Bembo, Sadolet, ne lui avaient pas concilié moins de faveur : si l'on en croit Muret [3], c'était presque le seul champ de l'éloquence qui ne manquât pas de culture.

Tous les hommes illustres écrivaient donc à l'envi des lettres

[1] « Un prince chrétien, dit Philippe de Comines (*Mém.*, V, 19, cf. id., 18), n'a autorité fondée en raison de rien imposer sans le congé et la permission de son peuple. » Cf. le langage du seigneur de la Roche, Philippe Pot, député de la noblesse de Bourgogne, dans les états généraux de Tours en 1484 : voy. les procès verbaux de ces états par Jean Masselin, publiés par M. Bernier, p. 146 et suiv.; et l'*Essai* de M. Aug. Thierry, sur l'*Histoire de la formation et des progrès du tiers état*, 2e partie, *Revue des deux Mondes*, 1er juin 1846, p. 734 et 735.

[2] M. Dupin, *Éloge de Pasquier*, p. 29.

[3] « Hodie, si verum amamus, omnis prope usus eloquentiæ *in scribendis epistolis* .. Muret, » *Orat.* XVI, édition de Ruhnken, t. II, p. 406.

longuement travaillées, et qui n'avaient souvent de familières que le nom. Ces compositions, empreintes d'un caractère piquant d'actualité, donnaient promptement la renommée : c'était aussi le plus court chemin à la fortune [1]. Mais un honneur propre à Pasquier, ce fut d'employer dans ses lettres, non plus le latin ou le grec, mais la langue vulgaire, trop dédaignée de son temps, et qu'il contribua efficacement, comme on sait, à relever de cet injuste discrédit. Précurseur de Balzac et de tant d'épistolaires célèbres, il ouvrit une voie féconde pour la gloire et pour le génie national.

Imitateur de Cicéron et de Pline, ainsi que des Italiens modernes les plus célèbres [2], non moins pour les formes et les tours que pour le genre, à peine est-il entré dans cette carrière nouvelle, qu'avec le prosélytisme patriotique qui le distingue il exhorte ses amis à l'y suivre, « a tracer comme lui des lettres françaises, non toutefois sur l'exemple de ceux qui ne nous discourent que des nouvelles de leurs maisons, dont nous n'avons que faire, mais en entrelaçant les matières sérieuses de quelques gentillesses d'esprit : par là, en se jouant les uns avec les autres, ils serviront, avec leur propre réputation, l'honneur du pays [3]. » On ne peut donc pas douter que Pasquier n'ait destiné ses lettres à la publicité ; il semble également certain qu'il les a réellement adressées, du moins pour la plupart, aux correspondants dont elles présentent les noms : Érasme, dit-il en témoignant qu'il partage son sentiment, voulait « que les épîtres eussent été envoyées sans fiction [4]. »

Il parut d'abord dix livres de *Lettres* [5], et par la suite le nombre en fut porté à vingt-deux. Un mérite qu'on ne leur contestera pas, c'est l'extrême variété des sujets qui y sont traités. Sérieuses tour à tour et badines, elles offrent toute espèce de questions, depuis celles dont la frivolité rappelle les exercices des anciens rhéteurs, jusqu'aux discussions les plus élevées de législation et de morale : on y voit se succéder tous les tons et toutes les idées. Mais cette multiplicité elle-même crée un embarras à qui veut les faire connaître. Il faut chercher un fil dans ce dédale : pour se diriger à travers cette volumineuse collection, pour en découvrir toutes les richesses, il faut y introduire un ordre qui n'existe pas, celui des matières. Nous distinguerons donc les lettres en quatre

[1] Voy. Muret, *loc. cit*

[2] *Lettres*, I, 1.

[3] Id., II, 2.

[4] Ibid

[5] *Recherches*, VIII, 3, à la fin. Les recueils de Pline et de Symmaque avaient été aussi partagés en dix livres.

classes : nous les appellerons historiques lorsque l'auteur y raconte des faits ou contemporains ou passés ; politiques lorsqu'elles nous montrent plus particulièrement en lui le citoyen et le magistrat ; littéraires quand elles roulent sur quelque point de langue ou de littérature ; familières, enfin, quand Pasquier y parle de ses affaires privées, qu'il y révèle ses affections domestiques ; et nous nous occuperons successivement de chacune de ces divisions.

En premier lieu ce qui nous frappe dans ce recueil, c'est qu'il contient sur tout le seizième siècle des mémoires de la plus grande importance, rédigés à mesure que s'accomplissaient les événements. On l'a remarqué avec raison, cette histoire, en quelque sorte prise sur le fait, doit à la haute intelligence et à l'émotion sympathique de l'écrivain bien plus d'intérêt et de prix que n'en possède le minutieux journal de L'*Etoile*[1]. Le passé nous est rendu par ces communications journalières. Elles nous font entendre comme un écho fidèle des bruits, des opinions, des jugements contemporains ; on y recueille sur cette époque pleine de catastrophes et de révolutions les impressions naïves d'un homme de sens et de bien : c'est une tradition primitive qui nous parvient à travers les siècles, sans avoir été altérée par aucun élément étranger.

Pasquier n'avait pas en effet la prétention d'écrire une histoire : il comprenait toute la difficulté de ce travail, tout le scrupule qu'impose à la conscience une entreprise si *chatouilleuse*[2]. Comment discerner la vérité au milieu des ténèbres dont les partis l'obscurcissent ; comment la dire sans blesser personne ? Comment apprécier avec intégrité et avec lumières tant d'intérêts opposés ? Son but n'était que de converser avec ses amis sur les circonstances du jour, ou plutôt de laisser après lui des matériaux soigneusement amassés[3]. Il se donne pour l'un « de ces petits qui, pendant que les grands, en maniant les affaires, jouent tels personnages qu'il leur plaît, sont spectateurs à leurs dépens, et à qui, pour n'être employés aux charges éminentes, il reste seulement le loisir de juger des coups[4]. »

Par cette modestie, Pasquier nous invite à la confiance ; il la

[1] V. M. Saint-Marc Girardin, *Tableau littéraire du seizième siècle*. Un autre mérite des lettres signalé dans le tableau de la même époque par M. Philarète Chasles, c'est que pour le temps où elles ont paru « elles sont fort élégantes. » Cf. l'*Éloge de Pasquier* par M. Dupin, p. 55.

[2] *Lettres*, XV, 18.

[3] Ibid.

[4] *Recherches*, III, 16.

justifie par sa probité. Ses *Lettres* méritent une place parmi les documents les plus dignes de créance que nous ayons sur notre histoire. En nous transportant dans la bruyante mêlée de son temps, il jette un jour nouveau sur plus d'une affaire où il a figuré lui-même comme acteur; il nous offre principalement, sur les troubles religieux qui ont désolé le pays, les détails les plus circonstanciés. Par lui, nous assistons aux délibérations, aux querelles des catholiques et des huguenots; nous contemplons de près « cette grande tragédie dont il ne sait pas quelle sera l'issue, » mais dont les désastres, quelles que soient les victimes, navrent son cœur vraiment français [1]. Cette passion qui chez lui se joint à la fidélité du témoin anime sa parole, sans altérer la netteté de son jugement. De là ces portraits pittoresques autant que sincères de Châtillon, de Guise, de Henri III, de presque tous ceux enfin qui prirent part au drame terrible qu'il étale devant nos regards. Dans les morts violentes de tous les premiers chefs de nos troubles, il lui semble voir « une preuve qu'il y a un merveilleux et épouvantable arrêt porté contre nous ; » et son imagination émue lui suggère de pathétiques plaintes pour déplorer nos discordes. Une circonstance qui ajoute au prix de cette partie des *Lettres*, c'est que dans les autres relations de cette époque, pour la plupart rédigées en latin, la vérité des impressions a trop disparu sous les voiles d'un langage étranger.

Mais le seizième siècle n'est pas la seule époque qui revive dans les *Lettres* de Pasquier : en fouillant dans nos anciennes annales, il évoque le souvenir des hommes et des temps dont la physionomie caractéristique l'a frappé. Par la peinture des mœurs de Louis XI [3], il éclaire la connaissance de son règne. Avec un patriotisme jaloux, qui ne se borne pas au présent mais rétrograde dans le passé, il s'applique à montrer, en rapportant l'expédition de Brennus dans l'Italie, combien les Gaulois, sous sa conduite, ont été supérieurs aux Romains en résolution et en prudence, combien la prétendue victoire de Camille est invraisemblable, combien en tout cas elle eût été perfide; il rappelle que jusqu'à son dernier soupir, Rome, épouvantée par la mémoire de cette guerre, a tremblé au seul nom des Gaulois, au seul bruit de leur approche [4]. En-

1 *Lettres*, V, 7 ; cf. X, 4; etc.
2 Id., V, 11.
3 Id., III, 8; cf. *Recherches*, VI, 11.
4 *Lettres*, IX, 10.

fin il se plait, là aussi, à interroger, dans de curieuses excursions, les histoires étrangères ; il n'en est même presque aucune qu'il ne mette à profit, depuis celle de la Moscovie, alors presque inconnue [1], jusqu'à celle du Bas-Empire. La carrière romanesque du vieil Andronic, sa domination cruelle et utile, lui fournissent le sujet d'un tableau vivement coloré [2] : on reconnaît à cette occasion que, familier avec des sources d'érudition encore peu consultées, il avait fait une étude attentive des écrivains de Constantinople.

Dans les lettres politiques de Pasquier, nous retrouvons beaucoup de traits que nous avons signalés dans les *Recherches*, la même haine des abus, la même ardeur à les combattre, la même fermeté à réclamer pour l'État de sages réformes, la même franchise dans les relations du magistrat avec le prince. Son affection virile, son dévouement éclairé aspirent à le servir plus qu'à lui plaire [3]. Pour unique règle de conduite, il lui recommande « de ne séparer en nulle affaire l'utilité de la vertu [4]. » Aussi les conseils adressés par Machiavel au souverain choquent-ils également son équité et sa raison. Courroucé contre lui, « il voue ses écrits au feu [5]. » Il éprouve presque autant d'aversion pour la race dès lors très-florissante des financiers [6]. Avec la mauvaise gestion de nos revenus, qui forçait sans cesse à altérer les monnaies [7], il déplore les prodigalités de nos rois, contraints ensuite, pour subvenir à leur avide pénurie, de trafiquer de tout : leur vraie, leur seule libéralité devait être « de ne pas vexer les peuples [8]. » La vente des charges, en même temps qu'elle privait de toute dignité l'administration publique, n'était pas moins préjudiciable aux particuliers : l'ambition qui les leur faisait convoiter de plus en plus, malgré l'élévation toujours croissante des prix, portait le trouble dans les familles et entraînait la ruine des patrimoines [9]. Un désordre que poursuit encore vivement le patriotisme de Pasquier, c'est ce préjugé funeste au pays, qui, sous le nom de point d'honneur, multipliait alors les combats particuliers, non pas entre deux adversaires seulement, mais entre les amis dont chacun d'eux était accompagné. Ce travers de l'esprit national, que plus d'une fois la rigueur des supplices tenta vainement de

[1] *Lettres*, XI, 17.
[2] Id., XIII, 15, 16 et 17.
[3] Id., XII, 2 et 7 ; XX, 5.
[4] Id., IX, 7.
[5] Ibid.; cf. *Rech.*, VIII, 56, à la fin.
[6] *Lettres*, XII, 7 ; XIV, 8
[7] *Lettres*, X, 11 : au commencement du règne de Charles VI, la monnaie était, dit-il, trois fois plus forte que de son temps.
[8] Id., XII, 8.
[9] Id., X, 9.

déraciner, Pasquier l'attaque avec les armes toutes françaises de la moquerie et du bon sens. Il veut avant tout que l'on ne se méprenne pas sur la nature du véritable honneur. « Malgré son chaperon et son bourlet, il a l'honneur plus cher qu'un tas de piaffeurs de cour qui le publient en toute chose[1]. » Pour le moment devenu « clerc d'armes, » il signale ce qu'il y a de frivolité dans leurs disputes et d'hypocrisie dans leur fastueuse bravoure. Il leur faut des *seconds* qui épousent leurs querelles, comme s'ils ne savaient pas avoir du courage tout seuls : or rien de plus lâche, à son avis, que de n'être brave qu'en compagnie[2].

A cette classe de lettres se rattachent celles qui ont pour objet des matières de jurisprudence. Elles répondent dignement au rang considérable que Pasquier a tenu parmi les jurisconsultes de son époque. Dans cette partie de sa correspondance on le voit interroger les principes du droit, remonter jusqu'à sa première origine. Avec une hardiesse de théorie qui égale le scepticisme philosophique de Montaigne et se mêle chez lui aux qualités d'un esprit très-positif, il se demande « si le droit dont nous usons est naturel ou non[3]; » il n'épargne pas ses attaques « à cette chose si bigarrée et si variable entre les hommes, que l'on nomme la loi[4]. » Les formes innombrables qu'elle a revêtues n'attestent, d'après lui, que la corruption des peuples ou la tyrannie des souverains[5]. En considérant combien les législateurs, dans la capricieuse mobilité de leurs sentiments, « ont diversifié la justice, sur le moule de leurs conceptions particulières, » il ne peut décider « si les lois mêmes qui servent de base aux gouvernements humains sont fondées sur la nature ou sur l'opinion seulement. » Quant à ce que l'on appelle la nature, il ne sait s'il doit croire que « ce soit autre chose qu'opinion : » en cela il voit une preuve de l'imperfection humaine ; mais il conclut sagement de ces considérations, « qu'il faut vivre conformément à la loi de son pays, et la réputer bonne, puisqu'elle y est établie[6]. »

Dans le domaine du droit civil, Pasquier aborde ensuite plusieurs questions importantes, qu'il discute avec la supériorité du savant, du penseur et de l'homme d'État[7]. Il possédait une parfaite connaissance de nos coutumes, alors aussi multipliées que les divisions

[1] *Lettres*, X, 4.
[2] Ibid.
[3] *Lettres*, XIX, 7.
[4] Id., XI, 1
[5] Ibid.
[6] *Lettres*, XIX, 7. Cf. Montaigne, *Essais*, II, 12, t. IV, p. 320 et suiv. de l'édit. in-18, Paris, 1825.
[7] *Lett.*, XIX, 12, 13, 14, 15; etc.

du territoire étaient infinies; il avait approfondi, avec l'étude du droit féodal et des codes barbares, celle des lois romaines. Mais un heureux effet de son jugement, c'est qu'il se montre partisan sincère « du droit français national, » à une époque où, par un engouement irréfléchi, on le sacrifiait trop aisément au droit romain. Pasquier souhaite qu'on se borne à lui emprunter, pour les appliquer dans nos lois, les principes que ne repoussent ni notre état social ni la raison[1] : loin de lui la pensée de faire plier sous le joug des mœurs étrangères nos propres mœurs. En ce qui les concerne, les lettres consacrées à différents points de notre législation renferment des renseignements instructifs : telle est celle où il s'occupe de la jurisprudence relative aux mariages. La volonté des parents, suivant lui, devait être toute puissante en cette matière : dans le cas où leur agrément n'eût pas été donné, il voulait que le mariage fût déclaré nul; en outre il invoquait contre ceux qui l'avaient contracté les plus durs châtiments[2]. Cette sévérité s'explique par des désordres que les Mémoires du président de Thou nous font connaître : « à la faveur des troubles publics, dit-celui-ci[3], beaucoup de mariages clandestins avaient eu lieu : il était fort nécessaire de rétablir l'honneur et la validité des mariages. Il fallait des exemples pour réprimer l'insolence des ravisseurs, qui abusaient de la simplicité des filles de famille mal conseillées et qui osaient disposer d'elles sans l'avis de leurs parents. »

Pour ce qui regarde l'étude de notre langue et l'histoire de notre littérature, particulièrement de celle du seizième siècle, les *Lettres* ne le cèdent pas aux *Recherches*. Elles abondent en observations précieuses pour la philologie[4], en aperçus ingénieux sur les ressources de notre idiome, qui ne doit pas, selon Pasquier, chercher sans nécessité des mots ailleurs qu'en lui-même, mais dont il veut, par de prudentes innovations, agrandir le domaine encore trop borné[5]; elles contiennent d'excellentes leçons de composition, où la sagesse des doctrines s'allie au naturel et à la grâce de l'expression[6] : surtout

[1] *Lett.*, IX, 1. Cf. *Rech.*, IV, 20 et 21.

[2] *Lett.*, III, 1. Cf. Bayle qui trouvait sur ce point Pasquier *trop rigoureux*, et qui croyait que ses réflexions avaient été l'une des causes de la loi portée peu après en France, qui punissait de mort tout ravisseur d'une fille consentante ou non : *Dict. hist. et critiq.*, t. III, p. 256.

[3] *De vita sua*, I II.

[4] V. particulièrement la lettre qui roule « sur d'anciennes locutions », III, 10.

[5] C'est ainsi qu'il défend *bisaïeul* et *trisaïeul*, alors naissants et contestés.

[6] V. particulièrement XXII, 2,

elles piquent notre curiosité en retraçant à nos yeux la physionomie littéraire de cette période. Grâce aux relations journalières de l'auteur avec Pelletier, Sebillet, Belleau, Ramus, Tabourot, Binet, La Croix du Maine, Thiard, et Fauchet, qui lui est fort redevable, nous apprenons combien la vie intellectuelle était alors dans notre pays active et féconde, quelle sympathie affectueuse régnait entre les membres de cette laborieuse république de savants et de penseurs. Sans doute on sourit quelquefois des louanges enthousiastes que se décernent ces doctes amis; mais leur bonhomie fait excuser ces hyperboles. En revanche, si Pasquier est sincèrement dévoué à ceux qui consacrent aux lettres un culte honnête et sérieux, il a pour ceux qu'il nomme des *gascons littéraires* une profonde aversion; et signale parmi eux un Pierre Paschal, qui vécut longtemps honoré sur la réputation de ses ouvrages futurs[1]. Il s'emporte également contre ces censeurs chagrins dont se raillait vers la même époque le malicieux Régnier[2], « qui, ne tirant aucun fruit de leur cru, s'alambiquent le cerveau à regratter sur les conceptions d'autrui[3]. » Dans ses critiques, il ne songeait pour lui qu'à encourager le mérite et à le servir : telle est la double intention qui perce dans ses réponses à ceux dont les œuvres lui sont adressées. Curieux d'être jugés à ce tribunal créé par l'estime publique, beaucoup briguaient son suffrage, comme une digne récompense de leurs travaux et un titre à la renommée : ils reçoivent de lui des paroles amies, et, ce qui vaut mieux encore, des avis utiles[4]. Ainsi la correspondance de Pasquier nous offre une revue piquante des auteurs et des productions de son temps. Ici, entre autres conseils qu'il donne au savant jurisconsulte Airault, relativement à son ouvrage sur l'*Ordre et formalité judiciaire chez les anciens*[5], il l'engage à diviser son livre en chapitres pour la commodité du lecteur[6]. Là il exprime à Sainte-Marthe « l'opinion qu'il a conçue de ses *Éloges*[7], » et lui indique comment à l'avenir « il devra manier ce travail[8]. » Aux louanges légitimes qu'il lui accorde il mêle une critique fondée : c'est qu'il a quelquefois admis parmi les

[1] *Lettres*, IX, 9; cf. I, 16, et X, 7, où il s'élève encore contre ceux « qui aspirent à voler par leur industrie le nom d'auteurs. »

[2] Voy. dans ses *Satires* la neuvième, celle du *Critique outré*.

[3] *Lettres*, XIX, 6.

[4] Id., XV, 11, 15; XIX, 5, 7; etc.

[5] *Lettres*, XI, 7.

[6] Id., Id., 8.

[7] Les *Éloges* des hommes illustres de son temps : l'Éloge de Pasquier lui-même a fourni à Sainte-Marthe son dernier supplément.

[8] *Lettres*, XVIII, 11; cf. XVI, 7.

littérateurs célèbres ceux qui méritaient plutôt un rang honorable parmi les magistrats. Plus loin il remercie son libraire, Abel l'Angelier[1], de l'envoi qu'il vient de lui faire d'un livre sur l'*Éloquence française* : c'était le traité de du Vair, qu'il déclare avoir eu grand tort « de taire son nom. » Le mérite de l'ouvrage et de l'écrivain est sainement analysé. Il confesse avec du Vair que nous sommes bien loin de la perfection des chefs-d'œuvre antiques ; mais il faut, suivant lui, attribuer cette infériorité à la faiblesse de nos esprits et non à la pauvreté de notre idiome, « aussi capable de grands sujets que la langue grégeoise et latine. » Ailleurs Pasquier, en commentant avec de pompeux éloges une harangue, curieux modèle d'affectation, paye tribut au faux goût de son siècle[2] ; mais son bon sens ordinaire reparaît lorsqu'il signale très-justement les défauts qui entravaient parmi nous l'essor de l'éloquence[3], lorsqu'il enseigne à chercher dans l'étude intelligente et dans la reproduction des anciens le secret de les imiter et d'atteindre jusqu'à eux[4]. S'il admire Ronsard, comme l'ont fait les plus distingués de ses contemporains[5], ce n'est pas sans mettre avec une franchise hardie de sages restrictions à l'éloge du prince de la Pléiade[6]. Parmi « les plumes illustres » qu'a enfantées la Gascogne, Montluc, écrivain original autant qu'aventureux capitaine, est aussi l'objet d'une judicieuse appréciation de Pasquier[7]. Grand ennemi de l'auteur du *Cymbalum mundi*, des Périers, dont le cynisme d'opinions excite son dégoût et son horreur[8], il est partisan décidé de Rabelais, qui *lucianise* (l'expression lui appartient[9]) avec une malice fort sensée. Il l'appelle « un merveilleux ouvrier de facéties[10]. » Sous

[1] *Lettres*, XV, 10.

[2] Id., IX, 14.

[3] Id., VII, 12; cf. les *Essais*, III, 12.

[4] On voit qu'il s'était exercé à traduire quelques parties des œuvres des anciens, par exemple, le plaidoyer pour Milon, *Lettres*, XI, 6; XV, 10 : Cette traduction ne nous est pas parvenue.

[5] Du Perron citait Ronsard, Cujas et Fernel comme les trois merveilles du siècle. — Balzac, dans ses *Entretiens*, et mademoiselle de Scudéri, dans le t. VIII de sa *Clélie*, ont exprimé sur ce poëte une opinion modérée, à laquelle on est revenu de nos jours.

[6] *Lettres*, XVIII, 14 : On l'en louera d'autant plus qu'il était l'ami particulier du poëte. Il exprime le désir « que l'on sache à l'avenir que Ronsard et Pasquier furent amis de leur vivant, » *Lettres*, I, 8.

[7] *Lettres*, XVIII, 2.

[8] L'ouvrage et l'auteur méritaient suivant lui *d'être jetés au feu : Lettres*, VIII, 12. Cf. Henri Étienne, *Apologie pour Hérodote*, I, 18 et 26 : il appelle également le *Cymbalum* « un livre détestable. »

[9] *Lettres*, XIX, 16. Il l'appelle ailleurs « le Lucien de son siècle, » *Recherches*, IX, 38; cf. Id., VII, 12. Ménage a dit de Rabelais, dans une épigramme grecque :

Λουκιανὸς μιχθεὶς ἐστιν Ἀριστο-
[φάνει.]

[10] Nugarum pater artifexque mirus

C'est un vers de ses *Épigrammes*.

ses bouffonneries il a entrevu la guerre que le joyeux père de Gargantua faisait à tous les travers, à toutes les folies de son temps; il a compris ce que renfermait d'utile et de sérieux ce livre, véritable encyclopédie de la science et des idées du seizième siècle : vaste arsenal, d'où Pascal, Molière, Voltaire, Courier, devaient tirer tour à tour des armes pour combattre les préjugés et les abus [1].

A cet égard il semble avoir été plus clairvoyant ou plus équitable que Montaigne, qui se contentait de placer l'ouvrage de Rabelais « parmi les livres simplement plaisants [2]. » Montaigne lui-même a-t-il été jamais critiqué avec plus de finesse et loué avec plus d'attrait que dans les *Lettres* de Pasquier, qui, comme il nous l'apprend, « caressait les *Essais* avec tant d'amour [3] ? » On n'en sera pas surpris si l'on songe aux étroits rapports qui unissent ces deux imaginations pétulantes et moqueuses. Un certain air de famille est commun, il est vrai, à tous les grands hommes de ce siècle; mais on trouverait difficilement entre deux autres contemporains des analogies aussi frappantes.

Pasquier, quand il juge les anciens, n'est pas moins remarquable par la sagacité, par la vivacité de son goût. Doué d'une perception sûre et délicate de leurs beautés, il les caractérise avec une brièveté pleine de sens. Ici encore il se place à côté de Montaigne, grand critique à la fois et grand écrivain. Qui ne se rappelle la manière exquise dont les *Essais* nous parlent de Sénèque et de Plutarque? Pasquier, en discourant sur eux, a presque autant de charme et d'esprit [4]. Comme Montaigne il est épris d'Horace, qu'il apprécie avec un tact parfait [5]. Sur beaucoup d'autres auteurs, qu'il admire sans superstition, les sentiments de Pasquier sont aussi ingénieux que solides. Les rangs n'étaient pas alors fixés de même que de nos jours : il y avait encore bien des erreurs à redresser; bien des justices à rendre. On lui saura quelque gré d'avoir proclamé la supériorité de Tacite, au moment où du Perron « préférait à trente de ses pages une seule page de Q. Curce [6]. » Il devance pour ce *roi des historiens*, comme devait l'appeler peu après Guy-Patin [7], l'opinion de

[1] Voy. M. Géruzez, *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France, pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles*, t. II, p. 190.

[2] *Essais*, II, 10.

[3] *Lettres*, XVIII, 1. « Je ne crois pas, a dit M. Dupin (*Éloge de Pasquier*, p. 61), que Montaigne ait jamais été plus exactement et plus spirituellement apprécié. »

[4] *Lettres*, X, 12; XV, 14.

[5] Id., VIII, 1.

[6] *Perroniana*, Coloniæ Agrippinæ, 1691, in-12, p. 291.

[7] CXVII[e] lettre, t. I, p. 239 de l'édit. citée; cf. Montaigne, *Essais*, III, 8.

ses contemporains ; il la forme, et c'est par une profonde étude de ce puissant génie qu'il arrive à cette réparation. Aussi se raille-t-il de ces nouveaux aristarques qui, épiloguant sur son style, le déclarent *falsifié* en une infinité d'endroits[1] : d'apres lui, « quoique Tacite ne se rapporte en rien au genre d'écrire de Cicéron, auquel il estimait peut-être y avoir plus de chair que de nerfs, toutefois il ne laisse pas pour cela d'être riche en son latin ; et comme Cicéron en beaucoup de langage dit peu, au contraire celui-ci en peu de paroles dit beaucoup[2]. » Dejà, de son temps, en voulant le traduire, on l'avait défiguré. Pasquier se pique d'émulation, et, tout en reconnaissant l'extrême difficulté de cette tâche, il veut lutter contre celui que Jean-Jacques Rousseau nommait si bien un rude jouteur[3] ; il s'exerce à rendre en français un fragment des *Annales*, et envoie à l'un de ses amis cet *échantillon*, où, par une certaine verdeur et franchise d'expression, par une hardiesse quelquefois heureuse de langage, il approche çà et là de l'énergie rapide et du coloris pittoresque de son modèle[4].

Mais c'est assez considérer dans les *Lettres* de Pasquier l'homme d'étude et l'auteur : envisageons maintenant l'ami et le père de famille. Grâce à l'abandon d'une causerie intime, nous pourrons lire jusqu'au fond de son cœur. Lui-même observe qu'elles sont « comme un tableau général de ses différents âges[5] : » elles nous initient au secret de ses sentiments et aux détails de sa vie privée. On y reconnait combien l'ambition lui était étrangère[6]. Une grande malédiction de nos ancêtres c'était, nous dit-il, de souhaiter à ses ennemis la fièvre quarte : quant à lui, il leur souhaiterait plutôt l'ambition[7]. La modération des désirs était à ses yeux une condition nécessaire de la dignité et du bonheur de la vie[8] ; on sait s'il fut fidèle à ce principe. Tantôt il se montre à nous, au milieu de ses livres chéris, dans cet *hermitage* qu'il avait su se construire à Paris pour s'appartenir à lui-même[9] ; tantôt il nous peint le calme et la joie de sa retraite des champs[10]. Avec cette simplicité que

Racine, dans la préface de *Britannicus*, proclame aussi Tacite « le plus grand peintre de l'antiquité ».

[1] *Lettres*, XIX, 3.

[2] *Ibid.* Cf. Montaigne, qui reproche également à Cicéron ses *longueries d'apprêts* (*Essais*, II, 10), et le *Ciceronianus* d'Érasme.

[3] *Avertissement* avant la traduction du premier livre des *Histoires*.

[4] C'est un fragment du quatorzième liv. des *Annales* : *Lettres*, XIX, 3.

[5] *Lettres*, I, 1.

[6] Id., I, 6 ; XIII, 2, 15, etc.

[7] Id., X, 5.

[8] Id., XVIII, 3.

[9] Id., XIII, 15, et XIX, 9.

[10] Id., XIX, 8 et 9.

nous aimons à trouver dans l'Hôpital et dans quelques-uns de ses illustres contemporains, il nous entretient de ses vendanges, qu'il va faire, de ses propriétés, qu'il visite et améliore, de ses revenus qu'il augmente sans être à charge à personne[1], économe pour pouvoir être généreux[2]. Plusieurs lettres témoignent de son dévouement à ses amis, de son ardeur à les obliger[3]. Il ne leur épargne pas les louanges et même au besoin les reproches, « afin de leur donner éperon de faire de bien en mieux[4]. » Loin d'être le flatteur de leurs passions, le langage de l'attachement avait parfois chez lui un accent un peu rude, grâce à « une certaine brusquerie naturelle, qui, suivant l'expression de son fils[5], recouvrait les trésors de sa belle âme. » Du reste, tel que nous le connaissons, il ne pouvait guère avoir d'amis que parmi les gens de bien : la vertu était à ses yeux le vrai, « le seul fondement de l'amitié »[6]. Aussi fut-il lié avec tout ce que le seizième siècle eut de plus pur et de plus honorable, avec de Foix, de Thou, d'Ossat, de Harlay, Servin, Brisson, Molé, dont les noms figurent souvent dans ses lettres ; mais ses plus étroites affections furent pour Pibrac, « ce grand personnage tant recommandé par la France », dont il se félicitait d'avoir été le camarade de collége[7], pour Pierre Pithou, comparé de son temps à Socrate[8], enfin pour Loisel, « cet autre lui-même[9], » dont le conseil l'avait porté à donner ses lettres au public[10]. De nombreux détails biographiques sur tous ces personnages ne font pas le moindre prix de la correspondance familière.

Cette partie des *Lettres* n'est pas même, à ce point de vue, sans quelque intérêt historique, comme encore, lorsque Pasquier se plaint que les communications interrompues ne permettent plus aux amis d'échanger leurs pensées avec sécurité[11], ou lorsque, avec les préoccupations de celui qui possède, il exprime les craintes que lui inspire le passage des troupes indisciplinées du temps[12]. Mais on aime surtout à y recueillir les traits qui achèvent pour nous la

[1] *Lettres*, XXI, 1.
[2] Id., V, 3 ; X, 8.
[3] Id. : V. part. XVIII, 12.
[4] Id., X, 5.
[5] *Lettres* de Nic. Pasquier, VI, 9.
[6] *Lettres* d'Et. Pasquier, IX, 5.
[7] Id., XIX, 16.
[8] Voy. la biographie de Pithou dans les *Opuscules* de Loisel.
[9] Ainsi l'appelle Pasquier dans une lettre inédite du 6 novembre 1582, conservée à la Bibliothèque nationale.
[10] Voy. la première lettre du livre I et la dernière du livre X.
[11] XV, 3 ; XIV, 7.
[12] X, 9.

peinture de l'homme. Les relations du père de famille avec ses enfants fournissent de nouvelles occasions de l'admirer, quand, par exemple, avec l'accent du magistrat loyal et du gentilhomme français, il trace à Pierre[1], l'un de ses fils, la conduite qu'il doit suivre dans la noble profession des armes : c'était en 1586, à l'époque où Henri III venait de lui donner une compagnie. Sa principale recommandation, c'est d'épargner le peuple, alors victime des excès de tous les partis : « car ses bénédictions sont autant de prières à Dieu et de présages certains de notre bonne fortune pour l'avenir[2]. » Il veut que, bien différent sur ce point des guerriers ses contemporains, qui considéraient la licence comme un de leurs droits[3], il ne se fasse craindre que de l'étranger. Le courage militaire était d'ailleurs aux yeux de Pasquier l'une des applications du devoir ; et l'on sait combien le devoir, sous toutes ses faces, était sacré pour lui.

Ces mâles sentiments s'unissent en lui à la même sollicitude paternelle quand il prie un capitaine de ses amis d'excuser son fils, le porte-enseigne de Bussi, de ne pas l'aller rejoindre pour le siége d'Amiens[4] : c'est qu'il est retenu par une blessure, qui, en le frustrant des occasions de se signaler, le rend « plus malade d'esprit que de corps. » Pasquier l'annonce à la Ferlandière[5], dans des termes empreints d'une noble simplicité. Au reste, « puisque ce mal lui est advenu en bien faisant, il le porte plus patiemment. » Celui à qui il écrit aurait grand besoin aussi de prendre du repos ; mais le chercher en ce moment ce serait paraître « fuir les coups ; » et loin de lui la pensée de donner à son fils un conseil qu'il ne pourrait accepter : « ni lui ni ses frères, grâce à Dieu, n'avaient jamais appris cette leçon[6]. » Ils avaient appris à mourir plutôt que de manquer à leur devoir. Son plus jeune fils, la Miraudière, l'avait bien prouvé. Pasquier est fier de rappeler à ses fils ce beau trépas, comme une gloire de sa famille, bien plus que comme un enseignement et un exemple[7].

Dans les carrières civiles il avait fait en sorte de ne pas laisser après lui de moins dignes successeurs : sa lettre sur les obligations

[1] Capitaine de la Ferlandière : *Lettres*, XI, 3.

[2] Ibid. ; cf. XVII, 4 et 5 : les lettres de Pasquier témoignent partout de son amour pour le peuple : V, XII, 8 ; XIV, 8, etc.

[3] *Lettres*, X, 1.

[4] 1594 : Id., XVI, 4.

[5] Id., Id., 5.

[6] Ibid.

[7] Ibid.

de l'avocat[1] l'atteste. Les avis qu'il y adresse à son fils Théodore peuvent se résumer dans ce seul précepte : « Je veux que vous soyez prud'homme ; quand je dis ce mot, je dis tout. » Avec cette qualité, il réussira toujours auprès des juges : « car ils se laissent aisément mener par la bouche de celui qu'ils estiment homme de bien. » C'est dans cette admirable lettre, dans ce code du vieux barreau français, que les jeunes membres de notre palais puiseront une juste idée de la dignité d'une profession, vénérable comme la vertu qui en forme la règle et la base[2].

Ces conseils austères ne feraient connaître qu'imparfaitement Pasquier : à cette sévérité de principes se mêlait une nature expansive, une âme tendre, ouverte à toutes les affections douces ; c'est ce qu'annoncent aussi les lettres familières. Lorsque l'une de ses petites-filles veut se dérober au joug d'un mariage qu'elle redoute, c'est à Pasquier, alors âgé de quatre-vingt-cinq ans, qu'elle a recours[3]. N'est-il pas touchant de voir ce vieillard protéger de son affection celle qui lui confie ses peines ; et avec une vivacité, une délicatesse singulière d'expression, prier son propre fils de ne pas sacrifier les goûts de cette enfant, de ne pas contrarier chez elle des sentiments qui n'ont rien que de légitime et d'honnête, de ne pas l'arracher, par l'espoir d'une union intéressée, au séjour de Paris, qui la captive ? Dans cet âge où si souvent l'on concentre en soi-même toute son existence, Pasquier sympathise avec les inclinations de la jeunesse, avec les préférences d'une nature élégante, amie des jouissances de la société. Vers cette époque, plusieurs lettres encore, pleines de fougue et de saillie, témoignent que par l'esprit et par le cœur Pasquier n'a point vieilli[4]. D'autres, en même temps, qui roulent sur des sujets religieux[5], nous apprennent que cette gaieté se joignait chez lui à ces graves pensées que le sage et le chrétien doivent nourrir en eux, surtout au déclin de la vie.

Image d'une si belle carrière, expression si vive et si complète des idées de son époque, les *Lettres* de Pasquier ont pour nous, à

[1] IX, 6.

[2] D'Aguesseau, premier discours sur *l'indépendance de l'avocat*, appelle l'ordre des avocats « un ordre aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice ; » et il dit un peu plus loin, ibid., que c'est une profession « dont la vertu fait toute la noblesse. »

[3] *Lettres*, XXII, 10 et 11. M. Dupin, dans son *Éloge de Pasquier*, signale ces deux lettres entre les plus charmantes qu'ait écrites E. Pasquier.

[4] XVIII, 3 ; XXI, 7.

[5] XX, 6 et 7.

l'un et l'autre égard, une valeur infinie. D'après la piquante variété des sujets, l'intérêt du fond, le mérite de la forme, on ne sera pas surpris du succès contemporain qui les accueillit. Quoiqu'il en écrivit beaucoup, on en sollicitait de lui davantage[1]. Leur vogue, dès qu'elles avaient paru, était extrême; on se les passait de main en main[2]; bien plus, « elles prenaient leur vol jusque dans les nations étrangères[3]. » Le temps, dont le privilége est, comme il l'a dit lui-même[4], « d'affiner les bons écrits, » semblera encore ajouter à celui-ci un prix nouveau; non que la critique n'apporte des réserves aux éloges qui lui sont dus. Parfois, dans les lettres familières, les plaisanteries, un peu bourgeoises, manquent de sel; la finesse, trop contrainte, dégénère en subtilité[5]. L'esprit moderne, on l'a déjà remarqué, cette exquise fleur d'une conversation délicate, ou parlée ou écrite, n'était pas né parmi nous. On n'avait pas trouvé le secret d'exprimer les petites choses avec une grâce facile; on ne savait pas être naturel dans le badinage. La discrétion, le choix, qui font l'agrément en littérature[6], étaient aussi trop peu connus. De la diffusion, des longueurs montrent, dans plusieurs parties, que Pasquier ne songe pas assez combien la sobriété et la mesure relèvent la saveur des meilleurs mets. Les *Lettres*, quoi qu'il en soit, n'en demeurent pas moins l'une des lectures les plus attachantes et les plus utiles du seizième siècle.

Telles sont les productions capitales de Pasquier, celles dont il convenait de parler avec le plus de détails, et qui lui ont avec raison concilié depuis longtemps les suffrages publics. A ces œuvres il nous est toutefois permis aujourd'hui d'en ajouter une autre presque aussi considérable, mais qui jusqu'ici était restée inédite, l'*Interprétation des Institutes de Justinien*[7]. En applaudissant aux intentions libérales qui ont fait publier ce travail de notre écrivain[8],

[1] *Lettres*, X, 5 et *passim*.

[2] Id., VIII, 12, à la fin.

[3] Id., XXI, 6.

[4] *Recherches*, préface du liv. Ier.

[5] Voy. particulièrement les lettres du XVe livre.

[6] De là chez les Romains ce mot si expressif : *elegantia* : v. M. Sainte-Beuve, article sur les poésies de François Ier, *Journal des Savants*, mai 1847.

[7] *L'interprétation des Institutes de Justinian, avec la conférence de chaque paragraphe aux ordonnances royaux, arrêts du parlement et coutumes générales de la France*, avec une introduction et des notes, Paris, in-4°, Videcoq, 1847. —Une preuve singulière de la vogue ancienne dont jouissait chez nous l'étude du droit romain, c'est que, dès la fin du treizième siècle, Richard d'Annebant avait mis en vers français les *Institutes de Justinien*: Voy. l'abbé de La Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères anglo-normands*, 3 vol. in-8°, t. III, p. 182.

[8] M. Pasquier, membre de l'Académie française, a fait les frais de cette importante publication.

nous n'hésiterons pas à dire qu'il devait trouver place parmi ses principaux titres de gloire. Il a récemment paru par les soins d'un jurisconsulte[1] versé dans les origines de notre droit, et qui en a tracé une histoire justement estimée.

Pasquier composa cet ouvrage dans une vieillesse avancée, et pour l'instruction de ses petits-fils. Le savant éditeur qui l'a enrichi de notes précieuses l'a apprécié lui-même[2] avec une compétence et une autorité trop décisives pour qu'il soit à propos de revenir sur cet examen : nous nous bornerons donc à peu de mots.

Un caractère original recommande ces leçons d'un père à ses enfants, dont pourra profiter désormais la jeunesse tout entière. L'auteur n'y montre pas seulement une érudition variée et profonde, il n'est pas seulement habile à exposer les points où se rapprochent la loi romaine et la loi française, où elles s'éloignent l'une de l'autre ; il élève la science du droit jusqu'à la science politique ; il veut former des hommes capables de se mêler avec honneur aux affaires de l'État. Certes, dans ce tableau des usages et des institutions de nos ancêtres on apprend à respecter leur sagesse. Pasquier, par le parallèle piquant qu'il établit entre leur société et celle des Romains, fait ressortir de nombreux avantages qui nous appartiennent. De plus il remonte en philosophe aux principes des législations ; il déploie pour les discuter autant de sagacité et de vigueur d'esprit que de science. Bien supérieure au livre de Gui Coquille[3], l'*Interprétation des Institutes* suffirait pour assigner à Pasquier, considéré comme jurisconsulte, un rang élevé entre ses contemporains, dans cette grande et laborieuse époque, où du Tillet, Duaren, Baudouin, du Ferrier, Corras, Hotman, Connan, Airault, Chopin, Roaldes, Pithou, Loisel, du Moulin, en sapant les derniers abus du moyen âge, asseyaient sur les bases du savoir et de la raison l'édifice impérissable de la légalité moderne[4].

Quoique Pasquier, préoccupé de l'unique ambition d'être utile par ce commentaire, n'ait pas aspiré, en le rédigeant, au titre d'écrivain, on y retrouve les principales qualités de son style. Sa phrase est, comme dans ses autres ouvrages, abondante, nombreuse

[1] M. Ch. Giraud, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
[2] Voy. l'*Introduction* de M. Giraud, p. XCVI-CIII.
[3] *Institution au droit français.*
[4] On peut voir l'éloge de ces jurisconsultes dans Sainte-Marthe et de Thou. « Ils avaient, a dit aussi M. Dupin (discours prononcé à la rentrée de la cour de cassation en 1845), une grande portée dans l'esprit et une grande droiture dans le cœur : ils ont laissé une longue et profonde trace de leur passage. »

et saine : elle se déroule avec netteté et largeur; ses parties, bien agencées, se soutiennent sans confusion, pleines de dignité et de souplesse. En outre des expressions gracieuses et pittoresques mêlent çà et là un charme sévère à la gravité des plus hautes matières de la jurisprudence. Rappelle-t-il les lois des Douze Tables que les Romains allèrent demander à la Grèce : « Sous l'avénement de leur État populaire, ils déléguèrent, nous dit-il [1], gens exprès pour sucer des Grégeois, comme l'abeille des fleurs, les meilleures lois qu'ils y trouveraient. » L'homme d'imagination se montre encore dans le légiste. Aussi ce livre n'intéresse-t-il pas seulement le lecteur familier à la science du droit. S'il présente un grand nombre de décisions, rendues dans des procès importants, et très-propres à former le praticien, il offre presque autant de passages et de souvenirs qui s'adressent à l'homme de goût et à l'homme de lettres. Par la richesse de ses citations de tout genre, on reconnait combien, avec l'antiquité grecque et latine, Pasquier possédait notre histoire et notre littérature moderne : elles lui suggèrent une foule de considérations aussi neuves qu'ingénieuses. Çà et là même des anecdotes agréablement racontées rompent l'uniformité des plus sérieuses discussions. Enfin, ce qui répand sur l'ensemble de cette composition un singulier attrait, c'est la bonté affectueuse du père de famille, qui converse en instruisant. Au terme de sa carrière, il se plait à revenir sur les combats qu'il a livrés dans la grand'chambre, sur les victoires qu'il y a remportées [2]; il prodigue à ses enfants les trésors de sa longue expérience. Touchant spectacle que ce noble vieillard, comme un matelot longtemps battu par la tempête, jetant un regard serein sur la mer qu'il a traversée en tout sens, et s'appliquant à diriger par ses conseils les jeunes nautoniers qu'il voit avec un tendre intérêt prêts à se risquer sur les flots!

Il ne nous reste plus que fort peu de chose à dire des autres ouvrages en prose de Pasquier, dont l'importance et l'étendue sont beaucoup moindres. Il avait adressé, « comme ligueur, » un discours « au prince de la ligue [3]; » mais ce morceau ne nous est pas parvenu : nous ne le connaissons que par un passage des *Lettres* où il est mentionné [4]. C'était sans doute un de ces écrits éphémères qui à cette époque, où l'on combattait par la plume autant que par l'épée, servaient la cause des factions ou celle du pays. On devine-

[1] II, 94 : p. 385.

[2] V. l'*Interprétation des Institutes*, I, 68; II, 84, 87, etc.

[3] *Lettres*, XV, 14.

[4] Voy. Ibid, et la lettre suivante.

rait sans peine de quel parti, sous un titre captieux, Pasquier avait embrassé la défense ; mais un de ses amis a pris soin de nous en instruire [1]. Retiré à Tours auprès de son roi, il s'efforçait, par une vive peinture des calamités publiques, de rallier autour du trône tous les vrais Français. Pour mieux combattre la ligue, il feignait d'abord d'être l'un de ses soldats ; il mettait à nu, pour la décréditer, ses projets et ses espérances ; il s'indignait ensuite de ses déplorables succès. Aussi ce factum, sans porter aucun nom, révélait-il son auteur. L'ironie amère qui y perçait, surtout la chaleur qui animait le langage, montraient assez « de quel cru provenait l'œuvre [2]. » Pasquier, en répondant à ces paroles [3], découvre dans la douleur patriotique qui remplit son âme la source de son éloquence : « Dole tantum, dit-il avec Ovide [4], sponte disertus eris. »

Mais le chagrin de nos revers n'inspirait pas seul de généreux accents à Pasquier. Peu auparavant, lorsque, sous les ordres du duc de Guise, les troupes royales avaient accablé les Allemands à Vimori et à Auneau [5], il avait adressé une *Congratulation* à Henri III, pour le féliciter de ces victoires véritables, puisqu'elles étaient remportées sur des étrangers [6]. On sent que par-delà ces exploits l'auteur aperçoit pour le pays le retour de la paix et de la prospérité. Après un sonnet à l'honneur de ce roi, qui jadis ne s'était pas borné à vaincre par l'épée de ses lieutenants, il déclarait qu'il n'avait pas la prétention de se rendre l'interprète de l'allégresse publique « avec clairons et trompettes. » Tout son désir était de rappeler d'une voix plus humble les bénédictions répandues sur Henri III. Dès l'âge de seize ans il avait triomphé à Jarnac et à Moncontour ; mais plus heureux aujourd'hui, c'était sur les ennemis de la France qu'il avait appesanti son bras ; et non content d'abattre leur orgueil, il les avait chassés de notre territoire. Sa piété n'était pas demeurée au-dessous de son courage. Loin d'être enivré de son succès, ce qu'il avait eu de plus pressé, c'était

[1] Le jurisconsulte Mornac, dont la lettre, conservée dans le recueil de celles de Pasquier, vient d'être citée, XV, 14 : quelques lettres des correspondants de Pasquier se trouvent en effet parmi les siennes.

[2] Ibid.

[3] *Lettres*, XV, 15.

[4] *Remedia amoris*, v. 310.

[5] Bourgs du Gâtinais et de la Beauce, 1587. Les Allemands étaient entrés en France, au nombre de trente mille ; il en sortit sept mille à peine : voy. à ce sujet l'*Étoile*, journal de Henri III, t. 1, p. 30 et suiv. ; pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de la France*, l. 11 ; Pasquier, *Lettres*, XI, 15.

[6] « Congratulation au roi sur sa victoire et heureux succès contre l'étranger. » Elle a été imprimée en 1588 : Pièce rare.

de courir à Notre-Dame de Cléry et à la cathédrale de Chartres, ensuite, dès son retour, « à la grande église de Paris », pour reconnaître par ses actions de grâces « qu'il tenait de Dieu sa gloire en foi et hommage. » Aussi la faveur céleste ne cesserait-elle pas de l'accompagner. Suivant Pasquier, elle l'avait prédestiné à mettre un terme aux factions qui depuis trop longtemps divisaient les citoyens. Sa présence allait sans coup férir comprimer parmi eux les discordes et les rassembler tous « sous les étendarts d'un même Dieu ainsi que d'un même roi. » Dans l'attente d'un résultat si désiré, Pasquier se réjouissait par avance de penser que les prédictions sinistres d'une foule d'astrologues pour l'an 1588 n'étaient que de vains mensonges.... Mais avant que cette année se fût accomplie le vainqueur d'Auneau devait tomber massacré aux pieds de son souverain; et celui-ci, fugitif dans son royaume, ne devait plus avoir que ses propres sujets à combattre.

Pasquier écrivit pour Henri IV, en 1598, une seconde *Congratulation*, à laquelle nous nous associerons davantage[1]. C'était un hommage au prince victorieux qui avait rétabli la paix et dont l'œuvre à l'avenir serait d'en assurer le maintien par de bonnes lois : ainsi seulement pouvait-il reconnaître l'action si hautement manifestée de la protection divine. Le repos de la France est en effet aux yeux de Pasquier un bienfait manifeste de la Providence, enfin désarmée. Pour mieux célébrer le retour de la concorde, pour en faire goûter plus vivement la douceur, il rappelle la mémoire du passé, comme on aime, arrivé au port, à voir de loin l'orage; il retrace les désordres de la paix, les fureurs de la guerre, les excès de tous les partis. Il veut que les citoyens, effrayés par ces sombres tableaux, et désormais réunis dans les sentiments d'une pieuse reconnaissance, dépouillent jusqu'au souvenir de leurs haines. En châtiant la France coupable, Dieu n'a paru, du reste, que ménager au nouveau rejeton de la tige antique de saint Louis une grande occasion de gloire : ne l'a-t-il pas visiblement conduit jusque sur le trône? Que de brillants succès obtenus sous ses auspices par Henri, « qui a joué tout ensemble les trois personnages de soldat, de capitaine et de roi! » D'utiles conseils se joignaient à ces félicitations cordiales. Après s'être montré contre ses ennemis brave et invincible guerrier, il devait, attentif à se vaincre lui-

[1] « Congratulation sur la paix générale et sur les bénédictions que le roi a reçues de Dieu : » Cette pièce est à la suite de la lettre 7, fin du livre XVI.

même, faire servir son triomphe au bonheur de ses sujets. Pasquier, en l'avertissant des nombreuses obligations de la royauté, en mêlant de sages et généreuses leçons à ses éloges, demeurait fidèle aux principes de sa vie entière : constamment jaloux d'une honnête liberté, « il lui eût été très-malséant de souiller sa vieillesse par des flatteries[1]. » Plusieurs particularités curieuses sur Henri IV et une appréciation vraie de son caractère ajoutent encore à l'intérêt de ce morceau. Par ses vertus Pasquier était digne de comprendre et de juger ce prince homme de bien. Il se plaisait dans la suite à revenir sur sa mémoire; au moyen d'un certain nombre d'anecdotes heureusement choisies, il s'appliquait à retracer cette physionomie qui était restée chère à son cœur, et qu'il s'affligeait de voir défigurer de son temps par une foule de mauvais écrivains[2].

Une autre composition qui semble par sa valeur au-dessus des opuscules précédents, à considérer du moins le sujet qu'elle annonce, c'est le *Pourparler de la loi*[3] : mais elle est peu en rapport avec ce titre solennel. Pasquier, dans ce dialogue, entreprend, nous dit-il, de faire la guerre à « quelques esprits libertins qui se permettent de disputer sur la loi générale ; » il a en outre pour but de « signaler la calamité d'un siècle où le bon endure comme le mauvais, sous un faux prétexte de justice : » ce double objet n'est d'ailleurs rempli que d'une manière fort incomplète. Deux forçats et un comite[4] conversant entre eux, celui-ci découvre que parmi « tant de pendarts auxquels il commande sur sa galère, » se trouvent deux hommes aussi différents entre eux que supérieurs à leurs compagnons. L'un, volontaire et hautain, érigeant son orgueil en doctrine, a prétendu n'obéir qu'à la seule impulsion de la nature : envisageant les lois comme de pures inventions humaines, il s'est joué de leurs défenses, il les a foulées aux pieds sans scrupule : de là ses vices et ses désordres. A ses yeux, dérober le bien d'autrui ce n'était que rentrer dans son propre bien. L'autre, uniquement épris de l'amour du devoir, a été victime d'une condamnation injuste dont le consolent son égalité d'âme et le témoignage de sa conscience. Le comite, touché des discours de cet homme vertueux, « jure avec lui une éternelle alliance. » Tous deux ensuite font « entrer dans leur compagnie » et gratifient d'une

[1] *Congratulation* citée.
[2] *Lettres*, XX, 2 et 3.
[3] C'est-à-dire, Entretien sur la loi.
[4] On dirait aujourd'hui un garde-chiourme : *Como* désignait autrefois un cornette, un bas officier d'une galère.

part dans leur amitié le philosophe corrigé par le métier de rameur. La donnée ne manque pas, on le voit, d'un certain intérêt ; on aurait pu même produire de l'effet par un contraste vigoureux des deux caractères : mais, dans cette petite scène, trop rapidement tracée, le mérite des détails ne met pas assez en relief celui du fond ; l'entretien est languissant et froid, le style dénué de trait et d'agrément.

On attendrait plus de vivacité et de malice d'un dialogue entre Alexandre et Rabelais, où Pasquier a pris pour modèle les *Dialogues des morts* de Lucien. Par malheur, ce morceau, ainsi que le *Pourparler*, ne tient pas ce que promettait le titre. Au lieu d'une lutte originale du hardi et profond penseur avec l'homme d'action, d'une appréciation piquante faite par le philosophe bouffon de cette vie, si mêlée de bien et de mal, on ne trouve qu'une de ces thèses frivoles où les anciens rhéteurs se plaisaient à déployer les ressources de leur esprit. En essayant, « par forme de paradoxe, d'excuser tous les défauts imputés au roi de Macédoine, » l'auteur n'a pas su conserver, dans le langage des deux interlocuteurs, la noblesse et la fierté qui sied à l'un, la mordante ironie qui est l'arme ordinaire de l'autre. Rabelais, fidèle à son caractère, raille, il est vrai, Alexandre, mais c'est avec peu de sel. Il triomphe d'abord de la ruine de son empire, qu'il attribue à sa mort prématurée et surtout aux idées d'ambition dont il avait enivré ses capitaines ; il énumère ensuite les reproches que les historiens ont adressés à sa mémoire, le tout assez froidement. Alexandre répond par une longue apologie de ses projets et de ses exploits, sans néanmoins réussir à désarmer tout à fait la sévérité de son censeur, qui lui déclare en finissant, « que pour le contentement et la grandeur » il s'estime après tout son égal, malgré l'éclat de ses conquêtes, dont lui-même « il ne se souvient plus qu'à demi. »

Dans cet examen des travaux en prose de Pasquier, il en est un que nous avons omis à dessein : le *Catéchisme des Jésuites*. Nous nous réservons de l'étudier en traitant des démêlés que l'auteur eut avec leur société : passons maintenant au poëte.

III.

ÉTIENNE PASQUIER

POËTE FRANÇAIS ET LATIN.

Au premier abord les qualités de style et d'esprit que révèle la prose de Pasquier pourront faire naître contre ses talents poétiques quelques préventions défavorables. Il appartient en effet à ces écrivains, hommes d'affaires, dont la réalité est le domaine : en vain chercheriez-vous chez lui ce je ne sais quoi de léger et d'aérien qui semble prêter des ailes à certaines imaginations d'élite. Il manque surtout à son âme les principaux éléments d'où naissent les beaux vers, la passion de l'art pour lui-même et le culte de l'idéal : rarement il aborde les riches et chimériques régions de la fantaisie où le poëte aime à s'égarer.

Songeons-y toutefois : au seizième siècle on pouvait aspirer à ce nom avec une vocation moins décidée que de nos jours. De petits tableaux dans le genre flamand faisaient presque tout le fonds de notre poésie française. Pasquier ne prétend pas aller au delà : il se contentera de rimer en badinant; les vers seront pour lui un délassement de ses occupations sérieuses. En vieillissant le génie des hommes et des peuples s'assombrit. Sur notre retour la mélancolie nous a gagnés : une exubérance d'enjouement éclate au contraire dans la jeunesse de notre littérature. S'il est vrai, comme le disait Voltaire, que la gaieté et l'étude doivent aller de compagnie, nos pères nous ont légué là-dessus un exemple à suivre : car ils ont réalisé à merveille cette aimable alliance. Nos jurisconsultes et nos magistrats en particulier rappelaient ces athlètes de l'antiquité qui, forcés d'observer une abstinence rigoureuse pour entretenir la vigueur de leur corps, s'en dédommageaient par intervalles dans de joyeux banquets[1] : la poésie, charme de leur loisir, rendait à leur esprit fatigué son ressort et sa souplesse. Il faut voir dans les *Mé-*

[1] « Ne carmine quidem ludere contrarium fuerit, sicut athletæ, remissa quibusdam temporibus ciborum atque exercitationum certa necessitate, otio et jucundioribus epulis reficiuntur » : Quintilien, *Inst. Orat.*, lib. 10, c. 5.

moires du président de Thou la vogue de ces récréations pleines de candeur[1]. Bon sens et joyeuse humeur, telle était en deux mots l'expression la plus juste du vieil esprit français. En dépit des fureurs de la guerre civile, ces qualités du terroir subsistaient alors dans leur heureuse primeur : c'était l'époque où l'un de nos prodiges d'érudition classique, Henri Étienne, rapportait d'Italie et traduisait, aux applaudissements du public, les pièces gracieuses d'Anacréon[2]; où Pierre Pithou, le Varron de son siècle, ce grave auteur de tant d'ouvrages sur le droit civil et canonique, donnait la première édition de la *Veillée de Vénus*[3] et commentait Pétrone. Nos grands hommes, épris de ces œuvres frivoles, admiraient à l'envi : leurs plumes, moins légères, il est vrai, rivalisaient pour les reproduire. Avec ces traditions littéraires de l'antiquité ils avaient conservé la langue de Rome. Surtout les vers latins étaient pour eux comme un idiome de prédilection, interprète ordinaire de leur douleur, de leur joie, de leur patriotisme[4]. Pasquier, d'après ce goût général, composa des poésies latines, qui consistent en un livre d'*Épitaphes*, deux de *Portraits* et sept d'*Épigrammes*[5].

Ce dernier recueil, de beaucoup le plus important, n'offre pas que de simples traits d'esprit ; on y trouve des émotions vraies, des sentiments gracieux ; çà et là y jaillissent de ces étincelles qui dénotent une belle âme. Il contient en outre sur la vie intime de l'auteur ou sur celle de son siècle des révélations piquantes. Le premier livre est précédé d'une épître en prose qui en fait hommage à Christophe de Thou : les vers du début renferment également l'éloge de ce magistrat. C'est encore à d'illustres membres de nos parlements, entre lesquels on remarque de Harlay et Brisson, que sont dédiés les autres livres. Des hommes politiques, des littérateurs et des savants, le chancelier de Chiverny, les Guise, Turnèbe, Sainte-Marthe, Rapin, Joseph Scaliger, Joachim du Bellay, d'Aurat, Passerat, Garnier, Buchanan, Sebillet, Ronsard, tels sont ceux dont les noms reviennent habituellement sous la plume de Pasquier. Chez lui, en effet, les *Épigrammes*

[1] *De vita sua*, lib. II et IV.

[2] Voy. au livre IV des *Éloges* de Sainte-Marthe, celui de Henri Étienne : Aussi Sainte-Marthe, dit-il, *ibid.*, que « les douces gaietés de la poésie sont les compagnes naturelles de la profonde doctrine. »

[3] *Pervigilium Veneris* : Sur ce petit poëme voy. Schœll, *Histoire de la littérature romaine*, t. III, p. 24-30.

[4] Voy. particulièrement les poésies latines de l'Hôpital et celles du président de Thou.

[5] Cette division est celle de l'édit. de 1618 : V. la *Bibliographie* des *Œuvres* de Pasquier.

sont loin d'avoir toujours cette pointe malicieuse qui pour les modernes est le caractère essentiel du genre. Alors cette dénomination, conformément au sens antique qu'elle avait retenu [1], s'étendait à toute pièce d'un petit nombre de vers qui retraçait une parole, un événement digne de souvenir. La satire et la raillerie n'en étaient point un élément nécessaire : Pasquier dans ce recueil est fréquemment sérieux et même louangeur ; ou plutôt il y prend tous les tons, aborde tous les sujets. Parfois il se joue sur les mots ; témoin ce distique à l'honneur de Cujas :

Cujas sis quæro, Cujassi? tu ne Tolosas,
An te mundanum totus sibi vindicat orbis [2]?

Parfois il renferme un précepte moral sous une forme nette et concise :

Non vivit, sibi qui soli, Torquatule, vivit :
  Si vere tibi vis vivere, vive aliis [3].

Souvent aussi, Catulle enjoué, il chante sur le mode lesbien Bacchus et l'Amour [4]. Pasquier nous présente, en ce genre, beaucoup de passages pleins de verve et d'entrain : il suffira d'y avoir fait allusion. Les convenances modernes, plus étroites que celles du vieux temps, interdiront de les citer. Inconséquence bizarre sans doute que de regarder comme licite et même comme honorable de dire ce que l'on eût rougi de faire. Mais, qu'on se le rappelle, pour ne pas trop s'effaroucher de ces imitations classiques, nos pères redoutaient moins de parler librement que de mal agir.

Plusieurs des pièces qui nous font pénétrer jusqu'au foyer de Pasquier jettent sur son caractère de vives lueurs. Ici perce l'homme d'ordre, curieux de toucher le prix de son travail ; il se plaint des importuns qui courent après des consultations gratuites [5], ou des clients oublieux qui n'acquittent pas celles qu'ils ont reçues [6]. Là se montre le mari jaloux du repos domestique [7]. On sait que, digne en effet de commander, la femme de Pasquier voulait posséder dans la maison

[1] Ἐπίγραμμα ne voulait dire qu'*inscription* chez les Grecs : c'était un poëme succinct qui embrassait toute espece de sujets. Dans le principe, il était de deux vers seulement ; mais il avait fini par en comprendre jusqu'à trente, et même davantage.

[2] T. I des *Œuvres* complètes de Pasquier, col. 1214.

[3] T. Ier des *Œuvres*, col. 1203.

[4] Voy. particulièrement dans le t. I, col. 1155, 1156, 1162, 1163, 1174, etc.

[5] T. I, col. 1147.

[6] Id., col. 1135.

[7] Id., col. 1188, 1198, 1214 ; cf. l'*Élégie à ma femme*, t. II, col. 878, etc.

un pouvoir absolu : son caractère était ferme jusqu'à devenir impérieux. Pour se dérober à l'humeur grondeuse de sa femme, Montaigne, dit-on, allait dans sa chère *librairie* relire Plutarque ou esquisser un chapitre des *Essais*[1]. Comme lui, Pasquier, lorsque sa patience avait été un peu exercée, se consolait en écrivant l'épigramme suivante[2] :

Nulla dies nobis, non horula præterit una,
  Non punctum, nullus temporis articulus,
Quo non væ miseris servis succenseat uxor :
  Succensetque mihi, ni simul ipse querar.
Illius ad nutum totus componor, et idem
  Pacificus quum sim, tristia bella gero.
Sic mihi pax bello, sic bellum pace paratur,
  Et placide ut possim vivere, vivo miser.
Sic mihi cum servis vel conjuge litigo, sic est,
  Hei mihi ! conjugium, litigiosus amor[3].

Il n'était pas que jusque sous la robe de l'avocat, Pasquier « ne tranchât encore du poëte[4]. » Il imaginait des épigrammes latines pour le besoin de ses causes. En plus d'une rencontre, comme il le rapporte, il en « égaya ses grands plaidoyers, » particulièrement dans le procès des Paracelsites, où, défendant la nouveauté de leur médecine, il cita ces vers comme l'œuvre d'un ancien qu'il ne nommait pas :

Qui nova damnatis, veteres damnetis oportet...
Nam novus Hippocrates, novus et Chrysippus, et ipse
  Romæ Asclepiades, tempore quisque suo[5]...

Mais on les reconnut bien vite pour être de sa *boutique*[6] : incident qui charma les juges, et ne contribua pas peu à les lui rendre favorables.

D'autres épigrammes ne sont que de courtes réponses aux hommages qu'il avait reçus : elles annoncent de quelle considération il était entouré. Par l'une d'elles il félicite Jean du Vair du mérite naissant de son fils[7], le futur garde des sceaux de

[1] *Essais*, II, 36 : voy. aussi dans l'édition de M. Leclerc, le t. I, p. 65 et 133 (Discours sur la vie et les ouvrages de Montaigne).

[2] *Épigr.*, I, 17.

[3] On peut croire que Pasquier a eu sous les yeux la 126e épigramme d'Ausone « de infausto matrimonio grammatici. »

[4] *Lettres*, XXII, 4. Souvent dans les Épigrammes on peut constater l'alliance piquante du poëte et du jurisconsulte : Voy. V, 89 ; cf. *Institutes de Justinien*, p. 371, *not.*; etc.

[5] Ainsi Tacite, faisant parler Claude, *Annales*, XI, 24 : « Omnia quæ nunc vetustissima creduntur nova fuere. »

[6] *Lettres*, XXII, 4.

[7] *Épigr.*, V, 107 :

Multa tibi merito superi ornamenta dedere :
Nati at præcipue tibi nomine gratulor uno;

Cf. Id., 108.

Louis XIII : ce jeune homme lui avait adressé des vers flatteurs, dont il témoigne ainsi sa reconnaissance. Quelques-unes sont aiguisées contre des poëtes contemporains. Dans deux dialogues, dont *le Democritique* et *le Cosmophile* étaient les interlocuteurs[1], Jacques Tahureau « avait repris les vices d'un chacun fort âprement. » Un trait railleur et sensé avertit ce présomptueux confrère d'être plus charitable :

Omnia qui ridet, ridetur ab omnibus ipse[2].

Pasquier frappait encore plus haut. Dans les conseils du roi siégeait le chancelier René de Birague[3], accusé par l'opinion d'avoir été l'un des instigateurs du massacre de la Saint-Barthélemy : l'ironie mordante de l'auteur n'épargne pas ce favori de Catherine de Médicis. Comme il avait, lui dit-il, usé souvent avec succès de la saignée dans ses maladies, il avait jugé, par analogie sans doute, que dans les maladies du corps social la saignée était le plus actif et le plus efficace des remèdes[4]; de là le conseil que le poëte lui donne en finissant :

Vis tibi, vis nobis, summam instaurare salutem?
Vis itidem patriæ? fac tibi quod Seneca.

A chaque occasion qui froissait son patriotisme, le malin Pasquier, en se couvrant du voile de l'anonyme, mais sans appréhender beaucoup d'être reconnu, lançait ainsi quelques-unes de ces ingénieuses satires qui semblaient l'expression du bon sens public. Henri III, à peine revenu de Pologne, avait eu à combattre son frère, le duc d'Alençon, et son beau-frère le roi de Navarre, chefs de deux partis opposés, réunis contre lui. Toutefois, au lieu de songer aux affaires qu'il avait sur les bras, ami des lettres fort mal à propos, il traitait à certains jours des règles de la poésie et du beau langage avec Ronsard et d'autres membres de la Pléiade; il prenait en outre des leçons de langue latine[5]. L'épigramme suivante relevait ce choquant anachronisme :

Gallia dum passim civilibus occidit armis
Et cinere obruitur semisepulta suo,
Grammaticam exercet media rex noster in aula,
Dicere jamque potest vir generosus: amo.
Declinare cupit : vere declinat, et ille
Rex bis qui fuerat, fit modo grammaticus.

[1] 1566, in-8°.
[2] *Epig.*, III, 59.
[3] 1573 ; né en 1507, il mourut cardinal, en 1583.
[4] *Lettres*, XIX, 11.
[5] Ibid.

Le trait portait juste : aussi cette petite pièce eut-elle beaucoup de vogue. Pibrac, tout en l'admirant, la trouvait trop hardie. Quant à Pasquier, il ne formait qu'un vœu : c'était qu'elle passât sous les yeux de son maître, « pour lui être une leçon, non de la grammaire latine, mais de ce qu'il avait à faire[1]. »

En réflétant les phases diverses de son existence et les sentiments qui l'ont animée, les *Épigrammes* de Pasquier, on peut en juger par les précédentes, offrent donc souvent à la curiosité un intérêt plus général. Elles ont encore un mérite historique, lorsqu'il félicite Charles IX sur la paix de 1567 ou sur son mariage avec Élisabeth d'Autriche[2]; lorsqu'il fait un appel chaleureux à la miséricorde de Henri III en faveur de ses sujets accablés de maux, ou s'élève contre le faux zèle et l'intolérance, causes de la désolation du pays[3]. Marie de Médicis vient-elle de donner un dauphin à la France, il sent, tout vieux qu'il est, se *renouveler sa jeunesse*[4]; sa verve se ranime; et chez lui, nous dit-il, comme autrefois chez Turnèbe pour chanter la prise de Calais, *facit exsultatio versum.* Par trois épigrammes latines, accompagnées d'un sonnet français, il célèbre avec enthousiasme[5] la naissance de ce prince, qui ne devait avoir d'autre titre aux yeux de la postérité que d'être le fils et le père d'un grand roi.

Quelle circonstance développa surtout chez lui ce goût de la poésie latine, Pasquier nous l'apprend dans l'une de ses *Lettres*[6]. Par amitié pour le seigneur de Ferrières, il avait pris dans sa maison le jeune Marillac, son fils, qui fut depuis conseiller au parlement. Celui-ci, passionné pour Horace, composait des vers sur tous les mètres employés par ce poëte : Pasquier se piqua d'émulation ; et dès lors s'établit entre lui et son hôte une lutte de chaque jour : on croira aisément, comme il nous l'atteste, qu'il ne se laissait pas vaincre en fécondité d'inventions. Tout sujet excitait leur verve. Quelques-uns de ceux qui les inspiraient nous étonneraient fort aujourd'hui. On ne craignait pas alors de badiner sur les catastrophes les plus lamentables : soit qu'une époque si troublée eût familiarisé les âmes aux violentes émotions, soit que le sens moral manquât encore d'un certain degré de vivacité. Des drames lugu-

[1] *Lettres*, XIX, 11.

[2] T. I, col. 1151 et 1180. — Élisabeth ou Isabelle d'Autriche, 1571 : cf. le sonnet français sur ce dernier sujet, t. II, col. 919.

[3] Voy. t. I des *Œuvres*, col. 1190 et 1191, etc.

[4] *Lettres*, XXII, 3.

[5] Ibid.

[6] Id., VIII, 1.

bres devenaient le sujet de petits vers musqués. En 1574 le seigneur de la Mole, courtisan trop aimé des dames, fut, par suite d'une intrigue de palais, exécuté à mort. Là-dessus Pasquier provoque Marillac à se jouer sur son nom, conforme à ses mœurs[1]. Lui-même se mit à l'œuvre, et sa pièce, dit-il avec complaisance, circula bientôt de main en main : on l'admirait sans en connaître l'auteur. Grâce à cette rivalité domestique et à la séduction des éloges qu'il recueillait de toutes parts, « son cœur aiguisait son esprit, son esprit sa main, et sa main sa plume. » Ce passe-temps était pour lui ce qu'une partie *de prime* et de trictrac est pour les autres ; et ses épigrammes, à défaut de ses causes, lui servaient de réveille-matin. Ainsi se formèrent peu à peu les recueils « dont il fit présent au public[2]. »

On a dit avec quel empressement celui des *Épigrammes* fut reçu. Dans cet âge d'or de la poésie latine, ce livre de Pasquier fut, au jugement de ses contemporains, l'un de ses plus beaux titres de gloire[3]. Quelques-uns de ces vers eurent même à l'étranger une célébrité incroyable[4]. Une circonstance qui en accrut encore la vogue, c'est que les lecteurs joignaient volontiers, par une disposition commune à l'égard des œuvres de cette nature, « leurs propres imaginations à celles de l'écrivain[5]. » En d'autres termes, ils croyaient découvrir sous les mots des sens cachés, auxquels lui-même n'avait nullement songé ; et chacun, au gré de son caprice, multipliait les allusions. Par là, comme le remarque naïvement Pasquier, « on fit tort à son innocence : » mais sa renommée y gagna ; et promptement consolé, il composa là-dessus une nouvelle épigramme[6].

Le genre des *Tombeaux* ou des *Épitaphes* jouissait au seizième siècle d'autant de faveur que celui des *Épigrammes :* tous les au-

[1] *Lettres*, VIII, 1 ; XIX, 11. Sur La Mole, consulter le *Journal* de l'Étoile, t. I, p. 66 de l'édition de la Haye, 1744 ; l'écrivain cite un vers qui caractérise sa vie et la faiblesse de ses derniers moments :

Mollis vita fuit, mollior interitus.

Par la suite la Mole fut réhabilité, en même temps que l'amiral de Coligny, « par une confusion injurieuse, » remarque M. de Châteaubriand, dans ses *Études historiques*, édit. de Lefevre, 1838, p. 725.

[2] *Lettres*, VIII, 1.

[3] Voy. une ode latine de Sainte-Marthe en l'honneur de Pasquier et commençant par cette strophe :

Contrahes paucis epigramma verbis,
Docte Paschasi, neque te Catullus,
Bilbilis nec te soboles faceto
Carmine vincet.

Scevolæ Sammarthani Poëmata, Lutetiæ, 1629, in-4°, p. 115 : cf. G. Colletet, qui vante encore « l'urbanité, le sel et le génie » des épigrammes de Pasquier, *Art poétique*, Traité de l'épigramme, c. V.

[4] M. Dupin, *Éloge de Pasquier*, p. 60.

[5] Lettre inédite déjà citée, du 24 mars 1582.

[6] Ibid.

teurs du temps s'y sont exercés à l'envi. « S'il meurt quelque excellent personnage, disait Ronsard au poëte épique, tu n'oublieras son épitaphe[1]. » Ce précepte du maître rappelle un usage alors consacré, dont la mort de Pasquier nous a déjà offert un exemple : la perte de tous les hommes connus donnait naissance à une multitude d'épitaphes en vers[2]. Pasquier, en reculant bien loin dans le passé, rédige celles d'Alexandre le Grand, de Pompée, de César et d'autres héros de l'antiquité grecque et romaine. Il se résume d'ailleurs sur chacun d'eux en très-peu de vers et quelquefois même en un seul distique. On comprend ce que cette poésie sans émotion doit avoir de factice et de frivole. Une partie plus intéressante sans doute est celle qui concerne les contemporains célèbres, Érasme, Budé, François et Henri de Guise, Coligny, Turnèbe, l'Hôpital, Ramus, Ronsard, Christophe de Thou, Biron, Henri IV[3] : mais là encore le ton manque de vérité ; et lors même que, « la larme à l'œil, » Pasquier consacre deux épitaphes à son intime ami P. Pithou[4], il ne peut échapper dans ce genre faux à la contagion du bel esprit : sa douleur ne s'exprime qu'avec effort et par pointes.

Les *Portraits* se rapprochent beaucoup des *Épitaphes* : ils sont dédiés au chancelier de Chiverny. C'est aussi une revue des principaux personnages anciens et modernes : l'auteur y esquisse leur physionomie en quelques traits rapides. On voit poser tour à tour Périclès, Aristide, Thémistocle, Romulus, Camille, les premiers écrivains d'Athènes et de Rome, la série complète des rois de France, les illustrations du seizième siècle, le tout un peu confusément. Justinien y figure en compagnie de Buchanan et d'Alciat ; Catherine de Médicis à côté de Jeanne d'Arc. Le hasard produit seul les contrastes. Rien, du reste, d'expressif et de puissant dans ce style péniblement affecté.

Ces opuscules, de si peu de valeur pour notre époque, ne laissèrent pas que d'obtenir un grand succès du vivant de Pasquier, et ne lui firent guère moins d'honneur que ses *Épigrammes* auprès des juges les plus compétents. Sainte-Marthe, Florent Chrestien, Nicolas Rapin, Sebillet, parmi plusieurs poëtes accrédités, leur assignèrent un rang fort élevé sur le Parnasse latin du seizième siècle[5]. Tout

[1] Préface de la *Franciade* : voy. de nombreuses pièces de ce genre dans la grande édition des œuvres de Ronsard, t. II, p. 1407-1463 ; cf. les *Tumuli* de l'Hôpital, etc.

[2] Voy. dans les *Éloges* de Sainte-Marthe celui de d'Aurat, etc.

[3] Voy., à ce sujet, *Lettres*, XX, 2.

[4] T. II des *Œuvres*, col. 933.

[5] Voy. ces témoignages recueillis

en souriant de cette vogue et de ces suffrages, on devra remarquer, comme à l'égard de quelques autres productions de Pasquier, que ces travaux, puérils en apparence, avaient droit à notre attention. Ces minces compositions en effet, où l'on exigeait particulièrement la brièveté et le soin, en formant au scrupule et à la perfection des détails, n'ont pas été sans quelque profit pour notre culture intellectuelle. Par elles on polissait un instrument encore peu façonné. On s'habituait, en poursuivant le mérite d'une concision outrée, à donner aux pensées du relief et de la saillie, un tour précis et nerveux; l'esprit acquérait de la soupiesse et du ressort. A travers la recherche on devait arriver enfin à la finesse et à la grâce. C'était, en outre, un curieux témoignage de la candeur des âmes dans une époque si mémorable par l'action, que ce culte, cette admiration naïve pour les jeux d'une imagination frivole. Ce trait caractéristique du temps, nous allons le retrouver empreint plus vivement encore dans les poésies françaises dont Pasquier a été ou l'occasion ou l'auteur.

Une longue lettre qu'il adresse à Tabourot, pour le féliciter de ses *belles Bigarrures*[1], peut déjà nous apprendre, avec plusieurs chapitres signalés dans les *Recherches*, que les tours de force de versification se confondaient alors avec la poésie. Quant à la source de l'inspiration véritable pour nos poëtes, elle avait jusqu'à ce moment résidé presque tout entière dans l'amour. L'amour, au nord comme au midi, avait été l'âme des littératures modernes; il continuait à régner sur la nôtre au milieu du seizième siècle, malgré quelques railleries sensées de du Bellay[2] : de là tant de sonnets passionnés dont Pasquier augmenta le nombre.

Lui-même se déclare le *Paranymphe*[3], en d'autres termes, le champion, le panégyriste des femmes; mais si ses vers français justifient bien ce titre, que l'on se garde d'en tirer aucune induction contre ses mœurs. Nul plus que lui n'a respecté l'honneur et la pureté du foyer domestique; il n'avait ouvert son cœur qu'à de nobles, à de légitimes affections[4]. Les dames qu'il encense ne vi-

dans les *OEuvres* de Pasquier, t. I, col. 1115 et suiv.; cf. Baillet, *Jugements des Savants*, t. V, p. 68.

[1] VIII, 12.

[2] Voy., dans les *Jeux rustiques*, sa pièce ingénieuse contre les *Pétrarquistes*.

[3] *Lettres*, VII, 34, et dans une autre lettre, I, 18, il s'appelle le « chevalier d'honneur de toutes les dames. »

[4] Sans son honneur, dit Pasquier, *Lettres*, III, 2, la femme ne doit souhaiter de vivre »; et XXII, 4 : « Je suis pour l'amour conjugal commandé

vaient que dans son imagination. Il a pris soin de nous en avertir : ses hommages à la beauté n'étaient qu'une forme littéraire, qu'un genre convenu auquel il se conformait[1]. Théodore de Bèze, ce grave sectaire, avait comme lui chanté l'amour. Nos évêques-poëtes vantaient en sonnets leurs maîtresses ; nous voulons également n'y voir que des êtres chimériques. C'était, quoi qu'il en soit, ce qui faisait dire assez dédaigneusement de notre poésie au cicéronien Muret, qu'avant Ronsard surtout elle n'était *qu'une poésie de dames*[2]. Sans trop la déprécier pour cela, s'il est vrai qu'en dépouillant l'esprit français de ce qu'il avait de rude et d'inculte, elle lui ait imprimé ce cachet de politesse exquise et d'élégance sociale qui est resté un de nos priviléges, on confessera que l'imitation italienne avait accrédité dans les lettres un langage libre jusqu'à la licence. Pasquier n'a pas échappé à cette influence fâcheuse. Trop souvent la modestie manque aux images qu'il présente et la réserve à ses expressions. Mais on sait qu'il pouvait dire à plus juste titre encore qu'un ancien :

Lasciva est nobis pagina, vita proba est[3].

Ainsi la reine de Navarre fut vertueuse malgré ses *Contes*. C'était le tort du siècle de Pasquier plus que celui de son esprit. Notre idiome ne savait pas assez rougir ; il fallait l'épurer encore.

On ne le dissimulera pas toutefois : la critique, cette sanction de la gloire contemporaine, n'a pas épargné Pasquier sur ces écarts d'imagination ou sur ces *gaillardises*, comme il les appelle

de Dieu entre le mari et la femme. »

[1] Épître dédicatoire des *Épigrammes*, adressée au premier président de Thou, t. I des *OEuvres*, col. 1127 : « Sabinam nullam, me unum tantum colui : quæ si quis serio interpretetur, totus ineptiat... » V. aussi les *Lettres*, VIII, 1. « Les poëtes se mirent en butte des dames qu'ils louaient et solennisaient par leurs vers. Je me suis composé à leur imitation ; en quoi je ne pense avoir fait folie. » Dans sa préface des *Jeux poétiques* il dit encore : « Je me joue de l'Amour, non lui de moi. » Cf. un passage curieux de Racan, dans sa *Vie de Malherbe*, Paris, 1672, p. 42 et 43, au sujet duquel Bayle remarque, en le citant, « qu'il y avait une grande différence entre un amour poétique et un amour effectif » : t. II, p. 932 de son *Dictionnaire*.

[2] « Qui se vernaculo nostro sermone poetas perhiberi volebant, perdiu ea scripsere quæ delectare modo otiosas mulierculas, non etiam eruditorum hominum studia tenere possent. Primus, ut arbitror, Petrus Ronsardus... » Préface placée en tête des *Juvenilia* de Muret (1552). Voy. à ce sujet M. Sainte-Beuve, art. sur Bertaut, *Revue des deux Mondes*, numéro du 15 mai 1841.

[3] Martial, *Epigr.*, I, V, 8, cf. 33 ; et IV, 29, 5. Au reste, ce vers avait été emprunté par Martial à Pline le Jeune, comme l'atteste Ausone, *Cento nuptialis*, à la fin. « Ne forte mores meos spectent de carmine, » disait pareillement celui-ci ; Ibid. Ainsi Ovide, dans ses *Tristes*, II, 1, v. 353, 354,

Crede mihi, distant mores a carmine nostro :
Vita verecunda est, musa jocosa mihi;

cf. Id., III, 2, v. 5 et 6.

lui-même[1]. Il s'est efforcé de les excuser par de nombreux exemples[2]. Pline le jeune, ce Romain si estimé pour la sévérité de ses mœurs, n'avait-t-il pas, comme l'attestent ses *Lettres*, composé des pièces badines? Beaucoup d'anciens poëtes, fidèles dans leur vie aux lois de la pudeur, se préoccupaient peu de les enfreindre dans leurs ouvrages[3]. A leurs vers ils opposaient leurs actions. Pasquier s'autorise en outre des noms de Marulle, Politien, Pontanus, Sannazar, Jean Second; bien plus, il remonte jusqu'à Solon et à Platon, « qui écrivirent livres d'amourettes. » Nous regretterons, quant à nous, que pour y puiser une leçon il ne se soit pas rappelé, de préférence, cette observation judicieuse qu'il a faite au sujet d'Ausone: « c'est que, malgré tout son mérite, il lui est échappé de la plume plusieurs traits qu'il eût été aussi bon et meilleur d'omettre que d'écrire[4]. »

Au moment même où, dirigé par les conseils de Sebillet[5], qu'il avait rencontré en Italie et qui fut depuis l'un de ses amis les plus chers, Pasquier débutait dans la carrière poétique, un brillant essaim de jeunes écrivains aventureux tentait d'inaugurer une nouvelle école littéraire[6]. Il applaudit à cette réforme, et suivit avec empressement ces bannières tournées vers l'avenir. Dès son premier ouvrage il s'annonça comme poëte : à la prose du *Monophile* se trouvent en effet mêlés quelques vers. Une année après il publiait un volume de *Rimes* : ce recueil, augmenté plus tard de beaucoup d'autres pièces, a été reproduit par lui en cinq parties qui portent le nom de *Jeux poétiques*. Pasquier les commence par une invocation aux dames :

> Dames, à vous, qui, comme l'on doit croire,
> Représentez çà bas les dieux puissants,
> J'ai consacré mes esprits et mes sens...

Il ne requiert, pour fruit de son œuvre,

> Qu'un œil guidé d'un rayon de leurs grâces.

Sous les différents titres de *loyauté, liberté, ambition, vieillesse amoureuse, vieillesse rechignée*, Pasquier entreprend ensuite de

[1] *Lettres*, VI, 3; cf. M. Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie françaïse au seizième siècle*, t. II, p. 295.

[2] *Lettres*, VIII, 1.

[3] Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum : versiculos nihil necesse est.
CATULLI *Carmina*, XXI, 5 et 6.

[4] *Lettres*, VIII, 1.

[5] *Lettres*, VIII, 1. Quelquefois on écrit Sebilet, Sibilet : on doit écrire Sebillet, comme l'affirme G. Colletet : v. l'article qu'il lui consacre dans son *Histoire des Poëtes français*.

[6] *Recherches*, VII, 7.

chanter l'amour, avec ses joies et ses peines, plus douces à son gré [1] que tous les contentements du monde, ou plutôt de retracer les faces qu'il revêt dans chacune des saisons de la vie humaine. Par là le poëte se flatte de le solenniser d'une manière entièrement originale [2].

La longue série d'élégies, de chansons et de sonnets qui se succèdent n'offre, malgré cette promesse, que fort peu de nouveauté. Dans les deux premières parties surtout, ce ne sont que des chants passionnés, écho affaibli de ceux des Provençaux et des Italiens. On remarquera seulement que Pasquier ne s'annonce pas comme épris d'une beauté unique, mais comme l'adorateur de toutes les femmes. En cela il diffère des auteurs ses contemporains. Tandis qu'ils choisissaient, du moins pour un poëme, un objet spécial de leur tendresse, Ronsard sa Cassandre ou son Hélène, du Bellay son Olive, Thiard sa Pasithée, il nous dit avec une certaine grâce,

> Que chaque dame est sa douce folie.

Séduit par la voix de l'une ou par son esprit, par le sourire de l'autre ou par la vivacité de son regard, il se représente partagé entre mille objets, comme un père « également charmé de tous ses enfants; » avec la fécondité du temps, il n'emploie pas à les célébrer moins d'une centaine de pièces. Mais je préfère à tous ces vers de convention quelques accents vrais que lui inspire, vers le milieu de la seconde partie, l'amour de son pays natal :

> Brie, tu es de France la Pandore,
> Qui donne prés et fruits et vins et blés,
> Dedans ton sein diversement mêlés,
> Ceinte de bois et de fleuves encore...

Dans la troisième partie Pasquier se montre à nous avec un air plus circonspect et plus grave. Son ton moins frivole révèle les préoccupations de l'âge mûr. Désormais appliqué aux travaux du barreau, il prie Dieu de favoriser sa carrière :

> Fais, ô Seigneur, qu'au chemin que j'ai pris
> Je ne sois point assiégé du mépris,
> Je ne sois point affligé de l'envie...

[1] *Lettres*, I, 10.

[2] *Lettres*, XXI, 6. « Ces divers titres, nous dit G. Colletet, *Vie* de Pasquier, dans son *Histoire des Poëtes français*, témoignent assez du sujet de ces poésies et du temps de leur composition : » il y signale « beaucoup de feu et de pointes d'esprit. »

Près de devenir père, il fait pressentir la tendresse éclairée qu'il portera à ses enfants ; je veux, dit-il,

Suivant leur naturel accommoder mes vœux
Et non leurs vœux aux miens : car la nature sage
Nous donne en nos instincts à tous quelque avantage...
Mais qu'ils soient gens de bien...

Il résume aussi dans des vers naturels les principes sur lesquels il s'est appliqué à régler sa vie :

Ne souhaiter rien plus que son pouvoir,
Borner l'espoir, attremper [1] son envie,
Rendre de peu sa pensée assouvie :
C'est ce qui fait heureuse vie avoir.
A plus qu'on n'est attacher son vouloir,
De hauts desseins accompagner sa vie,
Voir jusqu'au ciel sa pensée ravie :
C'est ce qui fait l'homme de cœur valoir.
Belle est vraiment l'opinion première ;
Belle est encor l'opinion dernière :
A qui des deux est-ce donc que je suis?
L'une avec peu fait que content j'abonde ;
L'autre de peu me fait grand en ce monde :
L'une je loue, et l'autre je la suis.

Ce rare et précieux mélange d'une modération sensée et d'une ambition généreuse explique les efforts et les succès de Pasquier en même temps que son bonheur.

Dès « protestations loyales de sa fidélité en amour » se joignent à ces sages pensées dans cette troisième partie, plus importante que les autres. La quatrième trace le tableau des tribulations auxquelles l'amour nous expose vers le déclin de la vie, à cet âge qui semble exclure les faiblesses du cœur [2]. Dans la cinquième enfin, Pasquier se déclare affranchi d'un joug qu'il a porté trop longtemps. « Amoureux de lui-même seulement, » il ne soupire plus qu'après une calme retraite ; et dans sa passion pour le séjour de la campagne, il s'écrie :

Heureux qui loge au paradis des champs,
Du rossignol se nourrit aux doux chants !..
De son labour il recueille le fruit,
Dans sa maison il vit à petit bruit ;
Sa seule cour entretient sa famille...

[1] Modérer...

[2] Tibulle a dit dans ses *Élégies*, I, 1, v. 71 et 72 :
Jam subrepet iners ætas, nec amare decebit,
Dicere nec cano blanditias capite.

Ailleurs toutefois, par un souvenir adressé aux femmes, il compare leur beauté fragile à l'éclat des fleurs, si prompt à s'éteindre :

Toutes les roses au réveil
D'un clair soleil,
Se revêtent d'habits mondains,
Dans nos jardins;
Puis prennent leurs habits de deuil
En un clin d'œil...

Quoique dans Pasquier se rencontrent peu d'accents de mélancolie, la vieillesse, en l'isolant au milieu du monde, en lui retirant tour à tour les affections et les biens dont il avait joui, fait sortir de son cœur ces paroles d'une tristesse touchante :

Oh ! combien est heureux celui qui de ses ans,
Jeune, ne passe point la fleur de son printemps,
Ou celui qui venu s'en retourne aussi vite !

Et sous l'impression de ce sentiment antique et chrétien [1] il excite Ronsard, dans une dernière chanson, à renoncer comme lui aux amours : son âme désormais appartiendra tout entière à Dieu.

Cette gravité religieuse de ton peint, au reste, un côté du caractère de Pasquier : son goût pour le badinage ne le rendait pas, on l'a vu, observateur moins sévère de tous ses devoirs; dans ce vers de sa vieillesse,

Bien vivre [2] et s'éjouir est ma philosophie,

Il s'est peint à tous les âges; il nous a donné le secret de sa vie entière. La source de son inaltérable gaieté était dans la paix d'une âme bien réglée et dans le témoignage d'une conscience satisfaite. De là tant de vers folâtres où se peignent l'égalité et l'agrément de son humeur facile à tous; de là encore une autre pièce légère qui fait suite aux *Jeux poëtiques : la Pastorale du vieillard amoureux*. Elle est adressée à la duchesse de Retz, femme distinguée par l'esprit autant que par le rang, qui l'avait *guerroyé*, nous dit-il [3], sur ce que, malgré le progrès des ans, il continuait à aimer. Il veut montrer cette fois que l'amour sied à la vieillesse comme aux autres saisons de la vie. Le dialogue où cette question est agitée ne manque pas d'une pointe heureuse d'enjouement philosophique, et plusieurs critiques l'ont signalé comme l'un des meilleurs morceaux de

[1] Voy. à ce sujet les *OEuvres completes* de la Boétie, p. 317.

[2] Vivre en homme de bien. . Pasquier a rendu la même pensée par le vers latin suivant :

Lex mihi lætari, lex proba vita mihi.

[3] Voy. l'épître qui précède *la Pastorale.*

Pasquier [1]. Nous verrons pour nous un curieux indice de la vogue des pastorales, à l'époque de *l'Aminte* du Tasse, dans cette production singulière, née, comme le fait observer l'auteur, « en son plein hiver et au milieu des troubles de la France [2]. »

Un genre de poésies plus important à nos yeux se compose de celles que lui ont suggérées divers événements de son temps : associé aux douleurs comme aux joies de la patrie, il manquait rarement l'occasion de s'en rendre l'organe; on appellerait aujourd'hui ces poésies *politiques*. Elles nous mettent en communication avec les hommes et les choses au milieu desquels a vécu Pasquier. Telle est la pièce qu'il adresse, en 1570, au roi Charles IX, où, sous prétexte de le féliciter des victoires récentes remportées par ses troupes, il s'efforce de lui rendre odieux les triomphes obtenus sur des Français et de le ramener à l'amour de la concorde. Cette querelle intestine qui nous dévore, il la peint, par une allégorie frappante, sous les traits d'un *monstre hideux*, que l'insolence, l'ambition, l'ardeur de la vengeance et l'hypocrisie ont nourri pour la ruine de la France. Dans cette contrée naguère florissante il étale le spectacle du deuil et de la désolation [3]. Il attribue toutes nos calamités au faux zèle et au fanatisme ; il montre, en interrogeant les histoires, combien de tout temps ils ont été funestes aux empires. Par eux la paix, dit-il, comme s'il lisait dans l'avenir, n'est pas moins meurtrière que la guerre. Dieu nous avait enseigné lui-même à n'employer contre les infidèles que les armes de la persuasion et de la douceur : il en atteste les tristes résultats des croisades. C'est par l'autorité de sages conseils, par l'exemple d'une vie sainte qu'il faut aussi ramener les schismatiques à l'unité de la foi. Les vertus de nos prélats seront plus efficaces à cet égard que les plus violentes mesures : il lui semble qu'il n'y aura plus qu'une religion dans le pays,

Alors que l'on verra renaître en notre Église
Les vénérables mœurs de l'antique prêtrise.

Des imprécations contre tous ceux qui, sous les noms de papistes, de catholiques, de huguenots, troublent la paix publique, ennemis implacables du peuple autant que du roi, terminent

[1] En particulier Goujet et Colletet. Pasquier avait lui-même un sentiment de prédilection pour cette pièce : *Lettres*, XXI, 6.

[2] Elle fut écrite à Tours : voy. l'épître à P. Pithou, t. II des *Œuvres* de Pasquier, col. 911.

[3] On peut comparer ce morceau aux *Discours* de Baïf et de Ronsard *sur les malheurs de la France*. G. Colletet traita aussi plus tard le même sujet, qui eut trop longtemps chez nous son à-propos.

dignement cette leçon élevée de tolérance, où l'émotion poétique naît en plus d'un endroit de la douleur du citoyen.

Le même accent de patriotisme se fait entendre dans d'autres pièces plus courtes de Pasquier, soit qu'il déplore la justice foulée aux pieds, le feu de la discorde allumé par les jalousies des grands, l'étranger dominant dans le conseil, et la capitale devenue ville frontière[1]; soit qu'en 1575, à l'époque où éclataient contre Henri III les premiers troubles fomentés par les *malcontents*, le poëte, à qui la cause du malaise public n'avait pas échappé, attaque par une satire amère ces courtisans, ces *mignons*,

> Ceignant leurs fronts de myrte et non pas de lauriers;

Soit qu'à l'occasion des états de Blois il prodigue les sarcasmes à ces assemblées, toujours vaines pour le soulagement du peuple et qu'il traite de *mascarades*, ou que, partagé, nous dit-il, entre le rôle de Démocrite et d'Héraclite, il se rie et s'indigne des folies de la *Sainte Union*, qui, impuissante à se gouverner elle-même, prétendait gouverner tout le pays; soit qu'à la nouvelle de la révolte qui avait suivi l'assassinat des Guise, il s'écrie épouvanté :

> Tout est perdu, la guerre est immortelle;
> La grand'cité de Paris est rebelle!

et que témoin, dans une situation si critique, de l'irrésolution et de la lâcheté d'une cour pleine de seigneurs oisifs, il accable de traits mordants ces capitaines occupés à feuilleter des parchemins, en butte aux mépris des soldats; soit enfin que, sur un ton bien différent, rempli d'enthousiasme par le triomphe d'un prince selon son cœur, il exhorte les Français à se réconcilier sous les auspices du « grand roi Henri, » et se réjouisse de son glorieux et paisible retour au sein de sa capitale :

> Qui eût onc estimé qu'une si douce entrée
> Se fût pour notre roi dans Paris rencontrée,
> Et que sans coup férir on nous eût accueillis?

A la valeur historique de tous ces vers de Pasquier se joint un touchant intérêt de biographie, lorsque nous l'entendons saluer avec une émotion vraie la vue de ses foyers domestiques :

> Je te viens retrouver, mon ancien séjour,
> Maison qui as été par mon travail acquise,
> Maison qui sur le bord de la Seine es assise,
> Dans Paris, où je veux finir mon dernier jour :
> Tu seras mon palais ...

[1] 1567 : telle est la date assignée à cette pièce dans *la Jeunesse de Pasquier*, p. 508, et changée à tort dans l'édition d'Amsterdam, t. II, col. 920.

Pasquier, comme son biographe G. Colletet le confirme, possédait en effet « sur le quai de la Tournelle, vis-à-vis du pont de pierre, une maison fort agréable, sur la porte de laquelle il avait fait graver des devises grecques et latines, qui furent vingt ans après sa mort effacées par un nouveau maître[1]. »

Dans les poésies françaises de Pasquier reparaît le genre si accrédité des *Épitaphes*. Elles sont consacrées à des poëtes, à des magistrats, à des seigneurs, à des princes. La plus étendue est celle d'Anne de Montmorency, dont la noble vie eut, selon Montaigne[2], une fin si héroïque. L'Hôpital, au contraire, n'épargnait pas les sarcasmes à la mémoire de cet homme de guerre, plus terrible à ses concitoyens qu'à l'ennemi[3]. Pasquier, les yeux attachés sur le trépas du connétable, oublie les fautes qui ont déparé sa carrière, et gémit à la pensée qu'il a péri dans une de ces batailles où les Français épuisaient à l'envi leur propre sang[4]; il peint ce noble vieillard, qui, jeune encore de courage et de force, tombe en faisant fuir les escadrons, heureux, par une derniere émotion de bonheur, « de sceller sa foi de son sang : »

A toi, Seigneur, ô mon Dieu, je rends gloire
De couronner ma fin d'une telle victoire !

Une seule crainte le préoccupe, c'est que ses soldats ne perdent le champ de bataille, découragés par la nouvelle du coup mortel qu'il a reçu. Il veut donc qu'on la leur cache; il ordonne que l'on couvre son corps d'un voile. Puis, comme quelques hommes d'armes se demandaient qui l'on emportait :

Montmorency, dit l'un; mais lui, de forte haleine :
Tu mens; Montmorency combat en cette plaine.

[1] *Histoire des Poëtes français*, article *Pasquier*. Colletet, en rappelant qu'il habitait près de cette maison, bénit ce voisinage, qui avait favorisé ses premières relations avec « le grand Étienne Pasquier. » Auparavant Pasquier avait habité une maison patrimoniale située dans la paroisse de Saint-Séverin : voy. t. II de ses *OEuvres*, col. 1411.

[2] *Essais*, II, 17.

[3] Occidis, Anna, tuis invisus et hostibus æque.

Hospitalii *Poemata*, p. 391 de l'édition d'Amsterdam. On s'explique cette haine du chancelier en se rappelant la sanglante exécution de Bordeaux, confiée en 1548 au dévouement du connétable, et le traité honteux de Cateau-Cambrésis, auquel il eut trop de part. Mais on condamnera l'amertume de ces paroles si l'on parcourt la vie entière de *ce seigneur de grande prouesse*, comme l'appelait Pasquier, qui dès l'adolescence avait fait ses premières armes, en qualité de volontaire, dans les murs de Mézières, héroïquement défendus par Bayard (*Recherches*, VI, 21; cf. *Lettres*, V, 4). Rapprochez la pièce de Pasquier de l'épitaphe que Ronsard a consacrée à Montmorency, t. II de la grande édition de ses *OEuvres*, p. 1424-1427.

[4] *Lettres*, V, 4.

Objet des regrets mêmes de l'ennemi, son destin, digne d'envie suivant Pasquier, était de ne pas survivre à la bonne fortune de la France.

Parmi les *Épitaphes* on remarque encore celle de Joyeuse, héros lui aussi dans la mort, que les liens d'une affection particulière avaient uni à Pasquier; celle d'Élisabeth de France, touchante victime immolée par la politique à l'hymen de Philippe II d'Espagne[1], surtout celle de Pasquier lui-même, qui, d'après un usage alors reçu, n'avait eu garde de s'oublier. Déjà, dans une épitaphe latine, il s'était rendu ce témoignage d'une incontestable vérité :

Vixi, non auri cupidus, sed honoris avarus;
Ingenium expressi varie prosaque metroque :
Moribus antiquis vivo, vixique, viator...

A quatre-vingts ans, avec l'ingénuité de ces anciens qui croyaient pouvoir parler d'eux sans que l'on suspectât leur sincérité ou leur modestie[2], il résumait ainsi sa carrière par quelques vers d'une brièveté expressive[3] :

Quel je fus, quel je suis, passant, si tu fais doute,
Arrête-toi un peu en ce lieu, et m'écoute.
Autrefois au barreau du Palais de Paris,
Entre les avocats étant de quelque prix,
Par un vœu solennel j'ordonnai que ma vie
S'éloignât du mépris, s'éloignât de l'envie.
Voguant entre ces deux, je me mis sur les rangs;
La cause des petits je pris contre les grands :
Puis d'avocat du roi aux comptes j'eus l'office;
Henri pour mon repos m'élut à son service...
Enfin, content de peu, dans ma vieille saison,
J'ai fait une retraite honnête en ma maison...

Dans quelques autres pièces, Pasquier se contente d'être traducteur. C'est d'ordinaire pour rendre hommage à d'illustres contemporains. Il se délasse dans sa maison d'Argenteuil à lire les ouvrages de son ami Ronsard. Séduit par leur charme, il met en français ce que celui-ci avait écrit en latin[4]. Il *habille* de même une satire latine contre les jésuites, composée par Adrien Turnèbe[5], et divers morceaux de d'Aurat, « le poëte grec et latin du roi. » Il fait passer aussi dans notre langue l'éloquente imprécation de Nicolas Bour-

[1] 1559 : elle mourut à vingt-trois ans, le 3 octobre 1568, et le bruit courut qu'elle avait été empoisonnée.

[2] « Plerique suam ipsi vitam narrare fiduciam potius morum quam arrogantiam arbitrati sunt; nec id Rutilio et Scauro citra fidem, aut obtrectationi fuit » : TACITE, *Agricola*, 1.

[3] Cette épitaphe est de juillet 1609

[4] *Lettres*, I, 16; IX, 9.

[5] On trouvera cette satire, avec la traduction, dans le *Catéchisme des Jésuites*, II, 7. Cf. *Lettres*, XXII, 1.

bon contre l'assassin de Henri IV : mais, animé par ces nobles accents dont il reproduit l'énergie, il cesse bientôt d'être un simple interprète; il ajoute à la conception originale ses inspirations personnelles, qui la complètent en quelque sorte [1]. Avec du Vair, Rapin et Malherbe il rivalise pour la traduction de onze vers latins, qui, dans une époque prompte à ressentir de futiles enthousiasmes, avaient excité l'admiration la plus vive : c'était une vigoureuse prosopopée, où la ville d'Ostende, assiégée depuis trois ans, exhalait ses plaintes de toutes les horreurs qu'elle endurait [2]. Pasquier la prenait à tort pour l'œuvre de Joseph Scaliger : tour à tour attribuée à plusieurs personnages célèbres, elle appartenait réellement au jeune Grotius, depuis fameux à tant de titres, qui céda enfin au plaisir de s'en déclarer l'auteur [3].

Les hommes de la renaissance, non contents, comme on voit, de traduire les anciens, se traduisaient volontiers les uns les autres. Scévole de Sainte-Marthe, poëte si accompli dans la langue de Virgile, versifiait en français les pièces latines de l'historien de Thou [4], et Joachim du Bellay consacrait le même soin au poëme de l'Hôpital sur la science du gouvernement, que le jeune François II apprenait par cœur [5]. Pasquier poussa plus d'une fois ce goût du temps jusqu'à être le traducteur de ses propres œuvres. Au fond, tous ces efforts assouplissaient les esprits et la langue : c'est ce qui peut nous rendre indulgents pour tant de vers français, latins ou grecs, qui sur les mêmes sujets se répétaient à l'infini. Cette exubérance un peu stérile caractérisa surtout les célèbres luttes poétiques auxquelles Pasquier a donné naissance et dont il nous reste à parler.

On a lu au chapitre de sa vie que deux fois il suivit comme avocat les magistrats envoyés dans les provinces pour y tenir les assises extraordinaires connues sous le nom de *grands jours*. Or les *grands jours* à cette époque étaient renommés pour produire du nouveau, comme anciennement l'Afrique [6]. Ceux de Poitiers et de

[1] *Lettres*, XX, 2. Cf. de Thou, *Hist.*, liv. CXXVII, au commencement.

[2] Voy. sur ce siége Palma Cayet, *Chronologie septenaire*, t. XII de la *Collection* Michaud et Poujoulat, p. 177 et 239.

[3] Voir Du Maurier, *Abrégé de la vie de Grotius*, à la fin des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, 1680, in-8° : quant à la traduction de Pasquier, elle se trouve, avec la pièce originale, dans le t. II de ses *Œuvres*, col. 938.

[4] De Thou, *De vita sua*, l. V; et v. le recueil de ses poésies latines.

[5] Varillas, *Histoire de François II*, faisant suite à l'*Histoire de Henri II*; Paris, Barbin, 1692, in-4°, t. II, p. 456.

[6] *Lettres*, VIII, 10, *Apologie de la main*. — Semper aliquid Africa novi affert, ἀεὶ φέρει τι Λιβύη καινόν :

Troyes produisirent les opuscules badins de *la Puce* et de *la Main*, curieux témoignages de l'esprit naïvement maniéré du seizième siècle.

A cet âge, où quelques vers goûtés, répétés, prônés, donnaient la réputation de poëte, chacun y prétendait [1]; le principal mérite semblait être la difficulté vaincue : de là ces bizarreries dont la vogue peut nous surprendre. Parmi les chefs-d'œuvre de la poésie latine, alors si cultivée, Loisel mentionne une énigme sur une chandelle [2]. Un autre contemporain [3] cite dans ce genre une invention qu'il qualifie d'admirable : c'était l'apologie du loup marin. A quelle occasion tant de beaux esprits s'escrimèrent-ils sur une puce? Pasquier nous l'apprend dans une lettre qu'il écrit à P. Pithou [4]. Arrivé en 1579 à Poitiers, il avait tout d'abord rendu visite aux célèbres dames des Roches, l'honneur de leur ville et de leur sexe. Une puce aperçue pendant la conversation sur le sein de mademoiselle des Roches, tel fut le sujet d'une multitude de petites pièces que Pasquier réunit ensuite, et qu'il dédia au président des *grands jours*, Achille de Harlay. Dès l'avant-propos il annonçait la gaieté facétieuse du recueil : « Tu en riras, je m'assure, disait-il au lecteur; aussi n'a été fait ce petit poëme que pour te donner plaisir. » Le premier, avec la jeune fille qui avait accepté le défi, il s'était hâté de chanter « cette puce très-hardie et très-prudente à la fois, puisqu'elle s'était mise en si belle place et en lieu de franchise. » A cet exemple, tous les compagnons de Pasquier, piqués d'émulation,

.... pour se donner carrière
Voulurent exalter ce petit animal [5].

Brisson, Loisel, Binet, Joseph Scaliger, Mangot, Chopin, Rapin, Odet Turnèbe [6], entre beaucoup d'autres, le célébrèrent en français, en latin, en italien, en flamand, en espagnol. Mais là ne se

ce proverbe avait cours chez les Romains et chez les Grecs : Voy. Pline, *Hist. nat.*, VIII, 16, et le dictionnaire de Facciolati, t. I, p. 98. On sait que par ce motif les Romains s'abordaient volontiers en s'adressant cette question : *Quid novi fert africa?*

[1] Pasquier nous parle de l'un de ses sixains, que l'on avait vu entre les mains du pape Sixte-Quint, « qui en faisait grand cas : » *Lettres*, XIX, 11.

[2] *Dialogue des Avocats*, p. 304 de l'édition citée.

[3] Sainte-Marthe : voy. dans ses *Éloges*, liv. II, celui de Jean de Gorris.

[4] VI, 7 : « Le sujet de *la Puce* est connu, dit G. Colletet, par tous ceux qui font profession de feuilleter les bons livres de ce temps-là. » « Cette puce, dit aussi Garasse, *Rech. des Rech.* V, 10, a tant couru et sauté dans les esprits frétillants des Français, des Italiens, des Flamands, qu'ils en ont fait un Pégase. »

[5] Boileau a aussi composé une *énigme* sur une puce. On se rappelle que Virgile n'avait pas dédaigné de chanter un moucheron.

[6] C'était le second fils d'Adrien Turnèbe : alors avocat, il fut plus tard conseiller au parlement de Paris.

borna point cette joute littéraire : mademoiselle des Roches voulut honorer, en leur répondant, les poëtes *chante-puce*. Il y eut allusions nouvelles, compliments, traductions, répliques, et force sonnets, qui firent de ces *grands jours* de Poitiers un des événements du siècle. Pasquier lui-même ne dut guère moins de renom à cette circonstance frivole qu'à ses travaux les plus sérieux ; témoin cet éloge dont il fut salué [1] :

Cygne gentil des volages amours,
Lorsque, plus gai, de ta gorge divine,
Tu nous chantas la puce poitevine,
Pour mieux t'ouïr, le Clain retint son cours.
Cygne sans tache, honneur de nos *grands jours*,
La Seine aussi pour t'entendre s'incline.

Au milieu de ces jeux folâtres, une pensée triste se mêle toutefois au sourire lorsqu'on lit ces vers à la fin de la pièce de Brisson :

Næ, mihi fatales Lachesis cum neverit annos,
Optarim tumulo tam celebri ossa tegi !

On se reporte involontairement au souvenir du sort tragique qui attendait ce magistrat : notre imagination nous le montre mourant par les mains des ligueurs, toujours dévoué aux lettres, comme il avait vécu, et ne laissant échapper dans son supplice, pour parler avec un contemporain [2], ni regret ni murmure, mais seulement une crainte : « c'était que son livre qu'il avait commencé fût brouillé, qui était une si belle œuvre, et qu'il recommandait à un de ses amis. »

L'héroïne, ou, comme le dit Dreux du Radier [3], la tenante de ce tournoi, où tant d'illustres champions « étaient venus rompre leur bois [4], » Catherine des Roches, devait elle-même périr sous peu d'années, victime de la peste qui désola en 1587 sa ville natale [5]. Une circonstance touchante de son trépas prématuré, ce fut qu'elle succomba le même jour que sa mère : par là son vœu le plus cher fut accompli. Jamais, malgré la séduction de partis brillants, elle n'avait voulu se séparer de sa mère, qui, demeurée veuve dès sa jeunesse, avait concentré sur elle toutes ses affections. Semblables par la beauté, par la vertu et l'éclat des talents de l'esprit [6], elles avaient suffi à

[1] T. II des *Œuvres* de Pasquier, col. 1012.

[2] Palma Cayet : voy. sa *Chronologie novenaire*, dans la *Collection de Mémoires* publiée par Michaud et Poujoulat, t. XII, p. 329.

[3] *Bibliothèque historique et critique* du Poitou, Paris, 1754, in-12, t. II, p. 432.

[4] *Lettres*, VI, 7

[5] Voy. la *Bibliothèque* de Dreux du Radier, t. II, p. 438.

[6] Leurs œuvres poétiques ont été plusieurs fois réunies. Voy. la *Bibliothèque* de La Croix du Maine : suivant lui, la France devait être fière d'avoir produit « ces deux perles du Poitou ». Cf. Goujet, t. XIII, p. 256 et suiv., et l'ouvrage cité de Dreux du Radier, t. II, p. 428-444.

leur bonheur mutuel; et longtemps après leur mort Sainte-Marthe regrettait amèrement l'époque où leur maison, *comme une académie d'honneur,* s'ouvrait à tous ceux qui cultivaient les lettres, où si souvent il avait été heureux d'entendre Catherine, alors que, plus belle de son émotion, elle récitait les vers que sa mère avait composés[1].

Quels que fussent les entretiens spirituels et enjoués dont il avait joui à Poitiers, loin de Paris et de sa famille, Pasquier avait eu des heures d'ennui et de regret : les magistrats des *grands jours* ne pouvaient guère y échapper dans ces sortes d'exils[2]. C'est ce qui explique les distractions qu'ils cherchaient à se ménager par des jeux d'esprit, tels que *la puce*, ou tels que *la main*, qui naquit en 1583 des *grands jours* de Champagne. Dans la ville de Troyes, où ils se tenaient, Pasquier s'était fait peindre par un Flamand d'un rare mérite[3]; mais, averti trop tard de le représenter lisant, l'artiste ne lui avait pas donné de mains. Ainsi terminé, la veille de la Saint-Michel, le tableau fut exposé avec ces deux vers, que l'avocat-poëte avait placés au-dessous[4] :

> Nulla hic Paschasio manus est : lex Cincia quippe
> Causidicos nullas sanxit habere manus[5].

Là-dessus, grand concours de passants; chacun de s'égayer sur le portrait et sur le distique latin : on reconnaît dans l'un le visage de Pasquier, dans l'autre son esprit; et chacun aussitôt, « comme si la trompette eût sonné », de donner carrière aux saillies de son imagination[6]. Les épigrammes circulent; aux épigrammes succèdent, dans toutes les langues, des sonnets, des élégies et jusqu'à des odes. D'après le nombre de ces morceaux, qui ne s'élève pas à

1 Voy. dans les *Éloges* de Sainte-Marthe celui des dames des Roches.

2 . . . .

> Cur magnos Galli dicimus esse dies?
> Nempe quod a patria sejunctis longa dies sit,
> Absentis patriæ quos ferit altus amor.

Voy. les *Épig.*, II, 99, et les *OEuvres* de Pasquier, t. I, col. 1158

3 *Lettres*, VIII, 10.

4 Id., VIII, 12.

5 Pasquier parle en plus d'un endroit « de cette loi que l'on appelait la Cincie. » Voy. particulièrement t. II des *OEuvres*, col. 1008.—Cette loi, décrétée l'an de Rome 549, défendait aux juges et aux défenseurs des accusés de recevoir d'eux aucune rétribution, non pas même sous la forme de présent : consulter à ce sujet l'*Histoire abrégée de l'ordre des avocats*, par M. Boucher d'Argis, c. IV, à la fin, et c. XVIII. Cf. Rollin, discours prononcé en 1719, « De gratuita juventutis institutione », 2e partie, t. LX de ses *OEuvres complètes*, Paris, in-8°, 1807, p. 163.

Les deux vers latins ont été traduits, assez inexactement toutefois, par les quatre vers français suivants. V. Sabatier de Castres, *Les trois siècles de la littérature française*, La Haye, in-12, 1779, t. III, p. 226 :

> Ici je suis sans mains. Vous demandez pourquoi?
> Avocats, c'est pour vous apprendre
> Que nul n'observe mieux que moi
> La loi qui des clients nous défend de rien prendre.

6 *Lettres*, VIII, 10.

moins de cent quarante, on jugera si la matière parut riche. Encore sommes-nous prévenus que nous n'avons pas tous les vers composés sur ce sujet : plusieurs avaient péri pendant les troubles qui forcèrent Pasquier de s'éloigner de sa demeure[1].

Dans l'*Apologie* de la main, Pasquier établit d'abord les services qu'elle est susceptible de rendre ; il montre ensuite à quels égards elle mérite ou l'éloge ou la critique. C'est une thèse écrite en prose, avec la forme pédantesque de la rhétorique du temps[2]. Puis vient la longue série des pièces, précédées de celle que l'écrivain consacre « aux ingénieuses mains qui l'ont honoré. » On distingue entre les auteurs de ces badinages, au milieu de beaucoup de noms oubliés, ceux d'Antoine Arnauld, Honoré d'Urfé et d'Espeisses, ceux de Séguier, président au conseil d'État, et de Hamel, recteur de l'université de Paris. Malherbe, lui-même, apporta son épi à cette gerbe déjà si abondante. Enfin le chef du parlement, Achille de Harlay, et le grand prieur de France ne dédaignèrent pas d'envoyer à Pasquier, dans cette occasion, leur tribut poétique[3]. Ce recueil excita, comme le précédent, beaucoup d'enthousiasme, et Thiard, « grand poëte et philosophe, » n'était que l'organe de l'admiration publique lorsqu'il déclarait « que jamais il n'avait vu deux petits poëmes plus beaux[4]. »

Quant à Pasquier, tant de suffrages montrent quelle était la gloire de son nom et la vogue de ses écrits. En se décernant de ses mains la couronne de poëte, il ne faisait donc que partager l'opinion commune[5]. « Jamais, disait-il ingénument à son ami Loisel[6], il ne m'est advenu de faire quelque échantillon en vers français ou latins, qui n'ait été favorablement reçu par les bons esprits, encore que l'on ne sût qui en était l'auteur. » Souvent il avait pu en effet, dissimulé par l'anonyme, entendre l'éloge de ses propres inventions ; quelquefois au mérite de l'œuvre on avait deviné l'ouvrier. Aussi, non content de l'admirer, l'imitait-on à l'envi[7].

Comment lui reprocher dès lors d'être épris de ses vers et d'y revenir fréquemment, avec la complaisance de l'homme de lettres ap-

[1] T. II des *OEuvres* de Pasquier, col. 1048.

[2] Id., col 1000 et suiv.

[3] Id., t. II, col. 1015 et 1046. Cf. *Lettres*, VIII, 14 et 15.

[4] *Lettres*, XXI, 6.

[5] Te quidem lauro celebrem foroque
Magne Paschasi, celebravit ingens
Orbis, a Peuce viridi ad superbas,
Hercule Gades.

Scævolæ Sammarthani *Poemata*, p. 115 de l'édit. citée.

[6] *Lettres*, XIX, 11 ; cf. VI, 7.

[7] « Parce que la France est peuplée de singes », dit malignement Pasquier à ce sujet : *Lettres*, XIX, 11.

plaudi? Ou plutôt, comment ne pas lui pardonner ce tort quand il s'en excuse avec une naïveté charmante, en réclamant le privilége, d'abord du poëte, ensuite du vieillard, toujours prêt à vanter le passé et à se louer lui-même [1]? S'il va jusqu'à promettre à ses poésies l'immortalité [2], les auteurs de son illusion sont ses propres contemporains [3] : les plus illustres d'entre eux le célèbrent ou le courtisent [4]. D'Urfé réclame de lui des vers pour orner le frontispice de la continuation de son *Astrée* [5]. On sollicite de ce Nestor de la littérature, non pas seulement des conseils, mais une recommandation, en quelque sorte, près de l'époque présente et près de la postérité [6].

Ce qui devra surtout désarmer notre critique, c'est que dans cette carrière si pleine la poésie ne fut, comme on l'a dit, qu'une diversion aux travaux sérieux. Pasquier y chercha moins la gloire qu'une jouissance personnelle. Jeune, il la gardait pour ses heures de repos : loin de causer aucun préjudice à ses affaires, dans la poudre du barreau, au milieu des *sacs*, elle rafraîchissait son esprit épuisé, ou elle le délassait de ses études profondes sur notre vieille histoire. Souvent « avocat le jour, il était poëte la nuit ; » et que de fois n'envoya-t-il pas à ses amis la pièce « éclose la nuit dernière [7]? » Ce goût de la poésie, il n'eut garde, on le sait, de le dépouiller avec la jeunesse. C'est que son âme ne s'était pas fermée prématurément, comme il arrive de nos jours, à ces croyances, à ces illusions, source du bonheur autant que de l'émotion poétique. Déjà de son temps Ronsard voulait que le poëte se tût après quarante ans, ainsi qu'un rossignol

Qui près de ses petits sans chanter se repose [8] :

Pasquier fut bien éloigné d'obéir à ce précepte rigoureux. Pour lui, de même que pour la plupart de ses contemporains, la poésie fut une compagne de tous les âges. Après avoir amusé et embelli ses loisirs, elle fut plus tard la consolation de ses peines. Lorsque la guerre civile eut mêlé pour lui à la douleur des calamités publiques beaucoup de chagrins privés, on a vu qu'il charma par des vers l'exil auquel le devoir l'avait condamné. Le sommeil refusait-il de le vi-

[1] *Lettres*, XIX, 11 ; cf. VIII, 10 : « Permis à un vieillard, dit-il aussi, XXI, 6, d'être babillard et de se louer. »

[2] *Lettres*, XXI, 6.

[3] Id., X, 12.

[4] Id., XX, 3, 7.

[5] Voy. T. II des *OEuvres*, col. 925, 296.

[6] *Recherches*, VII, 14, 15.

[7] *Lettres*, VIII, 4 et 5 ; cf. XII, 7, XXII, 6. Il a dit aussi, au commencement de ses *Épigrammes :*

Hæc ego de multa ludebam carmina nocte.

[8] Voy. *Le bocage royal.*

siter, il trompait par ce passe-temps l'ennui de la veille[1]; dans la maladie c'était une distraction à ses souffrances[2]. Ce fut encore son abri contre les importunités de la vieillesse. Grâce à la poésie, il sut cueillir des fleurs dans ce champ, pour tant d'autres si désolé et si triste. A l'exemple du jurisconsulte Julien, qui ne comptait, nous dit-il[3], n'interrompre aucun de ses exercices, « quand même il sentirait un de ses pieds dans le cercueil, » il échangeait l'envoi de pièces badines avec le vieux Loisel, qui aimait les vers et en faisait comme lui : « ce serait, pensaient-ils tous deux, une grande folie à nous que de ne pas accompagner, de fois à autres, nos actions et nos études de quelques gaies folâtreries[4]. » Loisel, bientôt après, le précédait au tombeau ; et Pasquier, au moment d'y descendre, écrivait encore à Thiard[5] : « Vous et moi nous survivons presque seuls en France, si je ne m'abuse, de cette brigade que produisit le règne du roi Henri II. » Là-dessus, il conviait son ami à employer aux nobles exercices de l'esprit ce qui leur restait de jours. Fidèle à ces principes, voici les vers qu'il adressait dans sa quatre-vingt-sixième année à une *damoiselle* qui l'avait elle-même célébré par un sonnet :

> Je suis votre Apollon et vous ma Mnémosyne :
> Quant est de mon trépas, je ne l'ai redouté,
> Si non qu'en me perdant je perds votre beauté,
> C'est-à-dire l'objet d'une flamme divine ;

et il terminait ainsi, peu auparavant, un remerciment pour une de ses visites :

> Oui, tu m'as fait au doux son de ta voix
> Dans mes vieux ans retrouver ma jeunesse[6]...

Ces poésies de Pasquier, où l'accent du cœur se fait quelquefois sentir, n'ont donc pas été stériles pour son bonheur : ajoutons, afin d'être juste, qu'en témoignant de la souplesse, de la liberté et de l'étendue de son esprit, elles ne paraîtront pas, aujourd'hui même, entièrement inutiles pour sa réputation. Loin de nous certes la pensée de les priser au-dessus de leur valeur ; mais ne doit-on pas aussi s'abstenir à leur égard d'un dénigrement injurieux ? Pour apprécier ces titres avec équité, il faut les replacer dans leur époque ; en d'autres termes, remonter au temps qui vit briller la Pléiade, dont Pas-

[1] *Lettres*, XXI, 5.
[2] Id., VIII, 12.
[3] Id., XXII, 4.
[4] *Lettres*, XXII, 4.
[5] Id., XVI, 3.
[6] Id., XXII, 6.

quier fut, si non l'un des astres, du moins l'un des dignes satellites. Ouvrez, non pas, il est vrai, les chefs de l'école, Ronsard, du Bellay, si supérieurs à ceux qui les entourent, mais Jodelle, Baïf, Belleau lui-même ; et vous reviendrez plus indulgent à la lecture de Pasquier : alors, en effet, dans le premier travail d'une violente réforme, tout était désordonné et confus. L'ingénuité du langage de Marot avait disparu en partie; les qualités qui devaient la remplacer ne nous étaient pas acquises encore. On n'avait pas fait le partage de la langue commune en deux langues distinctes, l'une consacrée à l'usage familier, l'autre réservée pour l'éloquence et la poésie : heureuse et nécessaire séparation, qu'une exagération maladroite a pu seule décréditer. Ce vocabulaire de choix sera l'œuvre du dix-septième siècle : abstenons-nous de condamner trop sévèrement des locutions devenues depuis basses et triviales. On éprouvera plutôt le besoin de retremper notre idiome à ses sources, de lui restituer quelques-unes de ses richesses naturelles, en reprenant çà et là dans Pasquier, en relevant d'une injuste roture des termes indiscrètement proscrits. A cette époque, en outre, l'afféterie italienne avait altéré nos plus franches et nos plus généreuses natures : c'était le règne des antithèses puériles, des subtilités froides, de l'érudition prodiguée hors de saison, des allusions forcées, enfin du bel esprit dans toute sa végétation stérile. Nous n'avions guère encore imité que les défauts de Pétrarque et d'Arioste. Pasquier n'a pu se soustraire à cette empreinte de son siècle, au ton précieux dans le sentiment et au pédantisme dans la frivolité. Mais à côté de ces imperfections, et au milieu de tant d'efforts pour être spirituel, se montrent d'incontestables qualités, de l'élan, de la malice, de la verve, parfois un entrain qui rappelle le vieil et naïf enjouement gaulois. Surtout le patriotisme, en échauffant l'âme de Pasquier, lui suggère son inspiration la plus constante et la plus vraie.

On nous pardonnera, par ce motif, d'avoir voulu disputer à l'oubli quelques-uns de ses vers, qui à l'époque où ils parurent charmèrent beaucoup d'esprits cultivés. Sous les débris entassés par le temps, il ne nous a pas semblé sans à-propos de chercher, de retrouver quelques fleurs à demi étouffées, mais qui, pour emprunter à notre auteur une expression gracieuse[1], « ont eu dans leur saison printanière une

[1] *Lettres*, XIX, 11, à la fin.

suave odeur. » N'est-il pas juste de revenir quelquefois des chefs-d'œuvre de nos maîtres aux essais qui les ont préparés; et n'y a-t-il pas un intérêt national, autant qu'un devoir de reconnaissance, à ne laisser rien perdre dans l'héritage littéraire que nous ont légué nos ancêtres?

IV.

DÉMÊLÉS D'ÉTIENNE PASQUIER AVEC LES JÉSUITES.

Les jésuites ont joué un rôle trop considérable dans la vie de Pasquier, et leur nom se rattache à sa mémoire d'une manière trop intime, pour que l'on puisse se dispenser de s'arrêter sur leurs rapports mutuels, et de remonter, en vue de les mieux comprendre, à l'établissement même de la société. Au moins s'efforcera-t-on, en traitant ce point délicat qui se lie étroitement à notre sujet, de montrer la réserve et la modération dont la nécessité ressortira, comme un noble enseignement moral, de ces déplorables conflits. L'on se gardera d'oublier que pour apprécier sainement de semblables querelles il faut les dominer de toute la hauteur d'un jugement calme et froid. Notre époque est d'ailleurs assez forte pour accorder à l'institut des jésuites une impartialité qu'il n'avait pas encore obtenue.

Au moment où Pasquier naissait à Paris, Ignace de Loyola y faisait, dans les colléges de Sainte-Barbe et de Montaigu, ses tardives études [1] : à quarante et un ans, il obtenait, en 1532, le grade de maître ès arts. En 1534, réuni pour la fondation d'un nouvel ordre religieux à quelques hommes qui le proclamèrent leur chef, il se vouait avec eux au service de Dieu dans l'église de Montmartre. Leur but était d'abord d'aller convertir les infidèles en Palestine; ils se rendirent même en 1537 à Venise pour s'embarquer dans ce dessein : mais la guerre fermant alors le chemin de ces contrées, par cette raison ou par toute autre, ils modifièrent leur plan primitif [2]. Ignace vint peu après à Rome, avec ses compagnons (ils n'étaient encore que neuf), présenter au souverain pontife les règlements de l'ins-

[1] *Historia societatis Jesu*, auctore Nic. Orlandino, pars prima, Antuerpiæ, 1620, in-f°., p. 13 et suiv. (la première édition de cet ouvrage est de 1615). Cf. Bayle, qui parle de Loyola avec soin et convenance : voy. l'article qu'il lui a consacré dans son *Dictionnaire critique*.

[2] Voy. l'ouvrage cité d'Orlandini, p. 30 ; cf. le *Catéchisme des Jésuites*, p. 331.

titut dont il voulait être créateur; il réclamait à cet effet l'adhésion du saint-siége : *sub crucis vexillo militare* [1], tels étaient l'objet et les termes de leur requête. La papauté était alors vivement attaquée par la réforme; ils se consacraient par un serment particulier à sa défense : Paul III agréa leurs projets ; il leur permit, par une bulle de 1540, de se réunir au nombre de soixante, et, supprimant ensuite cette restriction, il ne tarda pas à leur accorder une autorisation pleine et entière [2]. Jules III, l'an 1550, confirma les priviléges qu'ils tenaient de son prédécesseur. Par une nouvelle bulle de 1552, il leur donna, de plus, entre autres pouvoirs, avec le droit d'enseigner publiquement, celui de conférer dans leurs colléges les grades universitaires [3].

De tout temps les jésuites ont compté de nombreux ennemis : la liberté et l'esprit moderne leur ont renvoyé la guerre qu'ils leur ont faite ; mais pour signaler la vigueur de conception qui éclate dans l'organisation de leur compagnie il n'y a jamais eu qu'une voix. Dès sa naissance elle est marquée de ce cachet durable qu'une volonté forte imprime à son ouvrage : Richelieu, qui s'y connaissait, admirait la grande œuvre de gouvernement qu'ils avaient fondée. A ce point de vue la société offre un digne sujet d'étude. Le moine guerrier, en créant un ordre qui subsistera aussi dans les combats, a compris tout le pouvoir de l'intelligence ; il lui a imposé la culture des lettres comme un devoir [4]. Ses membres seront un corps d'élite [5]; ils formeront en outre un faisceau indissoluble. Resserrés par les liens d'une obéissance absolue, tous concentreront dans la poursuite d'un but commun leurs facultés et leurs efforts.

Ce but sera de régner sur les âmes. Aussi les voit-on dès l'abord, avec une politique non moins inflexible que celle du sénat romain,

[1] Ces termes sont répétés dans les deux bulles de 1540 et 1550.

[2] 14 mars 1543 : voy. à ce sujet l'*Histoire universelle* du président de Thou, l. XXXVII, t. V, p. 23 de la traduction française (Londres, in-4°, 1734).

[3] Privilége qui fut encore amplifié par Paul IV en 1561 : voy. l'ouvrage intitulé *Institutum societatis Jesu*, Prague, in-f°, 1705, t. Ier, p. 23 et suiv., et l'*Introduction* citée de M. Giraud, p. XX. On remarquera que le droit d'enseigner était censé à cette époque ne pouvoir émaner que du saint-siége.

[4] Aussi Félibien remarque-t-il « qu'il n'y a point d'ordre en l'Église qui ait produit tant d'écrivains et donné une si grande quantité de prédicateurs habiles : » *Histoire de Paris*, t. I, 2e partie, p. 1102. Cf. Bayle, *Dict. crit.*, t. I, p. 169.

[5] On sait, en effet, combien les premiers membres de la société furent éminents par la supériorité de l'esprit autant que par la vertu. Il suffit de rappeler les noms des Lainez, Aquaviva, Salmeron, Lefèvre, Rodriguez, François de Xavier, l'apôtre des Indes, etc. Voy. l'ouvrage cité d'Orlandini, p. 18 et suiv.

avec un prosélytisme non moins ardent que le patriotisme de Lacédémone, qui ne reconnaissait qu'une seule famille, l'État, mettre tout en usage pour asseoir et consolider leur empire moral. La prédication, les missions, devaient être pour eux des moyens d'action considérables. Mais il fallait principalement former les inclinations de l'enfance, manier l'esprit de la jeunesse : sur ce terrain de l'éducation ils ne pouvaient manquer de se rencontrer avec les universités ; et c'est ce qui arriva en effet partout où ils furent admis[1].

En peu de temps, grâce à la force de leur constitution et aux rares talents de leurs premiers pères, ils pénétrèrent dans la plupart des États de l'Europe : leur établissement en France rencontra toutefois de nombreux obstacles[2]. Munis des bulles pontificales, ils obtinrent, à la vérité, des lettres patentes du roi Henri II ; mais le parlement, au lieu de les enregistrer, renvoya les bulles et les lettres à l'examen de l'évêque de Paris et de la faculté de théologie : l'un et l'autre furent contraires au nouvel ordre. La faculté, dans sa censure, exprimait la pensée « qu'il serait un séminaire de schisme et de divisions pour l'Église chrétienne ; » Eustache du Bellay, évêque de Paris, sans accuser les intentions des membres de la société, redoutait de leur admission « plusieurs inconvénients non prévus ni prémédités[3]. » Le parlement, sur le réquisitoire de Noël Brulart, et par l'organe de Pierre Séguier, refusa donc sa sanction à la volonté royale[4]. Loin de se rebuter, les jésuites montrèrent une hardiesse que ne devait pas démentir leur conduite ultérieure : ils firent censurer par l'inquisition d'Espagne la censure des théologiens de Paris[5] ; puis ils redoublèrent leurs obsessions auprès de la personne du souverain. Celui-ci, docile aux conseils de quelques-uns de ses ministres et de sa dévote maîtresse, Diane de Poitiers, se préparait à les satisfaire[6], lorsqu'un accident soudain trancha ses jours : son fils François II réalisa ses intentions. Sans égard pour l'opposition de

[1] « Il y a bien peu d'académies, remarque Bayle, avec lesquelles les jésuites n'aient eu des différends :» *Dict. crit.*, t. I, p. 1103.

[2] Voy. à ce sujet Félibien, *Histoire de Paris*, t. I, 2e partie, p. 1094 et suiv.

[3] *Catéchisme des Jésuites,* p. 317. Cf. du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 552 ; in-f°, 1665-1673 (histoire qui, suivant Bayle, *Dict. crit.*, t. I, p. 679, doit immortaliser son auteur) ; *Histoire de l'Église gallicane*, par le père Longueval, etc., Paris, in-4°, 1732-1749, t. XVIII, p. 592 et suiv.

[4] L'arrêt était conclu en ces termes : « Videbatur hæc congregatio nimia. » (Extrait des registres du parlement, 16 janvier 1552.)

[5] *Catéchisme des Jésuites*, p. 15.

[6] *Historia societatis Jesu*, auctore Fr. Sacchino, pars secunda, in-f°, Antuerpiæ, 1620, p. 92 et suiv.

la magistrature, il confirma les lettres patentes de son père et y joignit des lettres de jussion pour en forcer l'enregistrement [1].

C'était surtout à la faveur de Catherine de Médicis et de la maison des Guise, dès lors leur étroite alliée, que les jésuites étaient redevables de cette concession : un patron non moins efficace de leur compagnie fut l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat. Non content de les avoir logés de son vivant dans sa propre demeure à Paris, ce prélat, à l'époque de sa mort, arrivée en 1560, leur légua plus de 60,000 écus [2], pour ouvrir, en qualité de religieux, un collége à Paris et deux autres en Auvergne. A cet effet, ils s'empressèrent d'acheter dans la rue Saint-Jacques l'hôtel de Langres, qu'ils appelèrent, en mémoire de leur bienfaiteur, hôtel de Clermont. Ce vaste local leur permettait, en y établissant un monastère et un collége, d'exécuter leur plan favori. Mais pour toucher le legs, dont une partie devait acquitter le prix de leur acquisition, il fallait qu'ils eussent été reçus régulièrement en France ; et, par des délais affectés, le parlement s'était abstenu jusque-là, malgré l'ordre royal, d'enregistrer les lettres qui leur avaient été accordées. Les jésuites renouvelèrent donc avec ardeur leurs démarches auprès de ce corps ; et ce ne fut plus comme société de Jésus, mais seulement comme membres du collége de Clermont, qu'ils réclamèrent son approbation.

Le Colloque de Poissy s'ouvrait au même moment sous la présidence du jeune Charles IX, qui venait de prendre possession du trône [3]. Sur ce théâtre, que nos troubles religieux avaient fait dresser, les principaux ministres, et à leur tête Théodore de Bèze, se levaient pour répondre à l'élite du clergé. Les deux communions en présence suspendaient leurs haines, que l'aigreur de la discussion allait bientôt réveiller. Les jésuites se virent renvoyés, comme ils l'avaient prévu, devant l'Église gallicane ainsi assemblée, pour l'examen définitif de leurs statuts [4]. Là les appuis ne devaient pas leur manquer, surtout dans les rangs les plus élevés du parti catholique.

[1] Voy. l'*Histoire* citée de Sacchini, p. 129 ; de Thou, l. XXXVII, t. V, p. 25 ; Crévier, *Histoire de l'université de Paris,* t. VI, p. 4 et suiv. — On peut aussi consulter sur ce point, comme sur quelques-uns de ceux qui précèdent et qui suivent, la *Morale pratique des Jésuites*, ou l'analyse de cet ouvrage dans l'*Analectabiblion* du marquis du Roure, t. II, p. 298 et suiv.

[2] De Thou, *Hist.*, liv. XXXVII, t. V, p. 25, dit seulement plus de 36,000 écus. Voy., à ce sujet, l'*Histoire* citée d'Orlandini, p. 377.

[3] 1561 : voy., pour ce Colloque, les *Lettres* de Pasquier, IV, 11 ; de Thou, l. XXVIII, t. IV, p. 82 et suiv. ; Davila, *Histoire des guerres civiles de France,* liv. II ; *Mémoires de Condé,* t. II, p. 490 et suiv.

[4] *Lettres* de Pasquier, IV, 24 ; cf. de Thou, l. XXXVII, t. V, p. 26.

De ce côté, les lumières de l'assemblée étaient les cardinaux de Tournon et de Lorraine, l'un mêlé à toutes les grandes affaires du règne de François I[er], et que l'âge rendait désireux du repos [1], l'autre qui aspirait à déployer ses talents et à consolider l'édifice ébranlé de sa fortune : tous deux dévoués à la société naissante, celui-là pour l'opposer à la puissance des religionnaires, croissant de jour en jour, celui-ci pour l'associer au succès de ses projets ambitieux. Grâce à leur protection, secondée par celle de plusieurs autres prélats, l'institut fut reçu le 15 septembre 1561 [2], non toutefois sans des restrictions considérables. La première condition imposée à ses membres était l'abandon du nom de jésuites. Le parlement n'apporta aucun délai à la vérification de ce décret : il approuva la compagnie, avec mention expresse des réserves faites à son établissement [3]; de plus il ordonna qu'elle fût mise en possession des sommes que l'évêque Duprat lui avait laissées, et que le collége qu'elle fondait fût appelé collége de Clermont [4].

Restait à demander l'autorisation de l'Université pour y faire des leçons publiques : mais cette question, en apparence si simple, se compliquait d'un grand embarras. Les jésuites solliciteraient-ils cette permission comme séculiers : on pourrait alors leur contester la possession du legs de Duprat, qui avait prétendu concourir à la création d'un ordre religieux; se présenteraient-ils comme réguliers : les statuts universitaires leur interdisaient, à ce titre, d'enseigner la grammaire, la rhétorique et la philosophie. L'éducation de l'enfance et de la jeunesse n'était donc plus entre leurs mains [5]. Ils esquivèrent la difficulté en s'abstenant de s'expliquer sur ce qu'ils étaient, et parvinrent à obtenir sans bruit, de la complaisance du recteur Julien de Saint-Germain, les *lettres de scolarité* qui leur étaient nécessaires [6].

[1] Voy. sur lui Pasquier, *Recherches*, III, 44; *Lettres*, IV, 24. — On sait que ce prélat, l'un des promoteurs les plus actifs de la renaissance française, avait fait bâtir à Tournon, dans le Vivarais, un collége qui témoignait de son amour pour les lettres et les sciences : il l'ouvrit bientôt aux pères de la société de Jésus.

[2] Voy. l'acte du Colloque cité par M. Giraud dans son *Introduction*, p. XXIII et XXIV.

[3] 13 février 1562.

[4] Depuis, collége de Louis-le-Grand. « Par la suite, dit Félibien, *Histoire de Paris*, t. I[er], 2[e] partie, p. 1102, les jésuites agrandirent leur collége de Paris par l'acquisition de divers héritages. » — Ce fut après une visite que Louis XIV y fit, en 1674, qu'il prit le nom de ce prince, qui l'avait en effet appelé *son collége* : Voy. l'*Histoire du Collége Louis-le-Grand* (aujourd'hui le Lycée Descartes), depuis sa fondation jusqu'en 1830, par M. Emond, p. 134; cf. M. Troplong, *Du pouvoir de l'État sur l'enseignement, d'après l'ancien droit public français*, p. 236.

[5] Voy. l'*Introduction* de M. Giraud, aux p. XXV, XXVI et XXVIII.

[6] 19 février 1564. V. à ce sujet, Crévier, ouvr. cité, t. VI, p. 166.

Munis de cet acte, peu régulier, il est vrai, car le recteur l'avait accordé à l'insu de sa compagnie et sans que le greffier y apposât son contre-seing, les jésuites ouvrirent au public leur collége; et presque aussitôt, par un oubli singulier des clauses auxquelles ils s'étaient soumis, ils faisaient inscrire sur le portail de cet édifice : *Collége de la société de Jésus*. Comme si leur opiniâtreté eût lassé leurs adversaires, ils triomphèrent d'abord sans obstacle. Les disciples accoururent en foule pour recevoir les leçons de ces nouveaux maîtres, la plupart fort habiles [1]. Ajoutons qu'un vif attrait de leur enseignement, c'est qu'il était gratuit, conformément à leurs statuts [2]. Une lettre écrite à un confrère de province par un jésuite du collége, peu après que les cours y avaient commencé, atteste que le nombre des maîtres était bien loin d'être en rapport avec celui des élèves [3]. Ils remédiaient à cette insuffisance par leur activité laborieuse; en même temps ils recrutaient partout des régents, et n'épargnaient rien pour s'attacher les jeunes gens d'une intelligence distinguée. Bientôt, encouragés par leur succès et leurs forces croissantes, ils n'hésitèrent pas à réclamer de l'Université, non plus des concessions, mais l'égalité des droits : en d'autres termes, ils lui adressèrent une requête à l'effet d'être « immatriculés à son corps, » en offrant de se soumettre à ses règles, « dans toutes les choses licites et honnêtes compatibles avec leur institut [4]. » Ils auraient pu, dès lors, conférer les grades, suivant un des priviléges qu'ils avaient reçus du saint-siége. Mais l'Université, consultée cette fois et mise en demeure de se prononcer, refusa, après mûre délibération, de les admettre dans son sein [5].

A cette époque, si avide de savoir, l'Université avait elle-même

[1] On remarquait surtout parmi eux « un grand philosophe nommé Maldonat : » *Lettres* de Pasquier, XXI, 1. Ce Maldonat était Espagnol; et Garasse, dans sa *Doctrine curieuse*, p. 550, le cite aussi « comme un docte et judicieux écrivain ».

[2] « Ils ne sonnent aux oreilles des écoliers autre chose, sinon qu'ils veulent et entendent lire au peuple gratuitement : » *Recherches*, III, 44. De là cette épigramme citée dans le *Catéchisme des Jésuites*, II, 5 :

Discere qui gratis soliti, gratisque docere,
Omnia qui facilis gratis; discedite gratis.

Ailleurs le premier vers est écrit comme il suit :

Felices socii et fatui nova numina sæcli...

Voy., à ce sujet, les *Mémoires* publiés sous le nom de Mézeray, t. II, p. 22.

[3] « In dies crescit auditorum numerus..: paucis classibus hoc anno contentos nos esse cogit et *præceptorum penuria* et scholarum.. » Lettre rapportée par du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 586.

[4] Crévier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, p. 173.

[5] Février, 1565 : Voy. du Boulay, t. VI, p. 583 et suiv.; cf. l'ouvrage cité de M. Troplong, p. 205-220.

atteint son plus haut degré de prospérité : c'était une république homogène, dès longtemps constituée, forte des immunités et des priviléges dont l'avaient comblée à l'envi les papes et les souverains, en possession d'une juridiction et d'un territoire particuliers, mère et souveraine d'un peuple nombreux de suppôts, étroitement liés à son existence. Dépositaire des connaissances et des lumières de la société, elle était investie à juste titre de la confiance publique. Avant que les guerres civiles eussent agité le pays, vers 1560, vingt mille écoliers, selon le témoignage de Lambin [1], suivaient ses cours, et chacun des lecteurs royaux comptait autour de sa chaire jusqu'à trois ou quatre cents auditeurs. Une influence si considérable ne s'abdique pas aisément. Avec la jalousie ordinaire aux pouvoirs établis, l'Université, quoique dans un état si florissant, n'avait pu se défendre de quelque alarme, en présence des progrès rapides de ceux qui devenaient ses rivaux. Habituée à régner sur la jeunesse dans son quartier des écoles, elle n'avait pas vu sans inquiétude une compagnie qui allait partager ce qui semblait être, depuis Philippe-Auguste, son patrimoine exclusif. De plus, elle suspectait l'ambition et les tendances ultramontaines de la société naissante : ses promesses conditionnelles de soumission n'étaient pas de nature à la rassurer. Entre ces deux corps, le premier justement fier des souvenirs du passé et de ses services non interrompus, le second jeune et audacieux, qui convoitait l'avenir, la mésintelligence devait donc promptement éclater, la lutte devait être vigoureuse et mémorable. D'un côté si l'attaque fut hardie, persévérante et habile, de l'autre la résistance fut digne, ferme et patriotique. Commencées au début de 1565, ces hostilités n'eurent plus de terme qu'environ cinquante ans après, par la victoire absolue de l'un des deux partis.

Les jésuites donnèrent le signal de la guerre : ils se pourvurent devant le parlement, comme si le refus d'*immatriculation* qu'ils avaient subi les eût menacés dans la possession du droit d'enseigner, dont ils se prétendaient investis par les *lettres* du recteur Julien de Saint-Germain. A vrai dire, ils comprenaient que sur ce terrain l'Université ne tarderait pas à les attaquer, et pour la prévenir ils demandaient à lui être incorporés malgré elle.

[1] Oratio *de public. calamit.* Voy. à ce sujet l'abbé Goujet, *Memoire historique et littéraire sur le Collége de France*, 3 vol. in-4°, 1758, t. I, p. 192.

La cause de l'Université ne laissait pas d'être délicate et difficile, en ce que ses avocats jurés, adroitement consultés par les jésuites, avaient conclu à leur réception, et semblaient par là avoir porté sentence en leur faveur. Du Moulin seul s'était prononcé pour la négative, en appuyant son opinion sur neuf motifs [1]. Telle était la situation du corps enseignant lorsque Pasquier fut appelé à servir d'organe à ses répugnances légitimes [2]. Dans cette circonstance, il vit bien moins un intérêt particulier à défendre que l'intérêt public à protéger : les jésuites étaient à ses yeux des ennemis cachés, que la religion et le pays devaient également rejeter de leur sein ; en outre, il s'agissait de défendre dès cette époque les droits de l'enseignement laïque contre les envahissements de l'enseignement ecclésiastique.

Une rencontre fortuite lui avait permis, plusieurs années avant, d'étudier et de pénétrer l'esprit de la société. En 1556 il revenait à Paris, après avoir vaqué en Brie « au ménage de son petit bien, » lorsque l'un de ses jeunes confrères, le rencontrant à Melun, l'emmena dans une maison de campagne voisine : le hasard voulut que l'un des premiers jésuites qui acclimatèrent parmi nous l'institution de Loyola y séjournât en ce moment. Il s'appelait, par une coïncidence piquante, Pasquier Brouez [3], sans avoir avec Étienne Pasquier aucun lien de parenté. Le premier avait grande envie de faire des prosélytes, le second de s'instruire, la curiosité, comme il nous l'avoue, lui tenant d'ordinaire bonne compagnie. Tous deux s'enfermèrent ; et leur conversation, qui fut très-longue, eut pour unique objet l'origine et les progrès de la compagnie nouvelle, les règles qui y étaient suivies. Muni de papier et d'encre, Pasquier, tandis que son interlocuteur se félicitait déjà du fruit que porteraient ses paroles, couvrit de notes à ce sujet *quatre grandes feuilles :* il sut les retrouver à propos [4].

Toutefois, sur le point d'en tirer profit, il faillit être frustré de cette cause, qu'il n'avait pas recherchée, mais que, d'après des informations si précises, il se croyait capable de plaider plus à fond que personne [5]. Un ancien avocat, que sa position et son ca-

[1] De Thou les énumère, l. XXXVII ; t. V, p. 27, cf. Félibien, t. I, 2e partie, p. 1100.

[2] Du Boulay, *Historia Universitatis*, t. VI, p. 593. Cf. Daniel, *Histoire de France*, t. XII, p. 147 (in-4°, Paris, 1765).

[3] Ou Broet, comme le nomme ailleurs Pasquier : l'un des huit compagnons d'Ignace de Loyola, il fonda à Paris la première maison que la société ait eue dans le royaume.

[4] *Lettres*, XXI, 1.

[5] *Ibid.*

ractère rendaient assez redoutable, jaloux de voir entre ses mains une affaire de cette importance, voulut le contraindre à la lui céder; il le menaçait, dans le cas d'un refus, de l'intervention du parlement. Pasquier le pria d'abord de ne pas mettre obstacle à sa fortune en lui enviant l'occasion de se produire : puis, comme celui qu'il voulait adoucir en devenait plus roide et plus hautain : « Eh bien, s'écria-t-il, suivez votre désir : vos attaques ne feront qu'ajouter à mon honneur. Songez au procès de Verrès : contre un Cecilius je serai un autre Cicéron[1]. » Ramat, c'était le nom de l'assaillant, vaincu par cette énergie inattendue, demeura sans voix; et rien n'empêcha plus Pasquier de descendre dans la lice qu'il devait parcourir avec tant de hardiesse et de gloire.

Son adversaire était Pierre Versoris[2], que lui-même il a proclamé « grandement zélateur du bien public, singulièrement ès choses qui concernent la religion catholique[3]. » Loisel[4], par la bouche de Pasquier, a fait aussi de lui un noble éloge. Il est beau de voir des hommes d'esprit et de cœur, opposés par les intérêts et les opinions, se rendre cependant justice. Versoris méritait ces suffrages par son caractère non moins que par ses talents. Sa mort suffirait pour témoigner de la vivacité et de l'énergie de ses affections. Pénétré d'un tendre attachement pour le duc de Guise, quand ce seigneur eut été traîtreusement assassiné il ressentit de cette catastrophe un coup si violent, que peu d'heures après il l'accompagnait au tombeau[5]. A de tels hommes, qui expirent ainsi du trépas de leurs protecteurs ou de leurs amis, on pardonnerait au besoin l'entrainement et la partialité de la passion.

En soutenant les prétentions des jésuites, Versoris, aussi convaincu que l'était Pasquier dans un sens contraire, croyait sincèrement servir la cause de la religion. Tout se réunissait donc pour exciter vivement la curiosité publique, le mérite des orateurs et la grandeur du procès, lorsque l'on vit, pendant deux matinées,

[1] *Lettres*, XXI, 1.

[2] Son nom de famille, qu'il avait latinisé, d'après le goût de l'époque, était Le Tourneur : « Pater ejus Tornator vocabatur; quod ipsum nomen Versoris cognomine mutarat, more virorum doctorum illius seculi, qui nomina gallica latine efferebant » ; Gilles Ménage, *Vitæ Petri Ærodii et Guillelmi Menagii*, Paris, 1675, in-4°, p 515. Cf. les *Opuscules* de Loisel, p. 751.

[3] *Recherches*, III, 44; cf. *Historia Societatis Jesu*, pars tertia, auctore Fr. Sacchino, Romæ, 1640, in-f°, p. 3 : « Inter doctissimos religiosissimus habebatur.

[4] *Dialogue des Avocats*, p. 299 et 300 de l'édit. citée.

[5] Voy. l'Etoile, *Journal de Henri III*. t. II, p. 151, et les *Mémoires* attribués à Mézeray, t. I, p. 51.

au milieu d'un immense concours, « ces braves champions combattre avec gloire en champ clos, devant le suprême sénat de France, à fer émoulu[1]. » Rarement les séances du parlement avaient offert un si imposant spectacle.

Les jésuites n'avaient pas simplement à lutter, en cette occasion, contre l'Université et contre le cardinal de Châtillon, gardien zélé de ses priviléges[2]; plusieurs autres adversaires se groupaient encore autour d'elle : c'étaient l'évêque et les curés, les mendiants et les hôpitaux de Paris, le prévôt des marchands et les échevins, le chancelier de Notre-Dame, l'abbé de Sainte-Geneviève, enfin la faculté de théologie[3], représentée par deux vieillards vénérables, le doyen Benoît et le sous-doyen Courselles[4]. Versoris, seul contre tous, fit preuve, dès l'abord, de beaucoup d'habileté[5]. En qualité de demandeur, il devait porter le premier la parole : il sut écarter cette circonstance défavorable, et se ménager l'avantage de la réplique. Dans ce but, il se contenta de tracer un éloge rapide de la sainte profession de ses clients et d'énoncer l'objet de leur requête, puis il conclut, en s'abstenant de produire ses moyens. Mais Pasquier, sans paraître déconcerté de cette tactique, la signala en peu de mots comme un symptôme de la dissimulation des jésuites, et prit résolument l'offensive[6].

Au lieu de se borner à une question de monopole, il éleva la discussion à la hauteur d'un débat social[7]. Après avoir rappelé l'origine de l'Université, les ordonnances et les statuts sur lesquels se fondait son existence, il opposa au tableau de la longue et glorieuse carrière qu'elle avait parcourue la naissance étrangère[8] et obscure, les développements cachés, les tendances suspectes de la compagnie qui s'attribuait le nom de Jésus. Il osa même, en agrandissant la ques-

[1] *Catéchisme des Jésuites*, III, 18; cf. *Recherches*, IX, 43.

[2] Félibien, *Histoire de Paris*, t. I, 2e partie, p. 1100.

[3] Ibid. Ce qui explique l'intervention, dans le procès, de quelques-unes des parties précitées, c'est que dans le cas où l'institut des jésuites n'eût pas été déclaré régulièrement admis en France, la capacité légale de recueillir des legs cessant par cela même de lui appartenir, le riche héritage de l'évêque de Clermont aurait été recueilli, d'après les conclusions des gens du roi du 26 mars 1561, par les ordres mendiants et par les hôpitaux établis à Paris : voy. l'*Introduction* de M. Giraud, p. XXII, XXX et XXXII.

[4] *Catéchisme des Jésuites*, p. 29.

[5] *Historia Societatis Jesu*, troisième partie citée, p. 3-8; Crévier, *Histoire de l'Université*, t. VI, p. 184 et suiv.

[6] Pasquier nous dit que, dans cette occasion, « il avait l'honneur d'occuper le barreau des pairs; » *Recherches*, IX, 26.

[7] Le discours de Pasquier est inséré dans le chapitre 44 du livre III des *Recherches*. Cf. du Boulay, *Historia Universitatis*, t. VI, p. 604-630, et l'ouvrage cité de M. Troplong, p. 207-220.

[8] Presque tous les premiers pères furent Espagnols.

tion, discourir sur l'établissement des moines : suivant lui, leur place naturelle était hors des villes, dans la solitude ; on devait principalement se garder de leur confier l'éducation des enfants. S'il était arrivé jadis que des ordres religieux fussent incorporés à l'Université, c'était à la condition qu'ils réserveraient leur enseignement pour ceux qui voulaient entrer dans leur profession ; mais les jésuites recrutaient partout leurs élèves : en attirant vers eux, en réunissant indistinctement dans leurs écoles la jeunesse des différentes classes, ils voulaient s'en rendre les maîtres pour l'avenir. Par là tombait le mur de séparation que la prudence des ancêtres avait élevé entre les séculiers et les réguliers. Ne fallait-il pas, d'ailleurs, pour être admis à dispenser l'instruction, avoir obtenu certains grades? D'où venait donc cette prétention d'enseigner sans avoir passé par les épreuves imposées[1] ? Grâce à ces garanties pleines de sagesse, que d'illustrations de tout genre l'Université n'avait-elle pas donnés au pays[2] ! Elle méritait d'autant plus, par cette heureuse fécondité, d'être maintenue dans ses prérogatives, que son dévouement à toutes nos libertés répondait davantage de l'esprit des générations futures. Les jésuites, au contraire, dévoués au service d'intérêts étrangers, étaient les ennemis jurés de nos institutions, surtout de nos franchises gallicanes : aussi, ajouta-t-il avec énergie, comme un Pasquier avait le premier planté cette secte dans la cité de Paris, voulait-il que la postérité apprît qu'un autre Pasquier en avait extirpé publiquement la racine[3].

Il s'arrêta sur ce mouvement, dont il avait prévu l'effet : circonstance qui n'eut pas peu de part à son succès. Quelque temps avant cette mémorable affaire, un jour qu'elle était un sujet d'entretien pour plusieurs vétérans du barreau, l'un d'eux, non sans être entendu de Pasquier, s'était avisé de dire que la cause était de longue haleine, et qu'il mettrait trop d'ardeur à la plaider pour pouvoir aller jusqu'au bout. La leçon ne fut pas perdue. En se ménageant par cette suspension habile un court repos, il reprit des forces pour le reste de la carrière. L'intention n'échappa point au célèbre

[1] Ici la polémique se rapprochait fort de nos discussions contemporaines : voy. l'édition des *Recherches* de 1621, à la p. 325.

[2] Pasquier lui appliquait cette pensée de Cicéron, au sujet de l'école d'Isocrate : « Ex universa ejus schola, tanquam ex equo trojano, innumeri principes exstiterunt. » La citation textuelle est celle-ci : « Cujus e ludo, tanquam ex equo trojano, meri principes exierunt. » Voy. *De Oratore*, II, 22.

[3] *Recherches*, III, 44; cf. *Lettres*, XXI, 1.

Claude Mangot : « Voilà, dit-il, le trait d'un grand avocat ; ainsi pourra-t-il retourner fort à son aise sur ses premières brisées[1] : » c'est ce qui arriva effectivement.

Revenu au ton naturel du début, Pasquier renouvela ses charges contre l'institut de Loyola, sans épargner le fondateur : celui-ci, mort à Rome depuis huit ans, n'avait pas encore été canonisé[2]. Si Paul III, si Jules III avaient confirmé la société par leurs bulles, c'était, disait-il, qu'ils s'étaient laissé séduire par « la renardise et finesse de ces saints frères. » Il les montre pénétrant à Paris : c'est d'abord une petite chambre d'un collége qu'ils occupent en silence ; puis, s'enhardissant vite, à la faveur de nos troubles, ils annoncent « qu'ils seront en possession de croître par les ruines d'autrui. » Bientôt on les voit non-seulement attirer des novices par des paroles *amadouantes* et les capter, mais encore « dérober les enfants à leurs pères et mères, afin d'en disposer comme il leur plaît[3]. » Pour dévoiler les mystères de leur ordre, il passe à l'examen de ces fameuses constitutions qui placent dans les mains du général un pouvoir si absolu ; il révèle au triple aspect, politique, civil et religieux, les dangers de cette organisation, dont avait été effrayée la Sorbonne, qui dès longtemps guidait par ses avis non-seulement les rois, mais les papes[4]. Fils de l'Église romaine, résolu à demeurer ferme dans sa foi jusqu'à son dernier soupir, Pasquier n'appréhende pas moins vivement ces nouveaux appuis de la religion et du saint-siége : les *ignaciens* sont à ses yeux, d'après une comparaison expressive qu'il affectionne[5], « le lierre, qui, attaché à une vieille paroi, fait montre extérieure de la soutenir et la mine intérieurement. » Tel est le résultat qu'on

[1] *Lettres*, XXI, 1 ; cf. XXII, lettre dernière.

[2] Il ne l'avait pas même été à l'époque où Pasquier fit son *Catéchisme des Jésuites ;* il ne fut béatifié qu'en 1609, par Paul V. (Voy. à ce sujet le *Mercure françois*, 1611, t. II, p. 144, au v°.) En 1622 Grégoire XV le mit au catalogue des saints.

[3] De là l'accusation de *plagiaires* (voleurs d'enfants), qui leur est si souvent intentée dans le seizième siècle : V. *Catéchisme des Jésuites*, II, 8, et *Lettres* de Pasquier, XI, 9. On sait avec quelle amertume le jurisconsulte Ayrault a déploré, dans son traité *De la Puissance paternelle,* la perte de son fils aîné, qui lui fut ravi par les jésuites. Dans ses *Recherches des Recherches,* Garasse ne craint pas de soutenir qu'Ayrault n'avait pas le droit de ramener dans sa maison « le fils qui avait pris Dieu pour son père » : II, 44 ; cf. IV, 14. Loin d'excuser ce scandaleux succès, il triomphe « de sa fuite généreuse » : grande preuve du crédit déjà considérable des jésuites. Cf. Ménage, *Vitæ P. Ærodii et G. Menagii,* p. 35-41, 245 et suiv. ; du Boulay, ouvr. cité, t. VI, p. 966.

[4] *Recherches*, III, 44.

[5] On la retrouve dans les *Lettres*, X, 9, etc.

peut attendre de l'ambition des jésuites et de leur orgueil, qui se découvre assez dans le nom qu'ils ont usurpé. Cet orgueil, continuait l'orateur, n'était égalé que par l'ignorance qui avait présidé à l'établissement de l'ordre : toutes les règles anciennes y étaient troublées et confondues. Une ligne profonde de démarcation avait jusqu'alors séparé la vie religieuse et la vie ecclésiastique : ici le double caractère du moine et du prêtre était réuni, sans parler de celui de l'instituteur. En effet, les jésuites, voués aux fonctions du sacerdoce, administraient les sacrements au peuple, en s'autorisant des bulles pontificales qui leur avaient conféré des pouvoirs exorbitants. Ces bulles elles-mêmes, comment les avaient-ils payées? en se faisant les vassaux de Rome. Seraient-ils donc des citoyens dévoués à l'État? Mais l'État pour eux était au delà des monts. Ne seraient-ce pas plutôt des ennemis que le pays nourrirait dans son sein, conspirateurs permanents contre la paix et la prospérité publique? Sous la bonhomie qu'ils affectaient ils cachaient une habileté raffinée et une âme artificieuse. Attentifs à régler leur conduite sur leur intérêt, ils « ménageaient, suivant les occasions, leur dit et leur dédit. » Leur vœu de pauvreté était un sophisme, puisqu'ils n'en possédaient pas moins des maisons et des terres [1]; la gratuité de leur éducation un leurre : ils gagnaient par là réputation et faveur auprès d'une populace crédule : leur libéralité n'avait pas empêché qu'en dix ans ils fussent plus riches, qu'aucune compagnie et qu'aucun collége de l'Université ne le deviendraient en deux cents ans. Leur enseignement perfide n'avait d'ailleurs d'autre objet que de remplir les âmes des enfants de ces déplorables doctrines qu'ils désavouaient toujours et dont ils ne se départaient jamais.

La conclusion de Pasquier était donc que la requête des jésuites fût repoussée, et que l'on rendît au corps dont il était le défenseur le droit exclusif de l'enseignement, en d'autres termes qu'on le maintînt dans ses priviléges, franchises et libertés. Et, ajoutait-il, il ne faisait pas seulement cette demande dans l'intérêt de ses contemporains, mais au nom de leur postérité, dont le sort lui semblait intimement lié à l'issue de ce mémorable procès. Au moins il prenait Dieu à témoin qu'il s'était efforcé d'ouvrir les yeux des magistrats, et dans un dernier et pathétique mouvement il ne craignait pas de les

[1] Ailleurs il parle encore (voy. le *Catéchisme des Jésuites*, III, 20), « de leur riche mendicité. »

avertir qu'ils prononceraient eux-mêmes leur condamnation si par un arrêt, empreint de faiblesse ou d'imprévoyance, ils permettaient que les malheurs dont il leur avait présenté la perspective fondissent sur le pays et sur la chrétienté.

Contre ce discours si véhément et si caustique, dont le retentissement fut immense, et qui en peu de temps fut reproduit dans presque toutes les langues de l'Europe [1], les jésuites furent adroitement défendus, par un plaidoyer plein de calme et de réserve, qui faisait contraste avec la chaleur de Pasquier et la pointe acérée de son langage [2]. Versoris, dans un début simple et digne, en appelait de l'ignorance et de l'erreur à la vérité ; il protestait, avant tout, contre la calomnie qui avait attaqué ses clients dans leur institution et leur profession de vie, contre les assertions non avérées et même les injures de son adversaire, qui, disait-il, avait cédé à l'entraînement de la passion : n'avait-il pas déclaré qu'il aspirait à la gloire d'être le destructeur de cette société ? Pour lui, il voulait se garder de cette violence, bien que l'innocence de ses parties et leur juste douleur eussent paru l'excuser. L'orateur, par cette modération calculée, se ménageait la créance, en même temps qu'il conciliait aux jésuites les dehors favorables de l'oppression.

Abordant ensuite les faits, il attribuait la résistance de l'Université aux passions des célèbres professeurs Ramus et Galland [3], suspectés d'hérésie : à l'entendre, c'était en réalité le calvinisme qui combattait les soutiens avoués de la foi catholique. Il rappelait, en remontant à l'origine de l'ordre, qu'il avait pour lui la sanction de la papauté, et que cette sanction n'avait été donnée aux jésuites qu'après longue délibération, et lorsque Paul III s'était par lui-même assuré pendant plusieurs années de la pureté et de l'intégrité de leurs mœurs. Les immenses développements de la société n'en étaient-ils pas le plus bel éloge ? Déjà elle était établie en Sicile, en Sardaigne, à Naples, Venise, Padoue, Ferrare, Plaisance, Milan, Sienne, Gênes, en Hongrie, en Pologne, en Portugal, en Allemagne, en Finlande, enfin par tout le reste du monde, même en Turquie, aux Indes et jusque sur les terres du prêtre

[1] *Lettres*, XXI, 1 et 3.

[2] Voy. le plaidoyer de Versoris, t. I des *Œuvres* de Pasquier, col. 1101 et suiv., et t. VI, p. 593-604 de du Boulay. Cf. Daniel, *Histoire de France*, t. XII, p. 143 ; Crévier, t. VI, p. 185.

[3] Bayle fait remarquer au sujet de ce personnage, dans son *Dictionnaire critique*, t. III, p. 391, qu'il était mort plusieurs années avant ce plaidoyer (1559).

Jean[1]; la multitude des maisons professes et des colléges qu'elle possédait dans ces pays était considérable. Le nom des jésuites, ajoutait-il, ce nom, dont on leur faisait un crime et qu'ils tenaient de leur fondateur[2], n'avait rien de plus superbe que celui des religieux de la Trinité, des filles Dieu et autres semblables. Quant à leur but, il était uniquement « d'exercer la charité ; » et c'était pour l'atteindre qu'ils usaient, en instruisant la jeunesse, d'un droit qui leur avait été accordé par le saint-siége. S'ils lui avaient dû encore d'autres priviléges, ils ne s'en étaient servis que pour l'honneur de Dieu. On s'assurerait que, sainement appréciées, ces concessions ne portaient aucun préjudice aux curés, aux évêques, aux universités. Les bulles qui les leur conféraient avaient d'ailleurs été approuvées en concile, agréées par le roi, le parlement et l'assemblée des évêques : tout recemment ils avaient reçu l'autorisation de faire des cours? De quoi les accusait-on dès lors, sinon de leur succès?

Un autre grief, que Versoris s'appliquait à repousser, concernait la manière évasive dont ils avaient répondu à l'Université lorsqu'elle les sommait de déclarer s'ils étaient réguliers ou séculiers : « Nous sommes, avaient-ils répliqué, tels que nous a nommés la cour du parlement[3]. » Dans ces paroles circonspectes plusieurs avaient vu des intentions de réticence qui les rendaient peu favorables aux jésuites. Mais, selon leur défenseur, en s'exprimant ainsi ils n'avaient fait que suivre l'exemple de saint Paul, qui disait par modestie : « Gratia Dei sum id quod sum. » Ils s'étaient uniquement proposé de donner un témoignage de leur déférence aux volontés du parlement.

Pouvait-on rien inférer de là qui affaiblît leurs justes prétentions au droit d'enseigner dans le sein de l'Université? Hors d'état de les combattre solidement sur ce qui était l'objet réel de la question, Pasquier, au dire de son adversaire, s'en était bien vite détourné, pour entasser contre l'institution même des jésuites une foule d'imputations dénuées de preuves. Après les avoir écartées plus que réfutées,

[1] En Abyssinie.

[2] Suivant les biographes de Loyola, Maffée, II, 5, et Ribadeneire, II, 12, il en avait fait choix par une révélation divine. Cf. *Historia Societatis Jesu*, pars prima, auctore Orlandino, p. 41.

[3] C'est là ce fameux *Tales quales*, passé en proverbe, nous dit Pasquier, et par lequel on désignait les jésuites : cons. à ce sujet du Boulay, *Historia Universitatis*, t. VI, p. 584. On a déja vu quel intérêt ils avaient à ne pas se prononcer sur leur qualité, puisqu'en se déclarant réguliers ils fournissaient contre eux des armes redoutables à ceux qui prétendaient les exclure de l'Université ; séculiers, ils se trouvaient dépossédés du legs de Guillaume Duprat, qui avait voulu concourir à l'établissement d'un ordre religieux : voy. l'*Introduction* de M. Giraud, p. XXXVI. Cf. Garasse, *Rech. des Rech.*, I, 18.

Versoris, revenant à la requête de ses clients, s'efforçait d'établir qu'elle était sans péril pour l'État aussi bien que pour l'Université, puisqu'ils s'engageaient à faire abandon de tous les priviléges qui paraîtraient susceptibles de leur causer quelque ombrage et à se soumettre en tout point aux lois et aux statuts qui les régissaient. Il terminait en déclarant qu'il fallait accueillir avec empressement et avec éloges ces maîtres, qui offraient en eux la réunion de deux genres de vies si heureusement complétées l'une par l'autre, l'active et la contemplative, et qui étaient à la fois pour la jeunesse, « ce que l'on ne voit pas souvent, des précepteurs de mœurs et de science [1]. »

La mesure de ce langage était propre à amortir dans les esprits la rudesse des coups portés par l'impétueuse harangue de Pasquier. Ainsi Versoris, par sa circonspection et ses ménagements s'était montré le digne interprète des jésuites, qui assirent pour si longtemps sur l'adresse d'une politique humble et patiente l'un des plus grands pouvoirs que l'on vit jamais. Il avait d'ailleurs, pour le fond des choses, fait usage des mémoires fournis par le jésuite Caigord, « le plus brave des solliciteurs [2]. » Outre que la source de ces informations était suspecte, il n'avait pas abordé l'examen des maximes qui devaient, suivant Pasquier, présider à l'enseignement public, il n'avait nullement prouvé que la tendance des doctrines de la compagnie ne fût pas préjudiciable à l'État. L'avocat général du Mesnil [3], qui prit ensuite la parole, se prononça en faveur de l'Université. Jamais ordre religieux n'avait été reçu, selon lui, dans le corps universitaire sur un pied d'égalité parfaite. Il opina même à ce que le droit d'enseigner fût retiré aux jésuites. Vainement s'appuyaient-ils sur la permission qu'ils avaient obtenue du colloque de Poissy : ils ne pouvaient plus en invoquer le bénéfice, puisqu'ils avaient repris le nom qu'il leur était interdit de s'attribuer et contrevenu par là aux conditions nécessaires de leur établissement. Si d'après ce principe, que l'introduction de nouveaux ordres était un fait grave pour la religion

[1] Dans ce plaidoyer remarquable le sage orateur n'échappe pas toutefois au pédantisme, cette plaie de l'éloquence du temps : lorsque, par exemple, il compare la justice du parlement, qui veille sur les fautes, à l'œil de Polyphème, toujours attaché sur Galathée, ou qu'à propos des bulles données aux jésuites il nous parle de Castor et de Pollux. En outre, il bigarre beaucoup trop son style de citations latines.

[2] *Lettres*, XXI, 1.

[3] Voy. la vie de celui-ci, qui a été écrite par Loisel (p. 176 et suiv. des *Opuscules*), et son éloge, par de Thou, l. XLVI, t. V, p. 673.

et pour le pays, il y avait eu sagesse à refuser d'admettre la *société*, la raison voulait également que l'on refusât d'admettre le *collége* [1]. Il requérait donc que le collége de Clermont fût désormais, comme tous les autres colléges, gouverné par un principal et des fonctionnaires de l'Université, et que l'on consacrât à l'entretien de douze pauvres écoliers ou boursiers les revenus provenant du legs de l'évêque Duprat [2].

Au fond, le parlement inclinait vers les sentiments de du Mesnil : toutefois il ne s'associa point à ces énergiques conclusions. Ce corps intègre s'interdit d'obéir à ses anciennes répulsions, à des alarmes encore trop peu justifiées ; il s'abstint de prononcer, et *appointa* la cause [3]. C'était par le fait un arrêt beaucoup plus important que la signification précise du mot ne semblait le témoigner. Au propre, et dans son acception primitive, *appointer* c'était déclarer « que le différend des parties ne se pouvait juger sur-le-champ et dans l'audience, parce que les allégations faites de part et d'autre étant contradictoires, il fallait fournir des preuves, ou que la matière avait besoin d'être soumise en conseil à un examen approfondi [4]. » Mais dans l'usage habituel l'appointement était la remise de la décision à une époque non déterminée, ou plutôt un ajournement indéfini. Les procès « dormaient dès lors plusieurs années [4], » quelquefois toujours, si de nouvelles circonstances ne venaient à les réveiller. En réalité les jésuites triomphèrent : sans être incorporés à l'Université, ils purent continuer leurs lectures publiques ; situation qui ne devait pas se prolonger moins de trente ans.

Ce résultat mécontenta fort Pasquier : il s'en est plaint avec amertume. Dans ses *Lettres* il l'appelle un coup fourré [5]. Ailleurs il s'en exprime encore plus explicitement : « Ce fut là, dit-il, un châtiment de Dieu : sa justice avait voulu conserver le jésuite comme un appentis futur des misères de notre France [6]. »

[1] Du Boulay, *Historia Universitatis*, p. 630 et suiv. Cf. Félibien, *Histoire de Paris*, t. I, 2e partie, p. 1101 ; Crévier, *Histoire de l'Université*, t. VI, p. 191.

[2] L'arrêt est du 5 avril 1565 ; Pasquier écrit 1564, d'après le vieux style, auquel il était demeuré fidèle.

[3] Voy. la *Bibliothèque du Trésor du Droit français*, par Bouchel, in-f°, Paris, 1667, p. 222. Cf. *Glossaire du Droit français*, par Ragueau, in-4°, 1704, p. 60.

[4] *Recherches*, IX, 31.

[5] Coup perfide : IV, 24 ; XXI, 2. On avait ainsi appelé paix *fourrée* la paix frauduleuse conclue avec les Huguenots le 27 mars 1568. Le coadjuteur de Retz appliquait la même épithète à celles de la Fronde, où de part et d'autre on ne cherchait qu'à se tromper sous le masque d'une réconciliation sincère.

[6] *Catéchisme des Jésuites*, I, 6, p. 28 : *appentis*, de *appendix*, supplément, ou plutôt complément.

Quoi qu'il en soit, si l'on considère attentivement les choses, on comprendra sans peine ce succès de la société. On en trouve d'abord un motif dans l'intervention efficace de quelques puissants protecteurs [1]. Le premier président, Christophe de Thou, le procureur général, Gilles Bourdin, et même le chancelier de l'Hôpital passaient pour lui être favorables : plusieurs voyaient dans ses membres d'utiles auxiliaires contre les huguenots [2]. On ne dissimulera pas en outre que la plaidoirie de Pasquier, remarquable à tant de titres, était peu de nature à lui concilier les suffrages d'une assemblée judiciaire. Que, dans son aversion, il ait été sincère, c'est ce qu'il est impossible de nier; qu'il ait été fondé dans ses appréhensions, c'est ce qu'il est difficile de ne pas admettre; que son antipathie l'ait entraîné dans des exagérations et des méprises, c'est ce qu'il faut aussi reconnaître [3]. La modération, si redoutable quand elle est du côté de la justice et de la raison, lui a trop manqué. L'avocat de l'Université, en contenant davantage sa fougue, eût frappé plus sûrement ses adversaires [4]; il eût gagné moins de réputation peut-être, mais il eût encore mieux servi la cause qui lui était confiée. Versoris, que l'on accusait de faire plutôt des dissertations de droit que des morceaux d'éloquence, convenait merveilleusement par son défaut même au rôle qu'il avait à remplir [5].

Ce débat solennel a exercé sur le reste de la carrière de Pasquier, sur ses travaux ultérieurs et les appréciations dont il a été l'objet, une influence si considérable, qu'il nous a paru nécessaire de nous

[1] On peut voir une lettre du pape Pie IV à Charles IX, pour lui recommander l'affaire des jésuites : *Historia Societatis Jesu*, pars tertia, p. 8.

[2] Mézeray, *Histoire de France*, Paris, in-folio, 1685, t. III, p. 139.

[3] Bayle, dans son *Dictionnaire critique*, en a relevé plusieurs : v. surtout son article de *Loyola*. Ce philosophe, qui juge les jésuites équitablement, remarque au reste avec raison, t. II, p. 766, que ceux-ci n'avaient fait qu'emprunter à d'autres ordres religieux leurs devanciers les maximes attentatoires à l'autorité et à la vie des princes, comme à la sûreté des États, qu'on leur a tant reprochées : voy. également là-dessus les réflexions très-sensées de M. du Roure, dans son *Analectabiblion*, au sujet du livre intitulé *La Monarchie des Solipses* (Égoïstes) : t. II, p. 224 et suiv.

[4] On peut appliquer à Pasquier le jugement que, dans une occasion semblable, l'Étoile a porté sur Antoine Arnauld (1594) : « S'il eût apporté à son plaidoyer moins de passion, il eût encore été trouvé meilleur, de ceux même qui n'aiment pas les jésuites » ; *Journal de Henri IV*, édit. La Haye, 1741, in-8°, t. II, p. 82 et 83.

[5] Aussi plusieurs années après (1611), Jacques de Montholon (ou de Monthelon : c'était le petit fils du garde des sceaux précédemment cité), en rappelant ce discours avec éloge, n'hésitait pas à lui attribuer en partie le triomphe de la compagnie de Jésus. — Sur le caractère des plaidoyers de Versoris, voy. du Vair qui le compare à Jacques Mangot, *Traité de l'éloquence française*, Paris, l'Angelier, 1606, in-8°, p. 6, et les *Opuscules* de Loisel, p. 732.

y arrêter avec étendue [1]. A ces éclatantes hostilités devait toutefois succéder une longue trêve : elle dura près de trente ans. Les tentatives de meurtre dirigées contre Henri IV, en 1593 et 1594, rallumèrent entre les jésuites et leur ancien adversaire ces haines assoupies. Dès lors elles ne s'éteignirent plus, non pas même avec la vie de Pasquier.

Tout en attaquant la société, il avait rendu hommage à la sainteté non moins qu'au savoir de beaucoup de ses membres [2]. La part que l'opinion attribua aux jésuites dans les troubles de la ligue vint modifier chez lui ces sentiments [3] : plus que jamais il n'aperçut en eux que des ennemis du pays, dont le poignard était levé sur la tête de nos souverains. Les publications téméraires de plusieurs écrivains de la compagnie ne pouvaient que trop, il est vrai, accréditer ces soupçons [4] : un fait qui les confirma, ce fut l'attentat commis à Melun par Barrière sur la personne de Henri IV. Ce malheureux déclara qu'il avait été encouragé dans ses pensées de régicide par Aubri, curé de Saint-André des Arcs, et par le père Varade, recteur des jésuites de Paris [5]. Pasquier, alors présent dans la ville théâtre du crime, avait été chargé par le prince de rédiger un *manifeste* sur cet événement. Il vit et dépouilla toutes les pièces du procès, il interrogea le parricide, assista à son supplice, entendit les dernières paroles sorties de sa bouche [6]; et ce fut après avoir recueilli ces lumières qu'il composa son récit, « qui, imprimé à Melun, sans nom d'auteur, eut cours par toute la France [7] ».

L'Université, sans cesse aux aguets, ne cherchait que le moment de renouer contre les jésuites les procédures interrompues [8]. De si

[1] Sur toute cette affaire on peut encore consulter le livre cité de M. Troplong, *du Pouvoir de l'État sur l'enseignement*, p. 205-237.

[2] *Lettres*, IV, 24. Les jésuites, de leur côté, n'avaient pas méconnu l'importance de ses travaux : on trouva dans leur Bibliothèque en 1594, comme il le rapporte, « ses œuvres apostillées de marques d'honneur ès marges » ; ibid. Cf. le *Catéchisme des Jésuites*, p. 196.

[3] Il les accuse, *Recherches*, III, 43, d'avoir fourni « les premiers boutefeux de cette malheureuse Ligue, qui a ruiné de fond en comble le royaume ». — A cet égard d'ailleurs, comme au sujet des crimes mentionnés plus bas, on peut voir les Jésuites défendus, dans l'ouvrage suivant de l'abbé Dazès : *Des Jésuites ligueurs et complices de Barrière et de Châtel.* (Cet ecclésiastique, mort en 1776, a pris une grande part à la lutte des parlements et de la société.)

[4] *Lettres*, XX, 1, à la fin; XXI, 2; et *Rech.*, VIII, 20.

[5] *Recherches*, III, 43; *Lettres*, XI, 2; *Catéchisme des Jésuites*, III, 6. Cf. de Thou, *Hist.*, l. CVII, t. XII, p. 50 et suiv. Il y a une Histoire particulière de Barrière, Paris, 1594, in-8°.

[6] *Lettres*, XXI, 3, et *Recherches*, III, 42.

[7] *Lettres*, XXI, 1; et *Catéchisme des Jésuites*, III, 6, où la substance du *Manifeste* lui-même a été conservée.

[8] Ceux-ci, toujours désireux de lui être incorporés, avaient renouvelé leurs démarches pour obtenir l'immatriculation, de 1572 à 1578 : voy. l'*Introduction* citée de M. Giraud, p. XXXVIII.

graves imputations lui semblèrent une chance favorable qu'elle s'empressa de saisir : elle reprit devant le parlement « les anciens arrhements de son appointé au conseil[1]. » Antoine Arnauld, chargé de plaider pour elle, signala par un discours plein de feu et de passion un nom déjà illustre, et qui devait dans l'âge suivant le devenir encore davantage[2]. Néanmoins l'issue du procès était incertaine, lorsqu'un forfait nouveau, celui de Jean Châtel, décida les esprits en suspens[3]. La condamnation de la société fut immédiatement prononcée.

Triste exemple de la fureur des partis et du levain de corruption que les guerres civiles avaient déposé dans les cœurs ! Châtel, qui préludait, en blessant Henri IV, à l'exécrable succès de Ravaillac, trouva non-seulement des défenseurs, mais des apologistes[4] : son crime ne parut plus dès lors un crime isolé ; il avait étudié sous les jésuites : malgré son silence obstiné, qui n'accusait aucun complice, on supposa que leurs détestables maximes l'avaient poussé au meurtre. Une enquête fut ordonnée dans leur maison : l'un d'eux, du nom de Guignard, fut livré à la justice et pendu pour avoir composé des écrits séditieux ; tous les autres furent exilés par arrêt du parlement[5], et sur la maison abattue de Châtel s'éleva une pyramide d'expiation où fut inscrit cet arrêt[6]. Ainsi gain de cause semblait donné à Pasquier, dont les prévisions menaçantes avaient été réalisées ; et deux ans après l'avocat général Marion pouvait à bon droit signaler son plaidoyer « comme un

[1] *Recherches,* III, 43 ; cf., pour ce point et ceux qui suivent, Crévier, *Histoire de l'Université*, t. VI, p. 440-472 ; Mézeray, *Histoire de France*, t. III, p. 1121-1136 de l'édit. citée.

[2] « Famille née, disait Balzac (*Lettres*, II, 9, lettre à Chapelain), pour la gloire du nom français. »

[3] La cause venait d'être une seconde fois *appointée : Lettres*, XXI, 2 ; cf. *Recherches*, III, 43. Arnauld n'avait pu plaider qu'à huis-clos : « Ils ont trouvé moyen, s'écriait-il, de faire fermer les portes ; mais ma voix pénétrera dans les quatre coins du royaume. » Plus violent encore que Pasquier, il traitait les jésuites « de monstres nés pour diviser la France et la démembrer. »

[4] Voy. Lelong, *Bibliothèque historique*, t. I, p. 868. On trouvera dans le t. VI des *Mémoires de Condé* une de ces apologies de Châtel, composée de 120 pages et suivie du compte-rendu de son procès. Cf. Dupleix, *Histoire de Henri le Grand*, Paris, 1632, in-folio, p. 236 et suiv.

[5] 29 décembre 1594 : cet arrêt est rapporté dans les *Recherches*, III, 43. Cf. de Thou, l. CXI, t. XII, p. 335 et suiv., qui fait remarquer, liv. CXIX, t. XIII, p. 158, que cet arrêt ne fut d'abord exécuté que dans le seul ressort du parlement de Paris, mais qu'il ne tarda pas à l'être également dans l'étendue de la juridiction des parlements de Bourgogne et de Normandie.

[6] *Catéchisme des Jésuites*, III, 20 ; cf. l'Étoile, *Journal de Henri IV*, t. II, p. 156-162. Péréfixe, *Histoire de Henri le Grand*, Leiden, Elzévier, in-12, 1661, p. 225 et suiv.

exemple notable des présages que Dieu envoie à ceux qu'il aime [1]. »

Les jésuites sortirent de Paris le 8 janvier 1595, conduits *par un simple huissier*, qui « avec sa baguette exécuta, dit l'Étoile [2], ce que quatre bataillons n'eussent su faire. » Ils se retirèrent, quelques-uns en Flandre, la plupart dans le midi de la France, où l'esprit public leur était favorabe [3] : là, toujours actifs et veillant sur l'avenir, ils attendirent des jours meilleurs.

Ces circonstances, en réveillant l'ardeur des passions qui partageaient le pays, avaient rendu aux plaidoyers de 1565 tout leur à-propos : Pasquier nous dit qu'à cette occasion « on imprima le sien, qui fut vendu par les colporteurs de la ville, et acheté à l'envi par les passants, gens de marque [4]. » Celui de du Mesnil eut le même honneur. Le parti contraire répondit en publiant la harangue de Versoris. Ainsi les haines, envenimées par ces luttes récentes, empruntaient des armes au passé avant d'en forger de nouvelles. Ce fut dans ce moment que Pasquier, « induit d'une juste douleur de sa patrie [5], » en ajoutant plusieurs livres à ses *Recherches* [6], y inséra son discours. Les jésuites ne virent pas sans colère ces souvenirs évoqués contre eux ; ils se récrièrent, ils prétendirent notamment, ce dont Pasquier s'est défendu [7], que ce dernier travail n'avait reparu que retouché et fort augmenté. Déjà ils songeaient, non pas seulement à réparer leur défaite, mais à la venger. Ils résolurent de porter devant le public la cause qu'ils avaient perdue devant le parlement [8] : bien plus, d'accusés ils se firent accusateurs [9].

[1] Discours prononcé contre les jésuites de Lyon. C'est le quinzième des plaidoyers, plusieurs fois réimprimés, de Marion, que le jurisconsulte Mornac appelait un autre Cicéron. Voy., sur ce plaidoyer, de Thou, liv. CXIX, t. XIII, p. 159 et suiv.

[2] *Journal du règne de Henri IV*, t. II, p. 166.

[3] Les parlements de Bordeaux et de Toulouse n'eurent aucun égard au décret qui bannissait les jésuites. Bientôt même, comme le rapporte de Thou (t. XII, p. 222 et 335), au parlement de Paris, qui ordonnait que l'arrêt d'expulsion porté contre les jésuites et la défense d'envoyer les enfants chez eux reçussent leur exécution dans toute la France, le parlement de Toulouse répondit par un arrêt contraire, en défendant de troubler les jésuites dans la jouissance de leurs biens et d'empêcher la jeunesse de recevoir leurs leçons : cf. Pasquier, *Lettres*, XXI, 3, et surtout le *Catéchisme des Jésuites*, III, 21, où l'auteur recherche les causes de cette divergence d'opinions entre les grands corps de la magistrature française.

[4] *Lettres*, XXI, 1.

[5] Id., XXI, 2 ; cf. id., 3, et *Recherches*, III, 45.

[6] En 1596.

[7] *Catéchisme des Jésuites*, III, 20, p. 291.

[8] Loyola avait défendu « que jamais les siens missent les mains sur le papier pour se justifier, quand ils seraient assaillis » ; en outre il leur avait enjoint « de ne pas donner au peuple connaissance de leur police : » *Catéch.*, II, 19. Mais ces sages prescriptions avaient été promptement oubliées.

[9] Voy. *Catéchisme des Jésuites*, III, 19.

Un de leurs premiers justiciables devait être Pasquier. Aussi Louis Richeome, sous le nom supposé de François des Montagnes, ayant entrepris de réfuter la plaidoirie d'Arnauld par son livre de la *Vérité défendue* [1], s'y donna en même temps carrière dans les notes contre l'auteur des *Recherches*. Peu après, sous un second pseudonyme, celui de René Lafon, le même jésuite, en répondant à la harangue du célèbre Marion, au sujet de l'arrêt rendu contre la société le 16 octobre 1597 [2], prodigua derechef à Pasquier des attaques violentes ou plutôt des invectives grossières. Les termes les plus doux dont il le qualifiait étaient ceux de *calomniateur* et d'*insigne menteur* ; il lui annonçait « qu'un jour quelqu'un de la compagnie ferait une revue générale de ce qu'il avait mis en lumière, c'est-à-dire un recueil de ses ignorances, rêveries, âneries, malignités, hérésies, pour lui dresser un tombeau de funeste mémoire [3]. » Bref, le libelle était rempli d'une infinité de semblables traits, « indignes, je ne dirai point d'un chrétien, mais d'un Turc et d'un Arabe [4]. » D'autres publications, qui parurent à Anvers, n'étaient pas moins injurieuses pour Pasquier [5]. Ces écrits diffamatoires ne lui demeurèrent pas longtemps cachés. Un gentilhomme écossais, qui prétendait avoir fort à se plaindre des jésuites [6], dans la pensée qu'ils leur attireraient de la part de ce fougueux athlète un nouvel assaut, les lui fit malignement parvenir. Il lui remit, dans la suite encore, plusieurs ouvrages tout aussi propres à échauffer sa bile, en particulier les *Constitutions* de Loyola.

Son intention ne fut point trompée. Pasquier, accoutumé aux respects du public et même aux ménagements de ses adversaires, bondit d'indignation à ces lectures. Sa main, on le sait, « n'était pas engourdie [7] » : après une courte hésitation, il le fit bien voir. En lui l'auteur et le citoyen étaient également blessés. On attaquait sa gloire; on attentait au repos du pays : sous l'impression de cette double colère, il fit une étude approfondie des différents

[1] Toulouse, 1595 : *La vérité défendue pour la religion catholique en la cause des Jésuites*. Cet ouvrage, réimprimé en 1596, fut traduit en latin la même année à Ingolstadt. On sait que dans leurs livres de polémique, si nombreux à cette époque, les jésuites dissimulaient d'ordinaire leurs noms.

[2] « *Réponse de René de Lafon, pour les Jésuites, au plaidoyer de Simon Marion* », Villefranche; in 8°, 1599 : mais ce ne doit être là qu'une réimpression.

[3] C. 37.

[4] *Lettres*, XXI, 2; cf. la dernière lettre du liv. XXII.

[5] *Recherches*, III, 45.

[6] *Lettres*, XXI, 2 ; il s'appelait Robert de Brusse : cf. *la Chasse du renard Pasquin*, III, 3.

[7] *Catéchisme des Jésuites*, II, 19, p. 196.

livres qu'il avait reçus; puis, aiguisant son esprit et sa plume [1], il composa son *Catéchisme des Jésuites*, ou *Examen de leurs doctrines* [2].

Ce fut en 1602 que cet ouvrage fut publié, à l'époque même où Antoine Arnauld adressait au roi contre eux « son franc et véritable discours [3] » : cette date suffit pour attester que Pasquier n'avait pas seulement en vue de satisfaire un ressentiment personnel. Son principal objet était de prévenir le rétablissement de la société, de plus en plus imminent : dans ce but, il s'agissait d'éclairer Henri IV, en lui montrant ce qu'elle avait de formidable à lui-même et au pays. Chose singulière : c'était sur la faveur de ce prince, dont elle passait pour avoir tramé la perte, qu'en ce moment elle fondait l'espoir d'un prompt retour. En vain on s'était armé auprès de lui des doctrines de bouleversement que contenaient les livres des pères, et qu'avait divulguées la vente de leur bibliothèque [4]. Par le penchant naturel aux âmes élevées, attiré vers ce qu'il y avait de grand dans la constitution des jésuites, Henri les avait regrettés à leur départ, et se refusait à croire qu'il dût redouter en eux des conspirateurs.

Pasquier, dans l'œuvre où il les combat, s'offre à nous sous un aspect entièrement nouveau, comme imitateur de la manière socratique dont Platon nous a donné le modèle dans ses dialogues. Une agréable fiction ou plutôt un souvenir particulier à l'écrivain lui sert de préambule. Il suppose que dans la maison d'un gentilhomme le hasard a réuni un jésuite et un avocat. Une conversation s'engage entre eux et le maître du logis : ce dernier, tout en s'excusant de sa curiosité, prie le jésuite de permettre qu'il l'interroge sur la compagnie à laquelle il appartient; et, plein d'un zèle charitable mêlé de prosélytisme, son hôte n'a rien de plus pressé que de se rendre à ses désirs. Stimulé par de courtes et vives questions, il dévoile avec un confiant abandon les mystères les plus cachés des doctrines de la société, et tout ce qui en forme, à proprement parler, le *catechisme*. Il explique les principes sur lesquels elle

[1] Dernière lettre du l. XXII.

[2] *Lettres*, XXI, 2; XXI, 6. — J'ai eu entre les mains l'exemplaire dont Pasquier fit don à Henri IV : Relié en maroquin olive, il porte les armes de France et de Navarre.

[3] *Le franc et véritable Discours au roi, sur le rétablissement qui lui est demandé par les Jésuites*; Paris, 1602, in-8° : réimprimé en 1610, et depuis encore, en 1672, in-12, et avec des notes par l'abbé Goujet.

[4] *Lettres*, XXI, 2.

se fonde, les lois qui la régissent, ses coutumes, ses priviléges, en un mot son redoutable système politique, qui lui commande de n'épargner pour atteindre son but aucune puissance dans la chrétienté[1]. L'avocat, sous cette désignation transparente on aperçoit Pasquier, se mêle bientôt à l'entretien : il discute les bulles accordées aux pères et leurs constitutions, tirées de leurs propres livres (l'une de ses malles s'en trouvait heureusement remplie); il y découvre pour l'État et pour la religion le germe de périls sans nombre. Il remonte à l'origine de l'institut, il en retrace l'histoire, et, osant s'attaquer au chef même, il assigne à sa conduite des motifs purement humains. Le jésuite réplique et défend son ordre; mais il n'a pas la verve de son antagoniste, et ne lui vend pas cher la victoire. Sur plus d'un reproche adressé à ses confrères il se montre même de bonne composition, et passe condamnation volontiers. On se rappelle à la lecture de ces pages, où la bonhomie est assaisonnée de malice, ces sophistes si vite à court de raisons avec Socrate, et qui se laissaient si plaisamment battre par sa piquante *ironie*.

Telle est la matière du premier livre. Le second, comme la majeure partie de celui-ci, n'est qu'une reproduction développée des arguments contenus dans le plaidoyer de 1565, à laquelle se joint la réfutation de toutes les apologies ultérieurement tentées par les jésuites. Il y est successivement établi que leurs maximes sont incompatibles avec les libertés de l'Église gallicane; que l'enseignement public est contre le but primitif de leur institution; qu'ils s'en sont attribué l'exercice par empiétement et par surprise; que nos anciens n'avaient jamais voulu, et cela par de sages motifs, confier à des religieux l'éducation des enfants; que dans leur prétendu dévouement à l'instruction de la jeunesse perçait le calcul de l'intérêt privé, les biens de leurs élèves étant leur point de mire et souvent leur proie. L'auteur examine ensuite leurs vœux, « ceux de la grande et de la petite observance; » il s'attache à en signaler les conséquences pernicieuses, surtout celles de l'obéissance *aveuglée*[2], qui fait d'eux autant d'instruments du pape. C'est l'avocat qui, sauf un petit nombre d'objections et d'incidents, garde la parole dans cette portion de l'ouvrage, jusqu'à ce que l'annonce du dîner mette

[1] I, 2, p. 15.

[2] « *Obedientiæ cæca*, parole latine, dit-il, en traitant aussi ce point dans les *Recherches*, III, 45, plus fâcheuse à digérer que celle dont on use en français. » Cf. *Lettres*, XX, 1.

fin à la discussion. Après que, « la nappe levée, chacun a pris quelque temps telle route qu'il lui plait aux jardins, parterres, prairies et bocages dont la maison est diversifiée, » l'entretien recommence par de nouvelles imputations contre la société, encore plus graves que les précédentes : elles forment le fond du troisième et dernier livre. Perturbateurs des royaumes, les jésuites ne reculent pas devant le meurtre des souverains. Pour le prouver l'avocat allègue de nombreux exemples. Suivant lui, un prince d'Orange a été leur victime ; que de fois n'ont-ils pas attenté à la vie d'Élisabeth d'Angleterre et de notre Henri IV? Il suffit, pour trouver en eux des ennemis acharnés, de refuser son concours à leurs projets détestables. S'ils avaient paru abjurer quelques-unes de leurs maximes, ce désaveu, commandé par la politique, n'avait rien de sincère. Contre les *belles paroles* dont ils n'étaient jamais avares s'élevaient les pièces du procès de Barrière. Vainement leur avait-il été interdit de s'occuper des affaires d'État : ils les mêlaient sans cesse à celles de la religion. Toujours prompts à fomenter la discorde, ils cherchaient dans la ruine publique leur propre grandeur. En France ils avaient attisé le feu de la Ligue; en Angleterre ils avaient multiplié les désastres : la mort de Marie Stuart était leur ouvrage. Combien d'autres pays n'avaient pas souffert de leur présence!

Après ce violent réquisitoire, l'avocat, changeant de ton, citait plaisamment les jésuites au tribunal « du vénérable Pasquin de Rome [1], » qui par un arrêt burlesque confirmait la sentence d'expulsion dont le parlement les avait frappés : mais il redevenait bientôt sérieux, pour leur reprocher avec une nouvelle véhémence leur morale relâchée, leur foi ambiguë et flottante, leurs principes corrupteurs. Tout était pour eux variable, indécis et comme indifférent : l'utilité était la seule règle de leur conduite. Par là, disait-il en terminant son long monologue, on pouvait juger quelle serait la conséquence funeste du rétablissement que leurs vœux opiniâtres sollicitaient du monarque : aussi le conjurait-il, au nom de son salut et de celui du pays, de ne pas souscrire à leurs prières.

Ces monuments de polémique, où respirent les passions de nos pères, ont pour nous le même intérêt que ces armures vieillies dont

[1] III, 20 : C'était, dit Pasquier, une allusion aux bouffonneries du *maître sot* Lafon, qui l'appelait Pasquin.

on se plaît à considérer les ciselures et à étudier la trempe. On y cherche avant tout l'image du passé, qui s'y reflète plus vivement que dans aucune autre production contemporaine. Cependant, bien que le *Catéchisme des Jésuites* ait été plutôt une manifestation religieuse et politique qu'une œuvre d'esprit, une action plutôt qu'un livre, il est loin, au point de vue littéraire, de manquer d'importance. Il y a dans cette composition un tour d'esprit facile et naturel, souvent de la sagacité, parfois de l'éloquence. C'est assurément l'une des plus remarquables de celles que les jésuites ont eu le malheur, à diverses époques, d'inspirer contre eux à leurs adversaires. L'arme du sarcasme y est maniée avec dextérité. Heureusement dérobée au divin Platon, cette dialectique adroite, qui confond les sophistes en les prenant au piége de leurs propres paroles, passera bientôt dans une création immortelle du dix-septième siècle. Ce n'est pas une petite gloire pour Pasquier de paraître avoir frayé la route à Pascal. Déjà il est telle partie des *Recherches* qui, on peut le croire, lui a offert de riches matériaux, le chapitre, par exemple, où la doctrine de l'*équivoque* est démasquée [1]. Dans le *Catéchisme des Jésuites*, ce vaste arsenal d'où l'on a tiré, depuis, tous les arguments employés à les combattre [2], on aperçoit plus certainement encore beaucoup de détails dont il a dû profiter. Surtout un mérite incontestable de l'auteur du *Catéchisme*, c'est d'avoir tracé le plan qui a été suivi dans *les Provinciales* [3].

Dans les deux ouvrages, en effet, on trouve la même forme de dialogue socratique entre un jésuite et un homme du monde, qui s'empare habilement des aveux de son interlocuteur sur les doctrines de la société. Comme dans *les Provinciales*, les assertions s'appuient dans le *Catéchisme* sur des citations empruntées aux écrits et aux constitutions des jésuites, ou tirées des actes qui les concernent [4]. C'est de part et d'autre la même ardeur de conviction, la même verve satirique. Nous n'aurons pas la témérité de pousser plus loin ce parallèle. On ne saurait attendre d'un auteur qui écrivait plus d'un demi-siècle avant *les Provinciales* la finesse de raillerie, la sû-

[1] III, 45.

[2] « Tout y est, et rien ne s'est dit, ni se dira, ni se peut dire davantage contre les jésuites : » *La Chasse du renard Pasquin*, p. 21.

[3] *Éloge de Pasquier*, p. 60. M. Dupin appelle encore, à la p. 50, le *Catéchisme des Jésuites* le précurseur des *Provinciales*.

[4] Pasquier nous dit (*Lettres*, XXI, 3) que les passages qu'il allègue, « il les a transcrits, mot à mot, dans les bulles qui leur ont été octroyées, leurs constitutions, et en outre dans un Maffée, un Ribadeneire, un Turselin, leurs historiographes, etc. »

reté de goût qui caractérisent ce chef-d'œuvre. Le style du *Catéchisme*, malgré ses qualités recommandables, ne paraîtra pas même, dans son ensemble, devoir être égalé à celui des travaux les plus distingués de Pasquier. Cette infériorité relative s'explique par son grand âge, il avait passé soixante-dix ans; et plus encore, par une circonstance peu connue, dont nous fournirons la preuve[1] : c'est que le livre fut primitivement composé en latin. L'écrivain s'est traduit lui-même : de là une allure moins libre, un tour moins vif dans son langage, que si le jet en avait été spontané. Le relief que communique à l'expression l'originalité et comme la primeur de la pensée est en partie effacé.

Le *Catéchisme des Jésuites* eut, quoi qu'il en soit, à l'époque de son apparition, une vogue européenne; presque aussitôt, nous apprend son auteur, il parla beaucoup de langues diverses[2]. En France il trouva, plus que partout ailleurs, cet accueil empressé que l'on faisait alors aux œuvres de polémique religieuse, quand l'ironie en relevait le goût. Mais ces livres, que la passion suscite et qu'elle accrédite, sont aussi ceux qui ont le plus à souffrir du temps. Il leur manque ce caractère de calme et de vérité que l'avenir équitable réclame dans les productions de la pensée, pour continuer à y attacher ses regards. Si *les Provinciales* ont vécu, c'est qu'elles étaient marquées du sceau du génie. Les critiques que l'on peut justement leur adresser s'appliquent, du reste, au *Catéchisme des Jésuites*, qu'elles ont pour ainsi dire détrôné. Sans doute Pasquier est dans plus d'une rencontre énergique et incisif à propos : combien de fois aussi l'homme de parti ne se trahit-il pas par de regrettables exagérations[3]? Aveuglé par ses ressentiments et ceux d'autrui, il impute trop facilement à la société tout entière les fautes de quelques membres; il lui intente, comme Pascal[4], plus d'une accusation que la vérité repousse; il enveloppe dans une proscription

[1] Voy. la *Bibliographie* des *OEuvres* de Pasquier, p. 218.

[2] « Il parle aujourd'hui français, latin, anglais, allemand, sans aucune affectation : » *Lettres*, XXI, 3.

[3] C'est-là le jugement que Bayle, trop éclairé pour n'être pas impartial, a porté sur le *Catéchisme des Jésuites*, aussi bien, comme on l'a dit plus haut, que sur le plaidoyer de Pasquier pour l'université : v. particulièrement dans son *Dictionnaire*, le t. II, aux pag. 769, 770 et 931.

[4] M. de Chateaubriand appelle Pascal un calomniateur de génie. Son ouvrage, suivant lui, est « un mensonge immortel » (*Études historiques*, t. V de ses *OEuvres*, édition de Lefèvre, p. 799. C'est le mot du comte de Maistre sur *les Provinciales* : « Les immortelles menteuses. ») Quoique la sincérité de Pascal ne puisse être mise en doute, l'opinion de M. de Chateaubriand n'est que conforme au jugement exprimé par Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, c. 33.

trop absolue le passé, le présent, l'avenir même d'une compagnie qui a tout osé, il est vrai, pour fonder sa grandeur, mais sans exclure le bien; enfin la vivacité caustique de ses paroles va jusqu'à prêter imprudemment des armes aux ennemis de la religion.

Les jésuites ne surent pas se ménager le triomphe facile de la modération. Leur réponse, qui se fit peu attendre, fut moins spirituelle et plus violente à la fois que l'attaque. « *La Chasse du renard Pasquin, découvert et pris en sa tanière du libelle diffamatoire faux-marqué le Catéchisme des jésuites*[1], » Tel fut le titre, plus verbeux que clair, du livre dirigé contre Pasquier. Presque partout burlesque ou barbare, le style y est digne du frontispice. L'auteur promet, dès le début de *la Chasse, l'écorchement* du renard; en d'autres termes, il se fait fort de réfuter, « tant au fait de la religion que de l'État, » le *Catéchisme des jésuites.* Dans cette vue, il adopte un cadre analogue à celui de cet ouvrage. Chez un seigneur du Poitou, un théologien et un maître des requêtes se sont rencontrés avec le bouffon Pasquin : on se met à causer, et le dernier sert naturellement de plastron aux autres. L'époque assignée au dialogue est celle où venait de paraître, suivant le langage de l'écrivain, « ce nouvel astre, heureusement ascendant sur l'horizon du pays, notre Dauphin, né de la royale conjonction du soleil français avec la vierge Florentine : » à s'exprimer plus simplement, Marie de Médicis était peu auparavant accouchée de Louis XIII. On aperçoit dans ces paroles, comme dans plusieurs autres passages, la politique de la société, dont les flatteries circonvenaient Henri IV. Ce n'est pas, d'ailleurs, par la force du raisonnement que le jésuite excelle; voici sa manière d'argumenter : « Tu ne peux croire que les lis aient été envoyés du ciel à Clovis? Crois-tu que les rois de France, ainsi que le témoigne l'expérience journalière, guérissent des écrouelles? Si tu le crois, il n'est pas plus difficile que Dieu ait donné les lis royaux à la couronne de France[2]. » Mais le livre ne manque pas d'un sel grossier et d'une bouffonnerie pétulante, qui pouvait faire rire au seizième siècle. Après que Pasquin a longuement amusé la compagnie à ses dépens, battu sans peine par le jésuite son adversaire et bafoué par tous,

[1] Villefranche, 1603, in-8°. Pasquier dit que ce fut un jésuite de Bordeaux « qui mit en lumière ce livre » : dernière lettre du liv. XXII. — On l'attribua généralement à Richeome, qui aurait pris dans cette occasion le nom de Félix de la Grâce : mais voy., à ce sujet, la *Bibliographie*, p. 229.

[2] P. 64.

on l'envoie « dîner à la cuisine, devant qu'il soit honteusement licencié. » Notre facétieux chasseur ne se borne pas à ce turlupinage : il s'emporte souvent et invective l'ennemi de son ordre. Plus d'un endroit offre une riche collection de malédictions et d'injures [1]. A la fin, apostrophant Pasquier : « comme vous êtes fort vieux et sur le bord de votre fosse, je me flatte, dit-il [2], qu'après votre mort cet écrit vous tiendra lieu de la meilleure oraison funèbre. »

Pasquier s'est plaint, dans ses *Lettres* [3], de la violence de cet ouvrage et de quelques autres, moins dignes encore d'être analysés [4]. Ce qu'il appelait de tous ses vœux, c'était une discussion sérieuse de ce qu'il avait avancé contre les jésuites. Un *dictionnaire de médisances* n'était pas une réponse. Il fallait se taire ou envoyer contre lui un homme armé de toutes pièces. Puisque son *Catéchisme* « leur pesait à tel point sur le cœur, » qu'ils le combattissent donc, non par des forfanteries et des impostures, mais par de bonnes et valables raisons; qu'on suivît, en le critiquant, l'ordre qu'il y avait adopté; que l'on n'en laissât aucune partie sans examen. Pour lui, moins ennemi des jésuites qu'ami de la religion, il protestait devant l'Église et devant Dieu qu'il ne souhaitait rien tant que d'être convaincu d'erreur. La haine qu'on lui reprochait « mourrait alors fort aisément : » car dans ce débat ce n'était pas l'honneur du triomphe, mais la vérité qu'il poursuivait. Au reste, il avait une si parfaite confiance dans la bonté de sa cause, qu'il ne craignait pas d'invoquer pour juges de ce procès « la faculté de Sorbonne, le parlement de Paris et les autres parlements du royaume, le conseil d'État, le chancelier, le roi et la reine sa mère, enfin le saint-père en son sacré consistoire [5]. » Richeome, vers cette époque, répondait à Pasquier, en lui portant de nouveaux coups dans sa *Plainte apologétique* [6]. Son but était, disait-il [7], « d'y réfuter point par point *le franc discoureur* (ainsi appelait-il Arnauld, du nom de son œuvre) et

[1] Voir, à cet effet, le II[e] tome des *OEuvres* de Pasquier, col. 681, où il s'est plu à récapituler les principales : cf. id., col. 1423.

[2] Voy. pag. 358.

[3] XXI, 2, 3; XXII, dernière lettre. La deuxième des lettres citées est adressée au général des jésuites, Aquaviva, « qui fut élevé à cette dignité en 1581 : V. *Historia Societatis Jesu*, pars quinta, auctore Possino, Romæ, in fol., 1661, p. 5 et suiv. De curieux détails donnés dans le *Catéchisme des Jésuites*, p. 324, sur la cérémonie qui suivit l'élection d'Aquaviva, montrent quelle était dès cette époque la puissance de la société.

[4] Par exemple l'*Amphithéâtre d'honneur* de Charles Scribanius, recteur d'Anvers et depuis provincial des Pays-Bas.

[5] *Lettres*, XXI, 3.

[6] *Plainte apologétique pour la compagnie de Jésus*, 1603, in-8°.

[7] Épître préliminaire.

le plus gros du catéchisme ». C'était beaucoup promettre. En réalité il se bornait à inculper assez brièvement sept ou huit passages de ce dernier livre. A court d'arguments, il se montrait en revanche fort prodigue d'outrages; il déclarait Pasquier « souffreteux et mendiant aux qualités d'historien, de philosophe, de logicien et de jurisconsulte. » A ces qualifications ridicules celui-ci se contentait d'opposer, avec un naïf et légitime orgueil, ses grands travaux, les fonctions qu'il avait remplies, l'illustration de sa longue carrière[1].

Telles furent à peu près toutes les attaques auxquelles Pasquier fut en butte de son vivant. Sa réputation glorieuse, sa plume redoutée, le protégèrent sans doute contre d'autres représailles. Pour renouveler les hostilités on attendit sa mort; on ne persécuta plus que sa mémoire.

Avant de voir s'accomplir cette vengeance posthume, reportons nos regards sur la situation publique des jésuites; examinons à quel terme devaient aboutir leurs traverses, quelle devait être pour eux l'issue de tant de luttes. Au moment où leur polémique avec Pasquier était dans toute sa force, on a dit qu'ils se rapprochaient de Henri IV, qu'ils l'entouraient de leurs prières et de leurs séductions. On sait déjà que ce prince inclinait tellement de leur côté, que, par une extension singulière donnée à ce nom, on l'appelait lui-même *jésuite*[2]. En outre, ils comptaient beaucoup d'appuis autour du trône : on remarquait dans ce nombre les premiers personnages de l'État et plusieurs favoris du monarque. Des envoyés du pape secondaient près de lui, par d'actives démarches, les instances de la compagnie[3]. Aussi dès l'année 1599 avait-il été fort question de la rappeler[4].

Ce projet reçut son exécution en 1603. Un même décret les confirma dans la possession des maisons qu'ils avaient conservées, et les réintégra dans celles de Paris, de Lyon et des autres villes d'où ils avaient été bannis. Vainement à ce sujet le parlement adressa au roi d'énergiques représentations par l'organe d'Achille

[1] *Lettres*, XXI, 3.

[2] « Maintenant, disait il, que je suis catholique, à ce que je fais pour le bien de ma religion, on dit que je suis *jésuite*; je passe par-dessus cela et m'arrête au bien, parce qu'il est bien : parole de Henri IV citée par Jacques de Montholon, dans son plaidoyer pour les jésuites (1611). »

[3] *Mémoires de Sully*, Londres, 1763, in-12, t. V, p. 96 et suiv.; t. VI, p. 269. Cf Dupleix, p. 276 et 294; et Rodolphi Botoreii (Raoul de Boutrays), *Commentariorum libri de Rebus in Gallia gestis* (1594-1610), t. II, p. 110.

[4] L'Étoile, *Journal de Henri IV*, t. II, p. 513; Cf. t. III, p. 129 et 275; Mézeray, *Hist de France*, t. III, p. 1157 et 1158.

de Harlay. On ne répondit à ces remontrances qu'en contraignant la cour à recevoir l'édit : il fut vérifié le second jour de l'an 1604 [1]. Mais presque aussitôt, si l'on en croit le continuateur de l'historien de Thou [2], Henri pouvait apprendre par le sermon séditieux d'un jésuite, prononcé en sa présence à Saint-Gervais, qu'il devait peu compter sur la reconnaissance de la société.

Elle n'en jouit pas moins d'un crédit considérable jusqu'au crime de Ravaillac, qui de nouveau vint l'ébranler. Les bruits sinistres qui l'associèrent à cet attentat [3] permirent à ses ennemis de reprendre l'offensive. L'Université, pour la troisième fois, saisit cette occasion de s'opposer à la redoutable concurrence des jésuites, qui sans titre positif, non plus que par le passé [4], avaient recommencé leurs *lectures*. Assisté des anciens avocats, Antoine Loisel et Omer Talon, Pierre de la Martelière fit triompher sa cause par une vigoureuse harangue [5] : un arrêt du 22 décembre 1611 la maintint dans le droit exclusif d'enseigner. Toutefois, on ne saurait croire que cette décision fut exécutée à la lettre, puisque ce corps adressait dès l'année suivante une requête à la reine régente et à son conseil, pour qu'il fût interdit aux jésuites d'instruire la jeunesse. La faveur avouée que leur accordait Marie de Médicis empêcha que cette demande eût des suites, et dans le cahier qu'elle présenta au roi en 1614 l'Université réitérait encore inutilement ses prières et ses plaintes. Bientôt même la société se sentit redevenue trop puissante pour ne pas posséder ouvertement un privilége dont elle jouissait en réalité. Forte du désir manifesté par les états généraux [6], elle réclama et obtint de Louis XIII la liberté de faire à l'avenir « des leçons

[1] Dupleix, *Histoire de Henri le Grand*, p. 504 et suiv. ; Palma Cayet, *Chronologie septenaire*, p. 275 ; de Thou, l. CXXXII, t. XIV, p. 300 de la traduction française. A cette occasion fut détruite la Pyramide, dont Sully trouvait l'inscription « un peu forte à la vérité, » *Mémoires* cités, t. V, p. 365.

[2] Nicolas Rigault, l III : voy. la trad. française de l'historien de Thou, t. XV, p. 86.

[3] L. III de Nic. Rigault : t. XV, p. 108 de la traduction citée.

[4] Henri IV, tout favorable qu'il leur était, ne reconnaissait nullement qu'ils eussent le droit d'enseigner. Voy. l'Etoile, *Journal de Henri IV*, t. III, p. 81 : « Sur le bruit que les jésuites faisaient courir qu'ils avaient permission de sa majesté d'ouvrir leur collége, le roi assura qu'il n'en était rien, que sa volonté était toute contraire. »

[5] On remarquera, toutefois, que, sur le refus significatif des principaux avocats de plaider contre la société, La Martelière fut nommé d'office par le parlement ; son succès lui suscita beaucoup d'inimitiés et de traverses : voy. la *Biographie universelle*, t. XXVII, p. 272. Jacques de Montholon portait la parole pour les jésuites, et, moins modéré que ne l'avait été autrefois Versoris, il traita le discours de son adversaire « de fagot d'injures, qui ne méritait que le feu. »

[6] Voy., à ce sujet, M. Troplong, *Du Pouvoir de l'État sur l'enseignement*, p. 228 et suiv.

publiques en toutes sciences [1]. » Deux conseillers d'État furent chargés de la mettre en pleine possession de cette fonction, nonobstant, disait l'ordre, « oppositions et appellations quelconques, dont la connaissance était interdite au parlement et à tous autres juges. » Les exécuteurs de cette volonté furent Amelot et Fouquet, qui assistèrent, le 20 février 1618, à la classe du collége de Clermont, vers deux heures de relevée [2]. Cette concession du droit d'enseignement, donnée par le roi en son conseil, rendait définitif le triomphe des jésuites [3].

Pasquier, mort depuis trois ans, avait pu, en terminant sa longue carrière, pressentir ce résultat. Il ne cessa de le conjurer autant qu'il était en lui. L'influence croissante de ses ennemis ne l'intimida jamais : leurs tentatives adroites pour se rapprocher de lui ne le fléchirent pas davantage. Attentive à diminuer toujours le nombre des obstacles qu'elle rencontrait, la société, par une politique bien connue, recevait volontiers en grâce ceux qui l'avaient offensée; elle faisait même parfois auprès d'eux les premiers pas : c'est ce qui eut lieu pour Pasquier. Par l'entremise d'un père Gontery [4], déjà une réconciliation avait été proposée. Mais, inébranlable dans ses convictions, tout ce que le vieillard accorda, ce fut, s'il faisait réimprimer ses œuvres, de ne plus user du mot de secte en parlant des jésuites, et de le remplacer par celui de compagnie [5].

[1] La protection de Richelieu, alors évêque de Luçon et secrétaire d'État, ne contribua pas peu à la lui faire obtenir.

[2] M. Bazin, *Histoire de la France sous Louis XIII*, l. V, c. 2. — Deux ans après les jésuites comptaient dans leur seul collége de Clermont, où se pressait surtout la jeune noblesse, dix-sept cents externes et trois cents pensionnaires; ce dernier nombre fut ensuite porté à plus de cinq cents.

[3] Cependant, grâce à la résistance inflexible de l'Université, les jésuites ne purent jamais obtenir, malgré leurs tentatives très-fréquemment renouvelées, que leur collége Louis-le Grand fût incorporé à l'Université : V. M. Troplong, ouvr. cité, p. 231-237. C'est ce qui fait que le droit d'enseigner leur fut encore contesté, même après cette époque : on peut lire à ce sujet le « Procès verbal dressé en 1665, dans lequel on établit que la réception des jésuites comme collége est nulle de plein droit; » Paris, 1761, in-12. De plus, sur toute la querelle de l'Université et des jésuites on consultera utilement le « Recueil de pièces pour les universités de France, jointes en cause contre les jésuites... » Ce recueil, in-8°, sans date, ni lieu d'impression, s'étend depuis 1552 jusqu'à 1624. L'analyse des pièces qu'il renferme se trouve dans la *Bibliothèque historique de la France*, par le père Lelong, t. IV, p. 12.

[4] « Le feu père Gontery, dit Garasse, dans sa *Doctrine curieuse*, p. 514, duquel la France ne parlera jamais qu'avec honneur ». Pasquier avait eu à se louer des bons procédés de ce jésuite, voy. *Lettres*, XXI, 7.

[5] *Lettres de Nicolas Pasquier*, X, 2; cf. l'*Apologie* de Garasse, c. 17. Celui-ci prétend même qu'alors il y eut réconciliation; mais tout prouve qu'il va trop loin. Seulement Pasquier consentit, comme le dit Nicolas dans ses *Lettres*, X, 5, « à ne plus rien remuer contre les jésuites, s'ils gardaient eux-mêmes le silence. »

Au fond, le temps n'avait eu pour effet que de le confirmer dans son aversion contre eux. Avec plusieurs autres magistrats illustres [1], justement alarmé de leur esprit novateur, de leur insidieuse souplesse, de leur gouvernement ténébreux, de leur ambition envahissante, il prévoyait que leurs opinions causeraient leur perte ; mais qu'ils ne tomberaient qu'après avoir amassé autour d'eux beaucoup de ruines [2]. Plus la conquête de cet intraitable adversaire était difficile, plus il semble qu'elle ait tenté leur prosélytisme opiniâtre. Sur la fin de la vie de Pasquier, ils s'adressèrent au curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, qui gouvernait depuis fort longtemps sa conscience : ce qu'ils avaient principalement à cœur, c'était d'obtenir le désaveu du *Catéchisme*. Animé d'un désir sincère de conciliation, ce vénérable ecclésiastique accepta le rôle de médiateur, et remplit cette délicate mission avec toute la réserve et le zèle possibles [3] : non content de l'entretenir à ce sujet, en mêlant la douceur affectueuse de l'ami à l'autorité du pasteur, il lui écrivit, et cela « par les instructions et mémoires du père jésuite de Rome [4]. » Nous avons la réponse où Pasquier, en remerciant son curé « de ses dévotes exhortations, » s'excuse, comme homme et comme chrétien, de ne pas se rendre à ses désirs [5]. Bien que naguère encore les jésuites, après un déluge d'outrages, n'eussent conclu à rien moins qu'à ce qu'on lui *coupât la langue* et même *la tête* [6], il leur pardonnait aisément ces torts, qui ne concernaient que lui. Mais il ne pouvait, sans trahir tous ses devoirs, fermer les yeux sur ceux qui intéressaient le public et la religion; il ne pouvait, sans mentir à sa conscience, rétracter la vérité. Dans cette lutte, il avait eu en vue de servir la cause de Dieu : il croyait qu'il l'avait servie. C'est ce que peu après il déclarait une dernière fois sur son lit de mort [7]. A ce moment suprême où l'homme de bien scrute son âme avec effroi, il demeura fidèle aux sentiments, aux convictions de sa vie entière.

Les jésuites ne laissèrent pas cette fermeté impunie. Garasse

[1] Voy. de Thou, *De vita sua*, l. VI.
[2] *Lettres* d'Ét. Pasquier, XX, I.
[3] *Lettres* de Nicolas Pasquier, X, 2.
[4] *Lettres* d'Ét. Pasquier, dernière lettre du liv. XXII. Cette démarche eut lieu sans doute après la lettre adressée par Pasquier au général des jésuites Aquaviva.
[5] Ibid. ; cf. Garasse, *Recherches des Recherches*, I, 2. La lettre citée d'Ét. Pasquier, à la différence de toutes les autres, commence par le nom de *Monsieur*, et ne porte pas l'indication du personnage auquel elle est adressée.
[6] Voy. t. II des *OEuvres* de Pasquier, col. 642.
[7] *Lettres* de Nicolas Pasquier, IV, 11.

fut contre Pasquier l'instrument de leur vengeance. Toutefois il ne l'attaqua pas aussitôt après sa mort. Plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il entreprît cette guerre, qui lui a valu sa déplorable célébrité. On sait que Voltaire a fait de son nom une sanglante insulte. Né, comme le remarque Bayle [1], avec de l'imagination et du feu, placé au rang des bons prédicateurs, on déplorera qu'il ait employé ses talents à un si triste usage. La plume fut entre ses mains une arme acérée, dont il se servit sans prudence et sans pitié.

En 1622 commença la série des ouvrages où il déchira Pasquier. Il s'était chargé de réaliser à son égard la menace de Richeome [2] : tel fut l'objet de ses *Recherches des Recherches*. Elles parurent à l'occasion de la première édition complète des *Recherches*, qui avait été donnée un an auparavant par les fils de l'auteur. Garasse se proposait de relever toutes les fautes que Pasquier avait commises dans ses écrits [3]. La moisson semble d'abord très-riche, à considérer la grosseur de ce volume : c'est un in-octavo qui ne renferme pas moins de neuf cent quatre-vingt-six pages; dans le fond, il contient fort peu de chose, aux facéties et aux injures près. Par exemple, Garasse veut « que l'on couronne maître Pasquier d'un chapeau de ce laurier qui croissait jadis en Arcadie ». Plus loin il s'en prend à sa barbe mal faite, « qui montre bien que barbier n'a jamais gagné mille écus avec lui ». On pardonnerait volontiers ces malices; mais il en est d'autres qui n'ont pas cette innocence. Chez lui, du reste, rien de plus rare qu'une discussion sérieuse : son argumentation est presque partout pointilleuse ou puérile; on en jugera par une analyse rapide de l'œuvre.

Elle se divise en cinq livres, désignés par ces titres significatifs, *le Médisant, l'Impertinent, l'Ignorant, le Libertin* [4], *le Glorieux* : Garasse groupe sous ces chefs différents les accusations qu'il intente à Pasquier. Dans le premier il prétend « dévoiler ses calomnies, dans le second les humeurs extravagantes de son esprit, dans le troisième les fautes grossières où il est tombé, dans le quatrième ses erreurs et libertinages, dans le cinquième ses jactances ridicules. » Au début de chacune des sections, après avoir établi quelles sont les marques auxquelles on reconnaît le caractère qu'il

[1] *Dict. critiq.*, t. II, p. 216.
[2] Voy. plus haut, p. 171.
[3] Néanmoins, Garasse, d'après la tactique de la société, *avait célé son nom* : Nic. Pasquier, X, 5.
[4] Voy., sur le sens ancien de ce mot *libertin*, M. Génin, *Variations de la langue française*, p. 316 : il équivalait à celui *d'esprit fort*.

va décrire, il s'efforce de prouver à sa manière qu'on les trouve rassemblées chez Pasquier.

Quelques critiques de Garasse, choisies au hasard, nous donneront une idée de la justesse et de la solidité du plus grand nombre. Pasquier a-t-il exprimé des doutes sur la sincérité des sentiments religieux de Louis XI, s'est-il permis de qualifier sévèrement les pratiques superstitieuses de ce prince, Garasse, saisi d'indignation, le gourmande en ces termes : « Imputer des sottises à Louis XI, suspecter sa piété, la piété de Louis XI, qui bâtit tant de belles églises, qui portait une singulière dévotion à la glorieuse Vierge, qui avait son image au bord de sa barrette, qui vivait familièrement parmi les religieux ; dire qu'il se servait de la religion pour abuser le monde, pour la commodité de ses affaires, par superstition, pour autoriser ses vices ! c'est avoir l'esprit dénaturé et l'humeur bien sauvage [1] ! »

Son sens littéraire égale son jugement historique : témoin le passage [2] où il blâme Pasquier « d'avoir mal rempli sa promesse de donner à Tabourot nombre de belles inventions pour grossir son livre des *Bigarrures*. Au lieu « du point pour lequel Martin perdit son âne », ajoute-t-il, j'eusse commencé par l'animal de Teucer, qui était sans os, sans pieds, sans épines, sans arêtes ; j'eusse insisté sur la belle invention de Parnacès touchant son homme qui n'était pas homme, son oiseau qui n'était pas oiseau, son arbre qui n'était pas arbre ; j'eusse encore... [3] » Je m'arrête et j'épargne au lecteur « une douzaine des plus rares et ingénieuses pièces du temps [4] » : plus indulgent que Garasse, il pardonnera peut-être à Pasquier l'omission des traits dont le jésuite regrettait si fort l'absence.

Ce qui le choque encore beaucoup, c'est l'éloge que Pasquier a fait de Marot et de Rabelais [5], principalement de Calvin, « auquel notre langue, a-t-il dit, est grandement redevable [6] ». Là-dessus Garasse de dénoncer son adversaire comme convaincu d'hérésie [7]. A ce compte, Bossuet, qui a loué aussi l'écrivain dans le chef de la

[1] I, 9 et 10.
[2] III, 24.
[3] Voy. *Recherches des Recherches*, p. 653 ; cf. Athénée, *Banquet des Savants*, X, 19 et 21.
[4] Voy., au besoin, pag. 651-662.
[5] *Recherches des Recherches*, V, 14. Dans la *Doctrine curieuse*, Garasse déclare encore Rabelais « maudit et pernicieux écrivain », bien qu'à vrai dire, comme il le confesse, p. 1016, « il n'en ait pas lu quatre lignes de suite. »
[6] *Recherches*, VIII, 55.
[7] *Recherches des Recherches*, V, 14.

réforme [1], n'eût pas trouvé grâce devant Garasse. Plusieurs autres assertions de Pasquier ne sont pas, à ses yeux, moins téméraires : n'a-t-il pas prétendu que par ses leçons Abélard avait acquis dans Paris plus de réputation que Pierre Comestor [2] ? N'a-t-il pas osé dire de saint Bernard « qu'il fut ennemi formel d'Abélard [3], mais au demeurant grand et signalé personnage ? » Que de choses cachées sous ce *mais* [4] ! Et combien ne voit-on pas percer la haine de la religion dans les proverbes qu'il a réunis, surtout dans cette locution qu'il n'a point rougi de citer : *Eau bénite* de cour [5] ! Certes on reconnait bien à de si coupables hardiesses un *libertin*, c'est-à-dire celui qui n'est « ni un huguenot, ni un athée, ni un hérétique, ni un politique, mais un composé de toutes ces qualités [6] ».

La plupart des imputations de Garasse ont le même degré de force. Il reproche à Pasquier d'avancer que Clovis fut bâtard et arien, que Charlemagne fut déréglé dans ses mœurs, sans se mettre en peine de prouver le contraire [7]. Lit-il dans les *Recherches* que saint Grégoire, par plusieurs lettres adressées à Brunehaut, loua son zèle pour la religion catholique : suivant lui, c'est alléguer un fait aussi contraire à la vérité qu'injurieux pour les papes [8]. Mais les lettres n'en ont pas moins été écrites, elles n'en renferment pas moins les éloges mentionnés, qui, pour le dire en passant, n'ont rien de répréhensible. C'est là ce dont s'inquiète assez peu Garasse ; il n'est pas homme à se laisser gêner par l'histoire : il la plie sans façon à ses besoins. En revanche il est prompt à récuser l'autorité des autres, et plus d'une fois il signale des faussetés et des ignorances là où la véracité de l'écrivain et son exactitude sont inattaquables.

[1] *Histoire des Variations*, l. IX.

[2] *Rech. des Rech.*, IV, 8 : Pour faire apprécier le jugement de Comestor, on rappellera quelques-unes des étymologies que renferme son *Histoire scolastique* : suivant lui, le soleil, *sol*, était ainsi nommé parce qu'il brillait *seul* et sans compagnon ; la *lune*, parce qu'elle était *l'une* des lumières du ciel, etc.

[3] M. de Rémusat, dans le liv. Ier de son ouvrage sur Abélard, a tracé avec un grand intérêt la lutte de celui-ci avec saint Bernard.

[4] *Rech. des Rech.*, Ibid. En lisant plus attentivement Pasquier, Garasse aurait été mieux édifié sur ses sentiments à l'égard de saint Bernard, dont il a dit dans son *Catéchisme des Jésuites*, « que Dieu avait épandu dans l'âme de ce grand personnage les rayons de son saint esprit, autant et plus qu'en tout homme qui l'ait survécu » : p. 146, v°.

[5] *Recherches des Recherches*, IV, 29 : cf. Pasquier, *Recherches*, VIII, 33. Dans son *Pourparler du Prince*, celui-ci parle également de « tous ces applaudissements et *eaux bénites de cour* ».

[6] *Rech. des Rech.*, IV, 1 : On reconnaît par cette phrase que le parti vraiment national des *politiques*, auquel appartenait Pasquier, était peu en faveur auprès de Garasse.

[7] *Recherches des Recherches*, I, 5, 6, 7.

[8] Id., III, 16.

Non content d'infliger un blâme général aux *Recherches*, Garasse veut, sur plusieurs points particuliers, substituer ses explications ou ses jugements à ceux de Pasquier : sa témérité n'est pas heureuse. Celui-ci a-t-il montré, en citant un arrêt du parlement, à propos d'un vieux proverbe, que la ceinture dorée était jadis parmi nous un ornement réservé aux *prudes-femmes*[1], Garasse, pour étaler plus de savoir, fait remonter l'usage de cette parure jusqu'aux Grecs et même jusqu'à Vénus[2]. Les investigations de Pasquier sur nos mœurs, sur notre langage, sur les habitudes de nos pères, sont au reste l'objet des dédains de son impitoyable censeur. A l'en croire, ce titre de *Recherches* était une grande déception pour le lecteur. Convié à un banquet magnifique, quelle pauvre table ne trouvait-il pas ! Au lieu de lui montrer les rois en leur lit de justice, de lui représenter leurs vêtements, ceux des évêques et des chanceliers, ne lui parlait-on pas du roi des barbiers, du roi des ribauds, des manteaux bigarrés des sergents et des chaperons des bourgeoises de Paris[3] ! C'était, selon Garasse, remplir ses livres *de choses de néant*, que d'y traiter du jeu de paume, du jeu d'échecs, de l'origine du cri : Le roi boit, etc.[4]. N'en déplaise au critique, ces *puérilités*, comme il les appelle, ne seront pas à nos yeux la partie la moins curieuse des *Recherches*. Sainte-Marthe, pour excuser Pasquier, disait de lui « qu'il ressemblait sur ce point à Érasme, qui voulait mettre toute chose en œuvre[5] ». Nous l'en louerons quant à nous. Il nous semble mériter par là un rang distingué entre ces écrivains, trop rares, qui nous ont conservé non pas seulement l'histoire publique de nos ancêtres, mais leurs annales privées, qui en nous initiant pour ainsi dire à leur existence de famille et à leurs usages domestiques, nous donnent une connaissance plus vive et plus intime du passé. Pasquier a d'ailleurs pressenti les reproches qui lui seraient adressés à cet égard, et il y a répondu par une observation judicieuse ; « c'est qu'il ne pense pas se fourvoyer de son entreprise en repassant, ores sur les choses hautes, ores sur les basses[6]. » Quelques-unes des dernières ne sont-elles pas celles même que nous lisons aujourd'hui avec le plus d'attrait et de fruit?

[1] *Recherches*, VIII, 11 : V. plus haut, p. 87.
[2] *Recherches des Recherches*, IV, 9.
[3] *Epître au lecteur.*
[4] *Rech. des Rech.*, II, 5 ; IV, 3.
[5] Id., IV, 9.
[6] *Recherches*, IX, 32.

D'après son horreur pour les détails familiers, on ne sera pas surpris que Garasse frappe de la même réprobation plusieurs lettres où Pasquier nous entretient de lui, où il nous découvre « jusqu'aux plus secrètes actions de sa vie[1] ». On ne s'étonnera pas davantage qu'en tout ce qui concerne les libertés de l'Église gallicane et les droits de la papauté, il le juge de la plus profonde ignorance[2] : nous nous abstiendrons de le suivre sur ce terrain. Pour les questions de théologie, il ne l'estime pas moins incompétent[3] : qu'il nous suffise de renvoyer aux *Méditations spirituelles*[4], incriminées par celui-ci, et que beaucoup trouveront sans doute aussi orthodoxes qu'édifiantes. Bref, il le déclare impie et schismatique[5]. Sur quelles preuves? Voici les principales : En parlant de ces princes que l'orgueil du saint-siége condamnait à des pénitences publiques, il les a montrés recevant au milieu de Rome des *coups de bastonnade*, tandis qu'ils ne recevaient en réalité que des *coups de verges ou d'étrivières*[6] ; il a refusé au cardinal du Perron le titre de saint homme[7] ; il a plaidé la cause du mariage contre le célibat[8] ; il a écrit avec irrévérence que sous la première famille de nos rois « les jeunes princes étaient nourris à petit bruit dans les *moineries*, pour en être tirés comme d'un *réservoir*[9] » ; enfin il n'a pas craint d'avancer, et cela contre l'avis de saint Paul, que les belles personnes devaient aller visage découvert et les laides avec un masque[10].

J'omets le reste de cette argumentation victorieuse. Il n'est pas que Garasse jusque sur le droit n'ait la prétention d'en remontrer à notre auteur. Dans un long préambule, d'après sa manière habituelle de procéder, il nous annonce qu'il va le convaincre des plus grossières méprises[11]. Écoutons : c'est au sujet de l'ar-

[1] *Recherches des Recherches*, II, 2; Cf. id., 21 et 24.

[2] Id., II, 44; III, 14 et suiv.

[3] Id., III, 13.

[4] Elles sont comprises dans les *Lettres*, XX, 7 et suiv.

[5] *Recherches des Recherches*, IV, 9.

[6] Ibid. Ces étrivières, auxquelles Rabelais a fait aussi allusion, *Pantagruel*, III, 13, n'avaient pas cessé d'être en usage au seizième siècle. On lit dans l'*Art de vérifier les dates*, p. 664, « qu'aux deux négociateurs qui avaient obtenu en 1595 l'absolution de Henri IV auprès de la cour de Rome on fit, à leur retour à la cour, de sanglants reproches d'avoir reçu des mains du pape des coups de houssine sur le dos pendant la cérémonie de l'absolution. »

[7] *Recherches des Recherches*, IV, 10; cf. I, 14. Et. Pasquier était fort ennemi des princes de notre Église qui servaient avec trop de dévouement la cour de Rome; de là sa colère contre du Perron : Voy. *Recherches*, III, 18. Guy-Patin, on peut le voir dans sa XXIX[e] lettre, edit. de 1692, le traitait encore plus mal que Pasquier. Cf. Nic. Pasquier, *Lettres*, IV, 7.

[8] *Rech. des Rech.*, IV, 3

[9] Id., id., 18.

[10] Id., id., 16.

[11] Id., III, 11

rêt prononcé contre Jacques Cœur[1] qu'il commence l'attaque. Pasquier, nous dit-il, cherche beaucoup de motifs pour expliquer comment l'argentier de Charles VII dut venir *sans chaperon et sans ceinture* faire amende honorable devant ses juges. Mais c'est qu'en France et en Italie, par une coutume contraire à celle qui était suivie dans Athènes, le condamné paraissait tête nue, ou, pour parler avec les Gaulois, *en pur chef*. Chez les Athéniens il se présentait avec un panier sur la tête[2]. La remarque est curieuse, et nous en savons gré à Garasse, sans néanmoins apercevoir encore la faute de celui qu'il critique. Quant à la ceinture, ajoutait-il, imaginer avec Pasquier qu'en la déposant on faisait publiquement l'abandon de ses biens[3], était une *subtilité;* parmi nous comme parmi les Grecs, auxquels il fallait rapporter l'origine de cet usage, on s'humiliait par cette démonstration, en témoignant qu'avec la ceinture on quittait pour ainsi dire « la vertu et modestie ». N'est-il pas permis de penser que de ces deux interprétations la dernière est la plus *subtile?* C'est, d'ailleurs, dans le seul chapitre qui vient d'être analysé[4] que sont réunies toutes les énormités imputées aux *Recherches* « sur les matières de droit ».

Est-ce donc à dire que Garasse n'a jamais raison contre Pasquier ? Nous nous garderons de l'affirmer : on a déjà vu que celui-ci n'était pas infaillible ; mais en l'attaquant au hasard sur tous les points son ennemi, que la passion aveugle, rencontre rarement le côté faible et vulnérable. L'histoire et la chronologie semblaient lui offrir quelque prise. Après une anecdote un peu leste, et qui montre que nos aïeux, jésuites même, ne craignaient pas de se dérider[5], il entre en matière et reproche à Pasquier, avec à-propos cette fois, de s'être mépris sur le temps où vécut Lucilius. Les *Recherches* le font postérieur à Cicéron[6], tandis que le poëte satirique a précédé l'orateur romain, non de cent ans, comme l'avance le censeur en se trompant lui-même, mais de quarante ans environ. Il relève une autre erreur, relative à la durée du règne de

[1] Voy. *Lettres*, III, 9 et 10.

[2] De là κοφινοῦσθαι, qui, suivant Garasse, a le sens de faire amende honorable, faire cession de ses biens. Il renvoie au Scoliaste d'Aristophane, sans plus de détails. Henri Étienne, dans son *Thesaurus*, ne cite qu'un exemple de ce mot, pris dans Nicolas de Damas ; il signifie chez cet auteur la peine que les Béotiens infligeaient aux débiteurs insolvables.

[3] *Lettres* de Pasquier, III, 10; cf. *Recherches*, IV, 10, et l'*Interprétation des Institutes de Justinian*, III, 20.

[4] *Recherches des Recherches*, III, 11.

[5] Id., III, 10.

[6] VII, 1.

Louis VII [1]. A cette assertion, « que la médecine n'a été connue en France que sous la troisième famille de nos rois » [2], il oppose le témoignage de Grégoire de Tours, qui parle du médecin de Chilpéric [3]. Là se bornent les objections historiques justement fondées que renferme le volumineux ouvrage de Garasse.

Une critique raisonnable de goût porte aussi sur l'amour excessif de Pasquier pour les anagrammes [4]. Déjà en faveur dans les derniers siècles de l'antiquité, où Lycophron surtout le cultiva avec succès [5], ce genre avait obtenu une vogue effrénée à l'époque de la renaissance [6]. Nous devons certes à cet âge des anagrammes très-piquantes [7]. Mais la protestation de Mélin de Saint-Gelais n'en était pas moins bien motivée :

> Pensez qu'où le sens n'est pas maître,
> Le travailler sert de bien peu.

Garasse partage cette opinion, et en blâmant Pasquier à ce sujet il se montre plus judicieux que d'habitude. « Cette occupation impertinente de certains esprits oiseux, » il la compare au frivole labeur du grammairien Didyme, « qui abusa de son loisir jusqu'à compter combien il y avait de lettres dans les œuvres d'Homère [8]. »

Ce n'est pas, au reste, l'auteur des *Recherches* et des *Lettres* [9] que poursuit seulement Garasse; il se déchaîne encore contre le poëte, qu'il signale comme « peu versé aux épitaphes, aux énigmes, aux jeux poétiques anciens et modernes [10] ». Ses *Sonnets* lui paraissent

[1] *Recherches des Recherches*, III, 19.

[2] Voy. *Recherches*, IX, 12. — Mais si l'on en croit Guy-Patin (*Lettres*, t. I, p. 119 de l'édit. citée), il y avait déjà en 1009, c'est-à-dire sous le premier roi de la troisième race, une faculté de médecine à Paris.

[3] *Recherches des Recherches*, III, 19.

[4] Voy. notamment les *Lettres*, VIII, 12, et XVI, 7.

[5] Dans le nom de *Ptolemaios* il avait trouvé *apo melitos* (du miel ou de miel); dans celui d'Arsinoé *ion eras* (violette de Junon) : voy. l'article de M. Egger sur Aristarque, *Revue des deux Mondes*, numéro du 1er février 1846, p. 473.

[6] La Croix du Maine promettait, en 1579, « les anagrammes ou noms retournés des personnages dignes de recommandation, divisés en IV livres. »

[7] Tel est le titre du *Cymbalum mundi :* Thomas du Clenier à son ami Pierre Tryocan (Thomas incrédule à son ami Pierre croyant), salut. L'anagramme était aussi une sorte de demi-jour qu'affectionnait la modestie des auteurs. Scévole de Sainte-Marthe signait souvent ses poésies : *la sainte muse te décore*.

[8] *Recherches des Recherches*, II, 23; cf. id., 25 et suiv.

[9] A l'égard de ces dernières, on peut toutefois s'emparer d'un témoignage arraché par la vérité à Garasse : ce suffrage d'un ennemi est précieux à recueillir. Tout en prétendant que Pasquier en a composé beaucoup d'inutiles, il reconnaît « qu'il en a grand nombre aussi de sérieuses et d'écrites sur des matières fraîches, importantes, qu'il avait vues de ses yeux et qu'il avait été curieux avec raison de communiquer à ses amis » : *Rech. des Rech.*, II, 38.

[10] *Recherches des Recherches*, III, 20.

licencieux ; ses *Épigrammes* téméraires. Railler les passe-temps puérils où se complaisait Henri III est, à son avis, un crime de lèse-majesté humaine et divine [1]. *La Puce* et *la Main* ne trouvent pas plus d'indulgence auprès de lui [2]. En un mot, aucun des ouvrages auxquels s'attache le nom de Pasquier n'est amnistié. On comprend qu'aux yeux d'un juge si prévenu la forme n'en vaille pas mieux que le fond. Il les accuse d'être pour la langue « incultes et grossiers [3] ». Quant aux preuves, il est aussi stérile que de coutume. A l'appui de son allégation il ne peut citer qu'un certain nombre d'archaïsmes et de tours passés de mode en 1622 [4], quelques expressions impropres et quelques associations bizarres de termes [5]. Là-Jessus il n'hésite pas à condamner un écrivain qui ne nous a pas laissé moins de deux mille pages in-folio.

S'il se fût toutefois borné à exercer ses représailles contre l'auteur, Garasse, dupe de ses ressentiments, semblerait digne d'excuse. Mais ce qu'il faut hautement réprouver, c'est qu'il ait calomnié l'homme, c'est que, s'acharnant à dénigrer cette vie irréprochable, il ait noirci par tous les moyens un nom dont le pays doit etre fier [6]. Pour rendre Pasquier haïssable, il veut flétrir son caractère : plusieurs chapitres sont consacrés à déclamer contre son orgueil [7]. Il lui fait un crime de cette gaieté et de cette activité d'esprit qu'il conserva jusqu'au terme de sa longue existence [8]. Il dénature le tableau de sa mort admirablement chrétienne [9]. Enfin, sous la plume de Garasse se pressent partout des qualifications injurieuses, dont la violence le dispute au ridicule. Il le traite tour à tour « d'avocat licencieux, de mauvais Français, de gros chrétien qui sent le fagot, de vieillard hargneux et radoteur, de maître pédant, pédantifiant, pédantifié, d'oison et de veau [10] ».

[1] *Recherches des Recherches*, I, 11 et 12. Cf. *Lettres* de Nicolas Pasquier, X, 5 (t. II des *OEuvres*, col. 1410) et la *Défense de Pasquier*, II, 7.

[2] *Recherches des Recherches*, III, 20, et V, 9.

[3] Id., III, 8.

[4] Tels que « le père de lui, pour dire son pere »..., ou bien, en retranchant le pronom, « le jour que vintes, pour le jour que vous vintes : Ibid.

[5] Id., III, 8 et 9. Parmi les métaphores dont se raille Garasse, on remarque celle-ci : *transplanter un passage*. Elle etait heureuse et a vécu. — Quant à celles que se permettait Garasse lui-même, on peut en voir un relevé curieux dans les *Lettres* de Nicolas Pasquier, t. II des *OEuvres* de Pasquier, col. 1422.

[6] *Recherches des Recherches*, II, 2 et 24 ; V, 11 et 12, etc.

[7] Id., III, 13 ; V, 16.

[8] Id., I, 16 ; cf. *Lettres* de Nic. Pasquier, X, 5.

[9] *Recherches des Recherches*, IV, 1, 12 ; II, 45 ; cf. la *Défense de Pasquier*, III, 12.

[10] *Recherches des Recherches*, I, 5 ; IV, 16, 18, 30 ; et *pass.* On retrouve dans les comédies de Molière quelques-unes de ces injures : Voy. *Le Mariage forcé*, sc. VI.

Tant d'emportement, tant de fiel semblaient bien de nature à épuiser la haine la plus vivace : il n'en fut pas ainsi néanmoins. Garasse, par deux autres ouvrages, qui n'étaient pas nominativement dirigés contre Pasquier, l'attaqua encore coup sur coup avec le même acharnement.

« *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps,* » tel est le titre du premier de ces livres, où, dans plus de mille pages in-quarto, Garasse se proposait dès l'année suivante « de combattre et de renverser leurs maximes, pernicieuses à l'État, à la religion et aux bonnes mœurs ». Avec une fougue désordonnée d'imagination et une verve grossière de plaisanterie, il y déploie la même intempérance de langage [1]. L'énergique de Bèze est pour lui un sot [2]; le sage Mornay un niais [3]; il appelle Luther le gros homme [4]; Jean Hus, Jean l'Oison [5], et Mélanchton un buffle [6]. C'est surtout pour les *libertins* qu'il réserve son indignation et ses injures [7]. Il compare à des ânes de mer, à des limaçons volants, au griffon et au crocodile *ces nouveaux épicuriens* [8]. Entre ceux-ci il mentionne Henri Étienne, Charron, du Moulin, Servin, Juste Lipse, Casaubon, Jules-César Scaliger, qui s'était fait, nous dit-il, « ensevelir avec un Virgile sur l'estomac [9], » Buchanan, qu'il nomme tout à la fois « huguenot, poëte, ivrogne et athée [10]. » Mais dans la liste de « ces méchants bélitres, qui ont pensé ruiner les cours des princes chrétiens [11], » il accorde une place d'honneur à Théophile [12] et à Pasquier.

Théophile vivait, et se défendit bien [13]. Nous n'avons en tout cas à nous préoccuper ici que des outrages adressés à la mémoire de Pasquier : ils diffèrent peu de ceux que nous avons déjà rencontrés.

[1] Aussi un poëte du temps, Nicolas Richelet, appelait-il cet ouvrage *La Doctrine furieuse* : Voy. Guillaume Colletet, dans son *Histoire des Poëtes français*, article *Richelet*. Il est question dans cet endroit de la docte *Censure* de celui-ci « sur ce livre capricieux, *qui fit tant de bruit* ». Garasse se vengea de Richelet, dans des vers latins, où, jouant sur son nom, il l'appelait *turpis et dives*.

[2] P. 280. « Il avait appris, nous dit-il ailleurs, p. 517, la théologie dans les Priapées » : allusion aux vers amoureux que de Bèze avait composés dans sa jeunesse.

[3] P. 322.

[4] P. 482.

[5] P. 621.

[6] P. 482.

[7] P. 317.

[8] P. 708, 736, 778, 952.

[9] P. 113; cf. p. 376.

[10] P. 780; cf. p. 749.

[11] P. 5.

[12] P. 774, 772, 908; etc.

[13] Il a composé deux pièces contre Garasse, l'une en français, l'autre en latin : voy. Baillet, *Jugements des Savants*, t. VII, p. 81. La pièce latine a pour titre *Theophilus in carcere;* la pièce française, *Apologie de Théophile.*

Garasse le qualifie d'homme orgueilleux et ridicule, d'auteur puéril et inconvenant [1]. « Les ministres et maître Pasquier (ce rapprochement plaît à sa malice) allient d'ordinaire ensemble, remarque-t-il [2], ces deux termes cafard et prêtre, prédicateur et bourreau, jésuite et assassin ; et nous, pour leur répondre à leur façon, selon l'avertissement du sage, disons aussi : Sot et ministre, Pasquier et bavard. » Sur ce ton, et dans plusieurs occasions [3], il s'attache à le poursuivre, en s'applaudissant « de ce qu'il aura reçu après sa mort plus de vérités qu'il n'eût voulu en entendre [4] » : puis il s'arrête, comme si la pitié succédait chez lui à la colère, pour déclarer, par une nouvelle dérision, qu'il vaut mieux pardonner à l'auteur de tant d'impiétés : car c'est le grand âge « qui fait rêver ce bon homme [5] ».

Cet accès de charité n'empêcha pas cependant Garasse de continuer un an après contre Pasquier le cours de ses hostilités. Il l'insulta encore dans son *Apologie*, ou réponse au prieur Ogier, qui avait censuré sa *Doctrine curieuse*. Celui-ci, sans avoir pour objet spécial de plaider la cause de Pasquier, signalait, entre beaucoup de méchancetés que contenait le livre de Garasse, les médisances dont il s'efforçait de ternir la réputation de cet homme respectable [6] : il l'accusait d'être de ceux « qui arrachent la barbe au lion quand il est mort [7] ». Dans les autres parties de l'œuvre qu'il réfutait, Ogier n'avait pas grand'peine à montrer un tissu d'extravagances et de folies, « dignes d'un poëte satirique et d'un farceur plutôt que d'un docteur catholique [8] ». En saisissant la plume pour sa justification, Garasse, toujours prompt à prendre l'offensive alors même qu'il avait à se défendre, ne se contentait pas d'opposer des injures aux reproches de son adversaire direct. Par un retour vers ses vieilles antipathies, il s'attaquait encore à la religion et à l'honneur de Pasquier ; et, enveloppant tous ses écrits dans la même proscription, il lui donnait libéralement place parmi les athées et les damnés [9]. Ce fut alors que la patience échappa à ses enfants, d'autant que le fougueux jésuite ne leur

[1] P. 172 et 223.

[2] P. 850.

[3] Voy. p. 234, 340, 356, 512, 684, 729, etc.

[4] P. 519.

[5] P. 960 ; cf. p. 988.

[6] *Jugement et censure de la Doctrine curieuse*, p. 160.

[7] « Qui vellunt barbam mortuo leoni » : proverbe des Latins ; voy. *Le Jugement* cité, p. 142 et 144.

[8] Épître préliminaire du même ouvrage.

[9] P. 89, 114, 212, etc.

avait pas épargné à eux-mêmes les personnalités grossières[1]. A Guy, l'auditeur des comptes, il disait « qu'héritier des humeurs paternelles, il était frère germain du poëte Horace, *libertino patre natus*[2] »; à Nicolas, le maître des requêtes, « que ses ouvrages n'étaient bons qu'à faire rire les mouches[3] ». Tous deux, ajoutait-il ailleurs[4], en faisant réimprimer les *Recherches* de leur père, témoignaient assez qu'ils avaient succédé à sa haine mortelle pour leur compagnie. Il ne tiendrait pas à lui qu'ils ne s'en repentissent.

Ceux-ci relevèrent le gant, et se vengèrent, selon l'expression de Bayle[5], avec beaucoup de hauteur. On peut regretter qu'ils n'aient pas gardé le silence. L'offense, quand elle n'est pas méritée, retourne contre son auteur[6]. A tant d'animosité il ne fallait répondre que par le mépris. Mais au seizième siècle cette modération était très-difficile : l'indignation l'emporta ; elle éclata par la *Défense de Pasquier*, dont le double but était de réhabiliter la mémoire de cet homme illustre et de punir l'insolence de Garasse.

Le plan suivi dans cet ouvrage est conforme en tout point à celui que nous ont offert les *Recherches des Recherches*. Il commence par une épître à François Garasse, « en quelque lieu qu'il puisse être ». Le jésuite, en effet, avait adressé son livre à feu Pasquier, *la part où il serait*, « ne sachant pas la route qu'il avait prise au sortir de cette vie ». Puisque Garasse n'avait pas craint de l'aller troubler, sept ans après sa mort, « dans le plus creux de son sépulcre, » puisque chaque année voyait naître un nouveau libelle diffamatoire contre lui et sa famille, on déclarait qu'il avait paru nécessaire de confondre par le témoignage de la vérité les inventions du mensonge. Désormais, la plume toute fraîche taillée, on se tiendrait prêt à lui riposter au premier signal[7].

Les cinq livres de la *Défense*, désignés par les noms du *Bouffon*, de *l'Imposteur*, du *Pédant*, de *l'Injurieux*, de *l'Impie*, sont autant de répliques aux livres que contient l'attaque. D'après la tactique adoptée par l'agresseur, on s'applique à montrer dans chacun d'eux que les traits des caractères successivement étudiés se trouvent réunis chez Garasse. Le premier livre, où toutes les bouffonneries de l'ouvrage sont passées en revue, établit un

[1] *Recherches des Recherches*, III, 17; *Doctrine curieuse*, p. 990; etc.

[2] *Recherches des Recherches*, p. 689.

[3] *Apologie* de Garasse, p. 221.

[4] Id., p. 215.

[5] *Dict. crit.*, t. II, p. 1238.

[6] Spreta exolescunt, a dit Tacite ; si irascari, agnita videntur : *Annales*, IV, 54. Cf. *Lettres* de Nic. Pasquier, X, 3.

[7] Epître liminaire.

parallèle entre le jésuite et Rabelais. Au second, les principales critiques dirigées contre Pasquier sont examinées et détruites. On énumère au troisième, comme autant de signes du pédantisme de Garasse, « son ignorance, son humeur satirique, sa vaine curiosité, sa stérilité d'esprit ». Le quatrième est un recueil des injures dont Pasquier et ses fils ont été chargés. Dans le cinquième on entreprend de prouver « que non-seulement Garasse est impie envers la mémoire de Pasquier, mais contre les anges, contre les saints, contre la Vierge et contre Dieu ». Le tout forme un volume in-8° de 940 pages, dont le style ne reproduit que trop souvent l'amertume de l'œuvre que l'on réfute.

La *Défense* pouvait, sans grands efforts, triompher des verbeuses mais peu solides imputations de Garasse : il est fâcheux qu'elle ne l'ait pas fait avec plus de brièveté et de convenance. Elle justifie Pasquier, par l'exemple des anciens, d'être entré sur sa vie et sur sa personne dans beaucoup de détails familiers, d'avoir mêlé aux sujets les plus sérieux et les plus importants « des particularités de moindre étoffe » ; elle fait voir aussi ce qu'il y a de philosophique et d'utile dans cette étude des proverbes et de l'origine des mots, traitée par Garasse de puérile[1]. Les autres objections littéraires de celui-ci ne sont pas combattues avec moins de succès. C'est quand il s'agit de venger l'homme, calomnié dans son existence publique et privée, que l'indignation qui transporte l'écrivain ne lui permet plus de conserver la dignité et le calme qui sied si bien au parti de la raison et de la justice. Toutefois le livre est terminé par des paroles de paix, par une prière adressée à Dieu, « pour qu'il veuille répandre les saintes influences de sa douceur et de sa miséricorde sur l'esprit du père Garasse, afin que, se reconnaissant, il ne laisse plus dorénavant glisser sa plume en des impiétés si prodigieuses et si sanglantes. Voilà tout le mal que les Pasquier lui désirent. »

Des trois fils de Pasquier qui avaient survécu à leur père, l'aîné, Théodore, ne prit aucune part à cette polémique contre les jésuites. Plus obscur que les deux autres, il est à présumer que des vues personnelles et politiques le détournèrent de compromettre dans ces querelles son repos et sa fortune. Nicolas et Guy demandèrent seuls et obtinrent le privilége d'imprimer la *Défense*. Mais, bien qu'ils l'eussent publiée ouvertement, ils ne passèrent pas pour

[1] Voy. particulièrement le liv. III.

l'avoir composée eux-mêmes. Elle parut sans nom d'auteur ; et l'on ne saurait dire à quelle plume elle appartient en effet[1].

M. Dupin a cru devoir inférer de la violence même de l'écrit que les fils de Pasquier n'en avaient pas été les rédacteurs[2] : mais la valeur de l'argument est très-contestable ; et l'illustre jurisconsulte s'est chargé de l'infirmer, en nous rappelant qu'au dix-septième siècle le grand Arnauld, par une dissertation spéciale, « s'attachait à prouver géométriquement que l'on peut employer des formes dures envers certaines personnes[3] » : au seizième plus encore, cette liberté était censée fort légitime. Par un reste de la rouille du moyen âge, le bon goût et l'urbanité semblaient incompatibles avec le ton de la polémique. Il existe cependant de Nicolas Pasquier, en particulier, une autre défense de son père contre les accusations de Garasse, écrite avec plus de retenue[4], et que nous allons examiner.

Ce qu'il y a de déloyal et d'odieux dans l'agression posthume du jésuite est d'abord signalé. On avait cinq ou six ans laissé froidement croupir la vengeance, avant de l'exercer contre un homme que de son vivant l'on se fût gardé d'appeler au combat : telle était la terreur qu'inspiraient « ses rudes reparties et sa plume de fer ». Les païens avaient donné l'exemple de rendre à leurs ennemis morts les mêmes devoirs qu'à leurs concitoyens et à leurs amis : quelle impiété n'y avait-il pas à s'attaquer aux mânes de celui dont l'âme revendiquait les prières ! En outre, de quelles manœuvres coupables n'avait-on pas fait usage pour mettre en vogue ce libelle ? Les émissaires des jésuites le colportaient de bou-

[1] Bayle n'est pas éloigné d'attribuer la *Défense* aux enfants de Pasquier. Au contraire, La Monnoie prétend « qu'ils empruntèrent quelque bonne plume, n'étant pas capables eux-mêmes d'une composition si vive » : Voy. Baillet, *Jugements des Savants*, t. VII, p. 19. A cette dernière assertion nous répondrons, avec M. Giraud (Voy. p. XCI de son *Introduction*), « que l'esprit de parti a pu seul faire méconnaître leur mérite ». Quoi qu'il en soit, Colletet dit aussi « qu'ils se servirent de la plume d'autrui pour venger l'innocence de leur pere ». A ce compte, il faudrait imputer l'œuvre à ceux qu'il cite comme s'étant portés les défenseurs de la mémoire de Pasquier, « Nicolas Richelet, Abraham Rémy et Jacques Fauvreau ». Colletet ajoute qu'il nous reste de ce Rémy de « très-fortes poésies latines ». Brunet se trompe donc, en tout cas, lorsqu'il avance, dans son *Manuel du Libraire*, que le rédacteur de l'écrit fut Antoine Rémy : celui-ci était avocat au parlement de Paris, tandis qu'Abraham Rémy occupait avec distinction une chaire au collége royal.

[2] *Éloge de Pasquier*, p. 50.

[3] Ibid. Ce morceau, dont voici le titre précis, *Dissertation selon la méthode des géomètres pour la justification des termes que le monde estime durs*, a paru dans les écrits posthumes qui font suite à l'*Histoire abrégée de la vie d'Antoine Arnauld*, par le père Quesnel ; Liége, 1699, 2 vol. in-12. On le trouve aussi dans le t. XXVII de la grande édition des *Œuvres* d'Arnauld, Paris, 1783, in-4°.

[4] Elle est comprise dans ses *Lettres*, X, 4 et 5.

tique en boutique, de maison en maison; partout ils en prônaient l'excellence, et « chaque régent commandait à ses disciples de l'avoir pour leurs études, de la lecture duquel ils profiteraient plus que de celle de Cicéron ». On voit par ce détail curieux les moyens d'influence que possédait la société.

Nicolas, après ces récriminations, passait à l'apologie de son père. Il relevait les fragments tronqués, les citations travesties dont s'était prévalu Garasse; il le convainquait de témérité et de malice; surtout il s'appliquait à rétablir dans leur véritable jour les opinions défigurées de Pasquier. Pouvait-on méconnaître son dévouement aux lois et au pays, quand une longue vie consacrée à leur défense déposait pour lui contre ses accusateurs? Pouvait-on contester davantage la sincérité et l'ardeur de sa foi, lorsqu'il en avait fourni tant de preuves, lorsque sa mort l'avait proclamée si hautement? Sans doute, il faudrait désormais appartenir à la compagnie de Jésus pour être réputé bon catholique. Son orthodoxie n'était-elle pas manifestée par ses ouvrages? Quelle vénération, quelle obéissance n'y professait-il pas pour le saint-siége? Il est vrai que lorsqu'il était arrivé aux papes d'empiéter sur le temporel de nos rois il avait dévoilé et condamné ces usurpations; mais dans ce soin jaloux de faire respecter nos libertés se montrait le sage équilibre qu'il avait toujours maintenu entre ses obligations de chrétien et de citoyen. Nicolas Pasquier ne négligeait pas non plus de replacer dans son juste rang celui qui avait imprimé « le pouls et le mouvement à notre histoire française »; il discutait et renversait les critiques adressées au style de l'écrivain. Cette partie de sa réfutation n'est pas pour nous la moins intéressante. A propos de plusieurs termes que l'auteur des *Recherches* avait tenté d'introduire dans la langue, et dont Garasse avait blâmé l'emploi, il reconnaissait, avec un esprit judicieux de conciliation, que la fortune des mots et des phrases ne dépendait que du temps, qui leur donnait cours ou les laissait périr à son gré. Toutefois, ajoutait-il, il fallait savoir gré de leur audace à ceux qui prétendaient, comme Montaigne, du Vair, Charron, Calvin, et son père lui-même, augmenter les richesses de leur idiome maternel[1].

De défenseur Nicolas devenu ensuite assaillant recherchait la

[1] On remarque, entre autres termes nouveaux, signalés et discutés dans ce passage, les verbes *préconiser* et *parodier*, que Nicolas Pasquier estime avoir fort peu de chance de durée.

véritable cause des ressentiments de la société ; il la trouvait dans le vigilant patriotisme de Pasquier, dans cette clairvoyance qui l'avait fait pénétrer au fond de la politique des jésuites, et lui avait découvert tout ce qu'elle renfermait de menaçant pour le pays. N'avait-il pas dénoncé en eux des conspirateurs sans cesse armés contre la vie des princes? Pénétré des convictions paternelles, le fils revenait sur la doctrine du régicide, et, rappelant les assassinats que, selon lui, elle avait déjà produits, il en accablait ses adversaires [1]. Ennemis du roi, comment ne l'auraient-ils pas été de Pasquier? Comment n'auraient-ils pas mal parlé de lui, « quand ils avaient mal parlé de Dieu, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des évangélistes, des saints Pères, de la vie monastique, des ecclésiastiques et du pape » ?

En somme, et malgré quelques boutades de ce genre, cette justification est noble, substantielle, et d'autant plus forte qu'elle est modérée. On ne peut être que très-surpris du jugement défavorable qu'en porte La Monnoie [2]. L'accent de la tendresse filiale y anime doucement et colore le style. C'est enfin le même fond ; sous une forme plus abrégée, et avec un langage plus décent, que dans la *Défense*. Nicolas Pasquier est loin d'affirmer que l'erreur n'ait pû approcher de son père ; il ne repousse que le scandale d'accusations haineuses et injustes : « S'il a failli, dit-il à son adversaire avec une énergique candeur, que n'en donnais-tu sans bruit avis à ses enfants, afin qu'ils pussent réparer sa faute? Ils savent qu'il était homme : s'ils l'ignoraient ils ne seraient pas hommes. Assure-toi qu'ils ne feront jamais d'effort contre la vérité. L'on embrasse celui qui reprend fraternellement son prochain, et l'on fuit celui qui par aigres médisances l'attaque et en sa réputation et en sa conscience. »

[1] Cette doctrine, qui, comme on l'a remarqué plus haut, n'était pas particulière aux jésuites, Mariana l'avait, le premier de la société, insérée dans ses écrits. Elle est consignée surtout dans son traité *de Rege et regis institutione* (Voy. notamment 1, 6). Ce livre eut un grand et funeste retentissement. Toutefois, en condamnant le déplorable abus qu'il y faisait du raisonnement, on doit rappeler que Mariana écrivait en Espagne et à la fin du règne de Philippe II. Sous la tyrannie de cet ombrageux vieillard, n'y avait-il pas quelque grandeur à enseigner aux princes que, malgré toute leur puissance, l'oubli de leurs devoirs pouvait les faire tomber sous le coup de la justice humaine, représentant celle de Dieu, en un mot qu'il n'y avait pour personne ici bas d'impunité absolue? — On ajoutera que, par un décret spécial, le général des jésuites, Aquaviva, avait proscrit, en 1610, la doctrine du régicide.

[2] Voy. Baillet, *Jugements des Savants*, t. VII, p. 79.

Ces sages paroles terminent bien une polémique où, d'après un critique du siècle dernier [1], l'on ne trouve guère qu'une érudition noyée dans des flots de bile et de fiel. Monument des haines du passé, ces querelles doivent avoir pour nous leur enseignement. Naudé observait judicieusement que jamais les libelles n'ont nui à ceux qu'ils attaquent. Il rappelait à cet égard les *Recherches des Recherches*, impuissantes, par l'effet même de leur violence, à blesser la gloire de Pasquier [2]. *Opprobriis stat nulla fides*, a dit Claudien [3]; saint Chrysostome va plus loin : suivant lui, l'offensé, dans ce combat, remporte de beaucoup l'avantage sur celui qui l'offense [4]. Garasse, on ne craindra pas de l'affirmer, en chargeant son propre nom d'une célébrité odieuse, n'a guère été moins utile à Pasquier qu'un panégyriste. « Marques honorables, pour parler avec son fils [5], de son zèle pour la conservation de l'État, pour la défense de ses priviléges et libertés, » les injures de cet adversaire paraîtront aux yeux de tout juge impartial mettre le sceau à sa réputation légitime. Mais pour être équitable envers tous, comme nous avons dit la vérité sur Pasquier, nous la dirons aussi sur Garasse : nous avons condamné en lui le critique; à présent réhabilitons l'homme. Il est temps d'échapper aux tristes impressions de l'esprit de parti et de la colère.

L'auteur de tant de fougueuses diatribes fut en effet un ecclésiastique réglé dans ses mœurs, doux et facile dans le commerce habituel de la vie, d'un caractère dévoué et généreux [6]. En poursuivant avec acharnement les ennemis de son ordre, il avait la conviction de servir les intérêts de la foi et d'accomplir un devoir. Il se réconciliait du reste aisément avec ceux qui l'avaient le moins ménagé [7]. Fidèle à ses amis, sa charité pour les malheureux était sans bornes. En 1631, lorsque la peste sévit à Poitiers, il demanda avec instance à ses supérieurs, il obtint la permission de porter les consolations de la religion aux pauvres malades de la

[1] L'abbé d'Artigni, t. III, de ses *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, p. 209.

[2] *Mascurat, ou Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal de Mazarin*, in-4°, p. 615.

[3] De Laudibus Stilichonis, lib. II, v. 295.

[4] T. XI, p. 354 de la nouvelle édit. de Paris, Gaume, 8°; cf. I, 999, V, 88 et VIII, 479. Voy. aussi, à ce sujet, Baillet, *Jugements des Savants*, t. VII, p. 80, 81.

[5] *Lettres* de Nic. Pasquier, X, 5.

[6] « Animi submissione, modestia, affabilitate, mansuetudine cæterisque virtutibus supra modum amabilis » : Alegambe, *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu*; Romæ, 1676, in-f°, p. 229.

[7] Par exemple avec Balzac et avec le prieur Ogier, qui, très-jeune, avait, comme on l'a vu, écrit contre lui.

ville. Enfermé dans un hôpital pour soulager les victimes de la contagion, il en fut promptement atteint lui-même. Toutefois, surmontant ses douleurs, il remplit jusqu'au bout les obligations de son bienfaisant ministère, et mourant il exhortait encore des derniers accents de sa voix ceux qu'il était venu secourir[1] : voilà qui peut faire pardonner bien des violences et bien des torts.

Après le spectacle de si affligeants débats, c'est là une image sur laquelle se reposent volontiers les regards. Il y a quelque satisfaction à songer que ce libelliste impitoyable fut un homme bon et vertueux. L'âpreté des dissensions religieuses avait égaré son esprit sans endurcir son cœur. En voyant Garasse faire à quarante-six ans, pour sauver quelques âmes, le sacrifice de sa vie, on oubliera ses propos peu mesurés et peu dignes d'un ministre de l'Évangile; en même temps on jugera avec plus d'indulgence une compagnie qui a racheté de grandes fautes par de grandes vertus, et s'est montrée capable des dévouements les plus sublimes[2]. Certes un si héroïque trépas vaut mieux que les plus belles paroles; et ce n'est pas ainsi que sont morts beaucoup de philosophes[3].

Gardons-nous donc de récriminations superflues : la haine ne produit que des fruits amers. A défaut d'autre exemple, il suffira pour s'en convaincre de considérer quelle fut l'issue de la lutte des jésuites et des parlements, si souvent renaissante et de plus en plus acharnée. Après avoir frappé à mort l'institut, objet de leurs suspicions, ceux-ci devaient peu survivre à leur triomphe. A quelques années d'intervalle, devaient tomber ces deux ennemis qui s'étaient porté tant de coups, premières ruines d'une société vieillie qui bientôt allait crouler tout entière.

[1] Le 14 juin 1631. « Cum Pictavii sæva lues grassaretur, multis precibus exoravit moderatores suos ut sibi liceret tabe infectis inservire. Quod cum obtinuisset, in iis demum officiis, in hospitali domo, inter infectos, quos verbo et exemplo etiam moriens hortabatur, sanctissime et religiosissime consumptus est : » Alegambe, pass. cité. Cf. Bayle, *Dict. crit.*, t. II, p. 217 ; et Lescalopier, *Humanitas theologica, in qua M. T. Ciceronis lib. de nat. Deor. argumentis, expositionibus... insignis prodit;* t. I, numéro 64, Paris, 1660, in-f°, p. 91 : « Fuit in morte publicæ caritatis martyr :.. quo vitæ exitu sane forti et glorioso, longe certius quam dictis, deum apud omnes posteros testatum reliquit. » — Né en 1585, reçu chez les jésuites en 1600, dans le temps du jubilé séculaire, Garasse avait fait ses quatre vœux en 1618. Sa patrie était Angoulême.

[2] Voy. le sermon de Fénelon pour *le jour de l'Épiphanie.*

[3] Cicéron, *De finibus bonorum et malorum*, II, 30 : « Philosophi in suis lectulis plerumque moriuntur. »

V.

CONCLUSION.

La longue carrière que nous avons racontée embrasse presque entièrement l'époque de la Renaissance, et forme en quelque sorte l'intermédiaire qui, dans l'histoire de notre littérature, unit la fin du moyen âge à l'avénement du grand siècle. Pasquier avait quinze ans lorsque notre dernier poëte gaulois, Clément Marot, précédait de peu de temps dans la tombe (1544) son royal protecteur, François Ier. Sa jeunesse était dans tout son éclat, et il s'essayait à écrire lorsque Rabelais, après avoir miné les fondements de l'ancienne société par sa raillerie puissante, raillait la mort dont il sentait les approches (1553). Témoin d'une transformation absolue dans notre esprit, notre gouvernement et nos mœurs, Pasquier avait traversé le règne de sept rois; et ses yeux se fermaient au moment où Malherbe florissait enfin, où Balzac composait ses premières *Lettres*. Vaugelas méditait ses judicieuses *Remarques*, où de toutes parts fermentaient les germes destinés à produire les plus heureux fruits de l'esprit français et l'âge le plus brillant de notre monarchie.

En effet, l'État rétabli sous la domination paternelle de Henri IV, livré depuis ce prince à la merci d'ambitions avides et médiocres, aspirait à se reposer de nouveau sous une main habile et vigoureuse. L'évêque de Luçon laissait entrevoir Richelieu : dans les conseils du jeune roi, qui ne devait pas être longtemps son maître, il commençait à tenir le rang auquel l'appelait son génie. Ce vrai prédécesseur de Louis XIV allait bientôt, par son administration durement salutaire et par ses créations fécondes, préparer l'illustration d'un règne à jamais mémorable.

Avec Pasquier descendait au tombeau le seizième siècle, dont presque toutes les gloires avaient déjà disparu, dont il conduisait en quelque sorte le deuil. Au milieu des richesses intellectuelles que les époques qui l'ont suivi ont étalées, l'obscurité est venue bien vite pour la plupart de ses grands hommes. On n'oubliera pas, tou-

tefois qu'avant Descartes et Pascal, avant Corneille et Racine, grâce aux travaux de leurs devanciers, Nicolas Pasquier pouvait dire, en rapportant à son père une partie de l'honorable résultat qu'il signalait : « Notre langue court par toute l'Europe[1]. »

Une forte empreinte de nationalité, un riche fonds de bon sens, l'éloquence naturelle d'une belle âme, ce sont là des qualités qui doivent protéger le nom de Pasquier contre les réactions trop communes de l'opinion publique. Un autre titre qu'il possède à notre sympathie, c'est qu'en lui éclate plus d'un trait de l'esprit moderne. Expose-t-il l'origine de la noblesse, à ses considérations sur celle d'épée et celle de robe se mêle cette phrase, que l'on croirait écrite au dix-huitième siècle : « Aussi sais-je bien que tout homme, en tout état, qui fait profession de vertu et de vie sans reproche est noble sans exception[2]. » Il ne pense pas comme le peuple sur l'oriflamme et les fleurs de lis, « dont on reportait l'invention à la Divinité[3], » et fait bon marché des vieilles superstitions, monarchiques ou autres. En même temps, l'esprit religieux, élevé à sa plus haute expression, le caractérise éminemment. Toujours présente à ses regards, l'action de la Providence lui suggère l'explication des événements dont notre ignorance cherche vainement les causes. Elle plane au-dessus de ses récits; elle en rend la moralité frappante[4]. Pour lui, comme pour Fénelon[5], « l'homme s'agite, mais Dieu le mène ». Ces grandes vues abondent surtout dans Pasquier lorsqu'il déplore nos discordes et nos malheurs. A ses yeux l'histoire, manifestation extérieure de la volonté divine, est une source inépuisable de préceptes pour les peuples et pour les rois[6]. En faisant sortir des spectacles qu'il déploie devant nous toute la philosophie qu'ils renferment, il montre la noble figure de la vertu, seule immuable, dominant la perpétuelle instabilité des choses humaines[7].

Quant à sa diction, peu épurée encore et peu châtiée sans doute, elle est, il faut le reconnaître, pleine de muscles, de nerfs et de suc. Écartez la rouille qui recouvre ces pages, et vous y trouverez de l'air, de la lumière, de la chaleur, de la vie. Chez ce dernier Gaulois, comme on peut aussi l'appeler, la vigueur et la netteté du sens

[1] *Lettres* de Nic. Pasquier, VII, 1.
[2] *Recherches*, II, 17.
[3] Id., VIII, 21.
[4] Id., V, 5; VI, 1, 12 et 24; *Lettres*, V, 2; etc.
[5] *Sermon pour le jour de l'Épiphanie :* cf. *Rech.*, III, 30, 43; *Lettres*, XI, 2, etc.
[6] *Recherches*, V, 3; VI, 4, 6; *Lettres*, XIII, 15-17; XV, 18, etc.
[7] *Recherches*, VI, 47, et *pass.*

rachètent bien la négligence de quelques formes. Chez lui principalement la grandeur habituelle de la pensée, née de celle du cœur, communique au langage un mouvement et une sève qui assignent à Pasquier un rang distingué entre les créateurs de notre prose. Déjà ses ouvrages sont empreints de la plupart des qualités qui au milieu du dix-septième siècle ont marqué le style français d'un cachet impérissable. Parfois les phrases s'y déroulent avec une liberté facile; le nombre et la dignité oratoire se font sentir dans des tours à longue et puissante haleine, dans des périodes bien soutenues. Parfois l'attention est réveillée par des traits vifs, des constructions brusques, des expressions d'une familiarité énergique; de riches images se mêlent à une exposition large et animée. Enfin un dernier mérite propre à Pasquier, et qui doit nous intéresser à lui, c'est que dans une époque où le vieux français commence à être frappé de discrédit [1] il a le bon esprit de lui demeurer fidèle; il réagit contre des tendances indiscrètes, qui troublaient tout en voulant tout réformer : l'ingénuité de notre antique idiome n'a pas de plus vif représentant. Cette saveur indigène, ce goût de terroir nous semblent une partie de son charme. C'est d'ailleurs, on l'a dit, une face de son patriotisme : il aime tout ce qui est natif du sol; comme il conserve les mœurs des ancêtres, il retient avec le même soin jaloux les traditions du langage; il repousse toutes les influences, latine, grecque, italienne, gasconne, qui menacent de le dénaturer; et, ne l'oublions pas, cette langue abondante et mâle, aux franches et généreuses allures, qu'il s'efforce de maintenir, ce sera celle de Pascal et de Bossuet.

De là cette teinte d'archaïsme qui ne messied pas aux matières dont Pasquier traite ordinairement, ce vernis du passé dont paraît choqué Garasse, lorsqu'il l'accuse d'user « de ce bon vieux patois qu'on parlait du temps de Jean Clopinel [2], et de faire son Varron [3] ».

[1] On peut voir, à cet égard, les plaintes de mademoiselle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne : Ménage, *Requête des Dictionnaires*, et *Dict. crit.* de Bayle, t. II, p. 278. Cf. les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, préface du premier éditeur : « Mes enfants, disait le bonhomme Ronsard à d'Aubigné et à d'autres, il y a des vocables qui sont français naturels, qui sentent le vieux, mais le libre et le français : je vous recommande, par testament, que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes, et que vous les défendiez contre des marauds qui ne tiennent pour élégant que ce qui est écorché du latin et de l'italien. »

[2] Jean de Meung, l'un des auteurs du *Roman de la rose*, V. *Rech.*, VII, 3.

[3] *Recherches des Recherches*, III, 8. Du vivant de Pasquier quelques-uns de ses ennemis ont fait preuve de plus de sens, en ne lui contestant pas le mé-

Nous ne dédaignerons pas comme lui ce *vieux patois* : bien plus, nous louerons Pasquier de n'avoir pas rompu le lien qui l'attachait aux devanciers. Non toutefois qu'il exclue aucun progrès : les doctrines de réforme littéraire que proclament Dolet dans son *Orateur français* et du Bellay dans son *Illustration de la langue française* trouvent en lui un partisan enthousiaste ; il veut innover, mais, par un effet précieux du jugement qui domine en lui, ce n'est pas contre la nature, c'est dans le sens de la langue et de l'esprit national. Il se montre ainsi l'un des premiers chefs de cette école vraiment française qui dans la politique et la littérature a été la plus féconde pour notre gloire.

Par ses qualités diverses, Pasquier tient à la fois, ce me semble, des deux auteurs qui ont de son temps le plus illustré notre langue, Amyot et Montaigne[1]. Si d'un côté sa bonhomie naïve le rapproche du traducteur de génie que lui-même il nommait *le bien-disant*[2], de l'autre il se rattache par le coloris, par l'imagination du style, au philosophe des *Essais*. S'il se laisse moins aller que Montaigne aux caprices de la *Folle du logis*, il sait autant que lui prêter à la raison ces mouvements passionnés qui la rendent plus persuasive ; en outre, il nous initie aux plus importantes questions de l'ordre social, et remplit l'âme d'une sympathie généreuse pour tous les grands intérêts de l'humanité. Comme Amyot, il réalise parmi nous l'alliance de l'esprit moderne avec le libre génie et l'héroïsme fier des anciennes républiques. Nourri, comme l'un et l'autre, des chefs-d'œuvres de la Grèce et de Rome, il s'en est identifié la substance : cette éducation étrangère n'ôte rien à son originalité ; ce que ses souvenirs lui suggèrent paraît lui appartenir en tout point. C'est donc à côté d'Amyot et de Montaigne qu'il convient de lui marquer sa place. Depuis eux jusqu'à Pascal, nous le répéterons avec M. Dupin [2], « on ne trouve dans aucun de nos prosateurs un style plus piquant, plus animé, plus richement semé de traits naïfs, d'expressions saillantes, de tournures pleines d'abandon ou d'énergie, et de ces phrases qu'on aime à citer en texte, parce qu'on ne pourrait les traduire en d'autres termes sans en altérer ou en affaiblir le sens. »

rite du style. L'auteur de la *Chasse du renard Pasquin*, III, 12, reconnaissait « qu'en son style il n'y a, premièrement, rien ou bien peu de barbarie ; secondement, qu'il y a quelque fluidité. »

[1] Ces deux écoles de style, venant à se confondre entre elles (et déjà elles commencent à se réunir dans Pasquier), devaient créer la grandeur de notre dix-septième siècle.

[2] *Lettres*, XXI, 2.

[3] *Éloge de Pasquier*, p. 31.

Un auteur si Français d'intelligence et de cœur méritait surtout d'être rappelé et approfondi, au moment où les meilleurs esprits recommandent de chercher dans l'étude historique de notre langue une digue à beaucoup d'écarts. « Les langues, disait le cardinal du Perron[1], commencent par la naïveté et se perdent par l'affectation. » Cette parole judicieuse, qui ne manque pas d'à-propos aujourd'hui, nous avertit assez de quels périls il faut nous garder, à quels modèles il faut recourir.

Pasquier à un autre point de vue n'était pas moins digne de notre souvenir : je veux parler de l'exemple moral que présente la vie de cet homme de bien, toujours d'accord avec elle-même, invariablement fidèle au devoir, trouvant le calme, au milieu de l'agitation extérieure, dans la satisfaction intime de l'âme, vouée aux travaux les plus sérieux sans s'interdire aucune joie permise, et plaçant par-dessus toute autre ambition celle d'être utile. Lorsque tant de catastrophes, en jetant quelque incertitude et quelque trouble dans la conscience publique, ont menacé d'altérer le type du vieux caractère français, il n'est pas sans opportunité peut-être pour en maintenir les traits distinctifs, ceux qui doivent subsister à travers la mobilité nécessaire des institutions, de reproduire ces existences simples et grandes que nous offre l'histoire de nos pères, où l'amour du peuple se montre si éclairé et si pratique, où domine la vertu qui donne à toutes les autres leur plus sainte efficacité, le courage civil. A une époque critique pour les vérités sociales, il est salutaire d'opposer aux utopies stériles et aux théories funestes la mémoire de ces hommes dont l'esprit progressif et hardi s'est contenu dans les bornes du possible, et qui n'ont jamais agi ou écrit que pour l'honneur et le bien de leur pays.

[1] *Perroniana*, p. 183 de l'édit. citée.

VI.

APPENDICE.

BIBLIOGRAPHIE DES OEUVRES DE PASQUIER ET DE CELLES QUI LE CONCERNENT; JUGEMENTS PORTÉS SUR CET AUTEUR.

OUVRAGES EN PROSE DE PASQUIER.

1° *Éditions du Monophile, des Colloques d'amour et Lettres amoureuses.*

Le Monophile, ou seul-aimant, en deux livres, à Paris, in-8°, chez Vincent Sertenas, 1554.

Le Monophile fut réimprimé dès l'année suivante, dans un recueil de Pasquier ayant pour titre *Rimes et proses.*

Le Monophile, avec quelques autres œuvres d'amour, par Étienne Pasquier; Paris, petit in-8°, 1567, 147 pages. (Ce volume est indiqué sur le frontispice comme ayant paru chez Vincent Normant et Jeanne Bruneau; et cependant le privilége est concédé à Vincent Sertenas.)

Après *le Monophile* on trouve dans cette édition les *Colloques d'amour,* les *Lettres amoureuses* et une autre pièce, adressée « à la mienne aimée ».

Les *Lettres amoureuses* ont aussi été publiées, nous dit Colletet, avec celles de Parabosc ; détail qu'il a emprunté lui-même aux lettres de Pasquier, VI, 4 : « Naguère feuilletant quelques livres, en la boutique de l'Angelier, je trouvai qu'on avait fait réimprimer mes épitres amoureuses avec celles de Parabosco, Italien (Littere amorose, libri quattro), et, qui plus est, que l'on avait mis mon nom, contre ma volonté. »

Pasquier parle de plus dans ses *Recherches*, VII, 11, d'une autre édition du *Monophile*, en rappelant « ses œuvres poétiques, qui en 1578 étaient ajoutées au bout de son *Monophile.* »

La Croix du Maine, dans sa *Bibliothèque,* qui parut chez l'Angelier, à Paris, in-folio, 1584, dit de ce *Discours en prose sur l'amour*

qu'il a été déjà « imprimé à Paris par deux ou trois fois. » On a déjà compté quatre éditions. Du Verdier, dans sa *Bibliothèque* (in-folio, Lyon, 1585), signale ces deux livres comme « contenant maints beaux, agréables et élégants discours sur le sujet de l'amour », et cite du premier livre un fragment assez étendu.

Le Monophile a encore été réimprimé en 1610, dans le volume intitulé « *La jeunesse de Pasquier* ».

2° *Éditions des Ordonnances d'amour et de plusieurs autres opuscules.*

Ordonnances générales d'amour, envoyées au seigneur baron de Myrlingues, chancelier des îles Hyères, pour faire étroitement garder par les vassaux dudit seigneur, en sa juridiction de la Pierre-au-Lait; imprimé à Vallezergues (au Mans), par l'autorité du prince d'amour, 1564, petit in-8° de 12 feuillets [1].

Une deuxième édition de ces *Ordonnances* a été donnée en 1574; seulement après Pierre-au-Lait, on lit: et autres lieux de l'obéissance dudit seigneur; et ensuite, en Anvers, chez Pierre Urbert, in-8° [2].

Il y en a aussi une édition portant le même millésime et in-16.

Enfin sur les catalogues de la Bibliothèque nationale (*Supplément* Y [2], romans) figure encore une autre édition des *Ordonnances d'amour*; Paris, J. Sara, 1618: il est vrai que la Bibliothèque ne possède en réalité ni celle-ci ni les précédentes.

Les trois premières indications sont fournies par Brunet, *Manuel du Libraire*, nouvelle édition, t. III, page 644; cf. le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier, t. II, page 524. Quant à ces éditions elles-mêmes, on peut dire qu'elles sont à peu près introuvables. La Croix du Maine, dans sa *Bibliothèque*, signale aussi les *Ordonnances d'amour* comme « imprimées au Mans et en autres lieux sous noms dissimulés ». Il parle en outre d'une autre facétie du même auteur, dont il n'est question que là, « du vingt-sixième arrêt d'amour, » qui parut, à ce qu'il rapporte, chez l'Angelier, en 1582.

[1] Feller, qui, dans son *Dictionnaire historique*, traite assez mal Pasquier, appelle les *Ordonnances d'amour* « une pièce obscène, remplie d'expressions dont on rougirait même dans les maisons de débauche ». J'avoue ingénûment que je n'ai point aperçu ces énormités. Quoi qu'on ait dit de cette pièce, ceux qui prendront la peine de la lire s'assureront qu'elle n'est que joviale.

[2] Selon La Monnoie, voy. ses notes sur la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, au nom de Pasquier, l'impression eut lieu non à Anvers, mais au Mans.

Pasquier, dans ses *Lettres*, II, 5, reconnait qu'il est l'auteur des *Ordonnances.* Elles ont été réimprimées dans un recueil publié chez Techener, de 1830 à 1837, ayant pour titre *Joyeusetez, facéties et folâtres imaginations*, de Carême Prenant, Gauthier Garguille, etc., 16 volumes in-16. Cet ouvrage, qui reproduit avec une exactitude scrupuleuse les inventions joviales dont se sont égayés nos pères aux quinzième et seizième siècles, ainsi qu'au commencement du dix-septième, telles que « les quinze joies du mariage », « la fleur des chansons nouvelles », « les moyens d'éviter mélancolie », etc., n'a été tiré qu'à cent soixante-seize exemplaires, et seulement pour les souscripteurs. Les *Ordonnances d'amour* ont paru en 1833 dans le volume qui contient *le Valet à tout faire, le Dialogue du fou et du sage, le Privilège des enfants sans souci,* etc. Après un *Avis des trois bibliophiles,* où l'on dit « que ces *Ordonnances*, plus que grivoises, sont échappées à la plume du savant auteur des *Recherches* sur la France, Étienne *Pasquier* », on trouve le frontispice suivant :

Ordonnances générales d'amour, envoyées au seigneur baron de Myrlingues, chancelier des îles Hyères, pour faire étroitement garder par les vassaux dudit seigneur, en la juridiction de la Pierre-au-Lait, et autres lieux de l'obéissance dudit seigneur, en Anvers, par Pierre Urbert, 1574. Il y a en tout 38 pages. L'original avait été acheté dans une vente publique à Londres par M. Techener, vers la fin de 1828 : il ne le possède plus.

Quelques mots de la fin feront connaître le ton de cette facétie :

« Donné à notre château de Plaisance, près Beauté ; ainsi signé, Génius ; et au-dessous, par le vicaire et lieutenant général d'amour, étant en son conseil privé, Clopinel ; et scellé du grand scel de cire verte avec un las d'amour ; lues, publiées et enregistrées, ce requérant les gens d'amour, et enfin fait en la ville de Cognac aux grands arrêts, prononcés en robe rouge [1], la veille de la solennité des Rois, l'an 1564. »

Exhortation aux princes et seigneurs du conseil privé du roi, pour obvier aux séditions qui semblent nous menacer pour le fait de la religion, 1561, 27 feuillets, petit in-8° ; on lit à la fin S. P. P. faciebat [2]. Pasquier n'a, comme on le voit, signé ce discours que de ses initiales.

[1] Le parlement prononçait en robe rouge les arrêts les plus importants, qui devenaient ensuite comme autant de règles pour notre jurisprudence : voy. l'*Interp. des Institutes*, II, 84, 87, et *passim.* On trouve dans les *Œuvres* de du Vair un recueil « d'arrêts prononcés en robe rouge ».

[2] J'ai trouvé cette édition à la Bibliothèque du Louvre : je ne sache pas qu'elle existe dans aucun autre dépôt public à Paris.

Cette édition n'est pas toutefois la première, d'après l'avis suivant qu'on lit sur le frontispice : « Cette exhortation est tirée de la vraie minute de l'auteur, laquelle a été falsifiée et corrompue par toutes les autres impressions. »

Voici la préface [1] qui confirme cette assertion : « Je ne me promettais point, dit l'écrivain au lecteur, lorsque je bâtis cette harangue, qu'elle dût être exposée aux oreilles de tout le peuple, ains seulement la dressais en intention d'administrer mémoires à ceux qui étaient appelés à ce général pourparler qui a été tenu dans Paris pour la police de notre religion. Toutefois, je ne sais comment ce discours tombant d'une main à autre, il est advenu que quelque personnage curieux en a soustrait une copie, qu'il a fait depuis imprimer en une ville lointaine. La fortune a voulu que les premiers imprimeurs en aient envoyé quelques exemplaires sous main dans Paris, qui ont été si gracieusement recueillis que des libraires parisiens en ont fait aussi imprimer un assez grand nombre : tellement qu'à ce que j'entends il y en a deux ou trois impressions qui ont été faites à mon désçu. »

Il se plaint ensuite « qu'on ait altéré, corrompu et dépravé à tel point les mots et les sentences, qu'en les lisant il les reconnaissait à peine lui-même. Enfin on a perverti d'une même main, ajoute-t-il, « et la grâce et le bon sens ». Par l'impression présente il veut donc amender toutes les fautes des premières, refusant « de porter la tare de l'ignorance d'autrui ».

Ce n'est pas non plus la dernière édition, puisque Feller, dans son *Dictionnaire historique,* au nom de Pasquier, en cite une autre de 1562, qu'il dit être notée « dans le nouveau père Lelong, sous le n° 17,838 [2] ». Pasquier, qui n'y inscrit pas son nom, « s'est indiqué, ajoute celui-ci, à la fin de cet écrit par ces lettres : S. P. P. faciebat. Dans l'exemplaire de Pithou elles sont ainsi remplies de sa main : Stephanus Paschasius Parisinus. »

Ce morceau a d'ailleurs été inséré, depuis, dans le recueil connu sous le titre de *Mémoires de Condé*, Londres, 1743, 6 vol. in-4°, t. II, p. 613 et suiv. L'éditeur a placé cette note au début du dis-

[1] Elle n'a pas été réimprimée, avec le discours, dans les *Mémoires de Condé* : voy. plus bas.

[2] Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 2e édit., signale aussi, t. I, p. 480, cette édition de 1562 : il remarque « que la *Bibliothèque* du P. Lelong ne nomme pas l'auteur, mais que dans le nouveau *Dictionnaire historique,* Caen, 1783, in 8°, t. VI, on voit que c'est Pasquier. »

cours : « L'auteur, qui était apparemment un particulier, a donné cette pièce comme si c'était un discours prononcé dans le conseil extraordinaire tenu à Saint-Germain en Laye, le 17 janvier 1561, par un de ceux que le roi y appela. » Mais l'éditeur n'a pas su que ce morceau était de Pasquier; on voit aussi qu'il n'a pas été bien instruit de l'occasion qui lui avait donné naissance. En effet, *les princes* auxquels s'adresse Pasquier ne se réunirent pas à Saint-Germain en Laye, mais à Paris, ainsi que nous l'apprend la préface. Le but de l'écrivain est de les éclairer sur la conduite qu'ils doivent tenir.

Congratulation au roi sur sa victoire et heureux succès contre l'étranger, par Étienne Pasquier; Paris, chez Abel l'Angelier, 1588, in-8°[1].

Plaidoyer de Pasquier pour l'Université de Paris contre les Jésuites; chez l'Angelier, 1594, in-8°[2].

Dans l'année 1594 fut imprimé aussi à Melun le *Manifeste* sur l'assassinat commis par Barrière, composé par Pasquier, d'après l'ordre de Henri IV, et qu'il a reproduit en partie dans son *Catéchisme des Jésuites*; voy. ce dernier ouvrage, III, 6 : « Il n'en donne que l'extrait, dont un sien ami lui a fait part et qu'il a par devers lui. » L'édition originale du *Manifeste*, mentionnée dans cet endroit du *Catéchisme*, ne se retrouve pas : on n'en rencontre pas même l'indication dans les *Bibliographies*.

3° *Éditions des Recherches, du Pourparler du Prince et de quelques autres morceaux, imprimés avec les Recherches.*

Les *Recherches de la France*, livre premier; plus, un *Pourparler du Prince*, le tout par Étienne Pasquier, avocat en la cour du parlement de Paris; Paris, 1560, avec privilége, chez Jean Longis et Robert le Magnier, petit in-8° de 101 pages.

(Ce premier livre contient quinze chapitres, c'est-à-dire tout autant que les dernières éditions.)

Second livre des *Recherches de la France*; Lyon, in-4°, Claude Senneton, 1565. (Je lis cependant au commencement du ch. 14

[1] Ce petit volume de 64 pages se trouve à la Bibliothèque du Louvre : il est très-rare.

[2] Il se trouve à la Bibliothèque nationale et à la mazarine. C'est à tort que quelques-uns attribuent à Pasquier un *second plaidoyer* contre les jésuites : en cela ils sont trompés par le titre de la lettre 2e du liv. XXI. Pasquier, après 1565, écrivit plusieurs fois sans doute, mais il ne plaida plus contre les jésuites.

du liv. II : « Ce second livre fut premièrement imprimé en l'an 1567, depuis augmenté selon la diversité des impressions, et maintenant, en cette année 1615, je lui donnerai ce chapitre par forme de nouvel appentis. » Cette phrase renferme, je crois, une fausse date. Ces inadvertances sont fréquentes dans notre auteur. Au liv. III des *Recherches*, ch. 45 et dernier, il est dit, aussi fautivement, que ce deuxième livre parut en 1562.

Les *Recherches de la France*, livres premier et second; plus, un *Pourparler du Prince*, le tout par Étienne Pasquier, avocat, etc., Simon Calvarin, 1569, in-16, 240 pages, avec une table.

Les *Recherches de la France*, livres premier et second; plus, un *Pourparler du Prince*, et quelques dialogues, le tout par Étienne Pasquier, avocat, etc.; à Paris, Gilles Robinot, 1581, petit in-12, avec privilége.

Le *Pourparler de la Loi* commence à figurer dans cette édition.

Les *Recherches de la France*, revues et augmentées de quatre livres, par Etienne Pasquier; chez Mettayer et l'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1596 [1].

L'impression est fort belle : outre six livres des *Recherches*, on trouve dans cette édition le *Pourparler du Prince*, le *Pourparler de la Loi, le Dialogue d'Alexandre et de Rabelais*, la *Congratulation de la paix*, du onzième jour d'août 1570, enfin une table. De plus le second livre est augmenté de deux chapitres.

Les *Recherches de la France*, par Étienne Pasquier; chez Laurent Sonnius, Paris, in-4°, 1611.

C'est la dernière édition qui ait été publiée du vivant de l'auteur. Elle est bien imprimée, et plus correcte que celles qui l'ont suivie; on y trouve sept livres des *Recherches*, le *Pourparler du Prince* et celui *de la Loi*, avec le *Dialogue de Rabelais et d'Alexandre*. De plus les livres des *Recherches* antérieurement imprimés sont augmentés de plusieurs chapitres. Dans l'édition de 1596 le deuxième livre n'avait encore que quatorze chapitres : il en a dix-sept dans l'édition de 1611.

Le père Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France*,

[1] Ces quatre livres des *Recherches* étaient écrits depuis longtemps, mais aussi retenus à dessein par Pasquier. La Croix du Maine, dans sa *Bibliothèque*, en 1584, dit, au nom de Pasquier : « Il a écrit six livres de *Recherches* ou anciennetés de la France, dont les deux premiers ont été imprimés avec le *Pourparler du Prince*. »

nouvelle édition par de Fontette; Paris, 1788, in-folio, t. III, page 709, signale encore deux éditions in-4° des *Recherches*, renfermant sept livres, de 1607 et 1617 : je ne les ai pas vues, et je crois fort qu'elles n'existent point.

Les *Recherches* furent encore réimprimées plusieurs fois avec des additions considérables après la mort de Pasquier.

Les *Recherches de la France*, augmentées de trois livres entiers, outre plusieurs chapitres, entrelacés en chacun des autres livres, tirés de la bibliothèque de l'auteur; Paris, Jean Petit-Pas, in-folio, 1621. (Des exemplaires de cette édition portent aussi le nom du libraire Laurens Sonnius.)

Cette édition est belle. Les *Recherches* y sont divisées en dix livres. Elle contient, sans compter les additions faites aux chapitres déjà antérieurement donnés, quatre-vingt-dix chapitres entièrement nouveaux : c'était des enfants de Pasquier que le libraire tenait ces additions; et s'il ne les eût pas communiquées au public il aurait cru « faire tort à la réputation d'un si grand personnage et à toute la France en général ».

Les *Recherches de la France* (avec les augmentations précitées), par Étienne Pasquier; Paris, in-folio, chez Olivier de Varennes, 1633. Au frontispice de cette édition, comme de la précédente, se trouve placé le portrait de l'auteur. (Des exemplaires portent le nom du libraire Martin Colet.)

Les *Recherches de la France*, d'Étienne Pasquier, conseiller et avocat général du roi en la Chambre des Comptes de Paris, revues, corrigées, mises en meilleur ordre et augmentées en cette dernière édition de trois livres entiers; outre plusieurs chapitres entrelacés en chacun des autres livres tirés de la bibliothèque de l'auteur; imprimées à Orléans, vendues à Paris, chez G. de Luyne, libraire juré au palais, 1665.

Cette édition est signalée par plusieurs[1] comme la meilleure de toutes celles qui ont paru avant l'édition des œuvres réunies en 1723 : cette opinion n'est pas fondée. Plus encore que les précédentes, des fautes considérables la déparent[2]. Seulement les *Recherches* y sont divisées en neuf livres. Dans les éditions antérieures

[1] Notamment par M. Brunet, et aussi par M. Dupin, t. II, p. 141 de son édition des *Lettres* de Camus *sur la profession d'avocat*, in-8°, 1818.

[2] On remarquera, en particulier, qu'elle a la malheureuse prétention de rajeunir le style de Pasquier : souvent elle substitue à *ains* mais, à *ores que* bien que; etc.

elles formaient dix livres : expliquons à quoi tient cette différence.

Jusque alors le cinquième livre des *Recherches* avait seulement renfermé quatre chapitres. On lit dans l'édition de Paris in-folio, 1621, publiée peu d'années après la mort de l'auteur, une excuse et un motif de cette brièveté, allégués à l'*Ami lecteur* : c'est que « la bibliothèque de Pasquier n'avait été entièrement feuilletée qu'au temps que l'impression de son œuvre s'approchait de la fin ». Or, quoique la continuation du cinquième livre eût été trouvée parmi les manuscrits, elle n'avait pu occuper sa place; mais on l'avait renvoyée à la fin, pour former un livre à part : c'était le dixième. L'éditeur ajoutait la promesse « de le rétablir en son lieu la première fois que l'ouvrage serait remis sous la presse ». Elle ne fut pas tenue toutefois dans les réimpressions suivantes, mais seulement dans celle de 1565. Alors eut lieu la suppression du dixième livre, annoncée par ces paroles d'*avis*, page 397 : « On ne doit pas s'étonner si le cinquième livre est plus gros que dans les éditions précédentes..., vu que l'on a fait suivre ici tous les chapitres du livre dixième qui n'étaient que le supplément de celui-ci..., entièrement imparfait, sans cette adjonction de chapitres, lesquels ont une grande connexité avec le sixième livre. »

Il résulte de là que dans les éditions des *Recherches* antérieures à celle dont nous nous occupons le livre V est composé de quatre chapitres seulement et le livre X de vingt-cinq ; et dans cette édition le livre V, formé de ces deux livres, contient par conséquent vingt-neuf chapitres à lui seul. Il suffit de voir les titres de ces chapitres pour reconnaître qu'ils n'auraient pas dû être séparés, et que par leur sujet ils appartiennent nécessairement au même livre.

A la suite des *Recherches* on lit dans cette édition le *Pourparler du Prince*, avec celui *de la Loi* et le *Dialogue de Rabelais et d'Alexandre*.

Lelong, au passage marqué plus haut, signale encore deux éditions complètes des *Recherches*, l'une de 1622, in-8°, l'autre, in-folio, de 1643. Je les ai cherchées vainement, ainsi que celles de 1607 et 1617, et je crois ces indications fautives.

Enfin les *Recherches* ont été réimprimées, avec cette division naturelle en neuf livres, dans l'édition générale des *OEuvres* de Pasquier, de 1723, dont il sera question ultérieurement.

On peut consulter sur les *Recherches* Lenglet Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, in-4°, 1729, t. IV, p. 286; *Essais de littérature pour la connaissance des livres* (par l'abbé Tricaud), Paris,

in-16, 1702, t. I, p. 87; Le Gendre[1], *Nouvelle Histoire de France, jusqu'à la mort de Louis XIII*. Paris, 1718, in-f°, t. I, p. 29; le *Journal des Savants*, août 1724. « Il n'y a guère de livre, a dit Guillaume Colletet des *Recherches*, plus fameux ni plus cité que celui-ci. »

Les éditions des *Recherches* postérieures à la mort de Pasquier se rencontrent assez aisément; quant aux autres, elles sont très-rares. On les chercherait vainement dans les bibliothèques publiques de Paris : je n'ai trouvé parmi ces dernières, à la Bibliothèque nationale, que celle de 1569, qui renferme deux livres[2].

On a vu que les éditions des *Recherches* précédemment citées sont belles pour la plupart et imprimées richement; mais elles sont loin d'offrir la correction désirable. Il est très-nécessaire, pour épurer en beaucoup de passages le texte de Pasquier, de comparer entre elles les diverses éditions et de les corriger ainsi les unes par les autres.

Un soin plus scrupuleux eût fait aisément disparaître bien des fautes[3]. Par exemple, l'orthographe des noms propres est loin d'être uniforme : ils sont même souvent défigurés et méconnaissables. Plusieurs dates sont inexactes, de la façon la plus choquante : ce sont des inadvertances manifestes. Quelques-unes de ces fautes qui se sont glissées dans les premières éditions sont scrupuleusement reproduites par toutes les autres. L'auteur cependant retouchait et modifiait toujours : on le voit par l'ordre des chapitres, sans cesse interverti : quelquefois même il en est qui sont transportés d'un livre dans un autre.

Les parties assez considérables des *Recherches* qui ont été éditées après la mort de l'auteur offrent surtout dans l'impression de nombreuses traces de négligence. La même observation pourra s'appliquer aux *Lettres*.

Il m'a été parlé d'un exemplaire des *Recherches* donné par Étienne Pasquier à Sully, où celui-là, comme autrefois Sénèque à l'un de ses amis en lui envoyant ses épîtres, indiquait en marge les

[1] « Je ne sache pas d'homme, remarque celui-ci de Pasquier, qui ait plus creusé notre histoire... »

[2] J'éprouve ici le besoin de remercier M. Pasquier, membre de l'Académie française, qui m'a permis de consulter la riche collection d'éditions des *Recherches* et autres ouvrages d'Étienne Pasquier, que renferme sa bibliothèque.

[3] Pour se borner ici à deux exemples, dans l'édition in-f° de 1633, le *Pourparler du Prince* offre à peu de distance les deux bévues suivantes : p. 978 : « Chacun donc, s'il lui plaît, rapportera *au bourreau* ses moyens », pour *au bureau*; et p. 982 : « un prince.. qui veut *exterminer* son empire, » pour *éterniser*, etc.

passages dont il conseillait surtout à ce grand homme de prendre connaissance. Je n'ai pu malheureusement me procurer ce précieux volume.

4° *Éditions des Lettres de Pasquier.*

Les *Lettres* d'Étienne Pasquier; in-4°, Paris, chez Abel l'Angelier, 1586.

Les mêmes *Lettres*: Avignon, Brumereau, 1590, in-16.

Dans ces deux premières éditions il n'y a que dix livres, ainsi que dans les suivantes, publiées du vivant de l'auteur.

Les *Lettres* du même; Lyon, Veyrat, 1597, in-16.

Les *Lettres* du même, sur les affaires de la France, dernière édition; Arras, Bauduyn, 1598, in-12.

Id., Lyon, Huguetan, 1607, in-16, avec table.

Les deux éditions de 1597 et de 1607 forment chacune un gros volume de petit format, bien imprimé, de 439 feuillets, sans compter la table. Au premier abord on pense que c'est une seule et même édition, où l'on n'a changé que le titre; toutefois l'identité n'est pas absolue. La seconde de ces éditions est, il est vrai, faite en tout point sur la première; mais outre les frontispices, qui ne sont pas les mêmes, on remarque encore quelques différences orthographiques et aûtres, qui ne sont d'ailleurs d'aucune importance.

Les mêmes *Lettres*, augmentées et mises en lumière par André du Chesne; Paris, chez Petit-Pas, 3 volumes in-8°, 1619[1].

Cette édition, signalée comme meilleure que les précédentes, contient les vingt-deux livres.

L'édition des *Lettres* de 1619, reproduite par l'édition des *OEuvres* de 1723, n'en est pas moins négligemment faite et déparée par des fautes choquantes, surtout dans les derniers livres. Pour se borner à quelques exemples, la neuvième lettre du livre X est, par un oubli bizarre, exactement transcrite dans le livre XI, dont elle est la dixième. Seulement elle n'est plus adressée au conseiller Maillart, mais à Scévole de Saint-Marthe; etc.

On doit surtout regretter que le hasard presque seul ait semblé présider au classement des *Lettres*. Elles ne sont pas rangées d'après la nature des sujets; l'ordre des temps n'a pas été non

[1] Les lettres dans cette édition donnée par André du Chesne, « ce fameux historiographe de France », comme l'appelle Colletet, ne remplissent que les deux premiers volumes : le troisième contient *le Monophile* et les *poésies françaises* de Pasquier, y compris *la Main* et *la Puce*. Voy. Lelong, t. III, p. 79 de la *Bibliothèque de la France*.

plus suivi dans leur disposition [1]. On en voit d'écrites en 1613 qui précèdent celles de 1601. Le plus souvent d'ailleurs toute date est omise.

Sur les *Lettres* de Pasquier on peut consulter Lenglet Dufresnoy, *Méthode* citée, t. IV, p. 114, et Legendre, au passage indiqué.

5° *Éditions du Catéchisme des Jésuites.*

Le *Catéchisme des Jesuites, ou Examen de leur doctrine*; Villefranche, chez Guillaume Grenier, 1602, in-8°, 358 feuillets sans compter la table.

Ce ne fut pas toutefois à Villefranche, mais à La Rochelle, que le livre fut imprimé, comme nous l'apprennent les jésuites ; voy. Richeome, *Plainte apologétique*, p. 21. On lit aussi dans *la Chasse du renard Pasquin*, édition de 1603, p. 25, que le livre de Pasquier fut imprimé à La Rochelle, « où tout le monde lui était ami, sauf quelques bigots catholiques. »

Le *Catéchisme* parut anonyme [2] : voy. le *Dictionnaire* cité de Barbier, t. I, p. 160. Toutefois Pasquier ne dissimula pas qu'il en fût l'auteur. Seulement, une raison de modestie qui l'engagea à taire son nom, c'est qu'il s'était fait divers emprunts à lui-même et qu'il s'alléguait plusieurs fois comme autorité. Ces citations suffisaient d'ailleurs, comme il l'observait, pour le faire reconnaître ; enfin le *Manifeste* sur le parricide de Barrière, que tout le monde savait avoir été composé par lui, et dont il avait inséré la substance dans son troisième livre, montrait encore mieux que l'ouvrage lui appartenait.

J'ai eu entre les mains l'exemplaire de cette première édition, qui fut adressé par l'auteur à Henri IV. Il est relié en maroquin olive et porte les armes de France et de Navarre.

Le *Catéchisme des Jésuites, ou le mystère d'iniquité, révélé par ses suppôts*, petit in-12, 1677 (sous la rubrique de Villefranche).

Le *Catéchisme des Jésuites* a été aussi réimprimé en 1717, à Delft (Rouen), chez Volburger, dans un recueil de deux vol. in-12, dont l'esprit est assez annoncé par cet avis de l'éditeur. « Par cet

[1] Là-dessus, il est vrai, Pasquier pouvait alléguer l'exemple des anciens. Pline le Jeune a dit, I, 1 : « Collegi, *non servato temporis ordine*, neque enim historiam componebam. »

[2] Quoique réimprimé plusieurs fois, comme on le voit, le *Catéchisme des Jésuites* est assez rare : il n'avait pas tardé à le devenir. « Le *Catéchisme des Jésuites*, disait Guy Patin, fort ennemi des jésuites ou loyolites, comme il les appelle, est dorénavant rare. Jos. Scaliger le prisait fort : » (*Lettres*, IV, p. 11 du t. I de l'édition citée.

échantillon (les jésuites), il veut faire juger les autres membres de l'Église. Son intention n'est pas seulement d'attaquer les jésuites, mais l'Église romaine[1]. »

On peut consulter sur cet ouvrage l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 356; et la *Méthode* de Lenglet, *Supplément*, p. 46.

« Cette espèce de satire, dit le père Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, t. I, p. 867, fut originairement composée en latin, comme on le voit par l'original, écrit de la main même de l'auteur, qui se conserve à Paris, dans la bibliothèque des dominicains de la rue Saint-Honoré, à qui les héritiers de Pasquier en ont fait présent[2]. »

De son côté, Piganiol de la Force, dans sa *Description historique de la ville de Paris*, 1765, in-12, nous apprend, au t. II, p. 441, que « le manuscrit original du *Catéchisme des Jésuites*, composé en latin par Étienne Pasquier et écrit de sa main, se trouvait de son temps dans la bibliothèque du couvent des Jacobins réformés, situé au-dessus de Saint-Roch.., bibliothèque, ajoute-t-il, fort curieuse, et assez nombreuse, depuis qu'un docteur de Sorbonne, nommé Piques, lui avait donné la sienne, très-riche en livres et manuscrits. » Le couvent ne possédait pas en effet moins de 25,000 volumes.

Aujourd'hui ce manuscrit se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève : en voici la description.

C'est un volume in-4°, qui a pour titre : « Stephanus Pasquier, Catechismus Jesuitarum manuscriptus; » on lit au frontispice : Hic liber MS., proprium auctoris sui, D. Stephani Pasquier, autographon ab hæredibus auctoris collatum fuit... Suivent quelques lignes, qui ne sont plus lisibles, et la date de 1650.

Le manuscrit renferme 609 pages bien remplies, et très-faciles à lire malgré les ratures. Quoique celles-ci ne soient pas multipliées, il n'est cependant guère de page qui n'en renferme quelques-unes. L'écriture se rapporte parfaitement à celle des autographes conservés de Pasquier; mais elle est plus soignée et plus nette.

[1] Le 1er tome renferme 434 pages, sans aucune indication, d'ailleurs, de lieu d'impression, d'imprimeur et de date; il finit avec le 2e liv. du *Catéchisme*; le 2e tome, qui porte au frontispice Delft et le nom de Volburger, contient le 3e livre, placé après plusieurs autres pièces qui ne sont nullement de Pasquier. Feller, faute d'y prendre garde, a commis une grosse erreur, en imputant à notre auteur une parodie du *Pater noster* et de l'*Ave, Maria*, placée à la fin de ces deux volumes, mais qui lui est parfaitement étrangère.

[2] Il n'était pas rare qu'à cette époque on écrivît ses ouvrages en français et en latin : témoin le livre d'Airault *Sur la Puissance paternelle*, la *République* de Bodin; etc.

Quant au contenu, le latin est clair, correct et même élégant, si ce n'est qu'il s'y mêle souvent des mots qui n'ont eu cours que dans la décadence de l'Empire ou qui ne se trouvent même que dans les ouvrages des jurisconsultes et des théologiens, tels que *assassinatus* (les assassinats), schismata (les schismes), etc.

Je citerai le début, qui donne une idée de la facilité avec laquelle s'exprime l'auteur :

« Cum ante biennium, aut circa, Lutetia egressi essemus, forte fortuna contigit ut inter viam sex omnino viri in eumdem locum conveniremus, ex quibus alii Romam, alii Venetias petebamus. Atque octidui itinere continuo defessis equis, ab uno nostrorum admoniti fuimus non longe ab eo loco ubi tum eramus nobilem quemdam virum habitare, cum quo sibi vetus amicitia intercederet; nec dubitare se, quin, si ad eum interquiescendi gratia diverteremus, id ille in magni honoris loco esset habiturus. Id, etsi primo non omnibus placeret, plurium tamen sententia tandem pervicit. Itaque de via degressi iter ad ejus ædes sane quam magnificas deflexinus : ubi etiam complures alios nobiles, qui ad eum visendum paulo ante confluxerant, offendimus. Id veterem amicum suum derepente conspicatus, et læto animo hilarique vultu amplexatus : Quonam, inquit, bono meo fato fit, ut carissimum amicum, animæ meæ dimidium, hic hodie videam? Ventum gaudeo, et magnam sane habeo gratiam, quod ita improvisus, præsertim vero tam bene comitatus, advenisti. Cum ei a singulis nostrum gratiæ essent actæ, ille equos nostros diligenter curari jussit; et nos modica vini gustatione refectos per omnes ædium suarum partes circumduxit, ut elegantissimarum tabularum, signorum, aulæorum, cæterorumque ornamentorum jucundissimo adspectu animos pasceremus, interea dum cœna pararetur, quam interim solito maturius instrui et mensis inferri imperavit, ut ea sumpta temporius quieti nos daremus. Inter cœnam varios sermones miscuimus. Verum, ut, si qua corporis nostri pars maxime dolet, ei potissimum manum admovemus, ita præcipue sermo institit in iis calamitatibus quas animorum de religione dissensio Galliæ nostræ intulerat [1]... »

[1] Nicolas Pasquier parle-t-il de ce texte latin, ou d'une autre traduction du *Catéchisme*, quand il mentionne, *Lettres*, X, 5, « le Catéchisme, ou examen de la doctrine des Jésuites, traduit en langue latine, qui est à la veille de voir le jour » ?

En terminant cet article, il est curieux de relever la singulière bévue de l'un de ceux qui ont attaqué le *Catéchisme des Jésuites*. On lit au t. I[er] des *Documents concernant la Compagnie de Jésus*, in-8°, Paris, 1827, dans l'*avertissement* placé au-devant du *Rédacteur véridique* : « La haine que cet homme portait aux jésuites peut être considérée comme une sorte de manie dont il était possédé. Il est vrai de dire qu'il les haïssait même avant de les connaître ; car il publia son *Catéchisme, n'étant pas encore majeur* et les jésuites étant *depuis dix ans* exilés hors de France.... » Or, les jésuites n'étaient bannis que depuis sept années et Pasquier avait soixante-douze ans.

6° *Autres œuvres en prose de Pasquier, imprimées séparément, ou qui lui ont été attribuées.*

Enfin un ouvrage considérable de Pasquier, jusqu'ici demeuré manuscrit, comme on l'a vu, et qui vient d'être publié par les soins de M. Pasquier, membre de l'Académie française, et Giraud, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, c'est :

L'Interprétation des *Institutes* de Justinian, avec la conférence de chaque paragraphe aux ordonnances royaux, arrêts du parlement et coutumes générales de la France, in-4°, de 809 pages, sans compter l'avant-propos de *li* et l'*Introduction* de CVIII pages ; Paris, chez Videcoq aîné et Durand, 1847.

Il existait de cet ouvrage quatre manuscrits, qui ont été conférés avec soin. M. Paulin Paris, dans ses *Manuscrits français*, t. II, p. 185, décrivait, il y a peu d'années, celui que possède la Bibliothèque nationale, sous le N° 6856, et ajoutait ensuite : « Ce manuscrit, parfaitement copié, est inédit : Pasquier avait quatre-vingts ans quand il le dicta à ses enfants. En voici le titre : *Interprétation des Institutes de Justinian*, avec leur conférence aux ordonnances royaux, par Estienne Pasquier. Sur la troisième feuille de garde on lit : Ce manuscrit est copié sur un livre manuscrit de M. Favereau, gendre de M. Pasquier. Il y avait écrit sur la première feuille : Ce 12 novembre 1609, maître Estienne Pasquier, conseiller du roi et son avocat en la Chambre des Comptes, commença de nous dicter les présentes leçons, à François Pasquier, son petit-fils, et à moi Jacques Favereau : quod faustum, felix, fortunatumque sit. »

On attribue à Pasquier[1] :

Un factum composé pour la demoiselle Marie de Corbie, et qui

[1] Voy. les notes de La Monnoie, sur la Bibliothèque de La Croix du Maine, à l'article *Pasquier*.

se trouve dans le président Bouhier, *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*; in-8°, Luxembourg, 1735, p. 135 à 184.

La pièce ne comporte point d'analyse. Contentons-nous d'observer que Pasquier s'est vu lui-même obligé à exprimer en latin plusieurs des détails où il devait entrer.

M. Giraud, à la fin de la notice sur Pasquier qui précède l'édition de l'*Interprétation des Institutes*, a commis une légère erreur, en signalant parmi les œuvres omises dans l'édition de 1723 « une dissertation sur les *Responsa prudentum*, insérée dans les *Opuscules* de Loisel, p. 85-93. » Cette dissertation n'est autre chose que la douzième lettre du dix-neuvième livre. Adressée à Loisel, elle se trouve au t. II, col. 563-568. Loisel y répond dans ses *Opuscules*, p. 93 et suiv.

POÉSIES DE PASQUIER.

1° *Éditions des poésies françaises.*

Recueil de rimes et proses d'Étienne Pasquier, Parisien, contenant sonnets, épîtres, etc., in-8°; Paris, Vincent Sertenas, 1555[1].

Cette indication, ainsi que la plupart des suivantes, est donnée par du Verdier dans sa *Bibliothèque*, qui parut en 1585.

Vers sur le tombeau de messire Anne de Montmorency, pair et connétable de France, à Paris, chez Philippe Gautier de Rouille, 1567.

Sonnets sur le tombeau du seigneur de la Châtre; Robert Étienne, 1569.

Vers traduits des latins de Jean d'Aurat, sur le tombeau de très-illustre princesse Élisabeth de France, reine d'Espagne, avec un sonnet ou inscription d'Ét. Pasquier pour mettre sur ledit tombeau; icelui sonnet mis aussi en latin par d'Aurat : le tout imprimé à Paris par Robert Étienne, in-4°, 1569.

Épitaphe de messire Gilles Bourdin, sieur d'Assy, procureur général au parlement de Paris; Robert Étienne, in-4°, 1570[2].

[1] Cet ouvrage parut avec les initiales seulement du nom de l'auteur (E. P.) : voy. l'édition citée du *Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes* de Barbier, t. III, p. 151. On y trouve 92 sonnets, 19 épîtres en prose, un dialogue entre l'amant et sa dame, etc.

[2] Cette pièce, ainsi que les précédentes, faisait partie des recueils de vers habituellement publiés à l'éloge et lors de la mort des personnages importants : on désignait par le nom de *Tombeaux*, ou en latin, *tumuli*, les livres de cette espèce.

Congratulation de la paix faite par sa majesté entre ses sujets le onzième jour d'août 1570, par Étienne Pasquier, Parisien, in-4°.

La Jeunesse d'Étienne Pasquier et sa suite; Paris, chez Petit-Pas. 1610, in-8°.

Pasquier nous avertit qu'il fit paraître ce recueil « au même point du détestable parricide de notre roi Henri le Grand [1]. »

L'épître *liminaire* est mise sous le nom du Tourangeau André du Chesne : par là l'auteur s'était d'abord proposé, comme il le dit dans une lettre à Sainte-Marthe [2], de donner le change au public : mais il ne lui demeura pas et semble même n'avoir pas voulu longtemps lui demeurer inconnu. Voici le contenu du volume.

Il est divisé en deux parties.

La première, *la Jeunesse de Pasquier*, renferme *le Monophile*, avec une ode de Jodelle qui le célèbre, *les Colloques d'amour*, *les Lettres amoureuses*, *les Jeux poétiques*, divisés en cinq parties; Paris, 1610, chez Petit-Pas, in-8°.

La seconde partie, sous le nom de *la Suite de la Jeunesse*, comprend la pastorale du *Vieillard amoureux*, la *Congratulation au roi Charles IX* en 1570, divers sonnets selon les affaires du temps (c'est-à-dire plusieurs pièces sur des circonstances politiques). Puis on y voit des épitaphes en français, des versions françaises ou imitations du latin, des vers français mesurés; enfin *la Puce* et *la Main*. Ce volume est de 799 pages.

Les Jeux poétiques ont été donnés à part. Bien qu'ils ne forment qu'une partie du précédent volume, ils portent un frontispice particulier, et ont paru séparés eux-mêmes en deux volumes. Le premier contient depuis la p. 331 jusqu'à la p. 492 de *la Jeunesse et sa suite*; le deuxième depuis la p. 493 jusqu'à 562 du même ouvrage. *Les Colloques d'amour* et *les Lettres amoureuses*, depuis la p. 245 jusqu'à la p. 328, viennent ensuite, et terminent le second volume. Ce n'est nullement une réimpression. On n'y trouve ni *le Monophile*, ni *la Puce* et *la Main*.

Les poésies françaises ont de plus été réimprimées dans le 3e volume de l'édition des *Lettres* de 1619, dont elles remplissent le 3e volume.

[1] *Lettres*, XXI, 6.

[2] Même lettre : Pasquier y reconnaissait, de plus, que dans l'impression de ce livre, par suite d'une maladie qui lui survint à cette époque même, s'étaient glissées beaucoup *de fautes dont il était honteux*.

2° Éditions des poésies latines.

Stephani Paschasii, jurisconsulti parisiensis ac in supremo Galliarum senatu patroni, epigrammatum libri sex; Parisiis, apud Petrum l'Huillier, 1582 [1].

Stephani Paschasii, jurisconsulti ac in senatu parisiensi patroni, poemata latina; apud Beysium, 1585, in-12 [2].

Cette édition renferme : 1° *Iconum liber, cum nonnullis Theodori Paschasii notis* (c'était le fils aîné de Pasquier : ces notes sont très-courtes, et ne concernent qu'une petite partie des pièces); 2° *Epigrammatum libri sex;* 3° *Epitaphiorum liber.*

On trouve à la Bibliothèque nationale un exemplaire de cette édition, chargé de corrections de la main de l'auteur : elles ont été suivies dans les éditions suivantes. Ce volume est classé sous la lettre Y et porte le n° 2542.

En premier lieu le nom de Paschasius, que Pasquier avait adopté en latin, comme l'atteste le début même des épigrammes, où il s'adresse au lecteur,

> Pasquierus gallo (nomen si forte requiris)
> Nuncupor, at latio nomine Paschasius,

Ce nom, dis-je, est partout effacé et remplacé par celui de Pasquierius.

On lit ensuite sur le premier feuillet, qui porte le frontispice, la note suivante de Pasquier : « Je suis d'avis qu'à la première impression qui sera faite on mette mes *Icones* après mes six livres d'épigrammes, et puis mes épitaphes, et après tout cela les annotations de Pasquier (son fils Théodore) sur mes *Icones.* »

Sur quelques feuilles blanches du volume on voit de nouvelles épitaphes ébauchées, entre autres celles de Ronsard et de Belleau, du duc Henri de Guise, et de Henri III, malheureusement peu lisibles.

[1] Voy. la *Bibliothèque* de du Verdier. Quant à La Croix du Maine, il annonce, en traitant des poésies françaises de Pasquier, qu'il fera mention autre part des *OEuvres* latines de Pasquier : mais cette promesse n'a pas été réalisée. On sait qu'il avait l'intention de donner une *Bibliothèque* des écrivains latins; elle n'a point paru.

[2] On peut s'étonner qu'il se soit écoulé trois ans entre la première et la deuxième édition des *Épigrammes;* on lit en effet dans une lettre inédite de Pasquier à Loisel (24 mars 1582), déjà citée : « Vous trouverez par ce que je vous envoie, que j'ai enfin fait imprimer mes épigrammes... Depuis trois semaines qu'elles sont exposées en vente, l'imprimeur en a vendu les deux parts (tiers), et je crois qu'il besognera bientôt à une seconde impression. » En effet, dans une lettre au même, également inédite et du 10 septembre 1582, Pasquier répète encore « que dans deux mois son libraire réimprimera ses épigrammes .. » — Cf. *Lett.*, X, 12.

Plusieurs pièces sont barrées; beaucoup de vers entièrement modifiés : changements qui ont été mis plus tard à profit. Mais pour ces pièces accessoires, je ne vois point qu'elles aient été reproduites dans l'édition postérieure.

Stephani Paschasii (sive Pasquierii) jurisconsulti, epigrammatum libri VII, Iconum libri II, et *Tumulorum liber*; Parisiis, apud Laur. Sonnium, 1618, in-16.

Par une lettre qu'il écrivit dans une vieillesse avancée, XXI, 6, Pasquier avait annoncé, en effet, qu'il avait augmenté ses *Icones* d'un deuxième livre et augmenté d'un septième livre ses épigrammes; il ajoutait qu'il laissait ces deux livres à l'*arbitrage de ses enfants*. Dans une autre lettre, XXI, 3, il *renvoyait* les jésuites qui l'ont attaqué, et au premier rang Richeome, « au septième livre de ses épigrammes, où il leur adresse quelques vers, afin qu'ils ne l'accusent d'ingratitude. »

Ces additions, comme on voit, ne tardèrent pas à paraître; mais elles ne furent pas réimprimées dans l'édition de 1723, sans doute à cause de ce qui concernait les jésuites. Il n'est donc pas inutile d'en dire quelques mots. Voici d'abord le début du septième livre :

Addita sex primis sunt hæc epigrammata libris :
  Qualia post peperit tempus amorque mei,
Septimum et ex istis volui componere librum...

Il contient 136 épigrammes nouvelles, dont plusieurs sont effectivement dirigées contre Richeome et Scribanius. Voici les vers qui le terminent :

Hos quondam lusi, civilibus obrutus armis,
  Juvit et in media ludere pace jocos.
Nec tuba, nec toga me studio revocavit ab isto :
  Lex mihi lætari; lex proba vita mihi.

Quant au deuxième livre des *Portraits*[1] (Stephani Paschasii Iconum liber posterior), il offre moins les traits distinctifs de quelques hommes que la peinture du caractère ou du sort de quelques peuples; la destinée des Romains est exprimée par le jeu de mots suivant :

Multorum prædo, multorum præda fuisti.

[1] Au temps de Molière le genre des *portraits* n'avait pas cessé, comme on le voit par *les Précieuses ridicules*, sc. X, d'être en faveur auprès des beaux esprits.

En outre, il représente dans de courtes pièces la physionomie des villes ou explique leur dénomination. Il consacre à Dijon le distique suivant :

> Clamabat Themis : o divi, mea mœnia sunt hæc.
> Hinc divina suum Divio nomen habet.

Il définit enfin la nature de certaines choses, telles que la concorde, la nature, et de certains attributs, tels que la pudeur, la jeunesse, etc.

Des jeux de mots forcés et d'étranges bizarreries (on vient d'en avoir un exemple) déparent les vers de ce livre. Quant au septième des épigrammes, il n'est pas au-dessous de ceux qui l'avaient précédé.

Le livre des *Epithaphes* ou *Tombeaux* est aussi fort augmenté. Parmi les pièces nouvelles qu'il renferme on remarque une épitaphe de Loisel et deux autres consacrées par Pasquier aux fils qu'il avait perdus, La Miraudière tué à Meung, et La Ferlandière mort dans son lit, mais après s'être illustré sur le champ de bataille; voici cette dernière :

> Paschasius jacet hic dux inclytus et pius idem :
> Hoc vitæ speculum tu tibi, miles, habe.
> Quid sit honos docuit mediis dux fortis in armis:
> Quid pietas fato dum requietus obit.

Tous ces suppléments ont été pareillement omis dans l'édition de 1723.

3° *Poésies collectives auxquelles Pasquier a pris part.*

La Puce de madame des Roches, etc.; Paris, chez Abel l'Angelier, 1583, in-4°.

La Main de maître Pasquier, ou *OEuvres poétiques sur sa main* : Paris, chez Michel Gadouleau, 1584, in-4°.

La Puce et *la Main* ont été réimprimées dans *la Jeunesse d'Étienne Pasquier et sa suite*, et dans le 3e volume de l'édition des *Lettres* de 1619.

ÉDITION DES OEUVRES RÉUNIES.

Les *OEuvres de Pasquier* furent enfin réimprimées et réunies dans deux volumes in-fol.; Amsterdam, 1723 [1].

Cette édition renferme beaucoup de fautes.

[1] L'impression eut lieu toutefois, non à Amsterdam, comme le porte le frontispice, mais à Trévoux.

Dans l'édition générale des *Œuvres* de Pasquier manquent d'ailleurs, outre l'*Interprétation des Institutes*, alors inédite, l'*Exhortation aux princes*, les *Ordonnances d'amour*, *le Factum* pour Marie de Corbie, la *Congratulation au roi sur sa victoire* de 1588, les additions signalées dans l'édition des poésies latines donnée en 1618, quelques pièces de vers français, telles que les sonnets, cités plus haut, sur le tombeau du seigneur de la Châtre, enfin le *Catéchisme des Jésuites*. On ne sera pas surpris de cette dernière omission : la liberté de la presse, entière au seizième siècle, avait cessé d'exister. En outre la puissance des jésuites, à travers tant de fortunes diverses, avait atteint son apogée. Le réquisitoire de Pasquier ne pouvait donc manquer d'être frappé d'interdit[1]. Les poëmes de *la Puce* et de *la Main* se trouvent dans cette édition. Elle renferme en outre les *Lettres* de Nicolas Pasquier, qui avaient paru à Paris chez G. Alliot en 1623, in-8°.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis plus de cent vingt ans, aucune partie des *Œuvres* de Pasquier n'avait été rééditée, à l'exception des *Ordonnances d'amour*, et aussi de l'*Exhortation aux princes*, qui se trouve, comme on l'a vu, dans les Mémoires de Condé.

MANUSCRITS DE PASQUIER.

On a parlé des manuscrits de l'*Interprétation des Institutes de Justinian* et du manuscrit latin du *Catéchisme des Jésuites* : mes recherches dans les dépôts publics ont, du reste, été inutiles pour arriver à la découverte de quelque autre manuscrit, publié ou non, des ouvrages de Pasquier.

Seulement dans la collection Dupuy, conservée à la Bibliothèque nationale, j'ai trouvé au volume 575 une transcription du *Plaidoyer* d'Étienne Pasquier « pour le duc de Lorraine intimé contre les seigneur et dame de Bussy d'Amboise pour la terre de Mouguinville. » Ce plaidoyer a été imprimé dans l'édition d'Amsterdam, à la fin du premier volume[2].

En outre, le volume 663 de la même collection contient quatre lettres originales et autographes que Pasquier, en 1582, adresse de

[1] Voy. Lelong, *Bibliothèque de la France*, t. I, p. 867.

[2] Dans cette cause, plaidée en 1572, devant le *Grand conseil*, Pasquier avait pour adversaire le célèbre Marion.

Paris, en sa maison, à Loisel, résidant à Bordeaux. A la fin de l'une de ces lettres il le prie de la brûler après l'avoir lue[1]. Loisel était alors avocat du roi dans la chambre de justice de Guienne. Elles ne roulent guère que sur des détails domestiques : ce qu'elles offrent d'intéressant a d'ailleurs été précédemment cité.

Le volume 712 de la même collection est également signalé comme contenant des lettres de Pasquier. Mais en le feuilletant plusieurs fois avec le plus grand soin, je me suis assuré que cette indication était erronée.

Un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale[2], où sont recueillies des poésies de beaucoup d'auteurs du seizième siècle, de Ronsard, de Desportes, de Pibrac, surtout de Jodelle, etc., nous offre quelques vers que l'on signale comme étant de Pasquier. Bien qu'une note marginale avertisse qu'ils ont été imprimés, ils ne se trouvent ni dans *la Jeunesse de Pasquier* ni dans la grande édition de 1723. C'est une pièce que suggère au poëte « l'amour d'une belle dame, » et qui est datée de 1580. Il n'y a aucune preuve qu'elle soit en effet de Pasquier.

OUVRAGES QUI CONCERNENT DIRECTEMENT PASQUIER.

Fin du XVI[e] siècle, commencement du XVII[e].

Pasquier, ou Dialogue des Avocats du parlement de Paris : par Antoine Loisel, avocat au parlement. Cet ouvrage fut composé en 1602 : on le trouve dans les *Opuscules* de Loisel, édités par son petit-fils Claude Joly, Paris, in-4°, 1652.

Sur ce livre et sur son auteur, que l'on a justement nommé le *Plutarque de la robe*, on peut voir le discours prononcé par M. Dupin pour la rentrée de la cour de cassation, en 1845.

Les *Lettres de Nicolas Pasquier* : elles ont déjà été citées plus haut.

La vie d'Étienne Pasquier, dans l'*Histoire des Poëtes français*, de Guillaume Colletet, t. V; cons. sur cet ouvrage, demeuré manuscrit, la *Bibliothèque* du père Lelong, t. IV, p. 171 et suiv.

Cette biographie a d'autant plus d'intérêt pour nous, que l'auteur se félicitait d'avoir, dans sa première jeunesse, joui fréquemment de la compagnie de Pasquier, et reçu même plusieurs leçons de cet illustre vieillard.

[1] Cette lettre est du 23 novembre 1582.

[2] Num. 2220 du catalogue de Colbert.

Polémique des Jésuites.

La Vérité défendue pour la religion catholique en la cause des Jésuites, contre le plaidoyer d'Ant. Arnauld; Tolose, chez Colomiez, 1595, in-8°, par François des Montagnes : c'était principalement une réponse au plaidoyer d'Arnauld en 1594 ; mais Pasquier y était attaqué dans les notes. — Sur cet ouvrage et sur les suivants, on peut consulter Barbier, *Dictionnaire des Anonymes.*

Réponse de René de Lafon, pour les religieux de la Compagnie de Jésus, au plaidoyer de Marion (qui avait provoqué contre eux l'arrêt du 16 octobre 1597); Villefranche, 1599, in-8°. Là encore Pasquier recevait plusieurs atteintes [1].

La Chasse du renard Pasquin, découvert et pris dans sa tanière du libelle faux marqué le Catéchisme des Jésuites, par Félix de la Grâce; Villefranche, le Pelletier, 1602, in-8°.

Ce fut la réponse des jésuites au *Catéchisme* de Pasquier.

La Chasse du renard était réimprimée in-12 dès 1603. En outre, Pasquier, dans la dernière lettre du vingt-deuxième livre, dit que le gentilhomme qui lui apporta ce livre « l'avait trouvé à Douai, imprimé chez Jean Bellers, jaçoit qu'on le pût avoir imprimé à Villefranche chez G. Grenier ».

Plainte apologétique au roi, pour la Compagnie de Jesus: Avignon, 1603, in-8°.

La *Plainte apologétique* était plus particulièrement une réponse au *Franc et véritable discours*, par lequel, en 1602, le célèbre Antoine Arnauld demandait à Henri IV que l'arrêt de proscription porté contre les jésuites fût exécuté dans toute sa rigueur. Mais l'auteur, en combattant Arnauld, revenait encore au *Catéchisme des Jésuites*, et n'épargnait point Pasquier. Les jésuites envoyèrent, dit Lelong, t. IV, page 11, pour étrenne au roi, en 1603, ce livre, où ils se plaignaient amèrement des calomnies avancées contre l'honneur de leur société, en vue d'en empêcher le rétablissement, et où ils employaient toutes leur forces à se disculper.

Le *Franc et véritable discours* ainsi que la *Plainte apologétique* furent réimprimés en 1610.

C'est au jésuite Richeome, qui prit, comme on voit, plusieurs

[1] Voy. la critique de ces deux ouvrages dans le *Catéchisme des Jésuites*, p. 196.

pseudonymes, que sont attribués tous ces ouvrages [1]. Il était Provençal : son esprit ardent et son caractère fougueux le rendaient très-propre à la polémique. Il traitait sans pitié ses adversaires : pour lui ils étaient des ignorants, des menteurs, des calomniateurs; il ne voyait pas le bien en dehors de la Société. Aussi ne tarit-il pas sur les services qu'elle a rendus et les grands hommes qu'elle a produits. Son style, sans goût et sans mesure, mais non sans quelque chaleur grossière, est semblable à celui de Garasse. Hardi et véhément, il attaque toujours, même quand il affecte de se tenir sur la défensive. Ses écrits lui valurent la dignité de l'un des quatre assistants d'Aquaviva, « c'est-à-dire de l'un de ses quatre grands conseillers d'État, » comme le remarque Pasquier dans une lettre à ce général des jésuites (XXI, 3). Lorsque l'*Anti-Coton* parut (c'était une réponse à la *Lettre déclaratoire* de la doctrine des jésuites sur la vie des rois, par le père Coton, dont l'anagramme « Perce ton roi » indiquait assez les doctrines), la plume de Richeome (Bordeaux, 1603, et Paris, 1610, in-8°) fut encore employée à réfuter cette pièce [2]. En dernier lieu il écrivit contre l'avocat général Servin (Agen, 1615, in-8°), qui avait porté la parole contre les jésuites [3].

On remarquera que dans ses publications Richeome dissimula toujours son nom : c'était une tactique familière aux jésuites. Pasquier fait dire à l'un d'eux [4] : « Par un nouveau formulaire nous faisons des livres sous noms supposés, comme sont les deux qui courent sous les noms de François des Montagnes et de René de La-

[1] Malgré l'opinion commune (voy. Lelong, t. I, p. 867), on peut douter cependant que *la Chasse du renard* lui appartienne. L'auteur de ce libelle, dans le chapitre où il juge le style de Pasquier, III, 12, cite entre les écrivains qui font honneur « à la langue et à la plume française », à côté de du Vair, « un père Richeome, riche en son éloquence mâle, riche en belles conceptions, pieuses inventions et délicieuses remarques de la nature », p. 352 de l'édit. de 1603. Or il est peu vraisemblable que Richeome se soit décerné à lui-même cet éloge. Pasquier se contente de citer dans la dernière lettre du XXII[e] livre, comme auteur de *la Chasse du renard*, « le jésuite de Bordeaux, qui avait vomi contre lui les plus burlesques injures » ; et il ajoute : « Bientôt sur ce jésuite de Bordeaux, Richeome, provincial des jésuites dans la même ville, voulut renvier par sa *Plainte apologétique* ». Par là il semble reconnaître deux auteurs pour les deux ouvrages.

[2] Voy. la *Bibliothèque historique* du père Lelong, t. I, p. 870. Consult. aussi, sur le père Coton, le *Bulletin* publié par la Société de l'histoire de France, *Documents historiques*, t. I; p. 288.

[3] On s'étonnera sans doute que Richeome, auteur de tant d'ouvrages (on peut en voir la liste dans la *Bibliothèque* citée d'Alegambe, p. 572), et mêlé à de si ardents débats, ait été omis dans la *Biographie universelle* et dans le *Supplément*. Pasquier le loue comme écrivain, dans son *Catéchisme des Jésuites*, p. 217, v° ; 234 et 278, v°, édit. de 1602; cf. Garasse, *Doctrine curieuse*, p. 877.

[4] *Catéchisme des Jésuites*, p. 195.

fou ». « Ils pensaient en être quittes, ajoute encore Pasquier, quand sous nom supposé ils donnaient air à leurs injures. »

Amphitheatrum Honoris, in quo calvinistarum in Societatem Jesu criminationes jugulatæ; 1606, in-4°.

Cet ouvrage parut sous le nom de Clarus Bonarcius, anagramme de Carolus Scribanius, jésuite, recteur d'Anvers, qui fut récompensé par le titre de « provincial dans tous les Pays-Bas » (*Lettres* de Pasquier, XXI, 3). Arnauld, faisant allusion aux doctrines subversives que renfermait ce livre contre la vie des princes, l'appelait, en jouant sur ces mots, « un amphithéâtre d'horreur ». L'auteur, pour justifier son titre, s'était fait représenter, sur le frontispice de son livre, tenant une épée nue dans sa main droite, et dans l'autre un bouclier, tandis que six hommes égorgés étaient couchés à ses pieds. Dans cet ouvrage il n'y avait d'ailleurs qu'un livre consacré à la polémique : les deux autres étaient des vers de la façon du jésuite.

Les *Recherches des Recherches et autres OEuvres de maître Estienne Pasquier*, pour la défense de nos rois, contre les outrages, calomnies et autres impertinences dudit auteur; Paris, Chappelet, 1622, in-8°.

Ce livre du père Garasse parut anonyme; en voici l'épigraphe : « Scriptum est, principem populi tui non maledices (Actorum XXIII) ».

« Les *OEuvres* de Pasquier, a dit G. Colletet, vivent encore dans la mémoire des hommes et éclatent dans toutes les fameuses bibliothèques, cependant que celles de Garasse contre Pasquier sont comme ensevelies dans des ténèbres éternelles. »

La *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels*, contenant plusieurs maximes pernicieuses à l'Etat, à la religion et aux bonnes mœurs, combattue et renversée par le père François Garassus, de la compagnie de Jésus; Paris, chez Sébastien Chappelet, 1623, in-4°, 8 livres, 1025 pages sans compter la table [1].

Jugement et censure du livre de la Doctrine curieuse de François Garasse; Paris, 1623, petit in-12.

[1] Livre rare : sur l'exemplaire que possède la Bibliothèque de l'Institut, il y a bon nombre de notes manuscrites, qui ne sont pas sans valeur. L'annotateur, homme de sens et de savoir, après une double lecture (bis perlegi), formule son jugement sur l'ouvrage en lui appliquant ce vers de Martial :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

L'abbé François Ogier fut l'auteur de cet ouvrage. Il y relevait avec une violence digne de Garasse « les médisances et les ignorances que celui-ci avait commises, ses facéties, ses malignités, son style bouffonesque et pédantesque ».

Apologie de Garasse par lui-même; Paris, Chappelet, 1624, petit in-12.

Outre les livres précédemment cités, ce défenseur compromettant des jésuites a composé encore un écrit satirique, en 1617, contre le fameux magistrat Louis Servin, dévoué comme l'auteur des *Recherches* au maintien de nos libertés religieuses et politiques. Il a laissé, de plus, entre autres ouvrages, des mémoires manuscrits « sur ce qui s'est passé concernant les jésuites depuis 1624 jusqu'en 1626 », in-folio.

Défense pour Étienne Pasquier contre les impostures et calomnies de François Garasse; Paris, 1624, in-8°, de 945 pages.

Trois ans plus tard, suivant le témoignage de Brunet (*Manuel du Libraire*, v° Pasquier), on mit à cet ouvrage le nouveau titre d'*Antigarasse* : circonstance qui a fort embarrassé les bibliographes et suggéré, comme on le voit dans Baillet, *Jugements des Savants*, t. VII, page 79-82, beaucoup de suppositions fort ridicules. L'ouvrage que nous avons cité est donc le même que celui que nous mentionnons à la suite.

L'*Antigarasse*, divisé en cinq livres; Paris, chez Rollin Baragnes, 1627, in-8°.

« On a quelquefois attribué, dit Baillet, au passage cité, l'*Antigarasse* à Pasquier lui-même, avec assez de vraisemblance. » Mais La Monnoie, l'annotateur de Baillet, remarque avec encore plus de vraisemblance « que l'assertion ne peut se soutenir, puisque Garasse n'a écrit contre Pasquier que sept ans après la mort de celui-ci ».

« L'*Antigarasse*, continue avec moins de justesse La Monnoie, n'est pas d'ailleurs le titre du livre, à moins que par ce mot on n'ait voulu désigner *la somme des fautes de la Somme théologique* du père Garasse, ouvrage qui parut en 1626. »

Sur l'*Antigarasse* on peut consulter les *Mémoires* de l'abbé d'Artigni, t. III, p. 205 à 218, et t. VII, page 29 et suiv.; et le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, article *Antigarasse*, t. I, page 24-58.

TÉMOIGNAGES DES CONTEMPORAINS SUR PASQUIER.

On sait que l'*Histoire universelle* du président de Thou ne s'étend que jusqu'à l'an 1607. Cet écrivain apprécie avec étendue ceux de ses contemporains qui se sont illustrés dans les lettres, mais ce n'est qu'en mentionnant leur mort : il n'a donc pas l'occasion de porter sur Pasquier un jugement définitif. Toutefois, en plusieurs occasions, et surtout lorsqu'il rapporte son plaidoyer contre les jésuites, il parle de lui dans les termes les plus avantageux [1]. Les suffrages dont Pasquier fut honoré dans son temps et peu après sa mort sont d'ailleurs innombrables : voici l'énumération des principaux, telle qu'elle est consignée dans l'importante biographie de Pasquier par Guillaume Colletet :

« Si je mettais ici, dit cet auteur, tous les témoignages favorables qu'une infinité de grands hommes ont rendus de sa vertu et de sa suffisance, il faudrait presque faire un livre aussi ample que le plus ample des siens. Je rapporterai seulement ici ceux dont il me souvient par mes nombreuses lectures : Pierre de Ronsard, qui faisait avec lui profession d'une amitié très-étroite et très-particulière, lui a adressé plusieurs vers que l'on voit dans ses *OEuvres*, comme, entre les autres, un madrigal du second livre de ses *Amours*, qui commence ainsi :

Hé n'est-ce mon Pasquier...

« Sur quoi le gentil Rémi Belleau, dans son commentaire sur ce même madrigal, dit que Ronsard l'adresse à Pasquier, fameux avocat au parlement, fort docte, de gentil esprit, et du nombre de ceux qui méritent bien d'entreprendre la charge d'une belle histoire, comme y étant des mieux versés de son siècle. Ronsard lui adresse encore une ode, que l'on peut voir dans ses ouvrages, et un sonnet, dont voici le commencement :

Hé ! que me sert, Pasquier, cette belle verdure?

« Scévole de Sainte-Marthe, outre son éloge [2], l'a hautement loué par une belle ode latine et française. Louis Carondas ou Le Caron,

[1] Comme homme public et comme magistrat, il n'est pas mentionné moins honorablement dans la plupart des histoires de France, notamment dans celle de Mézeray, qui rappelle avec de justes éloges, entre autres circonstances glorieuses de sa vie, la courageuse opposition qu'il fit, à la tête de la chambre des comptes, aux volontés arbitraires de Henri III : V. t. III de l'édition précédemment citée, p. 613, etc.

[2] G. Colletet, qui a traduit les *Éloges* de Sainte-Marthe, a beaucoup profité du livre de celui-ci pour son propre travail sur Pasquier.

après l'avoir introduit dans ses divers dialogues, parle encore honorablement de lui dans ses poésies françaises, et spécialement dans l'ode qu'il intitula *le Ciel des Grâces*; et dans un sonnet il ne feint point[1] de lui donner le titre de grand.

> Le grand Pasquier, qui à Platon fait honte... »

« Nicolas Vignier, dans sa *Bibliothèque historique*; du Haillan, dans la préface de son *Histoire de France* et dans son avant-propos de l'*État et succès des affaires de la monarchie française*; Belleforest, dans sa grande *Histoire*: Brisson, dans ses *Formules*; Antoine Loisel; Choppin, dans sa *Police ecclésiastique*; François Hofman[2]; du Bellay; Nicolas Rapin, dans ses *Poësies latines et françaises*; Estienne Tabourot, dans ses *Bigarrures*[3]; Loyseau, de Peyrat, dans ses *Poésies latines et françaises* et dans son *Histoire de la chapelle du roi*; Gilles Durant, dans ses *OEuvres poétiques*; Pierre Pithou, dans ses *Diversités latines* et dans son *Traité des Comtes de Champagne*; Jean Lemasle, dans ses *Commentaires sur le bréviaire des nobles* et dans ses *Poésies françaises*; Pierre de la Ramée ou Ramus, dans sa *Rhétorique* et dans sa *Grammaire française*: Nicolas Richelet, dans ses *Commentaires sur les odes de Ronsard*; Claude Minos, dans sa préface latine sur les *Emblèmes d'Alciat*; Adrien Turnèbe[4] et Odet son fils, l'un dans ses *Poésies latines*, et l'autre dans ses *Commentaires sur quelques épîtres de Cicéron* qu'il lui dédie; Louis et Scévole de Sainte-Marthe, en plusieurs endroits de leur *Histoire généalogique*; André du Chesne, dans son *Catalogue des Historiens de France*; Claude Garnier, dans ses *Amours d'harmonie*; Nicolas Bourbon, dans ses *Poëmes latins*; Antoine de Mornac, dans ses *Illustres de la robe*; Jean Bisly, dans son *Histoire des Comtes de Poitou*, et plusieurs autres excellents écrivains ont parlé de lui avec de grands éloges et ont rapporté plusieurs pas-

[1] Il ne craint pas : cette acception du verbe *feindre* a subsisté longtemps après Pasquier. On lit encore dans un morceau imprimé en 1751 : « Nous *ne feignons pas* d'avancer que des traductions excellentes pour notre siècle courent risque de ne l'être pas pour les siècles qui suivront. » *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVI, p. 27.

[2] Un espace, laissé vide après ce nom et quelques autres, indique, sur le manuscrit, que l'auteur avait l'intention de marquer postérieurement les ouvrages où Pasquier était mentionné.

[3] Nous ajouterons que Tabourot, seigneur Des Accords, avait de plus dédié à Pasquier le deuxième livre d'un autre ouvrage, *Les Touches* (1585), avec des vers à son honneur.

[4] Déjà, par les *Lettres* de Pasquier, on apprend que Turnèbe plaçait son nom à côté des noms les plus glorieux de la France : XXI, 3.

l.

sages de ses escrits pour appuyer et confirmer leurs propres sentiments. La Fresnaye, dans son *Art poëtique*, lui rend ce témoignage d'honneur :

> Et Pasquier a montré par ses vers excellents
> Que Phœbus hante aussi les barreaux turbulents.

« Quant à nos bibliothécaires, Antoine du Verdier [1], La Croix du Maine, l'auteur du *Promptuaire des Livres*, George Drande, etc., il n'y en a pas un qui ne l'ait reconnu pour un grand ornement de son siècle. Moi-même, dans mes premières poésies amoureuses, je lui adressai un sonnet pour Chloris, qu'il reçut favorablement [2], comme une des prémices de ma jeunesse et un augure de quelque chose de mieux. Finalement, depuis peu, le père Pierre de Saint-Romuald, feuillant, dans son *Trésor chronologique et historique*, remarque le temps de sa mort et emploie deux ou trois de mes périodes pour le louer... »

Colletet rappelait enfin les justes éloges accordés à Pasquier « dans le fameux recueil qui parut à cette époque sous le nom de *Ranutius Gherus* [3] », et il concluait en exprimant par cette apostrophe chaleureuse les sentiments personnels d'affection et de reconnaissance qu'il lui avait voués : « Pour récompense de tant de bons offices que j'ai reçus de ton humanité et de ta civilité, puisse ta belle âme triompher éternellement dans le ciel, et vivre encore avec honneur sur la terre, par tes doctes ouvrages; puisse-t-elle voir les écrits injurieux de tes adversaires avorter dès leur naissance ; et toutes les fois que tu seras assailli, puisse naître *ex ossibus ultor* qui soutienne puissamment la parti de l'innocence violée et de la vertu combattue ! »

On peut ajouter à ces témoignages celui de Sauval, presque son contemporain, qui parle ainsi de lui, *Histoire et Antiquités de Paris*, t. I, p. 416 : « Il était en singulière estime, à cause de son grand savoir, de sa fermeté inébranlable pour le bon parti et de son désintéressement ; et l'on peut dire qu'il a servi d'exemple

[1] On remarquera que dans la *Bibliothèque* de du Verdier il est en outre question d'un Étienne Pasquier signalé comme auteur d'une traduction de quelques opuscules de Plutarque, imprimée à Lyon, in-8°, 1546. Celui-ci, recteur des écoles de Louhans, n'a rien de commun avec l'écrivain dont nous nous occupons : voy. l'édit. de Rigoley de Juvigny, t. III, p. 526.

[2] Il était tiré de ses *Désespoirs amoureux*, et il est cité dans l'*Histoire des Poëtes français*, à l'article *Pasquier*.

[3] C'est l'anagramme sous laquelle Gruter (*Janus Gruterus*) a publié les *Deliciæ poetarum Gallorum* (Francofurti, 1609, 3 vol. in-16), que désigne ici Colletet.

aux gens de robe, en menant une vie telle que doit la mener un sage magistrat, qui aime la justice. Son intégrité et l'amour ardent qu'il avait pour sa patrie lui firent entreprendre des affaires qui lui attirèrent des ennemis puissants et redoutables... »

TRAVAUX ET JUGEMENTS ULTÉRIEURS SUR PASQUIER.

Mais ce premier bruit de la renommée fut assez prompt à s'éteindre, et il y eut pour lui, comme pour la plupart des écrivains de son époque, une sorte d'interruption dans la gloire. Nous l'avons vu, Pasquier cessait de vivre au moment où allait surgir une littérature nouvelle; bientôt le grand siècle allait commencer, qui n'adorerait plus que lui-même. D'autre part, si quelques amis des lettres étaient demeurés fidèles à la mémoire du passé, si les hommes célèbres du seizième siècle trouvaient encore des panégyristes, le nom de Pasquier réveillait les souvenirs d'une lutte qui devait lui être funeste. On ne s'étonnera pas que la puissance alors croissante des jésuites ait pesé sur sa réputation. Son éloge eût compromis. Perrault, qui, pour complaire à l'ascendant ombrageux de la *société*, effaçait de son livre des *Hommes illustres de la France* les noms du grand Arnauld et de Pascal [1], n'eut garde d'y donner place à Pasquier [2]. Baillet est fort court sur lui : il dit quelques mots des ouvrages polémiques dont il a été l'objet, et, chose singulière, de ses poésies ; il se tait sur le publiciste et l'historien, en un mot sur le prosateur. Une de ses remarques suffit pour montrer qu'il ne lui est pas favorable : « Quoiqu'on le vît aller à la messe, observe-t-il, il passait auprès de quelques-uns pour un huguenot dissimulé [3]. » Moréri, au t. VIII, de son *Dictionnaire*, p. 111, et Taisand, dans ses *Vies des Jurisconsultes anciens et modernes* (in-4°, Paris, 1721, p. 414), lui ont consacré un article ; mais Nicéron, dans ses volumineux *Mémoires*, où il parle de tant d'obscurs soldats de la république des lettres, ne le mentionne même pas. Ces préventions ne pouvaient être durables. Dès la première partie du siècle dernier, l'opinion, trop longtemps égarée par la passion, est pour ainsi dire ramenée à Pasquier. Titon du Tillet, dans son *Parnasse français* [4], et un autre

[1] On s'aperçut du ridicule de cette suppression, qui ne fut pas maintenue. A cette occasion on avait rappelé ce fameux passage de Tacite : « Præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quod effigies eorum non videbantur. » Voy. à ce sujet la *Biographie universelle*, t. XXXIII, p. 73 et 415.

[2] Sa place était néanmoins naturellement marquée à côté de Scévole de Sainte-Marthe, François Pithou, Joseph Scaliger, du Vair, etc.

[3] *Jugements des Savants*, t. VII, p. 81.

[4] In-f°, Paris, 1732, n° XL, p. 181 et

littérateur estimable, Rigoley de Juvigny, dans son édition des *Bibliothèques françaises* de La Croix du Maine et du Verdier (1772, in-4°), rendent, à l'homme surtout, un noble témoignage d'estime, t. III, p. 519 : « C'est dans le livre des *Recherches de la France*, dit Rigoley, et dans le *Recueil des Lettres* de Pasquier, que l'on se fera une idée de ses talents divers, de sa politesse, de sa bienfaisance, de ses mœurs douces et honnêtes. Il n'est pas étonnant qu'avec de si belles qualités il ait joui d'une estime universelle, et qu'il ait été chéri de tous ceux avec lesquels il vécut, étant d'un caractère aimable, doux et enjoué. »

Depuis cette époque jusqu'à nos jours il serait difficile d'énumérer tous les suffrages qui lui ont été décernés. L'abbé Goujet l'allègue souvent comme autorité [1] et le loue justement dans un article étendu [2]. Le père Lelong fait mention de lui dans plusieurs parties de sa *Bibliothèque* [3], et toujours avec la plus grande estime. Piganiol de La Force, dans sa *Description historique de la ville de Paris*, le proclame l'oracle du seizième siècle : sa mémoire, suivant lui, ne cessera d'être en vénération parmi les honnêtes gens, et surtout parmi ceux qui aiment notre histoire [4]. Presque tous les dictionnaires historiques modernes l'ont, de plus, vengé dignement du silence de Perrault.

Parmi les morceaux qu'ils renferment, il faut remarquer en particulier l'appréciation aussi juste que bien écrite de la *Biographie universelle* : l'auteur n'est pas nommé ; mais cet article, où tout annonce une plume distinguée, se retrouve au t. I des *Mélanges historiques et littéraires* de M. de Barante, pag. 80 à 95. Un travail estimable de l'abbé Auger sur Pasquier a paru aussi dans la *Galerie française*, t. Ier [5]. M. Charpentier, dans son *Tableau historique de la littérature aux quinzième et seizième siècles*, page 195, l'a noblement

suiv. (la première édition est de 1727, in-12). Il est question dans cet ouvrage d'un *Discours* de Pasquier *Sur la manière de parler au roi* : il s'agit sans doute du *Pourparler du prince*, dont le titre a été mal compris et dénaturé.

[1] On sait que ce n'est qu'au début de son XVe volume que celui-ci sort des origines de notre poésie française : pour ces origines, son guide principal est Pasquier.

[2] T. XIV, p. 253-265 de l'édit. in-12 de 1752.

[3] Voy. l'indication de ces passages, t. V, p. 658, 659.

[4] T. VI, p. 258-260.

[5] Ou « Galerie française et Collection de portraits des hommes et des femmes qui ont illustré la France dans les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, » 3 vol. in-4°, Paris, 1821, 1823. La notice sur Pasquier est accompagnée d'un portrait, fait, dit-on, d'après le tableau peint à Troyes en 1583.

loue dans quelques pages pleines de mouvement et de justesse. Déjà MM. Saint-Marc Girardin et Philarète Chasles, dans leur travail sur le seizième siècle, l'avaient apprécié plus brièvement, mais d'une manière non moins favorable.

Enfin, on a vu qu'un illustre magistrat, qui par ses opinions et son caractère a plus d'un trait commun avec Pasquier, M. Dupin, avait fait de lui, il y a peu de temps, un brillant panégyrique [1], et que M. Giraud, membre de l'Institut, dans sa publication récente de l'*Interprétation des Institutes de Justinian*, lui avait consacré une notice considérable, dont il est superflu de renouveler l'éloge.

Plusieurs publications périodiques se sont plu, depuis quelques années, à revenir sur Pasquier et à lui rendre pleine justice. Toutefois, entre ces notices abrégées, mais quelquefois vives et piquantes, un article du journal *le Droit* m'a paru empreint d'un dénigrement injuste [2].

La *Revue des deux Mondes* annonçait, il y a plusieurs mois, pour l'un de ses prochains numéros, un *portrait historique* de Pasquier, par M. de Saint-Priest : elle ne l'a pas encore donné.

Autographes et portraits de Pasquier.

Déjà l'on a dit que les quatre lettres de Pasquier conservées à la Bibliothèque nationale étaient autographes. On est aussi fondé à croire que le manuscrit latin du *Catéchisme* est autographe : c'est ce qui est annoncé sur le frontispice.

Dans l'*Isographie des hommes célèbres*, ou *Collection de fac-simile de lettres autographes et de signatures*, Paris, chez Mesnier, 1828-1830, t. III, on trouve aussi un autographe de Pasquier, signé de son nom et tiré de la collection de M. de Monmerqué. C'est une quittance d'une somme d'argent reçue d'un particulier. Elle est datée de juillet 1613.

Enfin, dans l'*Iconographie française*, publiée par Mme Delpech, Paris, 1840, on peut voir, au t. I, le portrait de Pasquier, avec un

[1] Ce discours a été prononcé pour la rentrée de la cour de cassation, 1843 : j'ai cité l'édition qui a paru en 1843, in-8°, chez Joubert. On peut rapprocher de ce discours une brochure publiée par M. H. de Riancey : *Lettre à M. Dupin sur l'éloge d'Étienne Pasquier*.

[2] Année 1840, p. 519. Je signalerai encore, comme peu exacte et certainement trop rigoureuse, l'appréciation que M. Viollet Le Duc a faite de Pasquier, dans son ouvrage, d'ailleurs si intéressant, *Catalogue de sa bibliothèque*, p. 369.

autre autographe ; c'est encore une quittance, donnée, en septembre 1601, dont le montant s'élève à *soixante-seize écus deux sous six deniers*, par Pasquier, comme avocat général de la cour des comptes, pour *ses gages du quartier d'avril.*

On a eu l'occasion de remarquer que la statue en marbre de Pasquier, œuvre d'un artiste distingué (M. Foyatier), avait été placée dans la salle des séances de l'ex-chambre des Pairs.

Deux portraits d'Étienne Pasquier se trouvent, en outre, au Musée de Versailles, sous les n. 2164 et 2165 : voy. à ce sujet l'ouvrage publié sur « les galeries historiques du palais de Versailles », t. IX, p. 157-160. Le premier de ces portraits, peinture remarquable du temps, rappelle les traits de la gravure placée en tête des *Recherches*, mais représente Pasquier dans un âge moins avancé.

De plus, le père Lelong, au t. IV de sa *Bibliothèque*, dans sa liste de portraits des Français illustres, p. 246, indique plusieurs autres portraits de Pasquier : ils sont postérieurs à sa mort. Un premier a été gravé par L. Gaultier, en 1617, et le représente dans la dernière année de sa vie. Un second est de Jaspard Isaac; un troisième de Thomas de Leu ; il y en a un quatrième dans la collection d'Odieuvre : on peut les voir au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

TABLE ANALYTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS L'ESSAI SUR PASQUIER.

A.

B.

C.

D.

E.

F

G

H

I

J

L

M.

N.

O.

P.

R

S

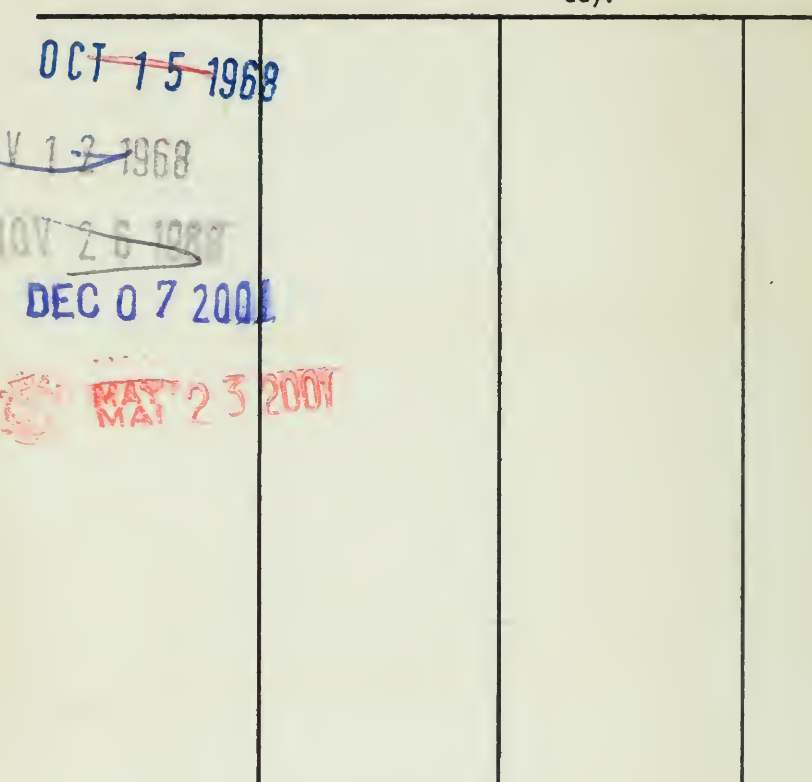
T

U

V

TABLE GÉNÉRALE.

FIN.


OCT 15 1968
NOV 12 1968
NOV 26 1968
DEC 07 2001
MAY MAI 23 2001

